هكذا من الأصل

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE – Nº 11749 – SAMEDI 6 NOVEMBRE 1982

Le roi Hussein de Jordanie invite l'O.L.P. à reconnaître le droit d'Israël à exister

LIRE PAGE 6



Fondateur : Hubert Beuve-Méry
Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 25 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 55 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.
Tarif des abonnements page 28

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Relève-surprise au Cameroun

Après vingt-deux ans de présidence

M. Ahidjo cède le pouvoir au premier ministre M. Paul Biya

Le président de la République unie du Cameroun, M. Ahmadou Ahidjo, a annoncé, jeudi 4 novembre dans la soirée, au cours d'une brève allocution radiodiffusée, qu'il se démettrait de ses fonctions dès samedi matin.

Il a demandé aux Camerounais, en les « *exhortant à demeurer un peuple uni* », d'« *accorder sans réserve* » leur confiance à son successeur constitutionnel, M. Paul Biya, premier ministre depuis 1975, qui sera investi le jour même.

M. Ahidjo avait été réélu pour la cinquième fois le 9 avril 1980, et son mandat expirait en 1985. Son successeur, qui a fait en France ses études de droit et de sciences politiques, était l'un de ses proches collaborateurs depuis 1967, d'abord chef du cabinet civil, puis, l'année suivante, secrétaire général à la présidence de la République. Il est, en outre, vice-président du parti unique, l'Union nationale camerounaise – dont la présidence est assurée par le chef de l'Etat.

(Lire page 6.)

Habile mais risqué

Il n'est jamais facile d'abandonner un pouvoir presque absolu. Peut-être est-ce encore plus malaisé en Afrique, où l'âge et l'ancienneté au poste suprême sont des avantages plutôt que des handicaps. Le coup de théâtre que constitue la démission du président Ahidjo – homme d'autorité s'il en fut – n'en est que plus surprenant. De toute évidence, le chef de l'Etat camerounais a souhaité frapper les imaginations et jouer de l'effet de surprise.

Certes, on n'ignorait pas, depuis deux ou trois ans, que M. Ahidjo se montrait parfois, en privé, las d'un pouvoir exercé d'une poigne de fer et que sa santé laissait à désirer. A la tête de l'Etat depuis vingt-deux ans, il peut se targuer, depuis la sanglante épreuve de force qui l'opposa à la rébellion de l'Union des peuples du Cameroun, d'avoir effectivement unifié son pays et de l'avoir engagé sur la voie du développement. Toutefois, son retrait volontaire – comme celui de M. Senghor au Sénégal à la fin de 1980 – constitue un pari éclatant sur la stabilité des institutions, qu'il a marquées d'une personnalité puissante.

Contrairement au Sénégal, où l'unité nationale va de soi depuis longtemps, le Cameroun a toujours été guetté par les démons du séparatisme et des affrontements ethniques. A la frontière du Nigéria, géant du continent noir, qui semble s'enfoncer dans d'inextricables difficultés financières et de graves problèmes confessionnels, au cœur d'une Afrique centrale secouée par des guerres plus ou moins larvées, comme celle du Tchad, le Cameroun offre une image de stabilité et de développement.

En outre, la sortie de scène du plus ancien au pouvoir – bien qu'il ait seulement cinquante-huit ans – des chefs d'Etat francophones prive leur groupe d'un dirigeant prudent et pondéré qui y jouait un rôle important. Les « vieux sages » n'y sont plus désormais représentés que par M. Houphouët-Boigny, même si dans le cas de M. Senghor la relève a été assurée, en la personne de M. Abdou Diouf, par un « débutant » qui s'est très vite affirmé.

Successeur constitutionnel, lui aussi, M. Biya aura nécessairement la partie plus difficile. Dans un pays où se manifeste une bourgeoisie naissante assez dynamique – alors que, ailleurs, les rênes de l'économie demeurent souvent dans des mains étrangères, – le nouveau président est représentatif d'une classe de gestionnaires en ascension, pratiquant le libéralisme économique dans un esprit vigoureusement nationaliste. Il lui faudra toute l'énergie de son prédécesseur pour faire face aux problèmes d'un pays étonnamment contrasté et où l'on a longtemps cru voir l'une des « poudrières » de l'Afrique.

Si M. Ahidjo assure, à la hussarde, une transition sans heurts, il aura couronné sa longue carrière par un coup de maître, démontrant que son pays – se regroupant autour d'un homme du Sud après tant d'années sous l'autorité d'un « nordiste » – est vraiment une « République unie » et que les passions ethniques y appartiennent à un passé révolu. En Afrique, on regrettera, en toute hypothèse, un négociateur habile et adroit au moment où les crises se multiplient. Pour la France, il était demeuré, en dépit de nuages passagers, l'un des interlocuteurs les plus respectés avant comme après le 10 mai 1981.

Le sommet franco-britannique

Le revirement français à l'ONU sur les Malouines atténue les frictions entre Paris et Londres

Le septième sommet franco-britannique s'est terminé, ce vendredi 5 novembre, par un déjeuner offert par M. Mauroy en l'honneur de Mme Thatcher. Le matin, le chef du gouvernement de Londres avait eu avec M. Mitterrand un second tête-à-tête, qui a porté sur les questions européennes et la contribution britannique au budget communautaire.

Les relations Est-Ouest et la situation économique mondiale avaient été abordées, jeudi après-midi, au cours d'un premier entretien, ainsi qu'au cours du dîner officiel donné à l'Élysée. Mme Thatcher était accompagnée de MM. Pym (affaires étangères), Howe (chancelier de l'Échiquier), Jenkins (industrie), Walker (agriculture) et lord Cockfield (commerce). La délégation française comprenait le premier ministre, MM. Chevènement, Jobert, Cheysson et Delors.

Vendredi matin, une séance plénière a été consacrée à la coopération bilatérale. L'atmosphère s'était éclaircie dès le début du sommet à la suite de la décision française de s'abstenir dans le débat sur les Malouines aux Nations unies.

La décision de la France de s'abstenir à l'ONU sur la motion latino-américaine à propos des Malouines a levé une grave hypothèque pesant sur le sommet. Cependant, le problème fondamental de la contribution britannique au budget communautaire qui divise Paris et Londres reste entier.

Le premier tête-à-tête entre Mme Thatcher et M. Mitterrand a eu lieu dans une atmosphère « *extrêmement sympathique* », selon les milieux français, « *sérieuse et amicale* », selon les sources britanniques. Le début a été « *d'autant plus chaleureux* », a précisé M. Vauzelle, porte-parole de l'Elysée, que Mme Thatcher avait été avertie dès son arrivée de l'abstention française aux Nations unies.

Le premier ministre britannique s'est déclarée « *contente* » et a exprimé sa « *gratitude* ». Les Britanniques reconnaissent que le gouvernement français a fait un geste à leur égard, bien qu'ils semblent considérer comme parfaitement normal que Paris ne se soit pas rangé aux côtés des Argentins.

Jusqu'à l'arrivée de Mme Thatcher, on avait laissé entendre de source française que la France voterait en faveur de la motion latino-américaine, et les Britanniques s'en étaient montrés fort irrités. Cependant, selon M. Vauzelle, le président de la République « *a veillé personnellement à la formulation de la position française* ».

La référence faite à la situation de Mayotte par le ministre des affaires étrangères argentin, à la tribune de l'ONU, aurait particulièrement irrité M. Mitterrand et l'aurait confirmé dans sa décision en faveur de l'abstention. Cette dernière précision, cependant, n'a pas été confirmée par M. Vauzelle.

DANIEL VERNET.

(Lire la suite page 3.)

CRISE POLITIQUE EN RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

Des élections anticipées auront lieu le 24 novembre après la chute du gouvernement de M. Haughey

LIRE PAGE 4

La Haute Autorité et l'information radio-télévisée

Le « verdict » rendu par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle à la requête de M. Jacques Chirac, maire de Paris, sur des émissions des chaînes de télévision (*le Monde* du 28 octobre) a provoqué des réactions en général critiques des organisations de journalistes et des commentaires critiques eux aussi dans divers journaux.

Un débat s'est donc à nouveau instauré sur le rôle que doit jouer la nouvelle instance à l'égard de l'information radio-télévisée et sur les limites de ses compétences en matière de déontologie journalistique. A l'évidence, les neuf « sages » de la Haute Autorité sont allés un peu plus loin que ne le veut la loi votée le 29 juillet 1982.

Excès de zèle

par YVES AGNÈS

On n'allait pas tout régler d'un coup de baguette magique. Dans un pays divisé en deux camps s'accusant l'un l'autre de mener une action contraire à l'intérêt national, tout ce qui touche l'information diffusée par le service public de radio et de télévision est explosif. Cette Haute Autorité de la communication audiovisuelle pourrait-elle être – enfin – l'organisme régulateur qui garantit l'indépendance par rapport à toute forme de pouvoir, et en premier lieu le politique ? Et, en même temps, « *l'œil du téléspectateur* » – selon l'expression de sa présidente, Mme Michèle Cotta, le soir de son installation – qui veille au respect des personnes et à l'équilibre des programmes ?

Sitôt nommés, les neuf « sages » se trouvent assaillis de questions, de récriminations. Le chœur des pleureuses est fort, en ce début de novembre, d'environ six cents mécontents... L'opposition, bien sûr, se saisit de ce nouveau levier. L'intervention de M. Jacques Chirac à propos de l'affaire des « bureaux d'étude » et du reportage de T.F.1 sur la maison de cure de Cachan arrive dans un contexte de durcissement des partis de droite sur le thème de l'information (*le Monde* du 22 octobre). Et à quelques mois des élections municipales, alors que la « bataille de Paris » est déjà engagée...

Que faire ? Prétexter la jeunesse de la Haute Autorité, le besoin d'y voir clair dans ses missions et courir le risque de voir se déchaîner les censeurs sur le thème : une institution potiche, un cache-sexe du pouvoir ? Ou alors donner son avis, malgré un texte de loi dissuasif, et encourir alors d'autres critiques, celle, en particulier, d'aller au-delà de ses missions ?

La Haute Autorité, après enquête, décide qu'elle doit avant tout exister aux yeux du public et de toutes les forces en présence. Elle formule son avis sur la requête de M. Chirac mettant en cause, dans un cas, un reportage, attribuant, dans l'autre, un satisfecit de « pluralisme » et d'« équilibre » (1).

(Lire la suite page 26.)

(1) Sans attendre la mise en place (prévue pour 1983) du Conseil national de la communication audiovisuelle, dont l'avis est obligatoire pour ce qui touche aux articles 14, 19 et 20 de la loi.

La préparation du IXe Plan

Priorité absolue doit être donnée à l'investissement industriel

Le commissaire général au Plan, M. Hubert Prévot, a présenté, vendredi 5 novembre, plusieurs scénarios d'évolution à moyen terme établis par l'INSEE pour la préparation du IXe Plan. Ces exercices, qui ne peuvent être regardés comme des prévisions, serviront à étayer les choix sur les orientations du IXe Plan.

Ils font apparaître que, si la France veut se libérer de la contrainte extérieure, elle doit rénover son appareil productif, et donc donner la priorité absolue à l'investissement industriel. La progression d'ensemble des salaires et des revenus ne pourra que se trouver ralentie. Quant au chômage, il continuerait d'augmenter, malgré l'effort qui serait fait pour maintenir une croissance légèrement supérieure à celle de nos principaux partenaires et pour réduire le temps de travail. Le IXe Plan devra intégrer le nouveau projet présenté jeudi par M. Mauroy et qui consiste à fiscaliser la totalité du financement des allocations familiales, qui pèse sur les entreprises. Il restera à décider si cela sera compensé ou non par une augmentation des salaires.

LA FISCALISATION DES COTISATIONS FAMILIALES

Une réforme essentielle

La France va-t-elle enfin adapter le financement de la Sécurité sociale aux réalités internationales de l'économie et permettre aux entreprises de mieux affronter la concurrence mondiale ? La prolongation du blocage des cotisations patronales jusqu'à la fin de 1983 et non plus de juillet 1983 pour les régimes de Sécurité sociale est déjà une bonne nouvelle pour les chefs d'entreprise, qui, depuis le 10 mai 1981, ont déjà été épargnés, alors que les salariés ont dû payer leur tribut à l'amélioration des prestations sociales. Mais c'est surtout le transfert progressif d'ici à 1988 de neuf points de cotisation aux caisses d'allocations familiales en impôt qui marque un véritable tournant dans l'histoire des trente-sept années de la Sécurité sociale.

Basée essentiellement sur les salaires et dans une large mesure sur des rémunérations plafonnées, la Sécurité sociale demeure jusqu'à présent un système inégalitaire pour les assurés et très pesant pour les entreprises.

Les salariés qui reçoivent une rémunération proche du plafond (7 080 F) contribuent proportionnellement davantage que les cadres. Phénomène plus grave, les entreprises, et plus particulièrement les entreprises de main-d'œuvre, supportant la majeure partie du financement de cette institution, alors que dans la plupart des pays développés, ce sont les assurés et plus souvent encore les contribuables qui alimentent les caisses de la protection sociale (1).

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 29.)

(1) En 1977, les impôts sur le revenu représentaient en France 13,2 % de la totalité des prélèvements obligatoires (impôts plus cotisations) au lieu de 34,1 % au Royaume-Uni, 31,1 % en R.F.A., 29,2 % pour l'ensemble des pays de la Communauté européenne.

Quant au financement de la prestation sociale, il était assuré, en 1979 par l'Etat à hauteur de 18,09 % (18,6 % en 1970) au lieu de 27,5 % en R.F.A. (23,6 % en 1970), 20,2 % aux Pays-Bas (12,5 %), 34,5 % en Belgique (25,4 %), 41,4 % au Royaume-Uni (38,36 %), 83,97 % au Danemark (80,2 %).

AU JOUR LE JOUR

Larmes

« Pleureuses ! », « Geignards ! » : *les amabilités pleuvent sur les patrons français. Le pouvoir trouve que, vraiment, le Conseil national de la pleurnicherie française et la Confédération gémissante des P.M.E. exagèrent. La gauche fait tout pour leur être agréable.. et, en guise de remerciement, on n'entend que le lamento du grand capital.*

Le plus étonnant, dans cette affaire, c'est pourtant l'indignation de la gauche. Les socialistes et les communistes préféreraient-ils que les patrons arborent un sourire insolent et se frottent les mains ?

BRUNO FRAPPAT.

ÉLUARD ET SES AMIS PEINTRES A BEAUBOURG

« Je t'appellerai Visuelle »

Les orangers ont refleuri pendant leur transfert au Centre Georges-Pompidou. Le merveilleux surréaliste continue donc d'être de la fête, quand c'est la fête de Paul Éluard – le trentième anniversaire d'une mort prématurée devrait dire adieu à la tristesse, – quand on parachève la mise en scène organisée conjointement à sa mémoire par la Bibliothèque publique d'information et le Musée national d'art moderne.

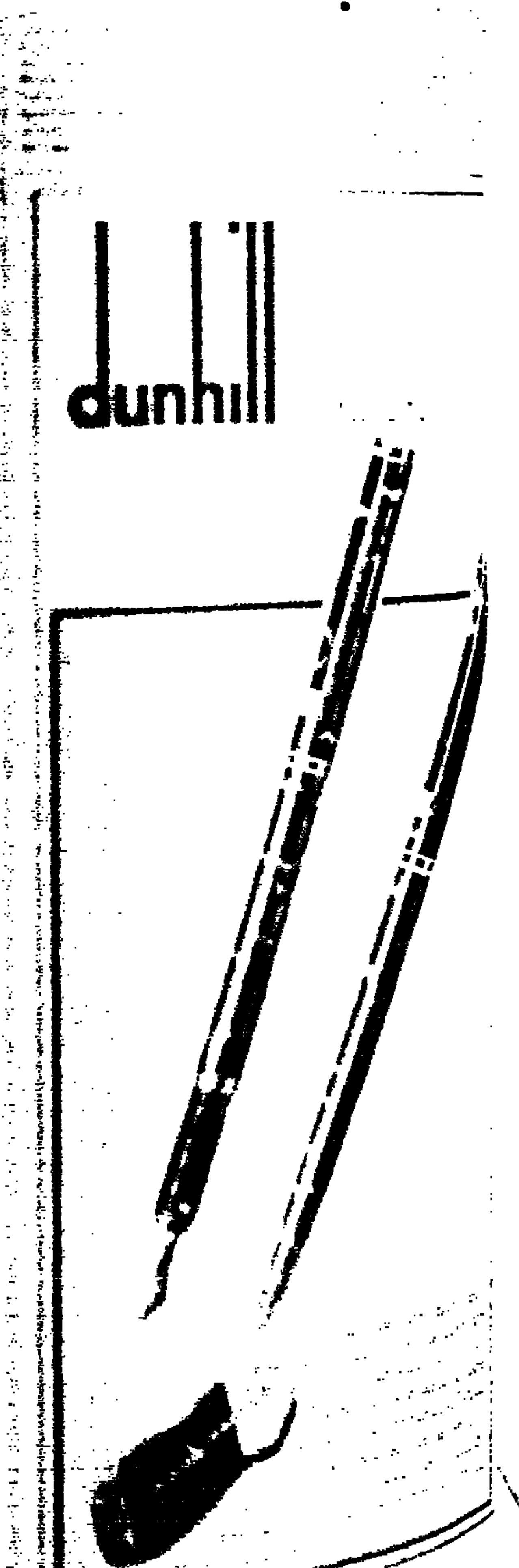
Car c'est un spectacle Éluard qui nous est offert en nous montrant ce que ses yeux ont vu, les formes et les couleurs où sa poésie a puisé sa sève. *« Je t'appellerai Visuelle/et multiplierai ton image »* : ces deux vers calligraphiés en lettres énormes se répondent à travers l'immense auditorium.

Ce sont ses amis peintres qui parlent pour lui, avec lui. Ses amis, soulignons-le, comme ceux de son précurseur direct, Pierre Reverdy, le furent en 1970 à la Fondation Maeght, et non seulement « ses peintres », lorsque Chardin témoignait pour Francis Ponge ou Corot pour René Char – au demeurant lié à Paul Éluard par une amitié sans faille. Rien que des amis parmi ceux qui furent ses intercesseurs privilégiés puisque, Jean-Charles Gateau l'affirme, *« aucun poète de ce siècle n'a eu comme Éluard l'amour de la peinture »*.

Autodidacte grâce aux loisirs forcés du sanatorium – on a désormais la certitude, par cet envoi sur l'exemplaire des éditions du Mercure (1912) : *« le seul survivant de ma première bibliothèque »*, ici exposé, qu'il a lu très tôt Rimbaud, – Eugène Grindel s'était à peine métamorphosé en Paul Éluard qu'il collectionnait objets et tableaux. Masques et statues d'art nègre et océanien – M. Charles Ratton en a fourni l'équivalent, – Braque, Derain, Modigliani, Klee, Picabia, puis, parmi ceux qui s'accordaient mieux encore à sa sensibilité, Arp, André Masson *« qui a osé peindre le soleil plus grand que la forêt »*, De Chirico et, dès 1921, l'inséparable Max Ernst.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(Lire la suite page 21.)



Le Monde

idées

Sur les « beaux-arts »

La gauche au pouvoir s'intéresse à l'art. Trop, au gré de Michel Maurice-Bokanowski qui s'inquiète des possibilités d'intervention que confère à l'État la création du Centre national des arts plastiques. Philippe Levantal estime de son côté que les Beaux-Arts n'ont pas réussi depuis cent cinquante ans à s'extraire d'un climat d'ancien Régime. Quant à Jean-Jack Micalef, il se demande si l'art ne pourrait pas fournir la matière d'un grand projet collectif capable de remplir le vide qui se creuse avec l'achèvement du projet industriel.

Les bonnes intentions

par MICHEL MAURICE-BOKANOWSKI (*)

UN décret provoque actuellement une vague d'émoi dans les milieux artistiques. Il institue en effet un Centre national des arts plastiques, aux intentions louables, doté de prérogatives qui sont, elles, beaucoup plus discutables. Chargé de promouvoir toutes les formes de l'expression plastique, de favoriser la création, de soutenir la diffusion et d'assurer la consécration des techniques anciennes des métiers d'art — objectifs ambitieux auxquels on ne peut que souscrire, — le Centre risque fort, par les prérogatives dont il se voit doté, de faire plus de mal que de bien. Trois dangers essentiels méritent d'être mis en lumière.

Tout d'abord, il apparaît que le Centre national des arts plastiques ne sera rien de moins que l'instrument de promotion d'un art officiel. De la définition de la politique de l'enseignement jusqu'à la commercialisation des œuvres d'art, tous les maillons de la création artistique seront placés sous le contrôle du Centre.

Des prérogatives trop étendues

Aux termes du décret, le Centre passera les commandes publiques, gérera les collections du Fonds national d'art contemporain et celles du Mobilier national, administrera les écoles d'art, le Mobilier national et les manufactures nationales ; il pourra en outre acquérir et exploiter tout droit de propriété littéraire ou artistique, faire breveter à son nom et commercialiser « toute invention correspondant à ses productions » (?), etc.

Ce Centre aux prérogatives étendues — trop étendues — sera dirigé par un conseil d'administration où siégeront des représentants du personnel et des personnalités choisies discrétionnairement par le ministre de la culture ; il sera assisté d'un conseil artistique qui comprendra des représentants syndicaux nommés ès qualités.

Comment dès lors ne pas craindre que ce Centre national des arts plastiques ne se transforme rapidement en une puissante machine au service d'un art officiel ? C'est là le premier danger, le plus grave sans doute, et le plus pressant.

Il en est un deuxième : au lieu de développer le mécénat éclairé dont ont besoin nos artistes plasticiens, le texte institue une administration supplémentaire, lourde et coûteuse. Il dispose en effet que tous les emplois du Centre seront inscrits au budget de l'Etat, et les dispositions *financières dudit projet laissent clairement entendre que l'essentiel des* recettes du Centre proviendra d'un alourdissement à due concurrence du budget général de l'Etat. C'est un travers bien français, paraît-il, que de chercher à résoudre tout problème nouveau par un règlement ou une administration supplémentaires ; le ministre de la culture fait ici preuve d'un surprenant traditionalisme.

Enfin, ce n'est pas une des moindres contradictions du décret en question que de battre en brèche la décentralisation que l'on croyait être un maîtremot de la politique gouvernementale. D'une manière générale, la tonalité du projet est nettement jacobine et centralisatrice. Il est vrai que la promotion d'un art officiel s'accommoderait mal de la liberté et du pluralisme des régions.

André Gide disait que c'est avec les bons sentiments que l'on fait de la mauvaise littérature ; on peut aussi, avec de bonnes intentions, faire une mauvaise politique culturelle.

(*) Sénateur R.P.R. des Hauts-de-Seine, membre de la commission des affaires culturelles.

Les faux dilemmes du patrimoine

par PHILIPPE LEVANTAL (*)

LE patrimoine — et toute politique le concernant — aurait-il aujourd'hui le choix — à la lumière des méditations dont il était récemment l'objet (*le Monde* du 29 septembre) — entre deux attitudes radicalement contradictoires : l'une qui consisterait, si l'on en croit ce qui nous est dit du « rapport Querrien », à poser, selon une approche sociologique, ethnologique, que tout est « patrimoine » — c'est-à-dire dépôt des civilisations révolues ; l'autre — celle des historiens de l'art — qui reviendrait, qu'on le veuille ou non, à préserver, suivant une vision hiérarchisée, sélective, du monument, de l'œuvre d'art et des grandes institutions le concernant, le domaine réservé, très parisien — et pour tout dire assez étouffant — de tout un cérémonial « beaux-arts », très III[e] République, et de tout le rituel qui s'y attache ?

A l'éco-musée « populaire » — où l'enclume, le rabot, le fer à repasser, sont présentés comme des « œuvres » du simple fait qu'ils sont sous vitrine, mais œuvres « désacralisées » par l'usage même qu'on en faisait — s'opposerait ainsi le mystère sacré des grandes collections nationales et du monde feutré des « happy few » qui préside à leur gestion à partir d'une vision exigeante, érudite, très cloisonnée et, bien entendu, interdite (au moins en esprit !) aux profanes, même s'ils défilent par millions devant les cimaises *qu'on leur propose. Le grand monu*ment historique (dont l'architecte en chef se tient assez souvent pour le titulaire) aurait pour symétrique la vieille halle non classée, le chef-d'œuvre en péril « toutes catégories », les moignons archéologiques de seconde zone fouillés avec passion chaque été par des étudiants bénévoles et démunis, sous la houlette du curé, de l'instituteur ou de l'érudit local. A l'inventaire des œuvres, conduit selon les méthodes intemporelles du savoir pur, s'opposerait un préinventaire plus terre à terre, plus efficace et plus rapide — moins soucieux de tout appréhender que de repérer et transmettre. « Culture savante » pour — et par — quelques-uns et « culture immédiate » pour tous se tourneraient le dos. Deux politiques inconciliables en résulteraient.

Qui ne voit que les grandes lignes (telles que nous les expose André Fermigier) du « rapport Querrien » sont une réplique à de très anciens abus et que le postulat pseudo-objectif et vaguement marxiste du « tout est œuvre d'art » n'est jamais que l'inévitable réponse à un acadé*misme culturel sclérosé et égoïste ?*

D'un côté, les musées nationaux, leurs traditions et leurs secrets (avec, tout de même, l'efficace concession du « Petit Journal » pour chaque exposition !) et l'Institut qui — en fait de « beaux-arts » — nous propose Brayer et Buffet... De l'autre, Beaubourg — maison mère de tous les paradoxes, — où Bonnard et Matisse sont mis sur le même plan que les élucubrations issues des pires biennales (au grand ahurissement d'un public « populaire » qui n'y entend — et pour cause — absolument rien), où triomphe l'« avant-gardisme » à la mode avec une tren*taine d'artistes — toujours les* mêmes — imposés depuis vingt ans par toute une catégorie de critiques d'art et de grandes galeries. Et de quoi se réclame-t-il ? De *l'Urinoir* et du *Porte-bouteilles* de Marcel Duchamp (en 1919, il avait au moins le mérite d'innover !), selon qui « *tout est œuvre d'art* », non point ici au sens des objets usuels réunis par les musées des arts et traditions populaires, mais en vertu d'une déviation ricanante, négatrice même de l'œuvre d'art. Toujours est-il qu'avec ses œuvres d'art « ready made », Duchamp ne prévoyait sans doute pas que son geste de dérision allait — dûment amplifié — servir de caution, soixante ans après, à maints conservateurs de musée (Grenoble...) et à toute une « intelligentsia » décidés à tout admettre pour être sûrs de ne pas se tromper et d'être « de leur temps ».

Qualité et quantité

Si bien qu'en définitive, aujourd'hui, la qualité des œuvres répond — en gros — aux grandes institutions conservatrices, tandis que la quantité des hommes se voit proposer ce nivellement par la base (parfaitement élitiste !) : le « non-art », l'« anti-art », en vertu duquel tout est hypocritement « objectivé »... comme si l'« œuvre », elle, n'avait rien à nous dire.

Mais supposons qu'on l'interroge, peut-être pourrait-elle proposer une troisième voie à nos perspectives culturelles et nous démontrer que « depuis six mille ans qu'il y a des hommes, et qui créent », rien n'est nouveau sous le soleil et que, retombées les modes, estompés les intérêts, ce qui objectivement subsiste (et qu'avec le recul du temps entérinent « objectivement » les grands *musées dont elle est la raison* d'être), c'est la « qualité ».

Comment la faire percevoir et mettre fin au faux problème « créativité-création » ? Bien inspiré serait le conservateur de musée qui, prenant — par exemple — pour thème la « nature morte » réunirait des fac-similés des fresques d'Herculanum et Pompéi, des fresques romanes, des mosaïques byzantines, des œuvres de La Tour, Baugin, Zurbaran, Chardin, Cézanne, Braque, de Staël et Morandi... et démontrerait la permanence millénaire des lois qui régissent ce que René Huyghe appelle : « *dialogue avec le visible* ». Et l'on en pourrait faire autant, d'une civilisation à l'autre, avec les plus humbles vestiges, avec les objets les plus usuels.

Dès lors que les idéologies resteraient au vestiaire et cesseraient d'occulter les évidences, une hiérarchie s'instaurerait naturellement — comme en l'intelligent musée de Dieppe — dans la présentation des œuvres — mais à partir d'elles. Plus de rupture artificielle entre artisanat et œuvre d'art, entre art mineur et art majeur, entre architecture rurale et architecture noble (leur principe est le même, et le VI[e] Plan l'avait admis), entre ce qui est populaire — « le musée de préhistoire pour écoliers » — et ce qui ne l'est pas — l'« ivoire Mosan ».

L'admirable musée des arts et traditions populaires de Champlitte, par exemple, entièrement surgi d'un terroir, introduirait naturellement aux musées des beaux-arts de Dijon, de Gray, de Langres.

Du particulier au général

Tout tiendrait, partout, à la présentation des œuvres qui, s'élevant du particulier au général, présentées selon leurs parentés, leurs convergences, leurs différences, leur spécificité, leur place dans la géographie et dans l'histoire (et pas seulement *dans l'histoire des faits mais aussi* dans celle des sensibilités) retraceraient les humanismes locaux, régionaux, nationaux, de manière vivante ou, s'agissant d'art contemporain, forgeraient le nôtre, tel un miroir enregistreur de notre époque et sous nos yeux. C'est cela que devait être Beaubourg et c'est cela qu'il n'est pas. Et c'est cela aussi que, dans le cadre de la décentralisation, les Années culturelles régionales (Bourgogne, Auvergne, Franche-Comté, Picardie...) avaient esquissé et que, à leur tour, devraient entreprendre les musées de province.

Depuis cent cinquante ans, les Beaux-Arts n'ont pas réussi à s'extraire d'un climat d'Ancien Régime. Nos *structures rigides sont mau*vaises. Aux excès de la « conservation » répondent ceux de l'« animation ». A la somnolence de la plupart de nos musées, demeurés en marge de notre éducation nationale, répond la médiocrité générale des maisons de la culture (avec de brillantes exceptions, comme à Boulogne-sur-Seine). Non, la voie à rechercher n'est pas la culture politicienne des antagonismes. Elle est simplement dans la qualité et la vérité des œuvres, qui toujours se dégagent du recul du temps.

Le plus modeste objet artisanal comme le chef-d'œuvre peuvent concourir à élever le niveau de pensée d'hommes et de femmes de toutes conditions, pourvu, simplement, que ce soit de cela qu'il s'agisse vraiment et qu'une vision un peu plus inspirée nous y convie.

(*) Peintre.

«Terre promise et lieux communs»

Réplique à... Jean Revol

par FRED FOREST (*)

Mis en cause dans le Monde *du 9 octobre par un article de Jean Revol, « Terre promise et lieux communs », Fred Forest nous adresse la lettre suivante :*

M. Jean Revol n'est pas spécialiste de la rubrique des chiens écrasés dans le premier journal venu. Il se réclame collaborateur de la N.R.F. et se présente comme président d'une association, « Art.Crise ». Tout un programme !

Une fois énoncée, son affirmation de base : « *Le musée n'est plus le lieu privilégié de l'art* », il n'a qu'un objectif : précipiter dans le même sac, le sac-poubelle, quelques artistes contemporains.

Il jette son anathème contre des artistes aussi différents que Ypousteguy, Chambas, Cueco, Roman, Cieslewicz, coupables à l'en croire, comme moi-même, de « banaliser » l'art au point de le vider entièrement de ses contenus. Coupables d'être les petits-enfants du siècle. Rejetons des médias et de la communication de masse. Une chose qui ne se pardonne pas quand on appartient au club privé de la culture cultivée. Il nous demande de partager ses états d'âme et son refus d'admettre l'évolution de l'art, vers des formes nouvelles et participatives. Mais à quoi peuvent aspirer de tels mythes s'ils se refusent d'abord à reconnaître ce qui vaut d'être libéré ? Le reste se libère et s'exprime très bien tout seul.

C'est lui qui décide de ce qui vaut la peine d'être libéré. Bon chic, bon genre, l'art doit rester avant tout affaire des gens de bon goût. Se tenir à distance de la masse. Réservé à ceux qui par naissance, par classe, ou don tout à fait exceptionnel du ciel méritent d'en accéder aux étages supérieurs, avec ou sans escaliers mécaniques. Encore faudrait-il qu'il en fournisse, en même temps que sa profession de foi, un mode d'emploi fixant les normes, non transgressables, du label « art ».

Je lui suggère de dresser une nomenclature répartie en deux colonnes. Il fera apparaître à droite ce qui est de l'art, et à gauche ce qui n'en est pas ! Ensuite, je le presse d'adresser ce guide à tous les conservateurs de France. Notamment à ceux du Centre Georges-Pompidou qui n'ont jamais fait preuve, en ce domaine des choix, ni d'une trop grande clairvoyance, ni d'un extraordinaire courage. Puisqu'il les attaque je me payerai, ici, le luxe de les défendre. Ce n'est pas eux qui m'ont choisi. Pour une fois, les rôles ont été inversés. Après quatre années de rapports de forces, j'ai fini par imposer la « monstrueuse Bourse de l'imaginaire » à l'institution culturelle décadente. Interrogez-les, encore aujourd'hui, ils vous déclareront que l'art sociologique n'est toujours pas de l'art. S'il vous plaît, soyez donc indulgent avec eux afin de leur enlever une raison supplémentaire d'être furieux contre moi !

A partir de quel moment l'art devient-il art ? A partir de quels critères est-il légitimé en tant que tel par l'instance muséale ? Quand un Van Gogh devient-il un Van Gogh et un porte-bouteille une œuvre d'art ?

Je le renvoie aux textes théoriques de l'art sociologique (1). Je lui conseille aussi de visiter sans tarder le Sicob et le Bus Paladium.

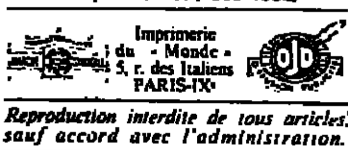
Il ne réussira pas à nous impressionner en ressortant Malraux de son placard. Quand on taxe la participation du public de « matériau inépuisable de la bêtise humaine » on ne fait pas seulement preuve de bêtise mais on affiche un mépris qui dénote le retour en force à certains comportements dont l'historique nous commande de nous méfier comme de la peste. Notre inquiétude se trouve confirmée au fil de la lecture : « Il en est ainsi depuis que l'art est hétéronome, depuis que l'artiste s'est réduit à *cette figure tellement dégénérée* qu'il n'est plus que l'effet produit sur le grand nombre ». Les masques sont jetés. Les sources de la démonstration sont claires.

« En fait, par une surenchère de bêtise et de grossièreté, Fred Forest abolit le musée idéologiquement au point de l'entraîner avec lui dans la rue. » Sous sa plume distinguée voilà enfin un compliment inattendu ! Ce serait la preuve de l'efficience de l'« art sociologique ». L'aboutissement de son projet. Le moment où, dans l'art, théorie et pratique se superposent, terme à terme, créant du sens.

« Bourse de l'imaginaire » : *l'objet artistique n'existe pas. Je me* serais trompé de lieu. Beaubourg se serait trompé d'artiste. Vous vous êtes trompé également de journal : votre article était pour *Minute*.

(*) Artiste sociologue.

(1) *Théorie de l'art sociologique* d'Hervé Fischer, Editions Casterman, Paris. *L'art sociologique*, de Fred Forest, 10/18 UGE Paris.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Comment voulez-vous vivre ?

par JEAN-JACK MICALEF (*)

HÉRITIERS d'une fulgurante accélération du progrès technique, nous sommes persuadés qu'une croissance encore plus forte de ce même progrès nous aidera à sortir de la crise, provoquée justement par la stagnation des inventions et productions nouvelles.

Il faudrait se convaincre résolument qu'une certaine histoire s'achève, celle de la conquête de la planète, de la diffusion planétaire du modèle de la civilisation industrielle et de la saturation de ce même modèle dans les pays les plus avancés.

Ce type de développement répondait à un certain nombre de besoins et prétendait relever un certain nombre de défis : lutte contre la faim, la maladie, l'insalubrité, la pauvreté, etc. Des infrastructures collectives, des réalisations technologiques inouïes, ont vu le jour, l'équipement des ménages est en grande partie satisfait ; l'homme a quelque peu été délivré de l'incertitude des lendemains, des travaux harassants, et jouit d'un temps libre mérité.

Dans ses grandes lignes, les objectifs de l'industrialisation forcenée ont été atteints : la baisse de l'activité est donc générale dans les pays les plus riches, et elle s'accélérerait même sous l'effet du « soustracteur d'investissement » : lorsqu'un travailleur produisant un bien A est mis au chômage le travailleur produisant le bien B sera à son tour au chômage à moins de prélever sur B, une valeur qui permettra à A d'acheter la production de B.

Sommes-nous dès lors condamnés à partager de moins en moins de travail et à distraire notre ennui dans un cadre de vie et selon des rythmes sociaux et un mode de production qui sont ceux de la société industrielle et qui tendent à se figer en l'absence de perspectives nouvelles ? La tentation est grande de se tourner à nouveau vers le scientifique pour lui demander d'inventer de nouvelles révolutions technologiques qui donneront du travail aux masses désœuvrées. C'est oublier que la science est le produit des nécessités, que les découvertes répondent toujours à un certain type de questionnement, *de besoin, de problème* et que le hasard intervient au cœur de l'interrogation et non avant. Pour l'heure, la demande que la société formule à l'adresse de la science (énergie, bio-technique, lutte contre certaines maladies, etc.) demeure insuffisante, et les réponses attendues en termes de nouveautés technologiques ne semblent pas susceptibles d'enclencher un projet conséquent d'investissement de l'homme dans le réel. Dès lors, quels peuvent être les objectifs de croissance et les nouveaux défis que l'homme se propose de relever ; quels types d'innovations sociales sommes-nous en droit d'attendre qui pourront constituer une nouvelle demande, de nouvelles interrogations en *termes de progrès technologique* ?

Entre la croissance sociale basée sur des principes de justice distributive, la croissance zéro qui prend acte des échecs et des nuisances de la société industrielle et la croissance sauvage de type capitaliste, ne peut-on pas raisonnablement envisager l'hypothèse d'une croissance « esthétique » qui ferait dépendre le développement économique d'un certain « art de vivre » ? Après que furent satisfaits les besoins vitaux, le temps n'est-il pas venu d'une sorte de vie paradisiaque où l'art de produire, d'habiter, de consommer, deviendrait la finalité de l'économique et non plus seulement la survie et la lutte contre la pénurie ? Lorsqu'on examine l'écart qui se creuse entre cet art de vivre auquel chacun aspire confusément et les formes de vie imprimées et imposées par le mode industriel de production et de consommation, on reste abasourdi par l'ampleur des tâches à accomplir.

L'énergie à retrouver

Mais reste-t-il assez d'énergie aux peuples des pays industriels pour coire encore à un grand projet collectif qui soit à la dimension du vide qui augmente avec l'achèvement du projet industriel ? Auront-ils le courage et l'intelligence de se dresser et de jeter à la nature et à la condition humaine de nouveaux défis d'une grandeur et d'une noblesse sans précédent ? Sauront-ils livrer leurs habi*tations laides, étroites et bruyantes* à la démolition ? Sauront-ils détruire leurs usines, leurs bureaux, pour travailler dans des conditions qui rendent au travail sa dignité ? Sauront-*ils produire et consommer avec art et* raffinement, embellir leur corps, manger des mets délicats, s'entourer *d'objets luxueux, construire des mo*numents fastueux ?

Après des millénaires de lutte contre la faim, la maladie, la pauvreté, nous sommes dans un monde où la lutte pour la survie demeure contemporaine de l'insouciance de la beauté et de l'abondance pour le plus grand nombre. Ce moment où l'histoire bascule, où elle hésite à prendre racine sur un versant, est un moment de crise, d'interrogations, de grande incertitude. Le vouloir vivre de l'homme est interpellé dans ses plus intimes fondements et les collectivités dans leur projet d'avenir. Puisqu'il ne saurait y avoir de société post-industrielle où cohabiteraient inactivité et formes industrielles de vie et de production, et puisqu'on ne saurait accepter la régression, la croissance zéro, sous peine de conséquences politiques graves, la question est de savoir si l'on peut faire autrement que s'inventer un avenir. Nous pensons que celui-ci réside dans la mise en œuvre résolue d'un certain art de vivre.

L'art est ainsi interpellé pour venir au secours de l'économie, et à chaque citoyen il est demandé : comment voulez-vous vivre, produire, *consommer, d'une façon qui satis*fasse tous vos désirs, qui combatte vos angoisses et incertitudes et qui contribue à réaliser vos légitimes aspirations vers le bonheur ?

(*) Philosophe.

dilemmes du patrimoine

-vous vivre ?

Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

LE GAZODUC SIBÉRIEN ET LE COMMERCE EST-OUEST

Les négociations de Washington sur la levée des sanctions sont marquées par un affrontement franco-américain

De notre correspondant

Washington. — Les Etats-Unis et leurs principaux alliés n'avaient toujours pas réussi, le jeudi 4 novembre, à se mettre d'accord sur le commerce Est-Ouest. « *Une solution est très proche* », avait annoncé la veille M. Giovanni Spadolini, le président du conseil italien, qui était en visite à Washington. Mais les négociateurs se montraient plus réservés, parfois même très déçus par ces conversations qui durent depuis plus d'un mois. Les ambassadeurs allemand, britannique, français et italien devaient retrouver une nouvelle fois les responsables du département d'Etat, ce vendredi 5 novembre, pour essayer de sortir de l'impasse.

Le Japon, le Canada et la Communauté européenne sont également associés à ces conversations qui ont été engagées début octobre à New-York. Leur but immédiat est de permettre à M. Reagan de lever — sans perdre la face — les sanctions américaines contre le gazoduc euro-sibérien.

Trois points principaux sont sur le tapis : restreindre les exportations de haute technologie à l'Est, réduire la dépendance énergétique de l'Europe occidentale à l'égard de l'U.R.S.S. et limiter les crédits accordés au bloc soviétique. Très vite, c'est ce dernier point qui a occupé tous les débats. Et la France s'est retrouvée sur la sellette, parfois complètement isolée, avec Washington la pressant de ne plus subventionner de crédits à l'Est.

Les Etats-Unis souhaitent en effet que leurs alliés diminuent le montant total des prêts, mais surtout qu'ils en rendent les conditions moins avantageuses. La première exigence gêne un pays comme l'Allemagne fédérale, dont les crédits à l'U.R.S.S. (non subventionnés par l'Etat) sont très importants. La seconde vise essentiellement la France, accusée par ses propres voisins — et concurrents — européens de « casser les taux » pour emporter des marchés.

Les conversations de Washington souffrent d'un malentendu. Paris ne s'y est pas engagé pour négocier et encore moins pour modifier sa propre politique. A ses yeux, elles doivent essentiellement permettre de lever les sanctions américaines. M. Reagan avait pris une mesure unilatérale, sans l'accord de ses alliés. Il lui appartient de l'annuler de manière unilatérale, mais avec l'engagement de ses alliés d'entreprendre une étude approfondie des rapports économiques Est-Ouest. Pas de décision immédiates, en somme, mais une œuvre de longue haleine pour définir ensemble une politique globale.

Ces conversations sont d'autant plus délicates que les rapports franco-américains se dégradent depuis quelques mois. De vieilles rancœurs resurgissent de part et d'autre. « *Nous sommes de nouveau le bouc émissaire*, affirme un responsable américain. *La France nous attribue toutes ses difficultés économiques. Hier on nous reprochait de ne pas assez combattre l'inflation. Aujourd'hui on nous accuse de trop le faire. La faiblesse du franc avait été mise sur le compte de nos taux d'intérêt élevés. Les taux ont baissé et le franc ne se porte pas mieux...* »

L'administration Reagan a noté avec irritation des propos anti-américains dans la bouche de plusieurs dirigeants français. Elle ne les attribue pas seulement à la seule perspective des élections municipales. « *On dit que de tels propos sont à usage interne*, souligne ce haut fonctionnaire, *mais alors pourquoi ont-ils été tenus à New-York par M. Mauroy ou en Afrique par MM. Mitterrand et Cheysson ?* »

Les dirigeants américains se déclarent d'autant plus étonnés que les deux pays collaborent parfaitement dans divers domaines. Paris et Washington n'ont jamais travaillé aussi bien ensemble au Proche-Orient ; ils ne s'étaient jamais consultés aussi étroitement sur l'Afrique et leurs conceptions de la défense occidentale sont très proches, pour ne pas dire semblables.

Le sommet des grands pays industrialisés tenu à Versailles en juin dernier avait été un échec. Qu'en sera-t-il de celui de Williamsburg (Virginie) au printemps prochain ? M. Mitterrand n'exclurait pas, a-t-on entendu dire, de s'y faire représenter plutôt que de s'y rendre, estimant que ces réunions sont trop solennelles pour être efficaces. A Washington, on affirme pourtant ne rien savoir d'une absence éventuelle du président français. Mais elle serait certainement très mal prise. « *Un sommet, c'est un sommet*, remarque notre interlocuteur. « *Nous n'avons pas envoyé le vice-président Bush à Versailles pour représenter les Etats-Unis. Versailles qui, soit dit en passant, était le plus solennel de tous les sommets récents.* »

ROBERT SOLÉ.

[Aucun responsable français n'a ouvertement envisagé un boycottage par M. Mitterrand du sommet de Williamsburg, mais il est exact qu'en raison du peu de résultats concret du sommet de Versailles, notamment dans le domaine économique, des personnalités françaises se sont demandé si de telles rencontres « valaient la peine. »]

LE SOMMET FRANCO-ANGLAIS

(Suite de la première page.)

La France, a-t-il rappelé, ne préjuge certes pas la souveraineté sur les îles Malouines, mais d'une part elle ne pouvait accepter certains attendus du texte latino-américain, et d'autre part elle reste « *en ligne avec la solidarité* » manifestée à un vieil allié dès le début de la crise.

De son côté — mais ceci n'a rien à voir avec cela — le gouvernement de Londres a contribué à l'apaisement en levant l'embargo sur les importations de volailles françaises... à condition que les producteurs français respectent les règlements britanniques.

Au cours de leur premier entretien en tête à tête, qui a duré une heure, ce qui, compte tenu de la traduction, n'a sans doute pas permis d'aborder au fond tous les problèmes, Mme Thatcher et M. Mitterrand ont procédé à un large tour d'horizon sur les relations Est-Ouest.

Ils ont notamment abordé la question du gazoduc sibérien, à propos de laquelle ils ont noté « *une grande convergence d'analyse* ». Ils ont réaffirmé la détermination des pays européens de mener comme ils l'entendent leurs relations commerciales avec l'U.R.S.S. et leur fermeté face aux Etats-Unis dans la défense de leurs intérêts nationaux.

La sécurité européenne a donné lieu à un « *examen approfondi* » des conceptions réciproques. Le porte-parole français a noté que les deux pays se trouvaient dans une position analogue, puisqu'ils possèdent tous deux une force nucléaire de dissuasion indépendante qu'ils refusent de voir prendre en compte dans les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il n'a pas exclu une réflexion commune sur les questions stratégiques, comme celle qui a été amorcée lors du récent sommet entre MM. Mitterrand et Kohl, mais il a rappelé que la France n'était liée à la Grande-Bretagne par aucun traité comparable au traité franco-allemand.

Au sujet du budget communautaire, Mme Thatcher avait répété, avant de quitter Londres, que la situation actuelle « *ne pouvait pas durer et ne durerait pas* ». Elle cherche toujours à obtenir un accord qui garantirait pour plusieurs années une diminution de ses versements à la Communauté, alors que Paris refuse l'instauration d'une nouvelle règle. La France n'a pas encore définitivement approuvé l'accord conclu le mois dernier entre les Dix sur la réduction de la contribution britannique au budget 1982.

DANIEL VERNET.

● *M. Richard Vine*, ambassadeur, ancien directeur des affaires des réfugiés au département d'Etat américain, vient d'être nommé directeur général de l'Institut atlantique des affaires internationales, dont le siège est à Paris, 120, rue de Longchamp, 75116. Il succède à M. Martin Hillebrand, qui prend sa retraite après cinq ans à la tête de l'Institut.

Aux Nations unies

Douze délégations seulement ont voté contre la résolution latino-américaine sur les Malouines

De notre correspondante

New-York (Nations unies). — La résolution sur les Malouines présentée à l'Assemblée de l'ONU par vingt pays d'Amérique latine a été votée jeudi 4 novembre par quatre-vingt-dix voix contre douze et cinquante-deux abstentions.

Le « non » a rassemblé autour de la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande, Antigua, Belize, la Dominique, les Fidji, la Gambie, le Malawi, Oman, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Salomon et Sri-Lanka. Parmi les pays qui se sont abstenus figurent ceux de la Communauté européenne, à l'exception de la Grèce, les pays nordiques, la plus grande partie du Commonwealth (dont le Canada et l'Australie) et des pays arabes. Le résultat du vote a été salué par des applaudissements et des embrassades dans les délégations latino-américaines.

La résolution, d'inspiration argentine, reste extrêmement modérée puisqu'elle ne fait que reprendre l'essentiel des décisions votées, au printemps dernier, par le Conseil de sécurité. Elle demande une reprise des négociations entre Londres et Buenos-Aires pour trouver « *une solution pacifique au différend sur la souveraineté* » des îles.

Ce sont les attendus de la résolution qui ont soulevé le plus de contestations, en particulier l'allusion au « *maintien d'une situation coloniale* ». Encore la première version avait-elle été édulcorée, l'Argentine ayant accepté d'en supprimer la mention du « *colonialisme dans toutes les régions et sous toutes ses formes* », ainsi que le rappel de déclarations du mouvement des non alignés ; Buenos-Aires a aussi accepté d'inclure une allusion aux « *intérêts de la population* ». La Grande-Bretagne avait cependant, d'entrée de jeu, refusé l'ensemble du texte, faisant valoir que les combats étaient trop récents pour discuter de l'avenir des îles, et surtout que des attendus préjugeait l'issue des futures négociations en faveur de l'Argentine. Le représentant britannique, Sir John Thomson, a notamment déclaré que les habitants des Malouines « *ne sont pas des esclaves qu'on peut acheter, ou vendre, ou échanger pour les forcer, contre leur gré, à devenir citoyens d'un autre pays* ». Et il a accusé les Argentins de conserver l'espoir de reconquérir l'archipel par la force.

Le représentant soviétique, M. Troyanovsky, qui, avec toute l'Europe orientale, a voté la résolution, a accusé la Grande-Bretagne d'avoir eu l'intention de renforcer, avec l'appui des Etats-Unis, la position de l'OTAN dans l'hémisphère Sud.

La grande surprise a été la décision de Washington d'appuyer la résolution argentine dans un effort pour améliorer ses relations avec l'Amérique latine après le soutien américain à la Grande-Bretagne pendant la guerre. Le président Reagan s'apprête à faire un voyage dans la région.

Le représentant de la France, M. de Nanteuil, a déclaré : « *La France n'a jamais reconnu aucune souveraineté sur les îles malouines. Elle souhaite une reprise rapide des négociations entre le Royaume-Uni et l'Argentine, car elle est convaincue qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans paix négociée.* » Cependant, a poursuivi l'ambassadeur, expliquant son abstention, la France est restée réticente sur les attendus. Paris regrette, en particulier, l'allusion au « *fait colonial* », référence « *qui n'a pas sa place à propos d'un territoire dont les habitants ont la même nationalité et la même origine.* »

NICOLE BERNHEIM.

∴

Le porte-parole du Quai d'Orsay a fait de son côté à Paris la déclaration suivante jeudi en fin d'après-midi : « *Le gouvernement français estime que : 1) Inviter au sein des Nations unies les gouvernements intéressés à ouvrir une négociation à bref délai ; 2) En appeler au secrétaire général des Nations unies pour qu'il offre ses bons offices dans l'affaire des Malouines, est une démarche souhaitable. Il considère, en revanche, que tout attendu qui préjugerait les conclusions du différend sur la souveraineté* (des Malouines) *ne pourrait être accepté par la France et conduirait à son abstention sur la résolution.* »

LE TEXTE DE LA RÉSOLUTION

Voici les principaux passages de la résolution sur les Malouines (pour les Britanniques les Falkland et pour les Argentins les Malvinas) adoptée, jeudi 4 novembre, par l'Assemblée de l'ONU :

« *L'Assemblée générale (...), consciente que le maintien de situations coloniales est incompatible avec l'idéal de paix universelle des Nations unies, rappelant ses résolutions antérieures (...), tenant compte de l'existence d'une cessation de fait des hostilités dans l'Atlantique nord et de l'intention, manifestée par les parties, de ne pas les reprendre ; réaffirmant la nécessité pour les parties de tenir dûment compte des intérêts de la population des îles (...) ; réaffirmant également les principes de la charte des Nations unies relatifs au non-recours à la force ou à la menace de la force. (...)*

» *1) Engage les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à reprendre les négociations afin de trouver, dans les meilleurs délais, une solution pacifique au conflit de souveraineté touchant à la question des îles Falkland (Malvinas). 2) Invite le secrétaire général à entreprendre une nouvelle mission de bons offices sur la base de la présente résolution. (...) 3) Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session (1983) le point intitulé « Question des îles Falkland (Malvinas) ».*

Pour répondre à une mesure similaire de la France

LA COLOMBIE ET LE BRÉSIL RÉTABLISSENT LE VISA D'ENTRÉE POUR LES FRANÇAIS

Les quatre pays latino-américains intéressés par le rétablissement, le 1er novembre, des visas pour l'entrée de leurs ressortissants en France ont réagi avec compréhension. (Les visas français n'étaient pas abolis pour les ressortissants des autres pays d'Amérique latine).

La Colombie a immédiatement rétabli les visas pour les Français, en s'abstenant de tout commentaire. Les seules critiques viennent de la Société nationale de tourisme. Le Brésil a aussi rétabli les visas pour les Français, mais les autorités frontalières font preuve de compréhension pour les touristes qui n'en ont pas encore. La presse brésilienne explique que la décision française vise à stopper l'arrivée en France de « travestis » brésiliens se destinant à la prostitution. En Argentine, le rétablissement des visas pour les Français est à l'étude mais on indique de source diplomatique que la décision française « *n'affecte pas les relations cordiales* » entre les deux pays. Le Mexique s'est abstenu de toute réaction jusqu'à présent.

Le Quai d'Orsay a précisé jeudi 4 novembre, « *en raison d'interprétations données à certains propos du ministre des relations extérieures M. Cheysson* », qu'il n'était pas question de rétablir les obligations de visa d'entrée pour de courts séjours de ressortissants portugais. Parlant la veille à bâtons rompus avec des journalistes, M. Cheysson avait souligné qu'il était « *inévitable* » que des mesures soient prises pour enrayer l'immigration clandestine et qu'elles toucheraient, notamment, des pays dont un grand nombre de ressortissants travaillent déjà en France. Il avait cité à cet égard les pays du Maghreb, d'Afrique noire et le Portugal.

EUROPE

Allemagne fédérale

LE CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL A BERLIN-OUEST

L'offensive contre M. Genscher s'annonce relativement modérée

De notre correspondant

Bonn. — Les quatre cents délégués qui composent, depuis le vendredi 5 novembre, le congrès du parti libéral, à Berlin-Ouest, sont confrontés à deux textes-programmes majeurs — un troisième, bien minoritaire, est en route — intitulés, l'un « *le manifeste berlinois des libéraux* », l'autre, plus laconiquement, « *le manifeste libéral* ». Le premier est l'œuvre de l'entourage de M. Hans-Dietrich Genscher, qui brigue un nouveau mandat à la tête du F.D.P. L'autre est issu des milieux hostiles à M. Genscher, qui se retrouvent autour de M. Verheugen, ancien secrétaire général du parti, démissionnaire de ce poste en raison de son désaccord avec le président.

A première vue, les différences entre les deux manifestes sont moins frappantes que leurs ressemblances. Le parti libéral se veut, dans les deux cas..., libéral. Il est donc contre l'étatisme et la bureaucratie, pour l'autodétermination de l'individu, que ce soit par sa propre volonté ou par extension de la cogestion. Il n'en est plus à faire l'éloge du capitalisme sauvage dans le style de M. Ronald Reagan ; et le chômage, contre lequel il n'a pas de recette miracle, reste son principal souci. Est-ce un signe des temps retrouvés : aucun des deux manifestes en présence ne fait allusion à l'inflation. Celle-ci paraît revenue à un niveau raisonnable, même si le déficit des finances publiques demeure considérable, voire alarmant. En tout cas, ce n'est pas dans le domaine socio-économique que les divergences apparaissent, mais dans celui de la politique extérieure.

Le manifeste pro-Genscher n'aborde ces problèmes qu'en seconde position après une revue de la politique économique, financière et sociale. Le manifeste anti-Genscher attaque le sujet d'entrée de jeu. « *Nous exigeons une politique de détente conséquente*, déclare-t-il. *Elle ne peut pas dissoudre les contradictions entre les deux blocs, mais elle peut créer les prémisses politiques d'un règlement pacifique du conflit, d'une confiance entre systèmes militaires, des relations intensives de part et d'autre, ainsi au respect des droits de l'homme.* »

« *A l'intérieur de l'alliance atlantique, nous sommes partisans d'une coopération à part entière, reposant sur la confiance mutuelle avec les Etats-Unis. C'est pourquoi les instruments politiques de l'OTAN doivent être améliorés. Dans une alliance dont les membres partagent le même idéal, il ne s'agit pas de recevoir des ordres. Les intérêts de l'Europe et de l'Allemagne doivent être représentés avec courage et conviction* », ajoute ce texte.

« *Nous voulons l'établissement de zones dénucléarisées en Europe, avec pour but une zone s'étendant jusqu'à l'Oural, où il ne serait pas permis d'installer des armes atomiques.* »

Le surarmement nucléaire

Vient ensuite la phrase décisive : « *S'avérerait-il que, d'après l'opinion des Etats de l'OTAN, les négociations de Genève ne rendent pas complètement superflu un surarmement nucléaire* [le fameux « Nach rüstung »] *? Le F.D.P. devra décider lors d'un congrès spécial qui se tiendra fin 1983 si, et dans quelles formes, l'installation de fusées à moyenne portée doit être acceptée.* »

Le manifeste anti-Genscher se prononce pour « *une renonciation aux armes atomiques à moyenne portée comme résultat d'un accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique* », et stipule que « *le F.D.P. examinera les besoins concrets de surarmement lors d'un congrès du parti, à la lumière de ce qu'auront apporté jusqu'alors les négociations* ». En outre, il se déclare opposé au stationnement de bombes à neutrons à l'Ouest comme à l'Est. Il réclame la ratification rapide de l'accord sur l'interdiction du développement, de la production et du dépôt d'armes biologiques par tous les Etats, ainsi qu'un « *accord sur la mise hors la loi de la production et du stockage d'armes chimiques* ».

Il n'y a pas que des nuances entre les deux textes. Tous les deux, il est vrai, sont favorables au désarmement, et renvoient à un congrès ultérieur le problème du surarmement et le choix d'une attitude par le F.D.P. face à ses échéances politiques. Mais le ton général du manifeste anti-Genscher est beaucoup plus conciliant et attentiste que celui de la partie adverse. Reste à savoir si les délégués au congrès auront à cœur de mettre en relief ces divergences latentes, ou si d'autres problèmes — outre les questions de personnes, toujours aussi brûlantes qu'au lendemain du 17 septembre — ne requerront pas en priorité leur attention.

ALAIN CLÉMENT.

EUROPE

Espagne

L'ETA ayant revendiqué le meurtre du général Lago Roman

Toute négociation avec les séparatistes basques semble maintenant exclue

De notre correspondant

Madrid. — L'ETA militaire a revendiqué, ce vendredi 5 novembre, l'assassinat, la veille, du chef de la division blindée Brunete, le général Victor Lago Roman. Cet attentat, d'une gravité sans précédent (c'est le premier commis contre un général dirigeant une division), a provoqué une vive inquiétude dans la capitale espagnole, et les réactions de condamnation des partis politiques se sont succédé dans la journée de jeudi, tant à Madrid qu'au Pays basque, avec l'habituelle exception de la cohalition Herri Batasuna, proche de l'ETA.

Le roi s'est réuni, dans l'après-midi, avec le chef du gouvernement sortant, M. Calvo Sotello, le ministre de la défense, M. Oliart, le chef du comité des chefs d'état-major, le lieutenant-général Alvaro Lacalle, et le secrétaire général du P.S.O.E. (parti socialiste ouvrier espagnol), M. Felipe Gonzalez. A l'issue de l'entretien, la maison royale a publié un communiqué qualifiant l'attentat de *« claire provocation »*.

Le successeur du général Lago Roman à la tête de la division Brunete a immédiatement été nommé. Il s'agit du général Prudencio Pedrosa, qui commandait jusqu'à présent la division blindée de Séville. Comme son prédécesseur, le général Pedrosa passe pour un officier très conservateur mais fidèle au régime démocratique.

« Si les auteurs de cet attentat voulaient lancer un défi à ceux qui forment la majorité, qu'ils sachent que nous lutterons contre le terrorisme avec tous les moyens dont dispose un Etat démocratique », a affirmé M. Felipe Gonzalez. Le chef du parti Alliance populaire, M. Fraga, arrivé en seconde position aux élections du 28 octobre, a signalé de son côté que cet attentat montrait le *« bien-fondé »* d'une de ses récentes déclarations, particulièrement contestée, selon laquelle il fallait *« comprendre les motivations qui inspirent les putschistes »*. Tant l'Alliance populaire que le parti gouvernemental U.C.D. (Union du centre démocratique) se sont prononcés en faveur d'une mise hors la loi de la coalition Herri Batasuna. Ses dirigeants avaient affirmé, au lendemain des élections (ils ont obtenu deux cent dix mille voix, soit quarante mille de plus qu'à la dernière consultation), que *« le vote pour Herri Batasuna est un vote pour l'ETA »*.

L'assassinat du chef de la principale unité militaire du pays a ébranlé l'optimisme dont faisaient preuve, ces derniers jours, les dirigeants socialistes. Le taux élevé de participation (80 %) enregistré lors des élections, le résultat dérisoire obtenu par la formation d'extrême droite Solidarité espagnole du lieutenant-colonel Tejero (25 000 voix pour tout le pays), la majorité absolue dont vont disposer les socialistes au Parlement, les bons scores obtenus par le P.S.O.E. au Pays basque et en Catalogne : autant d'éléments qui, aux yeux des socialistes, renforçaient le régime démocratique. Tout semble aujourd'hui remis en question.

Chez les socialistes, on est conscient que cet attentat risque de réduire considérablement la marge de manœuvre dont dispose le pouvoir civil face aux pressions militaires. En particulier, il est pratiquement impensable dorénavant que les socialistes puissent s'asseoir à la table de négociation avec les dirigeants de Herri Batasuna pour tenter de trouver une solution au problème basque. Une telle hypothèse avait pourtant été avancée ces dernières semaines à Bilbao. Les dirigeants de Herri Batasuna s'étaient publiquement félicités de la victoire du P.S.O.E. et avaient laissé entendre que l'ETA militaire pourrait, sous certaines conditions, accepter une « trêve » pour faciliter une éventuelle prise de contacts. Des coups de sonde avaient même été lancés, certains via Paris.

Les secteurs les plus durs de l'ETA auraient-ils voulu couper court à toute négociation ? C'est ce que pensent plusieurs dirigeants socialistes qui considèrent que les séparatistes basques sont aujourd'hui divisés face à la perspective d'un gouvernement de gauche. Les déclarations plus restrictives faites ces derniers jours par Herri Batasuna après les ouvertures antérieures seraient un indice supplémentaire d'une modification du rapport de force au sein des secteurs basques radicaux.

Dans les milieux proches de l'ETA, au contraire, on estime que cette organisation a voulu faire une démonstration de force pour prouver aux socialistes qu'une négociation avec les partisans de la « lutte armée » était nécessaire et urgente si le P.S.O.E. voulait éviter la « déstabilisation » de la démocratie. Mais cette explication ne convainc plus grand monde à Madrid. Tout indique que l'ETA militaire a finalement choisi la politique du pire : celle qui consiste à démontrer que le « réformisme », même soulignant la nécessité d'*« utiliser toutes les mesures possibles pour libérer le pays du fléau du terrorisme »*.

THIERRY MALINIAK.

Pays-Bas

M. Ruud Lubbers a formé un gouvernement de coalition (chrétiens-démocrates et libéraux)

M. Ruud Lubbers, qui avait été chargé par la reine de constituer le nouveau gouvernement néerlandais après l'annonce du retrait de M. Andries Van Agt (« le Monde » du 2 novembre), a fait connaître jeudi 4 novembre la composition de son cabinet. Ce dernier compte huit chrétiens-démocrates (C.D.A.) et six libéraux de droite (V.V.D.). Les deux partis gouvernementaux ont en outre chacun huit secrétaires d'État.

Le nouveau cabinet

Premier ministre : M. Ruud Lubbers (C.D.A.).
Vice-premier ministre, ministre de l'économie : M. Gijs Van Aardenne (V.V.D.).
Finances : M. Herman Ruding (C.D.A.).
Affaires étrangères : M. Hans Van Den Broek (C.D.A.).
Défense : M. Jacob de Ruiter (C.D.A.).
Affaires sociales : M. Jan de Koning (C.D.A.).
Justice : M. Frederik Korthals Altes (V.V.D.).
Coopération au développement : Mme Eegje Schoo (V.V.D.).
Logement, aménagement du territoire et environnement : M. Pieter Winsemius (V.V.D.).
Education et sciences : M. Wim Deetman (C.D.A.).
Agriculture et pêches : M. Gerrit Braks (C.D.A.).
Bien-être et santé publique : M. Eelko Brinkman (C.D.A.).
Intérieur : M. Jacobus Rietkerk (V.V.D.).
Transports et voies fluviales : Mme Neelie Smit-Kroes (V.V.D.).

Un économiste plus estimé que populaire

Agé de quarante-trois ans, M. Ruud Lubbers est le plus jeune premier ministre qu'aient eu les Pays-Bas. Mais il est loin — au moins pour l'instant — de susciter parmi l'électorat chrétien-démocrate l'enthousiasme que son prédécesseur, M. Andries Van Agt, excellait à provoquer. Cet agrégé des sciences économiques bénéficie du moins d'une estime assez générale. Depuis 1978, il faisait figure de dauphin de M. Van Agt et dirigeait le groupe parlementaire du C.D.A., tout en évitant habilement de ne passer que pour le porte-parole zélé du premier ministre.

Après ses études universitaires, M. Lubbers est entré à la direction de l'entreprise familiale, une usine de construction mécanique aux environs de Rotterdam. Il était alors membre actif de l'aile gauche du parti catholique K.V.P., intégré depuis 1980 dans le C.D.A. En 1973, la direction de son parti l'invita à devenir ministre des affaires économiques dans le gouvernement de centre-gauche de M. Joop den Uyl. Cette coalition tomba en 1977 après un différend interne sur la politique foncière.

M. Lubbers ne devait pas redevenir ministre dans le gouvernement de centre-droit que M. Van Agt forma ensuite avec les libéraux conservateurs. L'actuel premier ministre ne cachait pas, alors, son amertume. Il attendait des jours meilleurs à la tête du groupe parlementaire C.D.A., à l'époque très divisé sur l'attitude à adopter envers une politique jugée trop conservatrice par bon nombre de députés chrétiens-démocrates.

La carrière politique de M. Lubbers se trouva un moment menacée quand, en 1978, un hebdomadaire de gauche révéla qu'il avait, comme ministre des affaires économiques, tiré un profit personnel d'une loi permettant des déductions d'impôts importantes pour de nouveaux investissements industriels.

A l'époque, il dirigeait avec ses deux frères une société de développement immobilier. M. Lubbers, dont la fortune personnelle est évaluée à plusieurs millions de florins, se retira alors des affaires familiales et se déclara prêt à restituer les déductions dont il avait profité. L'affaire en resta là. Mais la presse néerlandaise, ces jours-ci, n'a pas manqué de relever cet aspect du passé du nouveau premier ministre.

RENÉ TER STEEGE.

U.R.S.S.

M. Kirilenko ne figure plus dans la « galerie des portraits » du Politburo

La plupart des ambassadeurs des pays de l'alliance atlantique s'abstiendront, comme l'an dernier, d'assister au défilé militaire qui célébrera, dimanche 7 novembre sur la Place Rouge, le soixante-cinquième anniversaire de la révolution d'Octobre, rapporte de Moscou l'A.F.P. Ces ambassadeurs entendent ainsi protester contre l'intervention soviétique en Afghanistan. Ils seront représentés par des conseillers, mais se rendront à la réception du Kremlin dans l'après-midi. La Grèce et la Turquie, comme l'an dernier également, ne s'associeront pas à ce boycottage, de même que le Danemark, la Norvège et la Suède qui, l'an dernier, avaient protesté par leur absence contre l'intrusion d'un sous-marin soviétique dans les eaux territoriales suédoises.

Mais la nouveauté de ces célébrations est pour le moment la confirmation de l'exclusion du Politburo de M. Kirilenko, secrétaire du parti. Le portrait de celui qui passa longtemps pour un successeur probable de M. Brejnev ne figure plus, en effet, dans la galerie mise en place jeudi 4 novembre dans les grandes artères de la capitale soviétique en prévision des cérémonies.

Un « dauphin » de moins

Est-il seulement malade ? Des rumeurs répandues dans le corps diplomatique de Moscou, en octobre, ont tendu à accréditer cette version, après qu'une notice nécrologique publiée dans la *Pravda* du 5 de ce mois eut omis de mentionner M. Kirilenko, seul des treize membres du Politburo, parmi les signataires. Le fait que l'intéressé n'ait pas été vu en public depuis le 31 août rendait l'explication plausible.

Pourtant, d'autres dirigeants malades — et même quelque peu disgraciés — ont disparu de la scène pendant des mois sans perdre les signes extérieurs de leur dignité. En 1980, M. Kossyguine figura officiellement dans l'effectif du Politburo plusieurs mois après avoir perdu ses fonctions à la tête du gouvernement ; à la fin du règne de Khrouchtchev, un autre dauphin présumé, Frol Kozlov, fut maintenu pendant près de deux ans dans les rangs du Politburo et du secrétariat, alors qu'il était parfaitement incapable de la moindre activité.

Si M. Kirilenko n'a pas eu droit à ces ménagements avant son exclusion formelle des organismes dirigeants — ce qui devrait intervenir au prochain plénum du comité central du parti, officiellement annoncé pour le 15 novembre, — c'est sans doute que s'ajoutait à la maladie physique une maladie politique également sérieuse.

Cette maladie, ce fut sans doute d'avoir été « dauphin » trop tôt. Jusqu'aux environs de 1980, M. Kirilenko apparaissait nettement comme le numéro 2 du parti, réglant, en l'absence de M. Brejnev, aussi bien les affaires de « cadres » que d'industrie lourde, de science que de politique étrangère. Il assista notamment à deux congrès du parti communiste français, en 1970 et en 1976, et fut le seul dirigeant soviétique de haut rang à se rendre au Liban (en 1973).

Cela ne l'empêchait pas de subir quelques éclipses : une première fois au cours de l'hiver 1961-1962, lorsqu'il fut éliminé sans explications du Politburo — où il siégeait comme suppléant — pour réapparaître comme membre titulaire six mois plus tard ; ces dernières années avec d'un peu trop longues « vacances d'hiver » qui donnaient lieu chaque fois à spéculations. Enfin et surtout, si la rivalité apparue ces tout derniers mois entre les deux « nouveaux dauphins », MM. Tchernenko et Andropov, n'est toujours pas tranchée, il est clair que les deux hommes étaient au moins d'accord entre eux pour écarter de la compétition le troisième. André Kirilenko, qui fut pourtant un associé et un laudateur ardent du secrétaire général, avait notamment trouvé en M. Tchernenko plus « brejnévien » que lui.

Notons encore qu'avec cette exclusion *de facto* faisant suite à la mort de Souslov en janvier dernier, le Politburo se trouve ramené à douze membres titulaires et que M. Brejnev se trouve maintenant être le seul parmi ses pairs à y siéger sans discontinuer depuis la chute de Khrouchtchev. Cette situation pourrait donner à penser que la direction a été profondément renouvelée depuis dix-huit ans. C'est vrai dans une certaine mesure, mais les partants ont été le plus souvent remplacés par des « nouveaux » plus âgés.

Voilà pourquoi la moyenne d'âge du Politburo est d'une bonne dizaine d'années plus élevée que du temps de Khrouchtchev. Voilà pourquoi aussi d'autres « maladies » sont à prévoir au sommet dans les mois qui viennent.

MICHEL TATU.

[Né en 1906, membre du P.C. depuis 1931, M. André Kirilenko a travaillé en usine, puis terminé ses études en 1936, dans un institut aéronautique. Il a exercé des fonctions dans le parti à Zaporoje, notamment comme deuxième secrétaire de cette région, de 1943 à 1947. M. Brejnev en étant le premier secrétaire en 1946 et en 1947. Il dirigea ensuite l'appareil du parti dans deux autres régions ukrainiennes (Nicolaevsk et Dnepropetrovsk), puis à Sverklovsk, de 1955 à 1962. Après s'être occupé des affaires du parti pour la fédération de Russie, il avait été nommé en 1966 secrétaire du parti. Il siégeait au Politburo comme membre titulaire depuis 1962.]

M. MITTERRAND COMPTE INTERVENIR EN FAVEUR D'ANATOLE CHTCHARANSKI

M. Mitterrand a assuré, jeudi 4 novembre, les représentants de diverses organisations pour la libération d'Anatole Chtcharanski de *« l'attention toute particulière »* qu'il portait au cas du mathématicien soviétique, militant pour les droits de l'homme et activiste juif. Condamné, en 1978, à treize ans de détention pour *« trahison et espionnage »*, après un procès préfabriqué, Chtcharanski fait, depuis le 23 septembre, une grève de la faim pour que les autorités pénitentiaires lui remettent le courrier qui lui est adressé et permettent à sa famille d'exercer le droit normal de visite qui lui est dénié depuis janvier.

La délégation comprenait le professeur Laurent Schwartz (comité des mathématiciens), le bâtonnier Pettiti (l'un des trois avocats français commis par la famille), Mmes Thérèse Ettner (comité de défense de Chtcharanski) et Koutchinski (comité de solidarité avec les juifs d'U.R.S.S.). Selon M. Schwartz, le président de la République est *« conscient du rôle symbolique majeur »* joué par le détenu en U.R.S.S., ce qui lui montre *« les possibilités et les difficultés »* d'agir en sa faveur. Mais il *« désire garder le choix et l'opportunité d'agir »*.

Parallèlement à cette démarche, un appel a été lancé au gouvernement français par le P.S., le M.R.G., l'U.D.F., le R.P.R., les syndicats F.O., FEN, C.F.D.T., C.F.T.C., C.G.C., par le président de la conférence épiscopale, celui de la Fédération protestante et par le grand rabbin. Ils demandent au gouvernement de faire connaître *« leur émotion »* aux autorités soviétiques et *« leur souhait d'obtenir, pour des raisons humanitaires, la libération »* du prisonnier.

Le P.C.F. pas plus que la C.G.T ne s'étaient associés à cet appel. Mais le secrétariat de M. Georges Marchais a indiqué que le secrétaire général a pris, jeudi, *« une nouvelle initiative, dont la nature sera révélée en temps utile »*, en faveur du mathématicien.

Enfin, jeudi soir, le correspondant de TF 1 à Moscou a pu diffuser un entretien dans la capitale soviétique avec la mère de Chtcharanski. Celle-ci a demandé qu'on lui permette au moins de voir pendant un quart d'heure son fils afin qu'elle puisse le convaincre de cesser sa grève de la faim, qui met ses jours en danger.

République d'Irlande

LA CHUTE DU GOUVERNEMENT DE M. HAUGHEY

De nouvelles élections législatives auront lieu le 24 novembre

De notre correspondant

Dublin. — Après seulement huit mois d'exercice du pouvoir, le gouvernement de M. Charles Haughey (Fianna Fail, nationaliste) a été renversé jeudi soir 4 novembre par l'adoption d'une motion de défiance, et le Dail (Chambre des députés) a été dissous par le président Hillery. Les élections législatives se dérouleront le 24 novembre.

La décision des trois députés socialistes de retirer leur soutien au gouvernement minoritaire, en raison de sa politique économique, a entraîné la chute du cabinet, dont le soutien parlementaire avait déjà été entamé, depuis un mois, par la mort d'un député et la maladie grave d'un autre. Le pays est ainsi plongé dans une troisième campagne électorale en l'espace de dix-huit mois.

Il n'est d'ailleurs pas garanti que le résultat du scrutin du 24 novembre soit radicalement différent des deux précédents. La formation principale, le Fianna Fail, traditionnellement en mesure de gouverner seule, perd selon les sondages récents une partie considérable de son influence. La popularité de la formation centriste, le Fine Gael de M. FitzGerald, ne cesse de progresser, mais il n'est pas du tout acquis que ce parti remporte assez de sièges pour former seul un gouvernement.

Plus vraisemblablement, la constitution d'un nouveau cabinet continuera donc de dépendre de la participation du parti travailliste, qui avait quatorze sièges dans le Dail, dissous jeudi. Mais il existe dans ce parti, singulièrement au sein de son aile gauche, un sentiment « anticoalition » de plus en plus fort. Un sentiment renforcé par le récent départ du leader, M. Michael O'Leary, et par son adhésion à la formation de M. FitzGerald.

Quant au premier ministre démissionnaire, il doit affronter l'électorat avec le taux de popularité le plus bas jamais enregistré par un leader du Fianna Fail.

Depuis son arrivée au pouvoir, son administration a été impliquée dans plusieurs scandales, et il s'est montré incapable de faire face à une situation économique et sociale très grave (le chômage est actuellement de 12 % de la population, et continue à augmenter). M. Haughey a longtemps réfuté la thèse selon laquelle il fallait réduire la dette extérieure massive et le déficit budgétaire. Finalement, dans le plan économique qu'il a rendu public, il y a deux semaines, des réductions budgétaires ont dû être envisagées pour tous les services de l'Etat, ainsi que le blocage des salaires. Une partie, au moins, de « ses » députés, qui ont organisé en vain deux révoltes en huit mois pour le démettre de ses fonctions, ne cachent pas leur déception de devoir mener une campagne électorale avec M. Haughey à leur tête. Mais le premier ministre se refuse toujours à croire qu'il compromet les chances de succès de son parti.

JOE MULHOLLAND.

LES PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES

Fianna Fail : *dirigé par M. Charles Haughey, ce parti nationaliste, numériquement le plus important, se veut le continuateur des partisans de la lutte jusqu'à la libération de toute l'Irlande. Mais il entretient aujourd'hui des rapports tout à fait normaux avec Londres et condamne les méthodes de l'IRA en Ulster.*

Fine Gael : *parti de centre droit, dirigé par M. Garret FitzGerald, et qui se réclame de l'héritage des modérés de la guerre d'indépendance, favorables à la négociation avec les Britanniques sur le partage de l'île. Ses rapports avec Londres, paradoxalement, sont aujourd'hui plutôt moins bons que ceux du Fianna Fail.*

Parti travailliste : *avec des effectifs parlementaires traditionnellement modestes, le Labour parvient, cependant, à exercer une influence non négligeable à l'intérieur de coalitions avec le Fine Gael.*

S.F.W.P. : *le Sinn Fein Workers'Party est à la fois nationaliste et ouvriériste, voire nettement marxiste. Son importance électorale est réduite, mais il peut, lui aussi, apporter l'appoint nécessaire, de même que quelques députés non inscrits, en général très marqués à gauche également.*

Les deux grands partis de droite représentent traditionnellement, au total, plus de 80 % de l'électorat.

Pologne

● *Actions à l'étranger en faveur de Solidarité.* — L'Internationale du personnel des postes, télégraphes et téléphones (I.P.T.T.) a demandé à toutes ses organisations syndicales affiliées de boycotter les relations par poste et par télécommunications avec la Pologne le 10 novembre prochain. L'I.P.T.T., qui regroupe 3,6 millions de syndiqués répartis dans quatre-vingt-onze pays, souligne que ce boycottage coïncidera avec celui de tous les navires et avions polonais auquel a appelé la Fédération internationale des transports.

Le même jour, à Bruxelles, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la Confédération mondiale du travail (C.M.T.), et la Confédération européenne des syndicats (CES), organisent une conférence internationale de solidarité avec « Solidarnosc ». Elle envisagera l'approche la plus efficace et la plus adéquate à adopter par le mouvement syndical international pour faire respecter pleinement les droits humains et syndicaux en Pologne.

AMÉRIQUES

États-Unis

● RECTIFICATIF. — Aux élections pour le poste de gouverneur de Californie, l'écart entre MM. Bradley et Deukmejian n'était pas de 6 000 voix mais de 50 000 (sur 7 400 000 suffrages).

Madagascar : l'élection de la colère

II. — LES OCCIDENTAUX A LA RESCOUSSE

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE LANGELLIER

Ne laissant guère de doute quant à la réélection de M. Ratsiraka, la campagne présidentielle à Madagascar a été marquée par la violence des critiques qu'au terme de sept années de « socialisme » l'adversaire du président sortant, M. Monja Jaona, a adressées à un régime dont il partage pourtant les options idéologiques. Le vif mécontentement de la population devant la dégradation de la situation s'est notamment traduit par le sévère bilan dressé par les Églises (*le Monde* du 5 novembre).

Antananarivo. — Une femme encore jeune brandit son précieux billet vert et s'exclame, indignée : *« Voilà, je dois vivre chaque jour avec ça. 500 francs. De quoi acheter 3 kilos de riz.* (1) » Elle a huit enfants. « *La politique,* ajoute un voisin, *c'est pour les intellectuels. Pour nous, il s'agit de survivre.* » Plus loin, deux militants du Monima s'en vont chercher le tapioca avec lequel ils colleront les portraits violets du candidat Monja Jaona. Ici, à Ankazomanga, dans la banlieue de « Tana », les harangues électorales du « Vieux » font de l'effet. C'est encore la ville et déjà la rizière. Un paysage de diguettes et de cabanes en boue séchée. L'orgueilleux palais de la reine n'est qu'à 3 kilomètres à vol d'oiseau.

Jadis, les esclaves des monarques vivaient dans ce quartier, qui abrite aujourd'hui des paysans « saisonniers ». Lors du terrible cyclone de janvier, ils étaient parmi les 60 000 sans-abri de la capitale. Tout près, à Ambohimanirina, le parti A.K.F.M., qui contrôle la municipalité de Tana, applique le vieux précepte : « Du riz et des jeux. » Les jeux ? D'antiques chevaux de bois. Quant au riz, les longues queues devant les magasins d'État indiquent qu'il n'est pas la chose la mieux partagée. On en revient toujours au lieu commun. Quand le riz va mal, tout va mal à Madagascar.

La Grande Ile récolte plus de 2 millions de tonnes de paddy, dont un dixième seulement est commercialisé, pour nourrir les villes. Chaque année, l'écart se creuse entre la production — en hausse régulière pourtant depuis dix ans — et les besoins. La soudure est de plus en plus ruineuse. En 1982, le pays aura importé 280 000 tonnes. A ce rythme, il devra, de l'aveu du président Ratsiraka, en acheter 500 000 tonnes dans cinq ans. Rompre ce cercle vicieux est une urgence nationale. Au risque de troubler la paix sociale, le gouvernement a réduit en mai les subventions à la consommation. Le prix du riz a doublé du jour au lendemain. Mais il faut souvent faire la « chasse au riz » et l'acheter au prix fort sur le marché parallèle.

Les multiples causes du désastre agricole malgache, souvent décrites, n'ont rien d'original. Elles résultent, comme souvent dans le tiers-monde, de la profonde méconnaissance par les gouvernements des mécanismes, des réflexes et des attentes de la société rurale. Les prix payés au producteur, peu stimulants, ont découragé le paysan. L'insécurité physique a accentué ce désintérêt. Les *dahalo*, voleurs de bœufs, ont mis sur pied, dans certaines régions, de véritables petites armées bénéficiant de complicités locales. Les canaux d'irrigation sont délaissés, le patrimoine semencier a dégénéré, les rendements déjà médiocres — moins de 1,5 tonne à l'hectare — ont encore diminué. Les coopératives, imposées d'en haut, ont échoué. Le paysan a boudé le système de crédit rural qui impliquait une responsabilité collective de la communauté de base en cas de non-remboursement des prêts.

L'étatisation de la collecte a désorganisé les échanges traditionnels. La mise en place de vastes sociétés commerciales d'État a rompu le lien organique entre l'offre et la demande. A quoi bon dégager un surplus lorsque les échoppes sont vides ? Les bureaucrates de l'agriculture, prenant la place du Chinois ou de l'Indien, sont devenus les nouveaux usuriers. Toutes les cultures de rente stagnent ou déclinent. Le ministère de l'agriculture cherche une formule juridique pour permettre aux sociétés cotonnières françaises du nord de l'île d'étendre leurs plantations, car elles seules obtiennent des rendements satisfaisants.

L'échec industriel

Toute relance agricole ne peut être que globale et agir à la fois sur les prix et les rendements, l'amélioration des techniques et le développement de la recherche. Production et collecte doivent être restaurées de pair. Or le réseau de transports est ankylosé et le parc automobile en piètre état. Plusieurs dizaines d'autobus roumains rouillent lentement dans une banlieue de Tana pour la simple raison que leurs pièces de rechange ne sont plus fabriquées dans le pays d'origine. La machine économique — contrôlée aux trois quarts par l'État — est à bout de souffle.

Pendant sa campagne électorale, M. Ratsiraka a multiplié les inaugurations, mais l'appareil industriel tourne au tiers de sa capacité. Les entreprises ferment leurs portes, faute de matières premières. A quoi sert une usine de naphte qui, en quelques semaines, satisfait aux besoins annuels du pays ? Une usine pharmaceutique sans produits de base ? Une usine textile — à Tuléar — dans une région sans coton ? Une minoterie — à Antsirabé — qui transforme du blé importé, donc fort coûteux ? L'industrie malgache, de longue date extravertie, a gravement souffert du manque de devises. Depuis le début de l'année, le Trésor n'a pratiquement accordé aucune avance aux sociétés d'État. En attendant le « paradis socialiste » promis, la Grande Ile connaît les pénuries. On manque de sucre, d'huile, de savon, d'ampoules électriques. « Les piles sont arrivées », titre fièrement *Madagascar Matin.* Juste à temps pour alimenter les transistors, sans lesquels — il est vrai — toute campagne électorale n'est qu'une gesticulation stérile.

La corruption fait des ravages. C'est le règne du chacun pour soi, le triomphe des nouveaux riches du socialisme, peu nombreux mais prospères. On gonfle les factures, on assortit les contrats de coquettes commissions. On trafique sur l'émeraude ou le girofle. La vanille répand un parfum de scandale : 50 tonnes vendues en contrebande. Tout le monde, à Tana, connaît les noms des coupables, mais seuls les lampistes ont des ennuis avec la justice. Le petit peuple, quant à lui, tire le diable par la queue. Les salaires stagnent et les prix s'envolent. Tana est devenue une capitale chère. La criminalité, fille de la pénurie, se développe à vue d'œil. La malgachisation de l'enseignement, de l'aveu des responsables, est un fiasco. Il faudra de longues années pour corriger les erreurs de la politique scolaire. Phénomène déjà ancien, la fuite des cerveaux s'accélère.

Le renchérissement de l'énergie et la dégringolade des cours mondiaux se conjuguent pour le malheur de Madagascar. Avant 1975, la seule vente du café suffisait à régler la facture pétrolière. Aujourd'hui, elle n'en couvre que le cinquième. On ne peut reprocher à M. Ratsiraka d'avoir lancé en 1978 une politique d' *« investissement à outrance »*, légitime dans son principe. Il fallait rattraper le retard accumulé pendant des décennies de gestion frileuse et de sous-investissement.

Mais ce choix économique fut piètrement mis en œuvre. Les projets furent mal sélectionnés. La plupart n'avaient aucun impact immédiat. Certains seuils de rentabilité ne devaient être franchis qu'à l'horizon 2000. Des banques françaises, avides de financer n'importe quoi, furent d'un mauvais conseil auprès des responsables malgaches. Résultat : l'équilibre financier dans la stagnation, qui prévalait jusqu'alors, fut gravement rompu. La crise de trésorerie devint alarmante. *« Si j'avais l' milliard de dollars... »*, rêvait un jour M. Ratsiraka. Mais l'argent, ces dernières années, n'a pas suffi pour réussir.

Madagascar, qui avait pris langue en mars 1980 avec le Fonds monétaire international, fut condamnée au compromis. Aucune alternative ne s'offrait à elle. Refuser l'accord, c'était rompre avec les banquiers, les fournisseurs et les créanciers — souvent les mêmes — de l'Occident. Du côté soviétique, aucun espoir : Moscou n'a pas coutume de remettre à flot les économies de ses amis du tiers-monde. L'U.R.S.S. fit savoir qu'il n'y aurait pas de nouveau Cuba dans l'océan Indien. L'entente avec le F.M.I. eut donc, en ce sens, une portée diplomatique. Madagascar accepta en juin 1982 les conditions du Fonds : limitation des dépenses publiques et des avances du Trésor, réduction des subventions alimentaires, hausse des *prix au producteur, dévaluation* (le franc malgache perdit 13,5 % de sa valeur). En contrepartie, le F.M.I. salua le *« courage politique »* de M. Ratsiraka, accorda un financement compensatoire de 20 millions de dollars et promit 51 millions de dollars sous forme d'un crédit *stand by* étalé sur douze mois.

Le rôle déterminant de Paris

Mais il fallait d'abord rétablir la balance des paiements. A ce stade, la France eut un rôle déterminant. Lors d'une réunion des bailleurs de fonds, en juin, Paris accorda à Madagascar 230 millions de francs, soit la moitié de l'enveloppe totale. Alors que la plupart des donateurs (États-Unis, Japon, Italie) fournissaient une assistance alimentaire, non directement productive, l'argent français financera l'achat de pièces de rechange, de matériel et de petits équipements destinés à l'agriculture. Restait aussi à rééchelonner la dette publique de l'île. Cela fut fait au sein du « Club de Paris ». Malgré ces mesures, le service de la dette, supérieur à la moitié des recettes d'exportation, représente un fardeau accablant. A moyenne échéance, ces mesures de redressement ouvrent la voie à un prêt d'ajustement structurel *de la Banque mondiale.*

Ces aides parent au plus pressé. L'objectif est de retrouver en 1985 les niveaux de production atteints en 1978. Il s'agit non d'accroître le capital de la nation, mais, plus modestement, de remettre en état les infrastructures, de réhabiliter l'appareil productif, autrement dit de réparer la machine pour retrouver la confiance des paysans. Les grands projets énergétiques sont mis en sommeil. L'exploitation des grès bitumineux exige un investissement de 600 millions de dollars. Les réserves d'huiles lourdes restent à évaluer avec précision. Le pétrole est le plus sûr espoir : des permis de recherche ont été accordés à quatre compagnies (trois américaines et AGIP).

Cette politique de restauration est très en retrait par rapport aux objectifs du plan. De même, la logique déflationniste du F.M.I. — baisse des subventions, stagnation des dépenses sociales — lèse les plus pauvres et contredit cruellement les orientations socialistes du régime. Surmonter cette contradiction exigerait quelques contorsions idéologiques. M. Ratsiraka se contente de proclamer qu'*« il n'est pas honteux d'emprunter »* et appelle le peuple à de *« nouveaux sacrifices »*...

A ses yeux, ni les principes ni les méthodes de la révolution malgache ne sont responsables de l'échec. Bref, le socialisme est innocent. *« Ceux qui disent que nos difficultés actuelles sont dues au socialisme sont des menteurs,* observe-t-il, *pour la bonne raison que nous ne l'avons pas encore atteint. »*

L'argument relève un peu de la pirouette intellectuelle. Avec le *Livre rouge,* M. Ratsiraka crut trouver le mode d'emploi de la révolution : un guide d'action, réaliste et cohérent, soutenu par une vision globale de la société malgache. Si le levain socialiste n'a pas pris, c'est, assure-t-il, parce que ses compatriotes changent trop lentement de mentalité. Mais est-il prêt à tirer les leçons de son échec ?

L'évolution en cours n'enchante guère les Soviétiques. Leur présence militaire reste leur meilleur atout. Environ cent cinquante instructeurs entretiennent une douzaine de MIG-21 et contrôlent les installations radar d'Ivato, l'aéroport de la capitale. Bien des officiers malgaches subissent cette ingérence à contrecœur. En outre, deux chalutiers irakiens, dotés d'un équipement électronique et mouillant au large d'Antsiranana (l'ancienne Diégo-Suarez), auraient à leur bord des militaires soviétiques chargés de la surveillance du canal de Mozambique. Pour le reste, M. Ratsiraka a su dire « non » aux requêtes de Moscou : facilités portuaires et aériennes, ouverture de consulats, etc.

Les rapports américano-malgaches se sont nettement réchauffés. Le président Reagan a reçu en audience M. Ratsiraka. Le *séjour à Tana, au début de l'année,* du général Vernon Walters, émissaire de la Maison Blanche, fut un succès. Des officiers malgaches se rendraient prochainement en visite de travail aux États-Unis. Les philippiques contre Washington ont disparu de la presse. En un an, les États-Unis, second partenaire commercial de la Grande Ile, lui ont fourni 55000 tonnes de riz. Washington semble prêt à accroître son aide, sans se départir toutefois d'une certaine prudence. Les Américains — et c'est là l'essentiel — font un pari optimiste sur le nationalisme malgache, qu'ils s'efforcent de ménager. Ils savent que les partenaires occidentaux de Madagascar sont les *mieux placés pour aider l'île à vain*cre les épreuves qu'elle traverse.

Mais pour repartir d'un bon pied, il ne suffira pas à M. Ratsiraka, au seuil d'un nouveau septennat, de pouvoir compter sur des amis attentifs à ses difficultés. Il lui faudra surtout méditer sur les faiblesses et les erreurs de l'expérience qu'il in*carne depuis 1975. Faute de cet exa*men approfondi, la révolution risque de ne jamais profiter vraiment à une population désenchantée, qui attend encore de toucher les premiers « dividendes » du socialisme malgache.

FIN

(1) 1 franc malgache (FMG) vaut 0,02 FF.

AFRIQUE

Cameroun

Le président Ahidjo annonce sa démission et demande à ses concitoyens de «faire confiance sans réserves» au premier ministre appelé à lui succéder

Au cours d'une brève allocution radiodiffusée dans la soirée du jeudi 4 novembre, le président Ahidjo a annoncé sa démission des fonctions de chef de l'État, qu'il occupait depuis l'accession à l'indépendance du Cameroun en 1960. Il a également lancé un appel à ses compatriotes pour qu'ils « accordent sans réserves leur confiance » à son successeur constitutionnel, M. Paul Biya, premier ministre depuis 1976, dont la prise de fonctions, en tant que président, a été fixée à samedi. « Je prie Dieu », a ajouté M. Ahidjo, « pour qu'il continue à assurer au peuple camerounais la protection et l'aide nécessaires à son développement. »

Bien que des rumeurs de retrait volontaire aient couru à plusieurs reprises à Yaoundé, la démission du chef de l'État camerounais — qui n'en a pas indiqué les raisons — a créé la plus grande surprise jusque dans les milieux politiques. Dans l'opinion publique, la nouvelle a fait l'effet d'une bombe. D'une voix émue, M. Ahidjo s'est contenté de qualifier sa décision de « circonstance capitale ». La radio nationale n'a pas modifié ses programmes.

A Paris, de source digne de foi, on n'excluait pas l'hypothèse que M. Ahidjo ait pris en considération des raisons de santé. Il avait regagné Yaoundé mercredi soir à l'issue d'un séjour de six jours dans sa propriété de Grasse. Il n'aurait informé ses plus proches collaborateurs de sa décision que jeudi, en fin d'après-midi, peu avant son allocution. Le président camerounais n'a pas décommandé l'audience qu'il devait accorder, ce vendredi après-midi, à l'ambassadeur de France.

De source officieuse française, on se bornait à constater, vendredi matin, que le retrait bolontaire de M. Ahidjo créerait — quelles que soient les qualités de son successeur — un « vide » difficile à combler.

L'inflexible garant de l'unité nationale

« N'en déplaise aux esprits chagrins, la vraie démocratie, c'est bien celle qui favorise la plus large participation possible du peuple à la définition de son destin », déclarait en avril 1975 M. Ahidjo en commentant sa troisième réélection à la présidence de la République du Cameroun, acquise avec 3 483 328 votes positifs et... 163 bulletins nuls. L'hommage à la « vraie démocratie » venait d'un homme toujours craint, généralement respecté mais rarement aimé, — excepté dans le nord du pays, dont il est originaire. En effet, le président du Cameroun a conservé, jusqu'à ce qu'il quitte ses fonctions, son image d'autocrate. Pourtant, par tempérament, c'est un modéré que les circonstances ont amené à une rigueur étrangère à sa nature.

Confronté à une rébellion qui contrôla longtemps une partie des campagnes, notamment dans le sud-ouest du pays, il s'engagea dès la proclamation de l'indépendance, en 1960, dans une répression militaire et policière implacable. Simultanément, le mouvement révolutionnaire de l'Union des populations du Cameroun (U.P.C.) fut adroitement noyauté, le président Ahidjo menant de front la lutte armée et l'action diplomatique. Au nom de l'efficacité, il n'hésita pas à recourir à des méthodes qui suscitèrent un tel mouvement de réprobation à l'étranger — après l'exécution d'Ernest Ouandié, en janvier 1971, par exemple, que les dirigeants camerounais y virent une *« ignoble campagne de dénigrement »*.

Un « Louis XI africain »

Si la comparaison pouvait être faite, c'est sans doute d'un « Louis XI africain » dont on pourrait parler à propos de M. Ahidjo. De ce monarque tant décrié, il a bien des traits : un sens aigu de la raison d'Etat et de sa primauté sur toute autre considération, un goût de l'autorité sans partage, la passion de l'unité nationale. Réservé et même secret, le visage toujours impassible, il a préféré, durant ses successives présidences, inspirer la crainte plutôt que rechercher une popularité dont visiblement il n'a que faire. Le caractère de ce chef d'Etat avare de ses propos doit beaucoup à sa ferveur musulmane et à ses origines peuhles. Il tient à ce que ses frères de race appellent en fulfuldé — leur langue — le *poulaakou* — terme que l'on peut approximativement traduire par la « foulanité », par référence à l'univers culturel peuhl, les deux mot *peuhl* et *foula* étant indifféremment employés.

Le poulaakou mélange intime de trois composantes subtilement dosées, allie le *sendaande* — réserve, savoir vivre et pudeur, — le mounal, qui est patience et persévérance, et l'*aliko*, qui relève de la ruse et du don de diplomatie comme de la prudence et du discernement. M. Ahmadou Ahidjo incarne parfaitement cette triple nature du peuhl, bien qu'il se soit toujours placé au-dessus des considérations d'ordre ethnique ou régional. Cet « homme du Nord » par naissance et mariage n'a jamais cessé, en effet, de se comporter en garant inflexible de l'unité nationale et en ennemi farouche du tribalisme.

Un pouvoir sans partage

Né en août 1924 à Garoua, principal centre administratif du nord du Cameroun, il appartient à une génération de responsables politiques dans les rangs desquels les autodidactes furent plus nombreux que les universitaires. Après des études fort brèves, il est, dès 1942, commis de l'administration des postes. A vingt-six ans, il commence une carrière politique qui va le mener rapidement aux plus hautes responsabilités. En 1947, M. Ahmadou Ahidjo est élu député à la première Assemblée représentative camerounaise. Réélu en 1952, il siège l'année suivante, à Paris, à l'Assemblée de l'Union française En 1955, il est élu vice-président de l'Assemblée territoriale du Cameroun, dont il devient président en 1957.

Vice-premier ministre chargé de l'intérieur dans le premier gouvernement issu de la loi-cadre présidé par M. André-Marie Mbida, il succède à ce dernier à la suite d'une brève crise politique qui oppose le premier ministre au gouverneur. La situation est alors particulièrement difficile puisque tout le sud du Cameroum est en état de rébellion alors que l'ancienne colonie allemande est divisée entre les deux administrations, française et britannique. Sans éclat mais sans composer à aucun moment, avec une fermeté sans faille, il œuvre inlassablement en faveur de l'unité. Le 5 mai 1960, il est élu pour la première fois président de la République.

Sans cesse reconduit à la magistrature suprême, où il est d'ailleurs candidat unique M. Ahmadou Ahidjo, pour avoir été pendant deux ans premier ministre avant d'accéder à la présidence, dispute au président Sekou Touré, de Guinée, le record de longévité politique en Afrique occidentale. En effet, d'abord élus députés au Palais-Bourbon, MM Senghor — qui lui aussi a quitté volontairement la présidence — et Houphouët-Boigny n'exercèrent qu'après la proclamation de l'indépendance de leur pays, en 1960, la charge suprême. Le président camerounais avait, à plusieurs reprises, laissé circuler des rumeurs faisant état d'une prochaine retraite.

PHILIPPE DECRAENE.

Une «République unie» depuis 1972

Le Cameroun, pays riche, complexe et contrasté, peuplé de quelque huit millions d'habitants et s'étendant sur 475 000 kilomètres carrés du golfe de Guinée au lac Tchad, fut un protectorat allemand de 1884 à 1916. Jusqu'à l'indépendance, en 1960, la France administre la plus grande partie orientale du territoire et sa capitale Yaoundé, tandis que les Britanniques, sous mandat de la Société des Nations, puis sous la tutelle des Nations unies jusqu'en 1961, avec la formation d'une République fédérale théoriquement bilingue que le président Ahidjo transforme en République unie en 1972.

La révolte de l'U.P.C. (Union des peuples du Cameroun, fondée en 1948) dure cinq ans (1957-1962) en pays bamiléké et est brutalement réprimée — une vingtaine de milliers de morts — avec l'aide de l'armée française. Peu à peu, la gestion saine de ressources considérables permet l'amorce d'un développement dont les succès, dans les années 70, ont fait du Cameroun un modèle de stabilité.

Le pays a exporté, en 1981, plus de 3 millions de tonnes de pétrole, ce qui correspond à près de la moitié de son budget de cette année. Il dispose d'importantes réserves de gaz. Il est également quatrième producteur mondial de cacao et exporte du café. Depuis deux ans, il a atteint le seuil de l'autosuffisance alimentaire. A ces atouts naturels s'ajoute une assez bonne santé des finances publiques. L'endettement extérieur de l'Etat demeure léger et la charge annuelle de son remboursement est raisonnable, puisqu'elle ne dépasse que de peu 10 % des recettes budgétaires

Les retombées de la manne pétrolière, assez récente, n'en ont pas moins accentué les clivage sociaux. Depuis deux à trois ans, dans cette mosaïque ethnique, les disparités de revenus ont tendance à s'accroître.

M. PAUL BIYA : l'héritier constitutionnel

Né le 13 février 1933 à Mvomeoka, dans le district de Sangmelina, dans le sud du pays, M. Paul Biya, un chrétien, est diplômé de l'Institut d'études politiques et de l'Institut des hautes études d'outre-mer de Paris. Il est également diplômé d'études supérieures de droit public.

Chargé de mission à la présidence en 1962, il devient, deux ans plus tard, directeur de cabinet du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, avant d'assumer, en 1965, dans le même ministère, les fonctions de secrétaire général.

En 1967, il est nommé directeur du cabinet civil du président de la République et, l'année suivante, secrétaire général de la présidence. Promu ministre d'Etat en juin 1970, il conservera ses fonctions de secrétaire général de la présidence jusqu'à sa nomination, en 1975, à la tête du cabinet.

Il est confirmé dans ses fonctions de premier ministre en juin 1979, après le vote de nouvelles dispositions constitutionnelles en faisant le successeur du président en cas de vacance du pouvoir.

M. Biya est également vice-président de l'Union nationale camerounaise (U.N.C.), parti unique, dont la présidence est assurée, au moins jusqu'à samedi, par M. Ahidjo.

Au Cameroun, le premier ministre n'est pas le chef du gouvernement, une fonction qu'exerce, selon la Constitution, le président de la République, qui définit la politique générale de la nation. Dans ce contexte, la mission de M. Biya, bras droit du président, consistait principalement, sous l'autorité du chef de l'Etat, à coordonner l'activité gouvernementale dans les domaines de l'économie, des finances, des affaires sociales, de l'éducation et de la justice. Le « domaine réservé » du chef de l'Etat englobe la défense, la sécurité intérieure et les affaires étrangères.

Marié et père d'un enfant, M. Biya est grand officier de la Légion d'honneur.

République Sud-Africaine

Le parti gouvernemental remporte plusieurs élections partielles

De notre correspondant

Johannesburg. — La majorité de la population blanche sud-africaine est favorable à la modernisation de l'apartheid proposée par le gouvernement de M. Pieter Botha. Telle est, sans doute, l'indication la plus claire fournie par quatre élections partielles et les trois consultations municipales qui se sont déroulées mercredi 3 novembre, dans une ambiance survoltée.

Les nationalistes afrikaners, au pouvoir depuis 1948, qui défendaient pour la première fois devant les électeurs blancs le timide programme de réformes adopté par le gouvernement et récemment entériné par le parti, ont remporté, haut la main, les trois élections municipales et les trois sièges parlementaires qu'ils contestaient à Parys (Orange Free State), Stellenbosh (province du Cap) et Walvis-Bay (1). Le premier ministre, qui n'a pas ménagé son énergie pour soutenir l'intense campagne de son parti, s'est félicité de ces *« excellents résultats »*, mais, conscient du danger persistant représenté par l'extrême droite afrikaner, il a lancé un nouvel appel aux dissidents nationalistes pour qu'ils rejoignent *« sagement leur bon vieux parti »*.

Si la montée des idées d'extrême droite incarnées par MM. Jaap Marais (H.N.P.) et Andries Treurnicht (parti conservateur), ancien ministre devenu grand prêtre de l'apartheid le plus orthodoxe, a en effet, été enrayée, elle n'est pas définitivement stoppée.

L'extrême droite dissidente a prouvé, si besoin était, qu'elle constituait désormais une force électorale avec laquelle, dans les zones rurales tout au moins, le pouvoir devra compter. C'est la seconde leçon — capitale pour M. Pieter Botha — à tirer de ces partielles. Le calendrier des réformes promises en souffrira-t-il ? Ce n'est nullement certain. D'abord parce que si M. Marais a conjuré M. Treurnicht de constituer pour les prochaines élections (1986) un front commun, les deux hommes se détestent toujours cordialement. Ensuite, parce qu'à Stellenbosh, bastion sudiste de l'intelligentsia afrikaner, et à Walvis-Bay, circonscription ouvrière et « fonctionnaire », les « faucons » afrikaners ont été balayés.

Ces résultats tendent à montrer que l'extrême droite a fait le plein de ses voix et que le soutien aux dissidents paraît désormais circonscrit aux zones rurales où vivent moins d'un tiers des électeurs. Enfin, et c'est peut-être l'argument qui pèsera le plus lourd en faveur d'une application des changements promis, certains politologues affirment que des réalignements importants sont en passe de se produire. *« La désintégration du parti majoritaire est stoppée »*, déclare l'un d'eux, ajoutant : *« Si M. Botha applique tout son programme et rien que son programme, il peut encore gagner du terrain sur sa gauche sans en céder plus sur sa droite. »*

Deux phénomènes sont cités à l'appui de cette thèse : à Stellenbosh, où les idées libérales avaient, parmi la population universitaire, le plus de chances de séduire, la candidate du parti progressiste (P.F.P.) a fait un score assez faible (1 380 voix contre 7 000 au candidat nationaliste ; dans la circonscription anglophone du nord de Johannesburg, que les nationalistes ne contestaient pas, le P.F.P. a souffert d'une démobilisation de ses supporters. Il a conservé le siège, mais avec un quart de voix en moins qu'en 1981.

En revanche, le *« patriotisme »* du petit Parti de la nouvelle république (N.R.P., 8 sièges au Parlement), qui a apporté son soutien aux desseins gouvernementaux, a été publiquement loué par M. P. Botha. Il n'en fallait pas plus pour relancer le bruit d'une prochaine fusion majorité-N.R.P., ce dernier étant déjà parfois considéré comme le cheval de troie du nationalisme afrikaner chez les anglophones. Certes, avec ses 114 sièges sur les 166 de l'Assemblée (réservée aux blancs), le parti gouvernemental peut encore se passer d'un nouvel allié. Il n'en demeure pas moins que ses résultats constituent globalement une bonne nouvelle pour les partisans du *« changement sans le risque »*.

PATRICE CLAUDE.

(1) L'enclave namibienne de Walvis-Bay, revendiquée par l'Afrique du Sud, a été placée en 1977, sous administration sud-africaine formelle. La localité était, depuis électoralement rattachée à une circonscription du Cap détenue par le P.F.P. Le gouvernement a décidé d'en faire, peu avant les élections, la plus petite circonscription de la carte électorale.

● *Un nouveau « premier ministre sahraoui ».* — La République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D.) s'est dotée d'un nouveau gouvernement, indique un communiqué publié jeudi 4 novembre à Alger par le ministère sahraoui de l'information. M. Mahfoud Ali Beiba, auparavant ministre de l'intérieur et de la justice, est nommé premier ministre chargé de l'information et de la culture à la place de M. Mohamed Lamine Ould Ahmed, nommé ministre de l'enseignement et de l'éducation. M. Ibrahim Ghali reste ministre de la défense, et M. Ibrahim Hakim conserve les affaires étrangères. M. Abdel Kader Taleb Omar est nommé ministre de l'intérieur, et M. M'Hemed Ould Ziou reçoit le portefeuille de la justice. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

Le roi Hussein de Jordanie invite l'O.L.P. à reconnaître le droit d'Israël à exister

Au cours d'une interview à la B.B.C., le roi Hussein de Jordanie a appelé, jeudi 4 novembre, l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) à reconnaître le droit d'Israël à exister. Le souverain hachémite a estimé qu'une telle reconnaissance d'Israël serait d'une grande assistance pour les pays arabes.

Selon un extrait distribué à la presse londonienne quelques heures avant la diffusion de l'interview, le roi Hussein a déclaré à la B.B.C. que cette reconnaissance *« ferait disparaître un obstacle en vue de l'ouverture de toutes les portes* (aux pays arabes) *». « Et je ne pense pas seulement à Israël mais aussi aux Etats-Unis »*, a-t-il ajouté.

La radio israélienne a affirmé pour sa part que le roi Hussein avait fait transmettre au parti travailliste israélien un message dans lequel il se déclarait prêt à négocier un accord de sécurité avec Israël.

Selon la radio, le souverain jordanien a fait ces propositions devant un groupe de personnalités de Naplouse venues à Amman, qui les ont tranmises au parti travailliste israélien. La radio n'a pas précisé sur quelles bases le souverain hachémite était prêt à négocier avec Israël. Toutefois, dans le message transmis aux travaillistes, le roi Hussein aurait souligné, selon la même source, qu'il ne signera pas d'accord sur la base du plan Alon. Ce plan, du nom de l'ancien ministre travailliste de l'Education, propose un compromis territorial sur la Cisjordanie avec Amman et prévoit l'établissement d'une *« ceinture de sécurité »* israélienne le long du Jourdain. De même source, le roi Hussein a ajouté qu'il ne pouvait participer aux discussions sur l'autonomie palestinienne en Cisjordanie et Gaza prévues par les accords de Camp David *« sans l'accord préalable de l'O.L.P. »*.

Dans une interview que l'hebdomadaire *Kol El Arab* publiera dans sa prochaine livraison, le prince Hassan, prince héritier de Jordanie, a, pour sa part, déclaré que le projet d'une fédération jordano-palestinienne — proposée par le roi Hussein le 20 septembre dernier — avait été conçu dès 1936, mais que le gouvernement britannique s'y était opposé. Il a ajouté que pour Amman l'objectif prioritaire était de *« libérer la terre »* de l'occupant, après quoi les rapports entre les deux peuples seraient définis au sein d'une *« société unique »*. Le prince Hassan soutient à ce propos qu'Israël *« s'est assuré le contrôle de 60 % des ressources de la terres »* dans les territoires occupés.

A Washington, le gouvernement américain a protesté jeudi en des termes énergiques contre la décision des autorités israéliennes de construire cinq nouvelles implantations juives en Cisjordanie. Cette décision, annoncée mercredi par le gouvernement israélien, est *« extrêmement fâcheuse »*, a souligné un porte-parole du département d'Etat M. Allan Romberg.

« Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi Israël s'obstine à prendre des mesures qui sapent la confiance des Palestiniens de Cisjordanie dans les perspectives d'un règlement équitable [au Proche-Orient] *»*, a-t-il ajouté.

L'ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis, M. Moshe Arens, a été convoqué jeudi après-midi au département d'Etat, ou le secrétaire d'Etat M. George Shultz, devait personnellement lui faire part du mécontentement du gouvernement américain.

Au Liban, les « marines » américains ont patrouillé jeudi pour la première fois dans Beyrouth-Est, se contentant toutefois d'effectuer une courte incursion dans des zones pratiquement désertes notamment à Ain el Remmaneh. Français et Italiens avaient commencé dès mercredi leurs patrouilles à Beyrouth-Est. *La Voix du Liban* libre, la radio phalangiste, a pris note sans enthousiasme de l'entrée de la force multinationale dans le secteur. Elle a engagé les habitants à considérer les contingents de la force multinationale autrement qu'en *« force d'occupation »*, mais à limiter les marques de bienvenue à leur égard.

« Il est demandé aux citoyens des deux sexes de respecter de strictes limites dans les relations avec les éléments de la force multinationale, en sorte qu'aucun soldat étranger n'ait le sentiment d'être chez lui et d'être le bienvenu en territoire libanais, ce qui entraînerait un séjour prolongé » a dit la radio.

A Tripoli (Nord-Liban), quatre personnes ont été tuées jeudi et onze ont été blessés, au cours d'affrontements entre organisations pro et anti-syriennes — *(A.F.P., Reuter.)*

RÉUNI A BALE

Le bureau de l'Internationale socialiste demeure divisé sur le problème palestinien

Bâle *(A.F.P.)* — Le bureau de l'Internationale socialiste (I.S.), réuni, les 3 et novembre, à Bâle, s'est séparé sans parvenir à adopter un texte commun sur le Proche-Orient, qui a été le thème principal de ses travaux. Le président de l'I.S., M. Willy Brandt, a indiqué, à l'issue de cette réunion, que le groupe de l'organisation sur le Proche-Orient, dirigé par l'ancien premier ministre portugais, M. Mario Soares, avait été chargé de *« continuer son travail »*. Ce groupe devra soumettre un nouveau texte sur ce sujet à la prochaine réunion du bureau, qui se tiendra juste avant le congrès de l'I.S., à Sydney (Australie), en avril prochain

Sans citer nommément l'Organisation de libération de la Palestine, M. Brandt a reconnu que des *« différences »* importantes étaient apparues à propos de la représentation de l'O.L.P. qui, a-t-il dit, joue *« un rôle important, mais aussi très contesté »* dans des négociations destinées à régler le problème palestinien. De source proche de la délégation israélienne, on indique que le chef du parti travailliste, M. Shimon Pérès, aurait été prêt à accepter un texte de compromis élaboré par M. Soares et la délégation du parti socialiste français, le seul problème étant pour lui la reconnaissance dans ce texte, qui ne faisait aucune mention de l'O.L.P. du *« droit à l'autodétermination du peuple palestinien »*. Un grand nombre de délégués tenant absolument à ce que le nom de l'organisation palestinienne figure dans le texte de la résolution de l'I.S., aucun consensus n'a finalement été possible sur ce sujet.

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis

● LES MANŒUVRES MILITAIRES COMBINÉES qui devaient avoir lieu à la frontière entre le Honduras et le Nicaragua ont été reportées à une date indéterminée, a-t-on appris de bonne source le jeudi 4 novembre à Washington. Un porte-parole du département d'Etat a précisé que le « bon sens » commandait de reporter ces manœuvres alors que M. Reagan doit se rendre en voyage officiel au Costa-Rica le 4 décembre — *(U.P.I.)*

Ghana

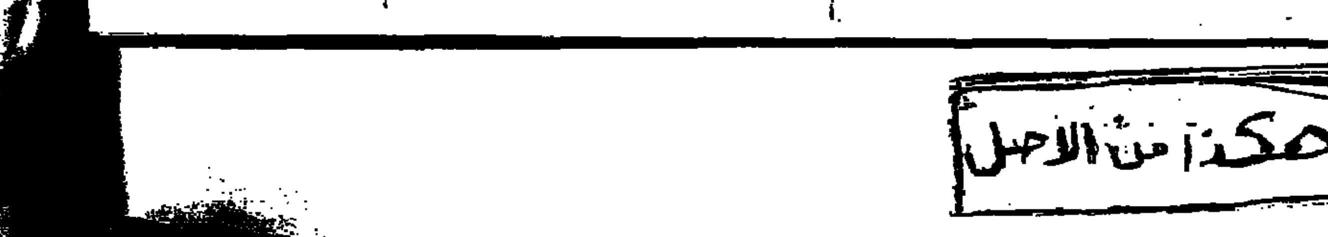
● ARRESTATIONS. — Plusieurs membres de la Commission nationale de défense ont été arrêtés sur ordre du Conseil national provisoire de défense (P.N.D.C., au pouvoir), qui a demandé à tous les *« organes révolutionnaires »* d'être vigilants face aux *« éléments antirévolutionnaires »*, selon un communiqué officiel publié mercredi 3 novembre à Accra. Ces arrestations font suite à des rumeurs qui ont circulé à la fin de la semaine dernière concernant un remaniement au sein du P.N.D.C., constitué par le capitaine Jerry Rawlings en décembre 1981. — *(A.F.P.)*

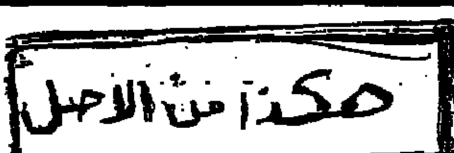
Philippines

● DIX-SEPT PERSONNES ONT ÉTÉ TUÉES et trois autres blessées dans une embuscade tendue, mercredi 3 novembre, semble-t-il, par des maquisards communistes, à proximité du village de Sulog, dans la province de Savao-del-Sur. — *(A.F.P.)*

Sénégambie

● LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA CONFÉDÉRATION. — Le premier conseil des ministres de la Confédération de la Sénégambie a été constitué jeudi 4 novembre par le président de la Confédération, M. Abdou Diouf, chef de l'Etat sénégalais. Le conseil, composé du président et du vice-président de la Confédération (Sir Dawda Jawara, chef de l'Etat gambien), comprend neuf ministres exerçant des fonctions gouvernementales en Gambie et au Sénégal (cinq Sénégalais et quatre Gambiens). M. Abdou Diouf a nommé au secrétariat général de la présidence de la Confédération, M. Pierre Diouf, qui exerce également les fonctions de secrétaire exécutif du comité sénégalo-gambien, coordonnant la coopération entre les deux pays. Le Sénégal occupera les ministères-clés de la défense et de la sécurité. Le chef de la diplomatie sera également un Sénégalais, assisté d'un ministre délégué gambien. Les finances et les affaires économiques ont été confiées à des Gambiens. — *(A.F.P.)*





مكبر من الأصل

PROCHE-ORIENT

ASIE

Chine

D'APRÈS LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

L'objectif visant à limiter la population à 1,2 milliard d'habitants en l'an 2000 a peu de chances d'être atteint

De notre correspondante

Pékin. – Le gouvernement chinois, qui s'est fixé pour objectif de limiter la population à 1,2 milliard d'habitants d'ici à la fin du siècle, ne peut qu'être préoccupé – même s'il ne se faisait guère d'illusions – par les premiers résultats du recensement général réalisé en juillet dernier. Avec un chiffre de population s'élevant, pour le continent, à 1 008 175 288, la barre fatidique de 1 milliard d'habitants est d'ores et déjà dépassée.

Compte tenu de Taïwan et des « compatriotes » de Hongkong et de Macao, le nombre de personnes considérées par le gouvernement de Pékin comme citoyens chinois est de 1 031 900 000.

Les statistiques qui viennent d'être publiées par l'agence Chine nouvelle montrent que le nombre d'habitants vivant en Chine populaire a augmenté de 313,6 millions de personnes (+ 45,1 %) depuis 1964, année du précédent recensement. Cela représente une progression moyenne annuelle de plus de 17,4 millions de personnes, le taux de croissance démographique étant de 2,1 % par an. Toutefois, selon des indications officielles antérieures au recensement, ce taux de croissance est tombé de 2,5 % en 1970 à 1,1 % en 1979 et 1,2 % en 1980 (remontant à 1,45 % en 1981) à la suite de l'application des mesures très strictes de contrôle des naissances, encore renforcées par une directive du gouvernement (*le Monde* des 23 et 24 avril 1982).

Ce progrès, si encourageant soit-il dans l'ensemble, risque cependant de ne pas être suffisant pour tenir l'objectif, réaffirmé au onzième congrès du parti par M. Hu Yaobang, secrétaire général du P.C.C., de limiter la population à 1,2 milliard en l'an 2000. Cela signifierait, en effet, que la croissance de la population ne devrait pas dépasser 11 millions par an au cours des dix-huit années à venir. Or, selon Chine nouvelle, celle-ci a été de plus de 14,5 millions en 1982. Qui plus est, l'arrivée des générations pléthoriques nées dans les années 50 et 60, et qui sont aujourd'hui en âge de se marier et d'avoir des enfants, sera un obstacle supplémentaire à la réalisation des objectifs souhaités par les dirigeants.

A cela s'ajoute une baisse du taux de mortalité qui n'était plus en 1981 que de 6,36 ‰ contre 11,5 ‰ en 1964. La natalité, quant à elle, se situait à un taux de 20,9 ‰ en 1981 contre 39,3 ‰ en 1964.

Un cinquième de citadins

Comme l'avaient annoncé à l'avance les organisateurs du recensement, les premiers résultats qui viennent d'être rendus publics ont été calculés manuellement et ne concernent que 10 % de la population dénombrée. Ils vont être programmés sur ordinateurs dans les mois à venir. Quant aux résultats définitifs, qui porteront alors sur environ 19 milliards de données, ils ne seront connus – au mieux – qu'à la fin de 1984. Les premiers décomptes effectués dans cette phase préliminaire n'auraient donné lieu, selon l'agence Chine nouvelle, qu'à un taux d'erreur minime.

Parmi les habitants du continent, les hommes comptent pour 51,5 % et les femmes pour 48,5 %, proportion à peu près identique à celle de 1964. Le nombre total des citadins s'élève à 206 588 582, soit 20,6 % de la population totale. En 1964, leur taux était de 18,4 %. Shanghai, avec 11 859 687 habitants, reste la ville la plus peuplée de Chine populaire. Pékin, la capitale, vient en second avec 9 230 687 habitants et Tianjin la suit avec plus de 7,7 millions. Il est à noter que près de la moitié des Shanghaïens vivent en banlieue et qu'il en est de même pour près d'un tiers des Pékinois.

Parmi les vingt-six autres provinces et régions autonomes (Pékin, Shanghai et Tianjin ont un statut de municipalités autonomes), sept comptent plus de 50 000 000 d'habitants. Le Sichuan (sud-ouest du pays) est la plus peuplée avec plus de 99,7 millions d'habitants, suivie par le Hunan centre) et le Shandong (est). La région autonome du Tibet se révèle la moins peuplée avec 1 892 393 habitants. Ce dernier chiffre, toutefois, n'est qu'une estimation établie d'après des documents administratifs en raison des difficultés de transport dans cette région qui ont empêché les recenseurs de la sillonner intégralement.

Comparée au recensement de 1964, la population de nationalité han a augmenté de 285,4 millions (+ 43,8 %), tandis que celle des cinquante-cinq minorités a connu une progression de 27,3 millions de personnes (+ 68.4 %). Au total, les minorités nationales représentent actuellement un peu plus de 67,2 millions d'habitants, soit 6,7 % de la population totale. Les Han forment donc l'écrasante majorité du pays : au nombre de 936,7 millions, ils représentent 93,3 % des habitants. Il faut cependant noter que la répartition par nationalités au sein de l'armée (4,23 millions de personnes) n'a pas été publiée.

Les premiers résultats du recensement révèlent, d'autre part, que près du quart des citoyens de Chine populaire (mais 12,4 % seulement à Pékin) sont considérés comme illettrés ou semi-illettrés. Entrent dans cette catégorie, selon Chine nouvelle, les personnes âgées de plus de douze ans qui ne savent pas lire ou sont simplement capables de déchiffrer quelques caractères. En 1964, ce pourcentage était de 38,1 %. Dans l'ensemble du pays on ne compte que 4,4 millions de diplômés universitaires, soit 0,43 % du total de la population. Environ 144 millions de personnes ont reçu une éducation secondaire du premier ou du deuxième cycle ou sont en cours d'études à ce niveau. Une formation primaire a été dispensée à plus de 355 millions d'habitants.

ANITA RIND.

Japon

Quand la pêche à la baleine devient symbole des traditions nationales

De notre correspondant

Tokyo. – Qu'est-ce qui est le plus menacé, le plus important : la survie d'une espèce appartenant au patrimoine naturel – celle des baleines en l'occurrence – ou la survivance d'une industrie locale et d'une tradition alimentaire aussi particulières que minoritaires, et toutes deux japonaises ? Et d'abord, pour juger de priorités diamétralement opposées dans une affaire qui prend l'allure d'une confrontation internationale, l'espèce est-elle vraiment menacée ? Et même si elle ne l'était pas, et que cela puisse être prouvé, la pêche à la baleine est-elle, en dépit des intérêts d'une minorité de nations, moralement et économiquement justifiée, indispensable aujourd'hui ? A un oui têtu et isolé répond un non massif et indigné.

Diplomatiquement, Philippe d'Edimbourg, président du Fonds mondial pour la protection de la nature, et prince consort d'une nation qui n'est pas moins insulaire que le Japon, a laissé entendre ces jours-ci à Tokyo que *« bien peu s'en plaindraient si l'on arrêtait »*. Dans un langage non moins diplomatique, mais autrement menaçant, l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Mansfield, a mis en garde Tokyo contre d'éventuelles représailles américaines au cas où le Japon persisterait dans son intention de s'opposer au moratoire de la commission internationale de la pêche à la baleine. Pourtant, seul ou presque contre la grande majorité de la communauté et de l'opinion internationales, contre le sentiment *« humanitaire »* et le courant écologiste, le Japon s'obstine. Fort du *« droit légitime du peuple japonais »*, de ses traditions (culturelles et alimentaires) et de ses intérêts économiques, il s'accroche à ses harpons.

Contre le moratoire

Passant outre aux objections morales ou prétendument scientifiques ainsi qu'aux menaces de rétorsion, le gouvernement vient de décider, le mardi 2 novembre, de protester formellement contre le moratoire de la commission internationale qui entend imposer, dès 1986, l'interdiction totale de la pêche commerciale à la baleine et au cachalot.

A la volonté de la commission qui veut *« protéger une espèce en danger »*, Tokyo oppose la *« volonté de protéger une industrie en difficulté »*. Pour le Japon, la pêche – ou la chasse – aux grands mammifères marins doit rester ouverte. Il en va, semble-t-il, de l'orgueil national d'une tradition quasi millénaire et du sort d'une industrie qu'alimentent la chair, la peau, les os et la graisse des baleines et des cachalots. Ce n'est pas encore la « guerre de la baleine », mais on atteint aujourd'hui le point culminant d'une épreuve de force internationale qui se prolonge depuis des années et dans laquelle les États-Unis et la Grande-Bretagne forment le fer de lance du camp des « protecteurs » face aux pratiques et aux arguments des « prédateurs ». Le ton monte, chacun se renvoie des arguments humanitaires, moraux, chauvins ou scientifiques pour justifier ses thèses.

Pour Tokyo, et surtout pour le puissant lobby de l'industrie des pêches, baleines et cachalots ne sont pas en voie de disparition. Au contraire, leur population globale serait supérieure à deux millions et demi de mammifères adultes. Ils seraient quelque deux cent mille dans le Pacifique nord, alors que le quota japonais dans ce secteur est inférieur à neuf cents – une goutte de sang dans l'océan.

Prières pour les baleines

Le moratoire, ajoute-t-on dans ces milieux, menace la survie de quinze cents pêcheurs, la prospérité déclinante de leurs villages et l'avenir de plusieurs dizaines de milliers de personnes impliquées dans l'industrie de la baleine. La viande de baleine, affirme-t-on encore, *« joue un rôle important dans l'apport de protéines pour les Japonais »*, qui consomment moins de bœuf que les Occidentaux. Mais, outre que les importations de bœuf se heurtent à de sévères barrières protectionnistes, les protéines fournies par la viande de baleine représentent 0,3 % du total fourni par les produits de la pêche japonaise. Leur suppression ne menacerait guère la santé du Japonais moyen.

Les arguments, sérieux, folkloriques ou franchement spécieux, ne manquent pas dans ce débat. A tous, les partisans de l'interdiction absolue opposent des arguments moraux et, avant tout, la nécessité pour l'humanité tout entière de préserver une espèce qu'ils estiment menacée dans sa survie même. A cela, le Japon répond : *« Il s'agit ici d'un déni* [occidental] *de nos habitudes alimentaires et de notre culture traditionnelle. »* On verse facilement dans le nationalisme émotionnel, on décrie la chasse et les abattoirs, on brandit l'exemple des vaches sacrées de l'hindouisme, etc.

On apprend, dans les nombreuses brochures que distribuent les officines gouvernementales au bénéfice des baleiniers japonais, que *« de coûteuses recherches ont été faites pour dispenser aux baleines la mort la plus humaine »*, que la vie au grand large les expose, de toute façon, à des prédateurs ayant moins de scrupules à abréger leurs souffrances et que, traditionnellement, les Japonais vouent aux baleines un culte quasi religieux. *« Des prières sont régulièrement offertes à leurs esprits par les pêcheurs »*, affirme l'un de ces pamphlets, alors qu'en Occident *« elles n'ont plus de valeur utile et n'existent que pour être admirées »*. Bref, si l'on fait du sentiment, il n'est pas le même des deux côtés. Les États-Unis, qui ont pris l'affaire à cœur sous l'impulsion de divers mouvements écologistes, menacent de priver les Japonais de l'accès à certaines zones de pêche situées dans leurs eaux territoriales. C'est, en quelque sorte, la capture des petits poissons contre la liberté des baleines. L'affaire promet d'aggraver, entre le Japon et ses partenaires occidentaux, un contentieux déjà lourd, et, sans doute, de renforcer ici et là des stéréotypes qui ne facilitent guère la résorption de ces « malentendus » culturels dont se plaignent régulièrement les Japonais.

R.-P. PARINGAUX.

RÉUNI A BALE

A TRAVERS LE MONDE

Le Monde

politique

LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Urbanisme et logement : au secours du bâtiment

Le bâtiment ne va pas très bien... Quant au marché locatif, on le dit anémié, ou plutôt bloqué. M. Tibéri (R.P.R., Paris) a reconnu que la « *dislocation du marché locatif du logement* » n'est pas imputable à la « *volonté* » de M. Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, mais, simplement, qu'elle est la « *conséquence de* [ses] *erreurs* ». C'est de la loi rèèglant les rapports entre locataires et bailleurs, dite « loi Quilliot », qu'il est question.

M. Tibéri accuse : « *Vous avez organisé la pénurie sur le marché du locatif et vous savez dans quelle situation dramatique se trouve l'industrie du bâtiment.* » Le résultat (c'est toujours M. Tibéri, adjoint au maire de Paris, qui parle). ? « *Nous voyons aussi réapparaître la pratique odieuse des dessous-de-table, des reprises ou des pas-de-porte : les réductions de loyer seront compensées, et au-delà, par ces primes occultes.* » Quant à l'industrie du bâtiment, son indice d'activité a baissé de 6 % de mai 1981 à août 1982. M. Clément (U.D.F., Loire) fait un constat semblable : « *19 000 logements construits, chaque année, à Paris de 1971 à 1976, 7 000 de 1977 à 1981, 2 500 cette année. C'est dire que la difficulté de se loger à Paris est loin de s'atténuer et qu'un coup d'arrêt est porté à la lutte contre le chômage.* » La « loi Quilliot », encore : « *Elle interdira aux propriétaires de conserver au parc de logements privés un niveau de confort digne d'un pays comme le nôtre.* » Qu'est-ce que le confort ? Mme Horvath (P.C., Gard) en donne une sorte de définition : « *Plus de 17 % des logements sont surpeuplés ; la moitié des logements datent d'avant 1949 et manquent de confort : 40 % sont sans chauffage et plus de 20 % n'ont ni w.-c., ni baignoire, ni douche.* »

Que faire ? Il faut réhabiliter, améliorer le parc ancien. M. Quilliot n'est pas arrivé, à l'Assemblée nationale, les mains vides. Il faut dire aussi que la régression des crédits PALULOS (primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale) et la faiblesse de ceux consacrés aux PAP (prêts à l'accession à la propriété), dans le budget pour 1983 (1), avaient, par avance, nourri les critiques de l'opposition et alimenté la déception de la majorité. Bref, la « rallonge » budgétaire, concrétisée par l'adoption d'amendements du gouvernement, concerne une majoration de 1,233 milliards de francs des crédits affectés aux PAP (tout en favorisant l'activité du bâtiment, cet effort doit permettre de porter de 150 000 à 170 000 le nombre de logements aidés en accession neuve en 1983) et une majoration des autorisations de programme de 500 millions de francs, afin de porter à 200 000 lenombre des primes PALULOS en faveur du parc locatif social. Mais, parallèlement, les crédits consacrés aux aides à la personne en secteur locatif sont réduits de 166 millions de francs. Mme Horvath n'était que moyennement satisfaite : « *C'est à 200 000 réhabilitations d'H.L.M. par an qu'il faudrait parvenir* », a-t-elle indiqué. Pour elle, le budget pour 1983 est « *insuffisant* ».

Deux thèmes ont donc retenus l'attention de l'opposition : la « *crise grave* » du bâtiment (300 000 entreprises, employant 1,4 million de personnes) et les conséquences de la loi à qui le ministre du logement a donné son nom. M. Guyard (P.S., Essonne) a corrigé ce jugement : « *Cette loi fut dénoncée par certains comme destinée à décourager l'investissement privé, mais les associations de propriétaires les plus sérieuses se sont quand même rendu compte qu'elle garantissait aux bailleurs un revenu acceptable.* » M. Quilliot a défendu sa loi : « *Les propriétaires eux-mêmes m'ont supplié ces temps derniers de l'appliquer, car elle a permis de relever les loyers de 10,16 %, au lieu de 8 %, ceux-ci étant considérés non comme de simples revenus mais aussi comme des moyens d'investir.* » Incidemment, le ministre du logement a « *constaté* » que les investisseurs privés « *n'investissent pas* ». Sans leur en « *faire grief* », bien entendu, M. Quilliot a, d'autre part, souligné que, durant le précédent septennat, il y a eu cinq ans de blocage des loyers. « *Nous n'en sommes pas encore là, et je ferai en sorte que l'on n'y arrive pas* », a-t-il assuré.

L. Z.

(1) Le budget de l'urbanisme et du logement a été analysé dans *le Monde* des 30 septembre, 10-11 octobre et 5 novembre.

Mer : calme plat

La mer apaise les passions. Apparemment. « *Le monde maritime vous décerne un satisfecit* », a dit M. Dupilet (P.S., Pas-de-Calais), en s'adressant à M. Le Pensec. Les députés ont paru – presque – tous d'accord. Bien sûr, un budget qui ne progresse que de 10 % (11,8 % pour le budget de l'Etat) ne peut pas entraîner l'enthousiasme des parlementaires, et ceux-ci, sur tel ou tel point, déplorent ou critiquent. C'est leur rôle. Mais est-ce la personnalité de M. Le Pensec, homme tranquille, ou bien l'heure tardive ? Toujours est-il que la discussion du budget de la mer pour 1983 s'est déroulée sans houle, entre spécialistes. Et c'est un terrien – M. Hamel (U.D.F., Rhône) – qui a évoqué, pour l'Assemblée nationale, avec son lyrisme coutumier, le contexte dans lequel les gens de mer accomplissent leur difficile métier. M. Le Pensec, en Breton, a apprécié. Trois heures de discussion pour le budget de la mer. Le ministre a beaucoup parlé. Un peu trop, a estimé M. Ducoloné (P.C.), qui présidait la séance. « *Trois heures pour 11 millions de kilomètres carrés marins*, a plaisanté M. Le Pensec, *c'est peu.* »

Quels crédits pour la construction du phare d'Ouessant, quel avenir pour l'armement naval transmanche si le tunnel sous la Manche est construit ? a demandé M. Denvers (P.S., Nord). Il faut ramener notre partenaire danois à la raison, qui, dans la négociation communautaire, bloque l'accord pour... 20 000 tonnes de maquereaux !, a insisté M. Bonnet (U.D.F., Morbihan). Comme d'autres députés, M. Duroméa (P.C., Seine-Maritime) a déploré la faiblesse de la subvention accordée à la Société nationale de sauvetage en mer. Les difficultés de la pêche artisanale, l'aide à la construction pour les chalutiers de 12 mètres, la continuité territoriale de l'île d'Yeu, l'accès de nos chalutiers aux zones de pêche, la diminution de la flotte, l'insuffisance des quotas décidés à Bruxelles, le déficit de la balance commerciale des pêches, la lutte contre la pollution, l'insuffisance du draguage de certains ports, la surveillance des lieux de pêche, le taux de la pension de reversion des veuves de marins, etc.

M. Le Pensec a rappelé (voir *le Monde* du 25 septembre) les axes de son action : « *faire contribuer de façon significative le secteur de la mer au rééquilibrage de nos échanges extérieurs ; sauvegarder et consolider les acquis sociaux des gens de mer (améliorer la formation, défendre l'emploi, revaloriser les revenus les plus modestes, développer la sécurité* ». Le ministre de la mer a souligné que, depuis un an, dans le secteur maritime, il n'y a pas eu de licenciements collectifs « *significatifs* », et mis en garde contre « *un climat factice de sécurité* ». « *Nous savons que les dispositifs actuellement en place au large d'Ouessant, des Casquets et de l'entrée du pas de Calais ne sont pas totalement satisfaisants* », a-t-il souligné. « *Je crois pouvoir dire que la question est encore à l'étude...* », a-t-il indiqué à propos... du tunnel sous la Manche. Après avoir assuré que l'effort réalisé en faveur de la C.G.M. (Compagnie générale maritime) ne se fera pas au détriment du privé, M. Le Pensec a annoncé que le gouvernement a décidé de faire un effort pour revaloriser les subventions de fonctionnement et d'investissement de la Société nationale de sauvetage en mer. A cette fin, un amendement sera déposé avant la fin de la discussion budgétaire. M. Hamel, marin d'adoption, était satisfait.

L. Z.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

● *Les motards menacent de boycotter les élections municipales* si le gouvernement « *n'annonce pas avant le 15 février la réforme du permis moto* », a fait savoir la Fédération française des motards en colère (F.F.M.C.), qui a tenu ses sixièmes assises durant le dernier week-end. En cas de refus du gouvernement, précise la F.F.M.C., une manifestation nationale serait organisée le 5 mars.

● A AIX-EN-PROVENCE (Bouches-du-Rhône), les quatre sections du parti socialiste ont désigné, à l'unanimité, comme candidat à la tête de liste, M. Jean-Pierre Rozan, maire de Saint-Cannat. Le maire sortant d'Aix, M. Alain Joissains (rad.), a reçu l'investiture de MM. Michel Pinton et Jean Lecanuet, pour l'U.D.F. – *(Corresp.)*

Au Sénat

Questions au gouvernement

● M. Cheysson déplore la division des résistants afghans

Les sénateurs, interrompant, jeudi 4 novembre, l'examen du projet de décentralisation (compétences) pour leur séance mensuelle des « questions au gouvernement », ont, notamment, interrogé le ministre des relations extérieures sur l'Afghanistan. « *Que compte faire la France*, a demandé M. Salvi (Un. centr., Val-d'Oise), *pour aider la résistance afghane dans son combat contre l'envahisseur soviétique ?* »

« *Voici en effet trois ans*, a rappelé M. Cheysson, *qu'une agression a été commise contre un peuple souverain, agression que nous continuons à condamner. Tant qu'elle n'aura pas pris fin, nous ne pourrons entretenir avec l'U.R.S.S. de relations politiques normales. (...) Jamais les opérations militaires n'ont atteint une telle envergure, et des combats se sont déroulés à 20 kilomètres de la capitale. Les forces de résistance poursuivent leur combat, mais elles sont divisées, ce qui ne facilite pas, malheureusement, leur lutte. De nombreux réfugiés ont quitté l'Afghanistan : trois millions de personnes se sont rendues au Pakistan, et le gouvernement français rend hommage à l'aide que ce pays leur apporte. La Communauté européenne a versé 26 millions de dollars au titre de l'aide au peuple afghan, dont 12 millions aux organisations de réfugiés. Or la France assume à elle seule le quart du budget communautaire. D'autres subventions sont versées au gouvernement pakistanais et aux comités de la Croix-Rouge. Nous aidons aussi des organisations humanitaires, comme Médecins sans frontières et Médecins du monde.* »

● Contre le « sexisme »

A Mme Hélène Luc, président du groupe communiste, qui l'interrogeait sur les mesures destinées à assurer l'égalité professionnelle des sexes, M. Le Pors, ministre chargé de la fonction publique, a souligné que la fonction publique était le secteur le moins « sexiste ». Des dispositions prises par circulaire vont parfaire l'œuvre entreprise en assurant la mixité des jurys et en ouvrant plus largement aux femmes l'accès aux postes de responsabilité. « *Le code général de la fonction publique*, a précisé le ministre, *reconnaîtra la place des femmes dans les organismes paritaires...* »

● M. Mauroy : nous avons refusé la déflation

M. Michel Giraud (R.P.R., Val-de-Marne), président du conseil régional d'Ile-de-France, prononce, selon l'expression du premier ministre, « *un véritable réquisitoire* » contre le projet de création d'un « fonds spécial de grands travaux ». M. Pierre Mauroy lui répond notamment :

« *Les 4 milliards de crédits du fonds spécial permettront de réaliser pour 11 milliards de travaux, selon un mécanisme rapide et efficace. Le T.G.V. va pouvoir prendre son départ vers l'ouest.*

» *Plus généralement, le gouvernement crée toutes les conditions d'une reprise des investissements privés. Malgré les affirmations erronées que vous avez reprises, notre action est réelle, sensible et immédiate...* »

Le premier ministre, qui a souligné les progrès enregistrés (1,5 % de croissance contre zéro chez nos voisins ; un accroissement du chômage quatre fois moindre qu'aux Etats-Unis et qu'en Allemagne...), conclut :

« *A la différence des pays dont les Assemblées ont une majorité conservatrice, nous n'avons pas entrepris une politique de déflation mais de croissance : c'est la politique qui apporte le plus aux Français, et c'est celle qu'ils veulent.* »

LES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les transferts de charges seront comptabilisés contradictoirement

Le Sénat a repris, jeudi matin 4 novembre et une partie de la nuit de jeudi à vendredi, l'examen du projet de loi tendant à modifier la répartition des compétences entre les collectivités locales et l'État.

L'article 16 du projet modifie sensiblement la législation de l'urbanisme. Il fait dépendre la constructibilité du terrain de l'existence ou de l'absence d'un plan d'occupation des sols. Il inverse ainsi la charge de la preuve dans l'appréciation des règles d'urbanisme. Désormais, l'autorité compétente n'aurait plus à dire pour quelle raison un permis de construire est refusé, mais si la demande de permis est accordée. Cette disposition, estime M. MOSSION (Un. Centr., Somme), qui lui oppose « l'exception d'irrecevabilité », est contraire à la Constitution, car elle fait du droit de propriété l'exception et de l'interdiction de construire (donc de jouir d'un bien) la règle générale.

M. GIROD (gauche dém., Aisne), rapporteur de la commission des lois, est favorable à cette notion d'irrecevabilité pour des raisons qui tiennent moins aux principes qu'à l'oppportunité. Il considère, en effet, que l'on ne peut soumettre les communes « *à un chantage au permis de construire* ».

Pour M. COURRIÈRE, secrétaire d'État auprès du premier ministre, de nombreuses restrictions ont été apportées naguère au droit de propriété, souvent même par voie réglementaire, sans que le principe soit considéré pour cela comme une remise en cause. D'autre part, l'interdiction de construire tombera dès l'adoption du document d'urbanisme par la commune. Et l'existence d'un tel document, qui évite les abus spéculatifs, est bien « d'intérêt général », donc conforme aux règles constitutionnelles. Insensible à ces arguments, le Sénat vote néanmoins « l'exception d'irrecevabilité » par 175 voix contre 106.

● Un article additionnel dû à l'initiative de M. SÉRAMY (Un. Cent., Seine-et-Marne), au nom de la commission des affaires culturelles, est ensuite voté, qui crée, dans la région, un « collège du patrimoine et des sites », dont un décret en Conseil d'État devra préciser la composition et les attributions.

● D'autres amendements présentés par le même sénateur et par le rapporteur sont adoptés, dont l'objet est la protection de l'environnement et des sites.

● A l'article 37, qui prévoit que les documents d'urbanisme en cours d'élaboration pourront continuer à être établis selon les nouvelles règles, sans qu'il soit besoin de renouveler les actes accomplis antérieurement, M. DEFFERRE fait adopter un amendement destiné à faciliter le passage d'un régime juridique à l'autre, et qui prescrit au représentant de l'État d'instruire les maires des procédures en cours et des nouvelles règles de procédure.

● L'article 42 concerne les aides sociales au logement accordées par les départements. Ces aides (en moyenne, actuellement 10 francs par habitant), pourraient être complétées par une aide « personnalisée » au logement. Sur initiative de M. FOURCADE (R.I., Hauts-de-Seine), rapporteur de la commission des finances, qui estime que le texte fera naître des espérances illusoires, l'article 42 est supprimé.

● Le projet limitait les possibilités pour une commune d'accorder à une personne privée une garantie d'emprunt en matière de logement. Le Sénat, sur proposition de M. VALADE (R.P.R., Gironde), rapporteur de la commission des affaires économiques, a voulu laisser aux collectivités locales (195 voix contre 105) les possibilités dont elles disposent actuellement.

● Au chapitre traitant de la planification régionale, le Sénat a voulu élargir, « sans aucune restriction », le champ de consultation du conseil régional.

● Un amendement de M. LEGRAND (Gauche dém., Loire-Atlantique) est adopté, qui permet, sous certaines conditions, à une zone bénéficiant d'une charte intercommunale d'être classée, à l'initiative de la région, en parc naturel régional.

● Le Sénat, sur proposition de sa commission des lois, n'a pas voulu que soit reportée à une autre date ultérieure la prise en charge des dépenses de justice et de police qui, selon des promesses gouvernementales, doivent revenir à l'État.

● Enfin, sur initiative de M. Fourcade, le Sénat prévoit que « *préalablement au transfert des compétences et pendant une période de trois ans, il est fait, chaque année, un décompte intégral pour chaque collectivité ou groupement concerné, des charges qui résultent des transferts de compétences prévus par la présente loi. Ce décompte, établi contradictoirement, est constaté par arrêté conjoint du ministre chargé de l'intérieur et du ministre chargé du budget après avis d'une commission présidés par un magistrat de la Cour des comptes et comprenant des représentants de chaque catégorie de collectivité concernée.* »

A. G.

DÉFENSE

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Charles Christienne

M. Charles Christienne nous a adressé la lettre suivante :

Je viens de prendre connaissance dans *le Monde* du 3 novembre 1982 de l'encadré rapportant des propos que j'aurais tenu le 31 octobre à Landouge, au cours d'un dîner-débat organisé à l'occasion du congrès de la FORR-F.N.S.O.R. (Fédérations des officiers et sous-officiers républicains de réserve).

Je tiens, à ce sujet à faire la mise au point suivante :

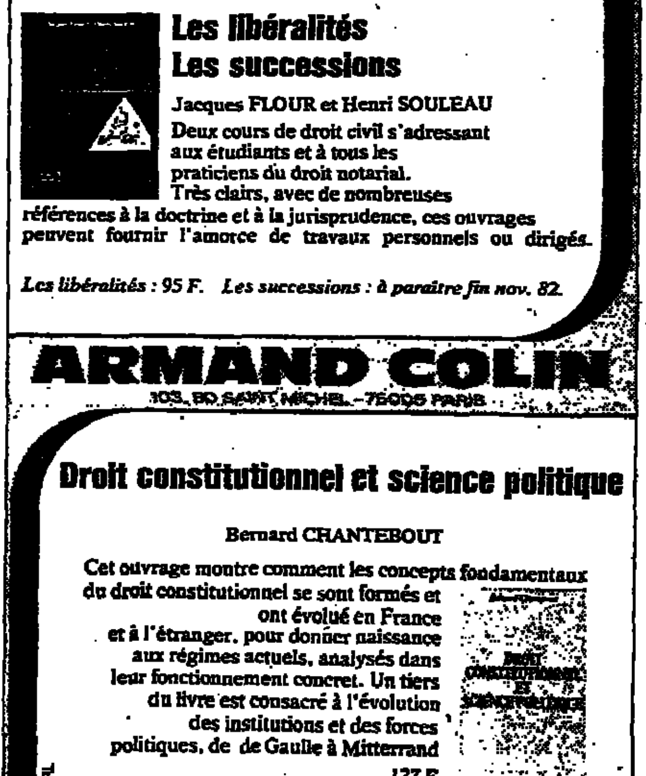
1) Je me suis exprimé dans une enceinte privée à la seule intention des membres de la Confédération nationale des réserves des armées de la République ;

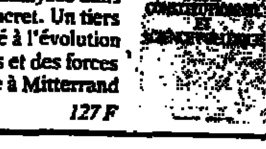
2) A aucun moment je n'ai prétendu parler en qualité d'officier général et encore moins en qualité de chef du Service historique de l'armée de l'air.

Je m'exprimais, en fait, en tant que membre d'une association, pour faire part à mes camarades présents de réflexions concernant le sujet traité, à savoir l'attitude des jeunes face à l'armée. Mes propos situés hors de leur contexte peuvent laisser penser que je critiquais publiquement le gouvernement, alors qu'ils étaient complémentaires de ce que j'avais dit précédemment, en m'efforçant de demeurer au maximum dans un cadre objectif basé sur une expérience vécue, plus technique que politique.

En outre, il me serait paru inconvenant de ne pas respecter le devoir de réserve auquel je suis particulièrement attaché. J'ajoute, et M. Isnard ne devait pas l'ignorer, que ma sensibilité personnelle m'interdit de prononcer une quelconque attaque contre les responsables gouvernementaux de mon pays, et notamment contre l'actuel gouvernement.

[Le dîner-débat auquel le signataire de cette correspondance fait référence était organisé par le Cercle républicain des études de défense (CRED), qui avait officiellement invité des journalistes à y assister. M. Charles Christienne s'y est exprimé en uniforme de général de brigade aérienne, et le collaborateur du *Monde*, présent à ce dîner-débat, confirme naturellement les propos qui ont été rapportés et que, du reste, leur auteur ne dément pas avoir prononcés. – J.I.]

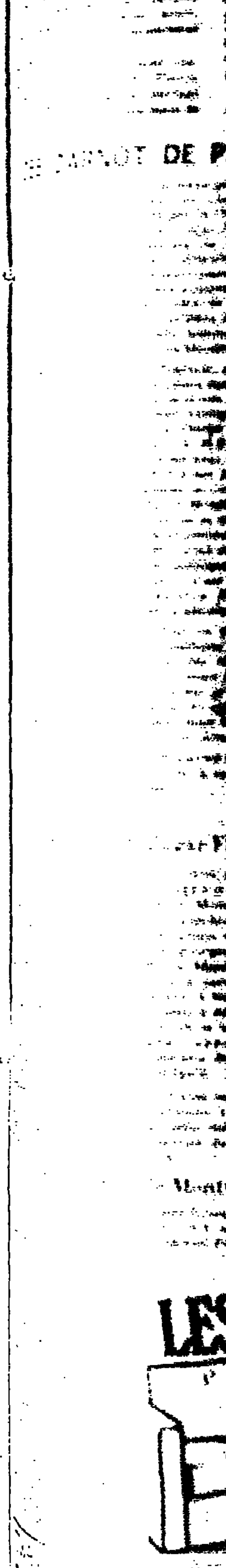


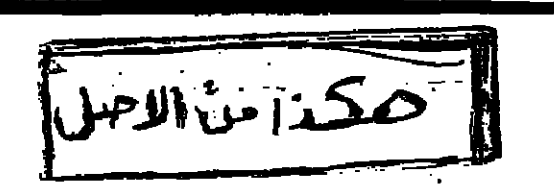


TUNISIE
Fantastique, une semaine au soleil.

1995 F
tout compris*
A l'Hôtel-Club Oamarit***
à Jerba Zarzis.
Tennis. Equitation.
*1 semaine en pension complète (vin à table inclus) au départ de Paris ou de Lyon.
(Vols spéciaux du 12 Novembre au 16 Décembre 82 et du 7 au 27 Janvier 83.)

REPUBLIQUE TOURS
Le droit de choisir.
Tél. : Paris : (1) 355.39.30 - Tél. : Lyon : (7) 837.72.38.
Lic. A 504 France International Paris





L'HOMMAGE A PIERRE MENDÈS FRANCE

Une occasion manquée

La journée retenue officiellement par le ministère de l'éducation nationale pour l'hommage à Pierre Mendès France n'a rencontré qu'un faible écho. Dès l'origine l'affaire avait été mal engagée. Il a fallu en effet l'objection d'un journaliste à la sortie du conseil des ministres pour que le gouvernement se rende compte que la date retenue — 28 octobre — ne convenait pas pour des élèves... en vacances de Toussaint. On a donc repoussé au 4 novembre. Mais rendre hommage à un homme d'Etat oublié par certains depuis un quart de siècle, et ce dix-huit jours après sa mort, c'était apparemment trop tarder, dans une société saturée par les médias, où une actualité chasse l'autre, où enfants et adolescents sont quotidiennement sollicités par le petit écran.

Beaucoup d'enseignants ont vivement ressenti pour eux-mêmes la mort de Pierre Mendès France, et quelques-uns ont partagé cette émotion avec leurs élèves au lendemain de l'événement. Pour ceux-là, transformer cette émotion en hommage officiel recommandé par voie hiérarchique, c'était déjà un travestissement. Pour les autres, indifférents ou adversaires de l'homme politique, cela revenait à leur imposer un pensum : commenter sans y croire des textes austères ou lire sans commentaire des extraits d'un bulletin officiel.

Ne rien faire, alors ? Il est vrai que, d'une manière générale, les enseignants détestent que l'on se mêle de leurs cours. Il est vrai aussi, et c'est déjà moins légitime, que certains refusent de faire entrer le monde extérieur dans leur classe, même lorsqu'ils enseignent des matières propices à extrapolations ou commentaires d'actualité. Il a fallu des événements particulièrement frappants — le putsch d'Alger ou l'assassinat de John Kennedy, par exemple — pour que l'actualité force la porte des classes.

M. Beullac, le prédécesseur de M. Savary, avait une fois tenté d'attirer l'attention des enseignants sur un événement extérieur à l'école : la projection à la télévision de la série « Holocauste ». L'initiative avait rencontré une forte résistance de la part des personnels, souvent irrités par les consignes ministérielles et toujours un peu agacés par la « concurrence » du petit écran.

Pour Pierre Mendès France, la presse et la *télévision ont largement fourni matière à cours* d'histoire ou d'instruction civique. Plutôt que de reprendre la formule adoptée en 1970 pour la mort du général de Gaulle — deux textes extraits de l'œuvre du défunt — pourquoi M. Savary n'a-t-il pas recommandé aux enseignants, le soir même de l'événement, de commenter avec leurs élèves les émissions et les articles consacrés à P.M.F., quitte à ce que ceux qui le souhaitent étudient avec leurs élèves des extraits de l'œuvre écrite ?

ROGER CANS.

AU LYCÉE CARNOT DE PARIS : rien

Les élèves s'étonnent : « *un hommage à Mendès France ? Oui, on a vu ça la semaine dernière à la télévision* ». D'autres, presque désinvoltes : « *Mendès France ? Oui, on est au courant, il est mort* ». Manifestement, l'information n'a pas transité par le corps enseignant. Des élèves de seconde l'avouent : « *On n'en avait déjà pas parlé quand il est mort, alors maintenant...* ».

Le lycée Carnot à Paris a pourtant été — malgré lui — à la pointe de l'actualité après l'attentat de la rue Cardinet, il y a quelques semaines. Des élèves avaient alors déployé des banderoles contre le terrorisme et l'antisémitisme. La mort de Pierre Mendès France *était* une bonne occasion — pédagogiquement parlant — d'évoquer l'antisémitisme en politique, de refaire un peu d'histoire. Mais non : le même professeur qui, après l'attentat était en première ligne dans les assemblées générales et les manifestations de rue explique que les consignes ministérielles lui déplaisent (*On n'aime pas trop ça.* »)

Les professeurs qui ne lisent pas les journaux — nombreux, semble-t-il — ne sont même pas au courant de la journée d'hommage du 4 novembre. Et pour cause : la lettre des services académiques attirant l'attention sur le *Bulletin officiel* qui contenait l'information (daté du 28 octobre et diffusé pendant les vacances de la Toussaint) n'est parvenue au lycée que... le 4 novembre dans la matinée. Le proviseur a aussitôt photocopié la circulaire et les textes de Pierre Mendès France à commenter, puis il les a fait déposer dans les casiers des professeurs chargés de l'histoire ou de l'instruction civique. Mais beaucoup de professeurs ne regardent leur casier qu'à l'inter-classe, si ce n'est à la fin de leurs cours, de sorte que ce 4 novembre, retenu officiellement par le ministère de l'éducation nationale, aucun élève du lycée Carnot n'aura rendu hommage à la mémoire de Pierre Mendès France.

Pourtant, ce n'est pas faute d'admirateurs dans le corps enseignant : « *J'en ai très souvent parlé avec mes élèves*, explique un professeur d'histoire chargé d'une classe préparatoire à H.E.C. *Lorsqu'on étudie comme nous l'histoire du monde de 1929 à nos jours, on est forcément amené à commenter l'action de Pierre Mendès France.* » Au lendemain de sa mort, il a expliqué à ses élèves comment Mendès France, dès 1945, avait eu raison en préconisant une politique de rigueur économique. « *C'est d'ailleurs ce que de Gaulle a finalement fait, mais treize ans plus tard.* »

Pour ce professeur ouvertement « mendésiste », il ne fallait pas imposer des textes aux enseignants. « *Si j'avais fait quelque chose aujourd'hui, je n'aurais pas choisi les textes recommandés par la circulaire, mais commenté sa très belle lettre de démission de 1945.* »

Beaucoup de professeurs du lycée Carnot, à cette date, n'étaient pas nés...

R.C.

A QUIMPER : timide

De notre correspondant

QUIMPER. — C'est un bien timide hommage que les établissements scolaires de la région de Quimper (Finistère) auront rendu à Pierre Mendès France. En effet, de nombreux enseignants, tant du public que du privé, n'ont ni lu ni commenté les textes publiés par le *Bulletin officiel de l'éducation nationale*. Leur attitude ne reflétait au demeurant aucune hostilité à l'égard de l'homme qui eut le courage de mettre un terme au sanglant conflit vietnamien. Ils éprouvaient seulement la même gêne que treize ans plus tôt, lorsqu'on leur avait demandé d'honorer la mémoire de Charles de Gaulle. « *Nous n'aimons pas particulièrement les hommages sur commande* », affirme l'un d'eux. Et puis, il n'est jamais simple de parler d'un politicien dont l'histoire n'a pas encore fixé l'image pour la postérité.

Dans le secondaire, la plupart des professeurs d'histoire ont cependant consacré quelques instants à l'œuvre et à l'action de Pierre Mendès France. L'initiative de M. Savary a soulevé encore moins d'enthousiasme dans les collèges et lycées catholiques. Il est vrai que le parti radical, auquel appartenait à l'origine l'ancien député de Louviers, ne ménageait pas l'école privée.

Dans le primaire, les instituteurs ont en général ignoré les directives ministérielles, qui n'avaient pas d'ailleurs un caractère d'obligation. « *Nos élèves sont trop jeunes*, expliquaient-ils, *pour comprendre les textes proposés. D'autre part, des mots comme* « décolonisation » *ou* « rigueur économique » *ne signifient rien pour eux.* »

A l'école Louis-Pasteur (Quimper), nous avons pourtant rencontré en classe de cours moyen un blondinet de dix ans qui n'ignorait rien de la vie de Mendès France. « *Incollable en histoire* » selon ses instituteurs, Yann Drevillon connaît l'appartenance politique de Mendès France, la durée de son ministère et même le nom de son ministre de l'intérieur. Non sans nostalgie, le directeur d'école, M. Francis Garo, qui se rappelle avoir organisé des scrutins à l'intention de ses élèves avec pour têtes de liste Anquetil et Poulidor, s'exclamait : « *Il faudrait revenir à l'instruction civique... comme à l'orthographe.* »

A l'école Notre-Dame d'Ergué-Armel, Sœur Thérèse avoue tout ignorer d'un hommage : « *N'importe comment, il s'agit là d'une chose délicate, car Mendès France n'a pas fait l'unanimité.* » Revenant sur le début de sa carrière à Languidic, elle ajoutait : « *Je me souviens très bien de sa décision de distribuer du lait dans chaque école primaire et maternelle. Nous allions le chercher dans une ferme des environs et nous le réchauffions. L'administration réglait les factures. Des enfants d'agriculteurs qui ne consommaient pas de lait chez eux se mirent à en boire. Et puis, petit à petit, malgré l'engouement initial, cette pratique est tombée en désuétude.* »

JEAN LE NAOUR.

Une lettre de M. Edgar Faure...

M. Edgar Faure, membre de l'Académie française, ancien président du conseil, nous écrit :

Dans une déclaration publiée par votre journal, numéro du 20 octobre, M. le professeur Minkowski a cru devoir, de façon aussi cursive que téméraire, professer à mon égard une imputation gravement désobligeante. J'aurais, selon lui, participé à de « basses manœuvres » ourdies au sein du parti radical et qui auraient, au début de 1955, occasionné la chute du gouvernement de Pierre Mendès France.

L'excellente réputation de votre correspondant éloignant de mon esprit l'hypothèse d'une intention malveillante, je ne puis cependant me dispenser d'une mise au point à l'intention de vos lecteurs.

En vertu de quoi M. Minkowski se juge-t-il mieux qualifié que Pierre Mendès France lui-même pour apprécier l'attitude de ses collaborateurs et de ses amis ? Or, si des divergences m'ont séparé de Pierre Mendès France, principalement à partir de décembre *1955*, celui-ci a bien voulu reconnaître et attester à différentes reprises la valeur de la collaboration que je lui avais apportée et la loyauté constante de mon comportement à son égard.

Il s'est notamment exprimé très clairement à ce sujet au cours d'une émission télévisée qui a suivi la publication du livre de Jean Lacouture.

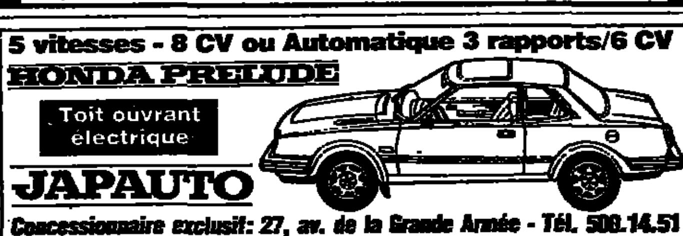
... et une de M. de Montvalon

M. Robert de Montvalon nous écrit :

A-t-on assez dit que l'originalité de Pierre Mendès France fut vraiment *radicale ?*

Ce n'est pas à cause de ses vertus politiques que P.M.F. a fait mouche. Elles ne sont pas son apanage et il n'a guère eu le temps de les exercer. Mais chacun a flairé ceci : homme capable de gouverner, il ne mettait pas la politique et le pouvoir au-dessus de tout. Il témoignait que l'histoire des hommes est trop grande pour que personne prétende l'enfermer entre ses mains.

P.M.F. : ni dérobade ni suffisance. Il rendait dérisoire le divorce dont nous sommes les enfants déchirés : celui des soi-disant moralistes qui n'en finissent pas de se laver les mains à l'écart en pleurant sur le temps qui passe et des soi-disant faiseurs d'histoire qui ne pensent qu'à se faire un nom qu'ils imaginent éternel.









Le Monde

équipement

TRANSPORTS

LES PROJETS DE LA S.N.C.F.

Demain le T.G.V. Atlantique et après-demain le T.G.V. Nord ?

La décision annoncée par le premier ministre d'autoriser la S.N.C.F. à *« engager la procédure conduisant à la déclaration d'utilité publique »* pour la construction du T.G.V. Atlantique (*le Monde* du 5 novembre) sera considérée comme une bonne nouvelle pour la relance des grands travaux et la promotion du chemin de fer. Elle suscitera toutefois deux questions : comment sera financé le futur T.G.V. ; sa rentabilité économique est-elle aussi évidente que celle du T.G.V. Sud-Ouest en service depuis plus d'un an. M. André Chadeau, président de la S.N.C.F., qui était à Lille le 4 novembre, a évoqué ces deux questions en même temps qu'il parlait d'autres projets de T.G.V.

Le projet de T.G.V. Atlantique a été annoncé par le président de la République lors de l'inauguration, en septembre 1981, du T.G.V. Sud-Est. Le tracé de la ligne nouvelle aurait la forme d'un « Y » avec un tronc commun partant de Paris et deux branches se dirigeant respectivement vers l'ouest et vers le sud-ouest de la France.

340 kilomètres environ de lignes nouvelles seraient à construire ; le matériel roulant, qui pourrait circuler à 300 kilomètres-heure, serait comparable à celui qui est actuellement en service entre Paris, Lyon et Montpellier. La réalisation de ce projet permettrait d'améliorer de façon importante la desserte des régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine. Des gains notables de temps de parcours seraient obtenus : Le Mans et Tours seraient ainsi à environ une heure de Paris (1 h 40 actuellement), Nantes et Rennes à environ deux heures de Paris (3 h actuellement) et Bordeaux à environ trois heures de Paris (3 h 50 actuellement). Le détail du tracé du futur T.G.V. n'a pas encore été déterminé, mais il est évident que de nombreuses autres villes de l'Ouest et du Sud-Ouest bénéficieraient indirectement de gains de temps importants.

Qui paiera ?

Comme nous le rapporte notre correspondant Georges Sueur, M. André Chadeau a parlé à Lille du projet de T.G.V. Nord (vers Versailles-Paris, Lille et Londres) : *« Toutes les études,* a-t-il dit, *montrent que le T.G.V. Nord circonscrit au seul territoire national ne présenterait qu'une rentabilité très inférieure à celle des T.G.V. Sud-Est et Atlantique. En revanche, une réalisation conjointe du T.G.V. Nord et du tunnel sous la Manche qui permettrait d'ajputer à la clientèle du nord de la France et de la Belgique les flux de trafic franco-britannique et belgo-britannique intéresserait quelque 23 millions de voyageurs-an, chiffre très voisin de celui du T.G.V. Sud-Est (25 millions) et sans doute supérieur à celui du T.G.V. Atlantique (21 millions) ».*

« Dans le même esprit, a ajouté M. Chadeau, *l'idée récemment avancée d'un T.G.V. Nord vers Lille, Bruxelles et Cologne qui bénéficierait d'une partie de la clientèle d'outre-Rhin permettrait d'escompter un trafic d'environ 16 millions de personnes. Dans ce dernier cas, toutefois, la rentabilité du T.G.V. Nord pour la S.N.C.F. serait inférieure de moitié à celle du T.G.V. Atlantique et ne dépasserait pas le tiers de celle du T.G.V. Sud-Est. » « C'est donc,* conclut M. Chadeau, *une réflexion approfondie qui doit être menée sur ce dossier avant toute décision, d'autant qu'une réalisation quelle qu'elle soit intéresserait plusieurs réseaux et plusieurs Etats... »*

Il est évident, quel que soit l'avenir de ces projets, que la S.N.C.F., connaissant déjà de sérieuses difficultés budgétaires, ne peut supporter seule la charge de leur financement. C'est à l'Etat de les assumer, ont déclaré les responsables.

P.T.T.

LE BUDGET 1983 EST UNE NOUVELLE FOIS « PONCTIONNÉ »

Pour la deuxième année consécutive, une partie des excédents dégagés par le budget annexe des P.T.T. pour 1983 sera prélevée au profit du budget général, contrairement aux assurances données en octobre 1981 par le premier ministre, qui avait insisté sur le caractère « exceptionnel » d'une telle mesure.

Ce prélèvement (de 2 milliards de francs au lieu de 3,2 milliards pour 1982) a été reconduit *« en raison de la brutale aggravation de la crise économique, mais il ne compromettra pas le programme d'investissements du ministère »*, a indiqué, le 4 novembre, M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., au cours d'une conférence de presse.

Le budget des P.T.T., qui, depuis 1923, est « autonome » par rapport au budget général, s'était vu amputé d'un prélèvement en 1982, pour la première fois de son histoire.

En tenant compte des compensations versées par le budget général aux P.T.T., au titre de l'aide accordée à la presse (de l'ordre de 1,3 milliard de francs en 1983), le déficit ne sera que de 700 millions de francs, a précisé M. Mexandeau. Le résultat d'exploitation s'établira finalement à 2,7 milliards compte tenu de l'excédent de 4,7 milliards dégagé par les télécommunications, du déficit de 2 milliards enregistré par les postes et du prélèvement « exceptionnel ».

Le budget des P.T.T., le plus important des ministères civils, atteindra en 1983 143 milliards de francs et augmente globalement de 16,7 %.

Pour le téléphone, le nombre des lignes passera de 18,6 millions en juin 1982 à 21,2 millions fin 1983 ; le parc des cabines publiques sera porté de 125 000 en 1981 à 182 000 l'année prochaine. Dans le budget est aussi inscrit la confirmation des efforts en télématique et l'amorce d'un plan à long terme pour la télévision câblée (lire page 24).

Enfin, les P.T.T. (dont les effectifs totaux vont atteindre 483 000 personnes) créeront 7 500 emplois l'année prochaine.

FAITS ET PROJETS

L'Iseran et Val-d'Isère

Une malencontreuse erreur nous a fait écrire dans *le Monde* du 3 novembre que les pentes du col de l'Iseran n'étaient accessibles de Val-d'Isère que par la route. Tous les familiers de la station savent que, depuis plusieurs années, on peut accéder à l'Iseran par une navette se rendant au hameau du ForNet, puis, de là, au col par une télécabine et deux téléskis. Ce sont ces remontées mécaniques qui doivent être modernisées : à condition toutefois que les travaux ne portent pas atteinte au vallon de l'Iseran, classé depuis vingt ans en réserve naturelle.

SPORTS

OMNISPORTS. – *Après l'adoption, mercredi 3 novembre, du budget du ministère des sports par l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Soisson, ancien ministre de la jeunesse et des sports, a affirmé que* « le mouvement sportif, qui réclamait des moyens supplémentaires en vue de la préparation des Jeux olympiques et de la mise en place d'actions nouvelles pour le sport de masse et pour le sport de haut niveau, n'a pas obtenu satisfaction ». *Selon lui, Mme Edwige Avice n'a pas apporté, au cours du débat, les précisions que* « la représentation nationale était en droit d'attendre » *à propos, notamment, des subventions aux fédérations.*

TENNIS. – *Le Français Guy Forget a été éliminé, jeudi 4 novembre, par l'Américain Tom Cain (4-6, 2-6), au deuxième tour du Tournoi de Hongkong comptant pour le Grand Prix et doté de 150 000 dollars.*

Henri Leconte s'est qualifié pour le troisième tour du Tournoi de Stockholm, doté de 300 000 dollars, en battant le Suédois Ronnie Bathman (6-2,6-2).

Loïc Courteau a battu le Péruvien Pablo Arraya (6-4, 6-3) au premier tour du Tournoi de Quito (Equateur). Thierry Tulasne a été éliminé au deuxième tour par l'Espagnol José Higueras.

La reconquête du marché des charters

Pour tenter de reconquérir le marché français des vols de charters, Air Charter international (A.C.I.), une filiale d'Air France et d'Air Inter, va commercialiser et programmer les vols charters des trois Boeing-737 exploités par Euralair international, a annoncé, le 4 novembre, le président d'Air Charter, M. Alexandre Couvelaire.

D'une durée de cinq ans, l'accord de coopération technique et commerciale entre les deux compagnies devrait permettre de développer les vols charters en France et ainsi de rééquilibrer, sur ce marché, la part du pavillon national, qui est tombée à 43 % au lieu de 57 % pour les compagnies étrangères.

Euralair restera maître de l'exploitation des trois Boeing sous ses couleurs et conservera aussi l'ensemble de ses autres activités : aviation d'affaires et vente d'avions. De son côté, A.C.I. pourra proposer à sa clientèle charter une flotte élargie où les trois Boeing-737, –130 places – prendront une place intermédiaire entre les Caravelle (100 places), les Boeing-727 (180 places) et les Airbus (300 places). A.C.I. continuera à exploiter ses appareils à partir d'Orly et Euralair à Charles-de-Gaulle-Roissy.

Au Paraguay le plus puissant barrage du monde est inauguré à Itaipu

Les présidents Figueiredo du Brésil et Stroessner du Paraguay devaient inaugurer le 5 novembre – avec moins d'un an de retard sur les délais initiaux – le plus puissant barrage du monde, à Itaipu, sur le fleuve Parana, à la frontière des deux pays. Simultanément, les deux présidents devaient déclencher les quatorze vannes qui permettent au Parana de reprendre sa course vers le Rio del Plata, avec un débit de 8000 mètres cubes par seconde.

Itaipu, construit par plus de quarante mille ouvriers, ingénieurs et techniciens d'une dizaine de pays, n'atteindra son plein rendement qu'à partir de 1988. – (*A.F.P.*)

Trafic aérien : première baisse à Paris

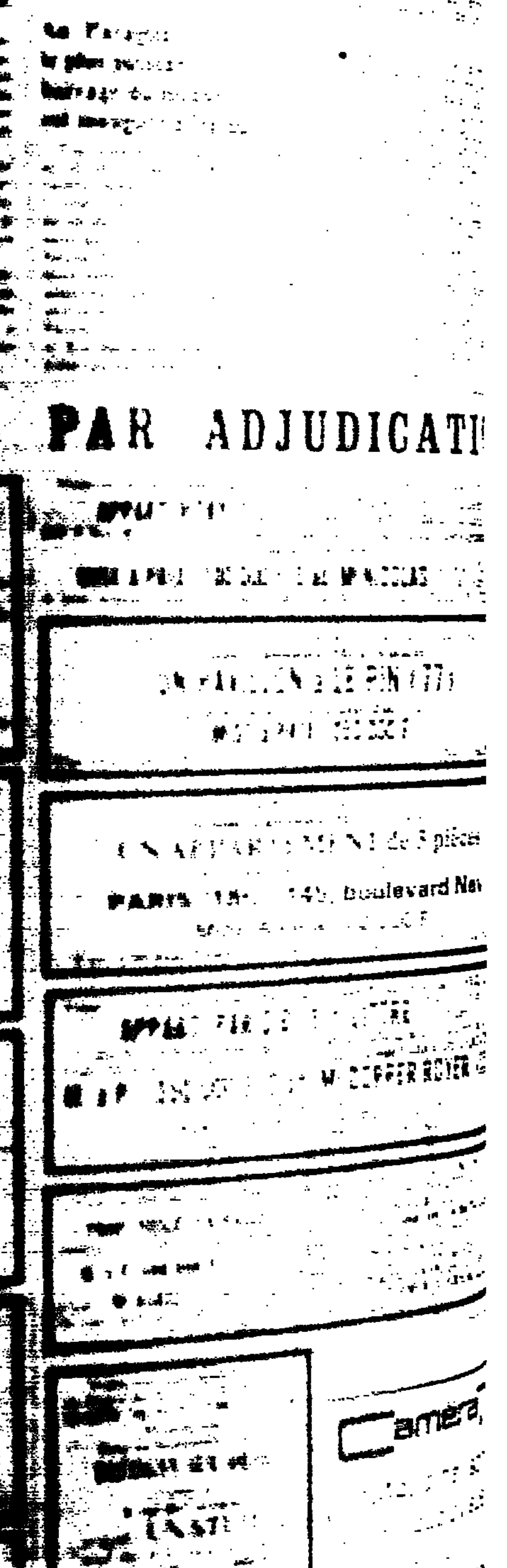
Le trafic dans les trois aéroports parisiens a diminué en septembre de 0,3 % pour les passagers (2,91 millions au départ et à l'arrivée) et de 0,5 % pour le fret (48 110 tonnes) par rapport au même mois de l'année dernière, indique Aéroport de Paris.

Cette baisse mensuelle est la première qui ait été enregistrée en dehors des périodes exceptionnelles comme mai 1968. Elle est due essentiellement à la « contraction » du trafic international, qui a diminué de 1,8 % en septembre, notamment vers le Benelux et la R.F.A., tandis que le trafic intérieur continuait à croître légèrement (2,1 %).

La plupart des grands aéroports européens connaissent une situation comparable : en septembre la baisse à été à Londres de 0,5 % pour les passagers et de 5,2 % pour le fret ; à Francfort de 5,6 % pour les passagers (le volume du fret a augmenté de 2,4 %) ; à Vienne de 2,4 % pour les passagers et de 9,8 % pour le fret. Seul, Copenhague a enregistré une hausse de 2,9 % de son trafic passagers.

● *Les architectes et la crise du bâtiment.* – Le conseil régional de l'ordre des architectes de l'Ile-de-France et le *« Nouvel Economiste »* ont organisé à Paris un « forum économique » sur le thème *« promouvoir l'architecture pour relancer la construction ».*

A cette occasion, le conseil régional de l'Ile-de-France a formulé une série de propositions pour lutter contre *l'« effondrement »* de l'industrie du bâtiment. Il suggère notamment d'améliorer des logements vétustes ou inconfortables par une politique dynamique de rénovation et de réhabilitation, et de former des architectes spécialisés dans les économies d'énergie.



هكذا من الأصل

Le Monde

société

LES CLASSES PRÉPARATOIRES LITTÉRAIRES

La voie royale pour enseigner... en cultivant son jardin

Dans les grands lycées, ils passent inaperçus. A la différence de leurs camarades de « maths sup » et « maths spé », ils ne portent pas la blouse blanche, marque distinctive du scientifique « sérieux ». Quant au calot de type militaire, ils le laissent aux candidats à Saint-Cyr ou à H.E.C. Les seuls hypokhâgneux qui le *portent encore sont des élèves bizutés* par les taupins (1), dans les lycées dépourvus de khâgne. Hypokhâgneux (lettres supérieures) ou khâgneux (premières supérieures) sont à la fois des marginaux de l'enseignement supérieur et constituent un groupe minoritaire dans leurs établissements.

Cette marginalité, toutefois, est vécue différemment avant et après le baccalauréat. « Les lettres, qui sont déshonorantes au lycée, deviennent un luxe ensuite », constate un « bica » (2) de Louis-le-Grand (Paris), conscient d'appartenir à ces privilégiés qui, s'ils « intègrent » l'Ecole normale supérieure, seront payés pendant quatre ans (plus de 5 000 F par mois, nourris et logés) pour « faire ce qui les *intéresse* ». *Quatre ans de préparation ajoutés* à quatre ans d'école et — qui sait ? — peut-être un stage à l'étranger où un séjour dans un grand établissement (Ecole de Rome, Ecole d'Athènes, etc.), et voilà une dizaine d'années consacrées à son édification personnelle, à la recherche, sans réel souci d'insertion professionnelle.

Mais tous les littéraires ne connaissent pas ce parcours « long ». Beaucoup d'hypokhâgneux et de khâgneux ne séjournent dans leur classe préparatoire que pour suivre le cursus universitaire dans les meilleures conditions, soit qu'ils se présentent parallèlement aux examens, soit qu'ils bifurquent vers des études différentes (sciences politiques, droit, *journalisme, diplomatie, etc.*).

Les préparations littéraires, dont les effectifs sont féminins à plus de 65 % (mais cette proportion diminue), continuent à augmenter en nombre : plus de 12 % en dix ans, soit environ sept mille aujourd'hui. Cela tient, d'une part, à l'engouement général pour les classes préparatoires (surtout scientifiques), et, d'autre part, à un fait nouveau : depuis que le latin et le grec peuvent être choisis en seconde langue comme option (obligatoire ou facultative), 16 % des lycéens se sont mis à les étudier. L'augmentation du nombre de latinistes et d'hellénistes observée depuis une dizaines d'années dans les collèges commence à se faire sentir dans les lycées.

***Enfin, cette rentrée 1982 marque une innovation* : six lycées (Henri IV, Janson de Sailly et Lakanal à Paris ; Le Parc à Lyon ; Montaigne à Bordeaux ; Faidherbe à Lille) accueillent leurs premières promotions d'hypokhâgneux « S », comme scientifiques, c'est-à-dire issus d'un bac C et engagés dans une filière mixte où l'on mêle la littérature et les mathématiques.**

Pourquoi fait-on hypokhâgne ? A part une minorité qui, depuis le collège, a les yeux fixés sur la rue d'Ulm, la plupart des candidats à la classe de lettres supérieures n'y viennent que pour se donner le temps de la réflexion. Faire hypokhâgne, c'est une manière de reculer l'échéance du choix (d'une discipline ou d'une filière), de *ratisser large*, comme dit Jean-François, un « cube » du lycée du Parc. C'est aussi un moyen de se rassurer. « *Mes parents tenaient à ce que je sois suivi* », reconnaît un hypokhâgneux originaire de l'Ain. « *J'avais peur, en allant à la fac, de ne pas être encadrée* », avoue Victoire, dix-neuf ans, une « carrée » venue du Puy (Haute-Loire).

Pour beaucoup, l'hypokhâgne, « *c'est encore le lycée* ». Cette « *terminale améliorée* » permet de *boucher les trous* de l'acquis du second degré, de faire une propédeutique *familiale*. Dans les villes sans université, cela permet de *rester chez soi*, de commencer l'enseignement supérieur à domicile, comme l'explique une hypokhâgneuse du lycée Albert-Chatelet de Douai (Nord).

Les « HK » ont-ils donc si peur de se frotter à l'Université ? Si certains l'admettent, beaucoup choisissent tout de même l'hypokhâgne pour ce qu'elle apporte. « *La fac, c'est trop distant* », explique Dominique, de Boulogne-sur-Mer. Pourtant, elle ne mise guère sur une carrière de normalienne (supérieure), puisqu'elle hésite entre le concours de l'école normale d'instituteurs et l'entrée dans un I.U.T. (Institut universitaire de technologie), pour être éducatrice spécialisée... et en même temps professeur de judo.

Ce n'est pas sa camarade Sylvie qui dira le contraire : la fac, elle y a goûté pendant un an après le bac. Venue à Paris pour apprendre le chinois, elle s'est inscrite en même temps à Langues orientales et à l'U.E.R. de lettres modernes de Censier. « *J'ai été énormément déçue par la fac de lettres,* dit-elle. *C'étaient des discussions qui partaient dans tous les sens. On ne nous donnait pas de méthodes de travail.* » La voilà donc en hypogkhâgne à Douai pour les acquérir, en attendant de reprendre le chinois « *plus tard* ».

D'autres sont encore plus sévères : « *La fac, c'est le dépotoir,* dit Anne-Marie, vingt et un ans, « bicate » au lycée du Parc. *J'ai assisté à des cours de faculté, ce n'est pas brillant. Les cours d'agrég., à la rigueur...* »

Une méthode de travail, une culture humaniste large qui permet de faire en même temps de la littérature, de la philosophie, de l'histoire, etc., un suivi des élèves qui ne prend pas l'allure du bagne — surtout en hypokhâgne, — tels sont quelques-uns des avantages relevés par les intéressés eux-mêmes. La nouvelle hypokhâgne « S » attire, aujourd'hui, un nouveau type d'étudiants : ceux qui, comme François, de Tournon (Ardèche), souhaitent faire « *une taupe culturelle et décontractée* ».

Beaucoup, venus en « HK » sans idée préconçue, s'en félicitent. « *C'est jouissif*, dit Vincent, inscrit à Douai. *On pénètre partout, on creuse tous les domaines de connaissance.* » L'hypokhâgne, pour lui, est une révélation inattendue. Obligé par ses parents de passer un bac D (« *deux frères en médecine* »), mais ayant perdu un an pour avoir été foudroyé sur une planche à voile en Guadeloupe, il était décidé à faire de la philosophie en faculté. C'est son professeur de philosophie, précisément, qui lui recommandera de faire plutôt une hypokhâgne. Il est prêt maintenant à suivre la filière jusqu'au bout, c'est-à-dire Normale supérieure.

On trouve donc de tout en hypokhâgne, depuis le candidat instituteur qui a peur d'échouer la première fois au concours de l'Ecole normale, jusqu'à l'amateur d'archéologie médiévale qui ne voit d'autre issue que la rue d'Ulm ou l'Ecole des Chartes pour se livrer à ses recherches favorites. A partir de la khâgne, la plupart des étudiants à la vocation incertaine se sont inscrits en faculté (droit, sciences économiques, sciences politiques, langues orientales). Ne restent plus que ceux qui envisagent d'enseigner ou qui espèrent réussir Normale supérieure, quitte à bifurquer ensuite.

Première constatation : la plupart des khâgneux, issus pour beaucoup du milieu enseignant (instituteurs, professeurs de collège ou de lycée), s'attendent à enseigner *d'une façon ou d'une autre*. Pour ceux-là, la khâgne est un moyen de préparer un concours qui, s'il est réussi, permettra de préparer les autres (CAPES, agrégation) en étant payé. Car le coût des études supérieures, pour beaucoup de khâgneux, est l'aiguillon qui pousse à tenter Normale supérieure. L'école joue alors le rôle de bourse d'études supérieures, en différé.

Car, il faut le rappeler, les khâgneux ne sont pas tous des bourgeois privilégiés à la carrière toute tracée. Pour quelques khâgneux de luxe, dont l'entrée rue d'Ulm n'est que l'antichambre de l'ENA et des grands corps de l'Etat, on relève une écrasante majorité d'étudiants consciencieux, travailleurs, voire besogneux, cherchant seulement à préparer leur métier de professeur dans les meilleures conditions.

Même au lycée Louis-le-Grand, pépinière par excellence de « brillants normaliens », on rencontre, aujourd'hui, des khâgneux « méritants » qui ne doivent leur situation qu'à leur travail. C'est par exemple le cas de Noël, « cube » en lettres modernes, dont la vocation pour Normale supérieure a été formée dès la classe de quatrième, grâce à un professeur de lettres. Sa mère est ouvrière. Son père manutentionnaire chez Citroën. Il sait que, s'il intègre rue d'Ulm, sa mère cessera aussitôt de travailler.

Fonction professionnelle et passion

Si la majorité des khâgneux envisagent l'enseignement comme « débouché naturel » de leurs études, tous n'ont certes pas la « vocation » d'enseigner. Parmi les filles, le métier de professeur apparaît comme celui qui laisse le plus de temps libre (à cause des vacances) tout en offrant les avantages de la sécurité d'emploi. Beaucoup, en cas d'échec aux concours, envisagent une carrière administrative à l'abri du statut de la fonction publique. Les garçons aussi. « *Si j'échoue, je passe un concours administratif pour une vie pépère de notable de province* », dit Francis, « carré » au lycée du Parc, mi-persifleur, mi-sérieux. Car il imagine aussi une vie « parallèle » consacrée à ses passions : l'archéologie... et la politique.

Nombre de khâgneux, ainsi, envisagent une carrière partagée entre la fonction et la passion. « *L'enseignement une quinzaine d'années, puis l'école d'Athènes* », dit l'un, qui semble considérer l'Ecole française d'archéologie comme une récompense de la patience. Plusieurs, naturellement, souhaitent écrire. A l'hypokhâgne du lycée de Douai, on pense beaucoup à l'école supérieure de journalisme de Lille.

Ailleurs, c'est l'ambition de la carrière littéraire, qui n'est pas jugée incompatible avec le métier d'enseignant. « *Enseigner, oui, cela laisse du temps pour les travaux personnels* », affirme Hélène, admissible à Sèvres l'an dernier, qui rêve de *faire quelque chose en Grèce*, tout en restant *dans le milieu littéraire*. Plusieurs, destinés au professorat de lettres, soulignent le côté doublement « alimentaire » de la profession : « *On a le salaire et l'enrichissement culturel du métier.* »

Le khâgneux, survivant désuet pour une école sans avenir ? Voire. Même sans l'introduction de la voie « S », qui préfigure une nouvelle race de normaliens, on constate un flux constant vers cette préparation dite « littéraire ». Telle hypokhâgne, qui comptait trente et un élèves l'an dernier, en accueille quarante-huit cette année. Partout, les khâgnes font le plein, sous l'effet conjugué d'un retour à l'humanisme — classique ou moderne — et d'une méfiance à l'égard de structures universitaires encombrées d'étudiants, accaparées par leur fonctionnement interne, oublieuses, souvent, de leur mission de formation.

Bien sûr, la voie royale reste le bac C et une préparation scientifique. Mais, faute d'accepter les maths à haute dose ou par souci d'*élargir son horizon intellectuel*, beaucoup de lycéens, en 1982, envisagent sereinement de « faire khâgne ». L'avantage sur la taupe, disent-ils, c'est que cette préparation convient aussi bien à l'amateur de passage qu'à l'obsédé de la carrière. Un « bica » qui échoue pour la troisième fois au concours n'est pas, pour autant, un raté : en quatre années d'études supérieures littéraires, il aura acquis un bagage — et des diplômes universitaires — qui feront de lui un « honnête homme » au sens classique du terme. Il aura manqué seulement une bonne fortune : être payé pour se livrer à ses chères études.

ROGER CANS.

(1) Elèves de mathématiques supérieures et de mathématiques spéciales.

(2) Après l'hypokhâgne, le khâgneux est « carré » (première année), « cube » (deuxième année) ou « bica(rré) » (troisième année).

L'orthographe de « khâgneux » est une fantaisie, inspirée du sanscrit, pour le mot « cagneux ».

SOCIÉTÉ

DES AMAIGRISSEURS CONTRE « QUE CHOISIR »

Les limites du journalisme d'investigation

Les journalistes doivent se garder des méthodes trop poussées d'investigation. C'est ce qui ressort d'une décision rendue, jeudi 4 novembre, par la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris qui avait à juger une affaire opposant la revue « Que choisir » à deux médecins amaigrisseurs, les docteurs Marc Amzallag et Claude de Lacoste, de Laval. Ceux-ci poursuivaient le mensuel de l'Union fédérale des consommateurs (U.F.C.) qui, dans son numéro de juin, avait publié une enquête réalisée auprès de vingt-six médecins. Trois jeunes femmes, servant de cobayes, étaient allées trouver ces praticiens, affirmant vouloir perdre du poids. Depuis, une cascade de procès opposent l'U.F.C. à certains de ces médecins.

Le marché de l'amaigrissement est un marché florissant dont certains médecins profitent sans vergogne. Consultations à la chaîne, prescriptions dangereuses, bien peu des praticiens testés par *Que choisir* étaient sortis indemnes de ce banc d'essai. Dans un cas sur trois, par exemple, les médecins consultés ne s'étaient pas étonnés d'entendre l'une des enquêtrices, d'un poids pourtant normal, leur réclamer un régime amaigrissant.

Piégés, comme leurs confrères, à l'aide d'un magnétophone dissimulé par leurs visiteuses, les docteurs Amzallag et de Lacoste de Laval portèrent plainte. La première phase de ce procès, qui a eu lieu jeudi, a d'abord été celui des méthodes d'investigation de *Que choisir*.

Soutenus par le représentant du parquet, M. Philippe de Caigny, les avocats des deux médecins, Mes Alexandre Bliah et Yves Paris, ont fait valoir que les trois « *cobayes* » ne pouvaient être citées comme témoins parce qu'elles avaient utilisé pour parvenir à leurs fins des moyens illégaux, M. de Caigny les qualifiant d'« *agents provocateurs* ».

Les avocats de l'U.F.C., Mes Yves Baudelot et Jean-Pierre Karila, ont vainement tenté de combattre cette argumentation. Au terme d'une heure et demie de réflexion, le tribunal présidé par M. Emile Cabié a estimé que *Que choisir* avait effectivement eu recours à des moyens « *déloyaux* » pour mener cette enquête et qu'en conséquence les trois cobayes ne seraient pas autorisées à venir à la barre prouver leurs accusations.

La loi sur la presse est ainsi faite que ces trois témoins — pièces essentielles du système de défense de *Que choisir*, pourront quand même déposer. Car cette loi leur laisse une autre possibilité : tenter de plaider la bonne foi. Mais la marge de manœuvre de *Que choisir* est désormais étroite. Comment, en effet, convaincre de cette bonne foi un tribunal, dès lors qu'il ne fait pour lui aucun doute que l'U.F.C. a usé de méthodes déloyales ?

Restriction à une liberté

Au-delà de ces subtilités juridiques, ce sont les méthodes d'investigation de *Que choisir* qui sont ainsi condamnées, en même temps qu'une certaine forme de journalisme. Dans le cas de tests comparatifs — qu'il s'agisse de médecins ou de réparateurs d'automobiles, — l'anonymat de l'enquêteur est une nécessité. Imaginerait-on un critique gastronomique obligé de se faire reconnaître chaque fois qu'il déjeune dans un restaurant ?

Une décision comme celle rendue jeudi par la dix-septième chambre correctionnelle ajoute à la loi sur la presse l'interdiction pour le journaliste poursuivi en diffamation d'apporter la preuve de ce qu'il avance, dès lors qu'il n'a pas cru devoir faire état, au cours de son enquête, de sa qualité. Privé de ce moyen de preuve, il est, dès le départ, désavantagé. Le risque est grand de le voir renoncer à cette méthode, désormais périlleuse, d'investigation. C'est une restriction sensible de la liberté de la presse.

Dans le cas de *Que choisir*, les avocats ont décidé de faire appel de cette décision. L'audience au cours de laquelle l'affaire sera examinée au fond sera fixée le 27 janvier prochain. Entre-temps aura eu lieu le procès que l'U.F.C. a intenté à huit médecins coupables, à ses yeux, de n'avoir pas respecté la loi interdisant les cocktails amaigrissants, dont les docteurs Amzallag et de Lacoste de Laval.

BERTRAND LE GENDRE.

L'AIDE AUX VICTIMES

M. Badinter a inauguré à Rouen le premier service « justice accueil »

De notre envoyée spéciale

Rouen. — Ce n'est pas au hasard que le garde des sceaux a choisi Rouen pour venir, le 4 novembre, inaugurer le premier service « justice accueil » visant à une meilleure information et à une aide plus efficace aux victimes. Il a voulu distinguer une juridiction où magistrats et fonctionnaires se sont efforcés de répondre par avance à ses préoccupations.

A Rouen existe, depuis avril, une association d'aide aux victimes et d'information sur les problèmes pénaux (AVIPP) qui s'est donné, notamment, les buts suivants : favoriser auprès des victimes d'infractions pénales la connaissance de leurs droits ; leur expliquer les démarches privées administratives ou judiciaires à entreprendre : intervenir à leur demande en cas de détresse morale ou matérielle afin de les aider immédiatement après l'infraction ; susciter des comportements nouveaux en faveur des victimes par une écoute psychologique et par une intervention éventuelle dans la politique de conciliation pénale mise en œuvre par les autorités judiciaires ; contribuer à l'information sur les causes de la délinquance. Son président est un magistrat, M. Denis Moreau, et son vice-président, le directeur départemental des polices urbaines de Seine-Maritime, M. Hirt.

« Justice accueil », un service qui devrait peu à peu être généralisé dans tous les tribunaux, a des buts moins ambitieux que l'AVIPP. Il s'agit avant tout de modifier les modalités de l'accueil des justiciables dans les palais de justice. Les bureaux de « *justice accueil* » sont des structures légères et démontables, faciles à placer dans tous les palais. Leur fonction principale est de rendre le premier contact avec la justice moins effrayant de froideur administrative.

M. Badinter, accueilli par le premier président de la cour d'appel de Rouen, M. Pierre Lesplau et le procureur de la République, M. Mario Moyal, a souligné l'« *impératif* » que doit être « *l'accueil du justiciable, dimension humaine de la justice* ». Il a également rappelé les grandes lignes de son action en faveur des victimes, notamment les mesures entrant dans le cadre de réformes devant être prochainement soumises au Parlement : protection des droits à indemnisation des victimes, simplification de la procédure en cas de relaxe, développement de l'obligation de réparation mise à la charge des auteurs d'infraction et, enfin, une disposition qui est loin de faire l'unanimité des professionnels de la justice : la consultation des victimes en matière de libération conditionnelle. Car, si la justice doit mieux prendre en charge la défense des victimes, elle n'en reste pas moins le dépassement de la vengeance individuelle et de la justice privée. Comment pourrait-elle alors, comme le propose le garde des sceaux, « *associer la victime à la décision du juge de l'application des peine* », donc à l'exécution de la sentence.

JOSYANE SAVIGNEAU.

● *Manifestation contre la violence en Corse.* — Environ trois cents personnes ont manifesté, jeudi 4 novembre à Bastia (Haute-Corse), contre la violence et la recrudescence des attentats. Le cortège, organisé par la FEN et soutenu notamment par le P.C. et la C.G.T., s'est heurté à une cinquantaine de lycéens nationalistes qui effectuaient un *sit-in* pour protester contre cette manifestation qualifiée par eux de « *raciste* ». Après des bousculades, le cortège a repris sa marche vers la préfecture. Par ailleurs, les syndicats C.F.D.T., C.G.T. et F.O. ont appelé les agents de la préfecture de Haute-Corse à un arrêt de travail de deux heures, vendredi 5 novembre, pour protester contre l'attentat à l'explosif qui a détruit, le 2 novembre, la voiture de M. Gérard Duvivier, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Corte (Haute-Corse).

A LA COUR DE CASSATION

Me Lerouley, l'ancien notaire de M. Flatto-Sharon sera rejugé

Relaxé le 3 avril 1981 par la neuvième chambre de la cour de Paris présidée par M. Bévin, après avoir été condamné en première instance le 19 septembre 1979 à trois ans de prison avec sursis et 25 000 F d'amende par la trente et unième chambre correctionnelle du tribunal, présidée par M. Choux, pour complicité de fraude fiscale et d'omission volontaire de passation d'écritures, M. Pierre Lerouley, ancien notaire parisien, devra être jugé de nouveau par la cour d'appel de Lyon. L'arrêt de la cour de Paris a en effet été cassé par la chambre criminelle de la Cour de cassation réunie sous la présidence de M. Pierre Escande, statuant sur le rapport de M. Jean Cosson, conseiller, les observations de Me Foussard au nom de la direction générale des impôts et de Me Boré, dans l'intérêt du notaire, et conformément aux conclusions de M. Henri Dontenwille, avocat général.

Les magistrats suprêmes ont estimé que les motifs de la relaxe prononcée par la cour de Paris étaient « *erronés et contradictoires. L'appréciation de la bonne foi d'un prévenu ne relevant du pouvoir souverain des juges du fond que si elle n'est pas en contradiction avec leurs constatations* ».

Dans son arrêt du 3 avril 1981, la cour de Paris analysait en effet, comme les juges de première instance, la manière employée par l'homme d'affaires Samy Szyjewicz, alias Flatto-Sharon, pour réaliser une fraude fiscale énorme en acquérant, sous le couvert de sociétés de façade à l'étude de Me Lerouley, de nombreux immeubles revendus aussitôt avec des plus-values considérables à d'autres sociétés du même groupe, grâce à des fonds prêtés. Elle notait la promptitude, inhabituelle dans la profession, avec laquelle Me Lerouley s'empressait, le jour même ou le lendemain de la passation de l'acte, de dégager la totalité de la somme reçue, déduction faite des frais et honoraires, par chèque, à la société venderesse, les dirigeants de cette dernière, sur instructions de Flatto-Sharon, faisant ensuite diligence pour retirer ces sommes des comptes bancaires et les convertir en argent liquide dont l'homme d'affaires et ses complices, maintenant en fuite à l'étranger, ont disposé.

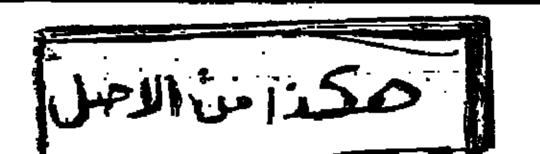
La cour d'appel de Paris n'en concluait pas moins que Me Lerouley avait observé, en la forme, les obligations professionnelles qui lui incombaient, l'intervention d'un notaire se limitant, indiquait-elle, à garantir la régularité de l'acte en la forme et la protection des droits des parties sans s'étendre aux incidences fiscales de cet acte. Elle ajoutait même, pour exonérer Me Lerouley de toute responsabilité pénale, que la réserve déontologique naturelle interdisait à cet officier ministériel de poser, quant à la finalité des opérations, des questions que ses clients auraient été en droit d'estimer indiscrètes.

POLICE

LA FASP ADHÈRE A LA FÉDÉRATION AUTONOME DES FONCTIONNAIRES

La Fédération autonome des syndicats de police (FASP) s'est affiliée, jeudi 4 novembre, à la Fédération générale autonome des fonctionnaires. Cette affiliation de la première organisation syndicale des policiers en tenue — la FASP a obtenu 57,44 % des suffrages exprimés aux élections professionnelles de 1983 dans la police — renforce une organisation jusqu'ici fort minoritaire dans la fonction publique. Selon les deux organisations, cette « *nouvelle force syndicale* » regroupe plus de cent mille fonctionnaires et se situe « *au cinquième rang des organisations représentatives des fonctionnaires avant la C.F.T.C. et la C.G.C.* »

Cette affiliation permettra notamment aux policiers que syndique la FASP d'être représentés dans les instances de la fonction publique, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Les deux fédérations inscrivent cette démarche unitaire « *dans la construction d'un syndicalisme majoritaire, unitaire, indépendant et démocratique* ».



LA CHAMBRE D'ACCUSATION A REFUSÉ LA MISE EN LIBERTÉ D'OLIVIER DANET

Le baroudeur et les soupçons

Olivier Danet doit sans doute à son passé tourmenté, à quelques années d'une vie de baroudeur, d'être encore en prison. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris vient de rejeter sa demande de mise en liberté alors qu'il est incarcéré, depuis le mois d'octobre 1981, pour une bien modeste affaire de trafic d'armes entre la Belgique et la France. Sa dizaine de compères, coauteurs présumés du méfait, attendent, libres, un procès qui s'annonce banal.

Pourquoi, alors, lui réserver un sort plus sévère ? La chambre d'accusation a justifié sa décision par des motifs classiques : absence de domicile fixe, risque de concertation entre les inculpés, de trouble de l'ordre public, et par le qualificatif général de « faits graves ». Mais Olivier Danet, l'ex-mercenaire précoce — il est âgé de vingt-huit ans, — l'idéaliste de droite trop à l'étroit dans la droite française, paraît s'attirer, par une certaine magie de l'inexprimé, d'autres soupçons, plus troubles, beaucoup plus graves. Aucune enquête n'approche la vérité. Et pourtant, d'étranges rumeurs noircissent encore sa réputation, l'associant notamment à l'attentat de la gare de Bologne qui avait causé la mort de quatre-vingt-cinq personnes le 2 août 1980. Et du fond de sa cellule de la prison de Fleury-Mérogis, Olivier Danet proteste de son innocence et se demande si ces rumeurs non vérifiées n'expliquent pas son maintien en détention.

Le 4 octobre 1981, un trafic d'armes est découvert dans le nord de la France. Un véhicule est intercepté près de Senlis. Son conducteur, Yves Cramblin (1), gérant d'un bar du Raincy (Seine-Saint-Denis), transporte une cinquantaine d'armes de poing qu'il a chargées en Belgique. Certains des pistolets sont destinés à Olivier Danet, à deux autres anciens mercenaires qui doivent les revendre ensuite à des « collectionneurs », parmi lesquels M. Philippe Léonard, le parfumeur parisien (*le Monde* du 14 octobre 1981). D'autres arrestations sont opérées en Belgique et en France dans des milieux plus proches du petit banditisme que de la politique.

Complot ?

La découverte du trafic d'armes fait d'abord penser pourtant à une tentative de militants d'extrême-droite contre le nouveau gouvernement de gauche. En cet automne 1981, les socialistes nourrissent volontiers une « psychose de la destabilisation » à l'égard des franges extrémistes qui pourraient refuser leur accession au pouvoir.

Toutes les investigations de la 6e section de la police judiciaire, chargée des menées subversives contre l'État, et de la brigade criminelle de Paris ne parviendront jamais cependant à étayer l'hypothèse d'un complot d'extrêmedroite. Le trafic, limité à deux cents armes en quelques voyages, ne paraît alimenter en fait que des clubs de tir ou les passions illégales de quelques particuliers. Les douze pistolets retrouvés à Rouen chez Olivier Danet étaient destinés à des Français installés au Gabon. Au fil des mois, les inculpés sont donc mis en liberté les uns après les autres. Sauf... Olivier Danet. Son passé, assurément, lui donne une tout autre *aura* que ses coïnculpés, collectionneurs de bonne façade ou « demi-sel » de la combine facile. Il est le seul auteur présumé de ce trafic dont on puisse dire qu'il ait eu le courage de ses idées conservatrices et de son anticommunisme. Il en devient donc d'autant plus virtuellement dangereux.

A vingt ans, après des études sans entrain payées par son père, M. André Danet, conseiller général (U.D.F.-P.R.) de la Seine-Maritime, et un militantisme déçu dans les rangs du groupe *Occident*, il s'était enrôlé pour plusieurs mois dans les milices phalangistes du Liban en compagnie de quelques « *militaro-utopistes* » français qui trouvaient leur pays trop avachi pour le combat des armes. En 1977, il avait signé un engagement dans l'armée rhodésienne. Puis, comme d'autres « paumés », il avait consumé derrière Bob Denard les dernières aventures africaines des mercenaires. C'est le raid sur Cotonou (Bénin) en 1977, les Comores en 1978, encore le Liban la même année.

Mais l'Afrique, déjà, débauche ces soldats d'infortune et Olivier Danet, pour calmer sa soif des voyages et de l'action, doit accepter l'emploi moins glorieux de garde du corps d'un prince saoudien. Retour à Rouen, à une vie quotidienne sans histoire ni rêve, à la fin de l'année 1979, l'ex-mercenaire est rendu à ses amertumes et à son rôle de fils de notable. Retour aussi à des bords politiques qu'il dit mépriser : en 1981, il fait partie du service d'ordre de M. Valéry Giscard d'Estaing pendant la campagne présidentielle après avoir trouvé un emploi à Libreville dans une compagnie de fret aérien.

Un gendarme...

L'itinéraire d'Olivier Danet n'est pas, bien sûr, des plus orthodoxes. On y devine le fort parfum d'une défense de l'Occident chrétien, le goût pour un absolu dépassé et des amitiés dangereuses. Comment justifier, cependant, dans ces tourments de vagabond, une détention qui n'a pas été jugée nécessaire pour ses coïnculpés ? La justice avance ses raisons officielles, mais dissimule mal son embarras : l'enquête sur le trafic d'armes confiée à M. Gilles Boulouque, magistrat instructeur à Bobigny, serait très certainement close aujourd'hui et les inculpés sans doute jugés, si la sécurité militaire ne faisait pas la sourde oreille à une commission rogatoire adressée avant l'été, concernant la provenance de plusieurs milliers de cartouches découvertes chez Philippe Léonard.

Le juge, plus précisément, soupçonne le capitaine Paul Barril, commandant en second du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, G.I.G.N., déjà inculpé dans cette affaire pour avoir donné à son ami Léonard des détonateurs prélevés sur les dotations de son groupe, d'avoir pu aussi fournir obligeamment à celui-ci des cartouches de la gendarmerie.

Le ministère de la défense nationale, apparemment, « couvre » son prestigieux gendarme et tarde à donner sa réponse. Ce qui a pour principale conséquence de maintenir ouverte l'instruction et, indirectement, de permettre le refus de mise en liberté du dernier des détenus.

Les amis d'Olivier Danet, son avocat, Me René Nicolas, cherchent en vain une explication de cette mauvaise fortune. La psychose du complot d'extrême droite et l'opportunité de pouvoir montrer à l'opinion, s'il le fallait, un mauvais larron activiste ? La gêne causée par la générosité d'un gendarme bien en cour ? L'actualité récente fournit une autre raison : l'enquête tonitruante que l'Italie mène depuis 1980 sur l'attentat meurtrier de Bologne. Olivier Danet est peut-être encore détenu parce que, consciemment ou non, la justice française pourrait craindre un mauvais coup de son imprévisible homologue transalpin.

... Et un juge

Le soupçon, cette fois, paraît encore moins fondé. La justice française n'a été saisie d'aucune commission rogatoire bien qu'un juge de Bologne, M. Aldo Gentile, ait annoncé à grand fracas en septembre qu'un mandat international avait été lancé contre Olivier Danet (*le Monde* du 16 septembre).

Le nom de l'ex-mercenaire avait été cité une première fois par un indicateur italien, Elio Ciolini, détenu en Suisse pour escroquerie, parmi une liste de terroristes « noirs » comprenant les noms de l'Allemand Joachim Fiebelkorn et des Italiens Pier Luigi Pagliai et Stefano delle Chiaie, réfugiés en Bolivie. Depuis ces mises en cause apparemment sans lien les unes avec les autres, Joachim Fiebelkorn, qui s'était spontanément présenté à la police allemande, a été relâché en raison, semble-t-il, de « charges insuffisantes » ; le juge Gentile a été dessaisi du dossier, repris par des magistrats apparemment plus prudents ; Pier Luigi Pagliai a été « récupéré » en Bolivie de manière brutale par les services secrets italiens et a plongé dans le coma ; Elio Ciolini est revenu à plusieurs reprises sur ses déclarations, a nié encore ces derniers jours avoir cité les noms mis en cause ; et la presse italienne se demande sérieusement si l'enquête sur l'attentat de Bologne, au débordement si fantaisiste, connaîtra un jour une conclusion heureuse.

Aucune démarche, en tout cas, n'a été effectuée en France ou en Italie pour savoir si Olivier Danet avait une quelconque relation avec des extrémistes italiens, notamment en Bolivie. Personne n'a vérifié s'il était passé par Rome avant de gagner le Gabon, le 1er août 1980, s'il était, comme l'avait affirmé Ciolini, un expert en explosifs. Personne n'a interrogé le détenu de Fleury-Mérogis. Olivier Danet n'est pas officiellement soupçonné. Mais la rumeur d'un versant à l'autre des Alpes va en s'amplifiant et, par sa décision dans une affaire banale de trafic d'armes, la justice française semble y répondre en écho.

PHILIPPE BOGGIO.

(1) Yves Cramblin s'est donné, depuis, la mort en prison à la suite vraisemblablement d'une grave maladie.

LES DISPARUS DU DIVORCE

« Salut ! J'ai emmené les enfants »

Chaque année, des centaines de parents enlèvent leurs propres enfants à leur conjoint français pour se réfugier dans leur pays d'origine. Le plus souvent, ces véritables rapts surviennent après un jugement de divorce : celui qui n'obtient pas la garde refuse la décision de la justice. Mais il est de moins en moins rare que cela se passe avant le divorce. L'auteur de l'« enlèvement » espérant ainsi voir la justice de son pays lui accorder une garde qu'il craint de ne pas obtenir en France. Un triste chantage où l'on se venge de l'autre, mais aussi où l'on fait subir à l'enfant un départ à la sauvette, un déracinement brutal pour une tout autre civilisation et la déchirure d'une séparation brusque avec un des parents.

« Salut ! Venant de recevoir une importante proposition d'emploi en Afrique, j'ai sauté dans le premier avion et naturellement j'ai emmené les enfants. Elles pourront aller te voir pendant les vacances aussitôt que le divorce sera enfin prononcé... » Un mot bref, tragiquement désinvolte, hâtivement tracé sur un petit carton quadrillé jaune. En le recevant début août, Marie-Thérèse Loubaki a tout de suite compris. Contrairement à ce qui était prévu, ses deux filles, Sylvie-Sarah, onze ans, et Bawaya, dix ans, ne passeraient pas la fin des vacances avec elle. Sylvie-Sarah ne ferait pas sa rentrée en sixième avec ses amies dans l'établissement où elle est toujours inscrite et Bawaya ne serait pas là non plus. Elle était confiante pourtant, Marie-Thérèse, et il ne lui serait jamais venu à l'idée d'empêcher son mari, Léonard, d'exercer son droit de visite. Elle n'aurait jamais pensé qu'il partirait ainsi sans la prévenir avec leurs deux filles.

Quand ils se sont connus dans les années 60, Léonard, de nationalité congolaise, étudiait l'informatique à Lille. Ils se sont mariés dans la capitale du Nord en 1970. Sylvie-Sarah et Bawaya n'ont pas tardé à venir au monde : la première en 1971, la seconde en 1972. Lorsque Léonard a décidé de changer d'orientation et d'étudier la sociologie, la famille s'est installée à Paris. Au fil des années, Marie-Thérèse a appris à connaître et à aimer la République populaire du Congo, le pays de son mari, mais aussi des enfants : *« Il n'a jamais été question pour moi de les couper d'une partie d'elles-mêmes : elles ont une mère française, mais aussi un père congolais. »*

Procédures

Tous deux, mari et femme, se retrouvaient souvent jusqu'à une heure avancée de la nuit dans différentes réunions de Congolais expatriés. Les amis se sont ajoutés aux amis. Cela n'a pas empêché la mésentente de s'installer dans le couple. Et, en 1978, ils se sont séparés. Ils ont introduit une procédure de divorce par consentement mutuel en juillet 1979. En attendant le jugement définitif, le juge a accordé l'autorité parentale partagée... Mais, explique Marie-Thérèse, en avril 1980 lors d'une colère, Léonard a mis les fillettes à la porte de chez lui. *« J'ai tout de suite demandé à en avoir la garde légale. Et, finalement j'ai décidé d'introduire une nouvelle procédure de divorce — cette fois aux torts de mon mari — quand, en septembre de la même année, il est venu, s'en m'en avertir, prendre les fillettes à la sortie de l'école. Par la suite il a exercé ses droits de visite normalement et, comme prévu, je lui ai confié les filles pour la première partie des vacances... »*

Depuis, Marie-Thérèse n'a plus de nouvelles de ses filles et craint, compte tenu de la façon dont Léonard est parti avec elles, de ne plus les revoir... Elle envoie régulièrement des cartes et des lettres mais toutes, jusqu'à présent, sont restées sans réponse. Elle attend avec impatience le jugement définitif de divorce pour connaître les décisions de justice. Elle a contacté l'association Défense des enfants enlevés (1), qui lui a dispensé ses conseils et lui apporte un soutien moral, ainsi que le Bureau de l'entraide judiciaire internationale du ministère de la justice (2), qui, par l'intermédiaire de l'ambassade, lui a donné des nouvelles des enfants. Ses amis congolais tentent de la réconforter, mais l'attente doublée d'incertitude est si longue...

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(1) Boîte Postale no 405, 07000 Privas. Tél. : 75-64-32-96.

(2) 13, place Vendôme, 75042 Paris.







FAITS ET JUGEMENTS

MM. Latécoère et Moussa seront jugés en correctionnelle

M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction à Paris, a ordonné, jeudi 4 novembre, le renvoi devant la onzième chambre correctionnelle de l'industriel toulousain, M. Pierre Latécoère et de quatre anciens dirigeants de la Banque de Paris et des Pays-Bas pour avoir transféré clandestinement au Canada près de 30 millions de francs, en pièces d'or, au cours de l'été 1980. M. Latécoère, qui se serait réfugié en Suisse et contre lequel un mandat d'arrêt international a été lancé, sera jugé par défaut — à moins qu'il ne soit arrêté entre temps — pour contrebande de marchandises prohibées, exportation d'or sans auorisation et non-rapatriement de revenus touchés à l'étranger.

MM. Pierre Moussa, ancien P.-D. G. de Paribas, et Jean Richard, ancien directeur général du service gestion privée de Paribas, répondront de complicité par intéressement à la fraude des trois délits retenus contre M. Latécoère. M. Jean Peynichou, l'adjoint de M. Richard, sera jugé lui aussi comme complice des trois mêmes délits par instructions données et fournitures de moyens.

Quant à M. Daniel Rouchy, ancien sous-directeur du service gestion privée de Paribas, qui a organisé le transfert matériel des pièces d'or, il comparaîtra, non seulement pour contrebande de marchandises prohibées et exportation d'or sans autorisation, mais aussi pour abus de confiance au préjudice de M. Latécoère. Celui-ci a en effet constaté, au Canada, que neuf cent cinquante pièces américaines très rares, de grande valeur, avaient été remplacées, au cours du transfert, par neuf cent cinquante pièces ordinaires de moindre valeur.

La date du procès n'est pas encore fixée.

La condamnation de M. Jacques Ansellem confirmée en appel

La neuvième chambre de la cour d'appel de Paris a confirmé en appel, le 4 novembre, la condamnation à quatre ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis et 2 millions de francs d'amende, infligée par la onzième chambre correctionnelle à M. Jacques Amsellem pour abus de biens sociaux, ainsi que les peines de trente mois d'emprisonnement avec sursis et 500 000 francs d'amende infligées à M. Jacques Paul pour complicité.

La cour n'a pas décerné de mandat de dépôt à l'encontre de M. Amsellem, estimant qu'il offre des garanties suffisantes de représentation. Il avait été arrêté à l'audience du tribunal aussitôt après le prononcé du jugement et avait été détenu jusqu'au 25 mars, date à laquelle la cour l'a libéré sous caution de 250 000 francs. Il était poursuivi pour avoir puisé, hors comptabilité avec l'aide de M. Paul, près de 9 millions de francs, de 1976 à 1981, dans les caisses de la douzaine de magasins Prisunic et Printania qu'il contrôlait. L'arrêt déclare à ce sujet : « *Les faits dont il est reconnu coupable présentent un caractère de gravité majeure tant en raison de leur importance exceptionnelle et de leur durée que de la mentalité déplorable et attentatoir à l'ordre public qu'ils traduisent dans l'exercice de sa profession par un dirigeant de sociétés. Un tel comportement complété par l'enrichissement scandaleux qui en est résulté, justifie la répression sévère décidée par les premiers juges...* »

L'inquiétude des personnels de l'éducation surveillée

A l'occasion de la journée nationale d'action qu'il organisait jeudi 4 novembre, le Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée (S.N.P.E.S.-FEN) a fait part au cours d'une conférence de presse à Paris, de ses préoccupations sur la politique gouvernementale.

Rappelant le caractère positif des initiatives prises par le garde des sceaux dans le domaine de la protection judiciaire de l'enfance, notamment sa volonté de réduire l'incarcération des mineurs, le S.N.P.E.S. s'inquiète néanmoins du « *changement de ton perceptible chez certains membres du gouvernement* » et constate que le taux d'incarcération des mineurs ne diminue pas — on ocmptait neuf cent quatorze mineurs incarcérés au 1er juillet 1982, dont cent quarante-quatre de moins de seize ans et seulement douze condamnés, — rappelle le ministère de la justice dans une réponse à une question écrite de M. André Tourné, député (P.C.) des Pyrénées-Orientales.

Le S.N.P.E.S. regrette la « *très nette insuffisance du budget pour 1983* », qualifié de « *douche froide* » après la pérode faste des années 81 et 82 (création de sept cents emplois pour un total de six mille éducateurs). Pour l'an prochain, on ne prévoit que cinquante créations d'emplois et les crédits d'investissement demeurent faibles alors qu'« *il convient de mettre en place des structures légères afin de remplacer les instruments lourds et inadaptés dont l'éducation surveillée a hérité* ».

Ceci est d'autant plus regrettable qu'un « *travail de qualité a véritablement commencé* ». Faisant allusion aux « *mesures anti-été chaud* », le S.N.P.E.S. s'est interrogé sur le « suivi » des actions entreprises, dans un contexte budgétaire défavorable. Il a déploré « *cette politique en dents de scie qui nuit à la cohérence de la politique de l'éducation surveillée* ».

● *Voiture contre train : deux morts, dix blessés.* — le train Paris-Hendaye a été heurté de plein fouet par une voiture qui avait défoncé la barrière d'un passage à niveau, le jeudi 4 novembre, à 15 h. 30, près de Saint-Geours-de-Maremne (Landes). Les occupants de l'automobile, M. Michel Chilo, cinquante-deux ans et Mme Anicai Binci, soixante-neuf ans, tous deux de Paris, ont péri brûlés. Cinq wagons ont déraillé sous le choc et dix passagers du train ont été blessés, dont cinq sérieusement.

RELIGION

EN ESPAGNE

Jean-Paul II visite trois hauts lieux du catholicisme

Ce vendredi 5 novembre Jean-Paul II devait se rendre dans le sud de l'Espagne : d'abord à Séville pour présider la cérémonie de béatification de sœur Angela de la Croix, puis pour lancer un message au monde rural ; ensuite à Grenade pour visiter un sanctuaire marial et prononcer une homélie sur l'éducation chrétienne et la catéchèse.

Jeudi 4 novembre le pape a visité trois hauts lieux de l'Espagne catholique. Il est arrivé tôt le matin au monastère de Guadalupe, fondé en 1340 par Alphonse XI de Castille. L'homélie du pape était consacrée aux problèmes de l'émigration et des travailleurs étrangers. Jean-Paul II a notamment souligné le devoir des pays qui accueillent des travailleurs immigrés d'en assurer les droits, et il a encouragé l'Eglise à apporter une aide spirituelle et morale aux émigrés et, en Espagne, à travailler à l'intégration de la communauté gitane.

La deuxième halte en fin de matinée fut Tolède, une des plus belles villes espagnoles dont l'archevêque porte le titre de primat d'Espagne. Au cours d'une histoire riche en événements religieux, Tolède a le triste privilège d'avoir accueilli les premiers bûchers de l'Inquisition à la fin du quinzième siècle. Jean-Paul II a consacré son homélie à l'apostolat des laïcs, en insistant avant tout sur le rôle des chrétiens dans l'évangélisation des différents milieux de vie : la famille, le monde du travail, le domaine politique, le monde de la culture. Le pape a terminé en exhortant les mouvements laïcs à « dépasser leurs problèmes d'identité » (allusion sans doute à la crise de l'Action catholique) et à renforcer leur communion avec l'Eglise en fréquentant les sacrements et par « une obéissance amoureuse et responsable aux pasteurs de l'Eglise ».

C'est à Tolède que Jean-Paul II a été informé de l'attentat qui a coûté la vie au général Lago Roman. Le pape visiblement ému a ajouté quelques mots à son homélie, pour demander à l'assistance de « prier pour la plus récente victime du terrorisme », qu'il a stigmatisée en ces termes : « La violence n'est pas la solution au problème humain ; elle est toujours antichrétienne » (voir nos dernières éditions de jeudi). La dernière étape de la journée en fin d'après-midi a amené le pape à Ségovie pour un hommage à saint Jean de la Croix.

Le bon pasteur

De notre envoyé spécial

Ségovie. — Une des plus vieilles villes d'Espagne, Ségovie est le témoin de la grandeur de la civilisation romaine, avec son magnifique aqueduc construit sous l'empereur Trajan, qui domine la vallée de ses cent vingt-huit arches. Cette œuvre monumentale, parfaitement conservée, est construite de blocs de granit posés à sec. Elle a servi de toile de fond grandiose à la célébration liturgique qui a eu lieu à ses pieds sous la présidence de Jean-Paul II.

Celui-ci n'était attendu qu'à 17 h 30, mais dès 11 heures, les premiers fidèles s'installaient par familles entières, de vieilles femmes tout de noir vêtues aux bambins qui savaient à peine marcher, occupant le terrain pour être sûrs d'être au premier rang du spectacle. Six heures d'attente au milieu des chaises pliantes, chapeaux de paille, sandwiches, thermos, transistors et jeux de cartes ou chapelets pour les plus pieux.

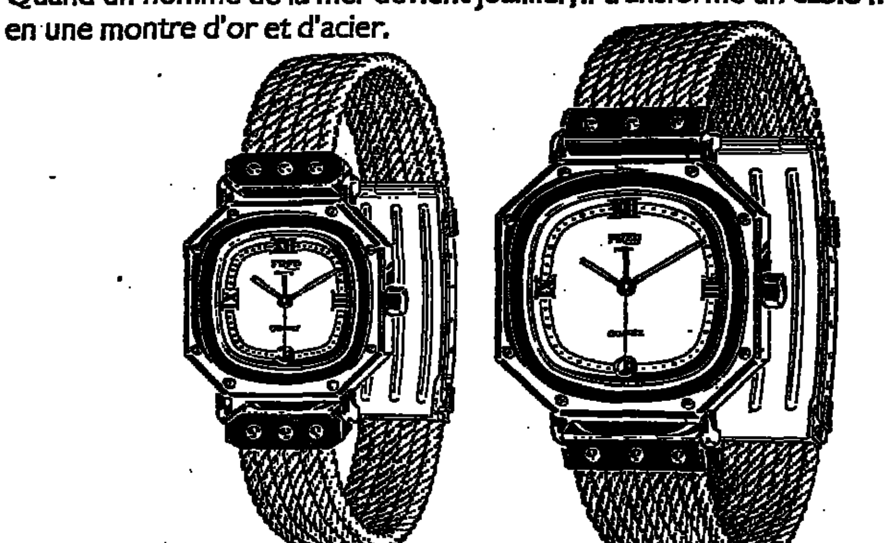
La ville entière, patrie du vieux catholicisme castillan, s'était mise sur son trente et un, y compris les quartiers qui ne seraient pas honorés du passage de l'illustre visiteur. Mais c'était la question d'amour-propre : pas une fenêtre, pas un balcon qui n'arboraient son portrait de Jean-Paul II, son drapeau aux couleurs du Vatican, sa banderole peinte à la main avec amour. Les vieilles maisons sont naturellement belles avec leurs dentelles de pierre aux dessins mauresques, mais il fallait, coûte que coûte, célébrer le pape.

Chansons, cantiques et cris rythmés ont remplit la ville longtemps avant l'apparition, dans un ciel bleu et limpide, de l'hélicoptère blanc. Lorsque le pape est enfin apparu, souriant mais tendu — il venait d'apprendre la nouvelle de l'attentat contre le général Lago Roman, — la joie de la foule ne connut ni limite ni trêve. Le sujet de l'homélie du pape était pourtant grave — la spiritualité de saint Jean de la Croix, — et on peut se demander si Jean-Paul II était vraiment avisé de lire un traité mystique pendant une bonne demi-heure à une assistance qui l'écoutait à peine et n'attendait que les pauses entre les paragraphes pour crier « *Viva el papa* ».

Mais Jean-Paul II est têtu. Il tenait à accomplir un « acte » en l'honneur de saint Jean de la Croix. N'avait-il pas voulu, dans sa jeunesse, se faire carme lui-même avant d'en être dissuadé par l'archevêque de Cracovie, et n'avait-il pas consacré sa thèse de doctorat au mystique poète et théologien ?

Avant de se rendre en privé sur la tombe de saint Jean de la Croix, le pape a accepté des cadeaux parmi lesquels les œuvres complètes du saint dans une édition de 1703 et... un agneau, dont les bêlements étaient recouverts par les cris inlassables des « brebis » de l'Evangile « *qui connaissent la voix du bon pasteur* ».

ALAIN WOODROW.



CARNET

Décès

ANDRÉ DIDIER

La famille et les amis ont la douleur de faire part du décès de

M. André DIDIER,
professeur au Conservatoire national des arts et métiers,
directeur du Musée national des techniques,

survenu le 2 novembre 1982 à son domicile.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Bretteville-en-Saire (Manche), le samedi 6 novembre, à 14 h.

Cet avis tient lieu de faire-part.

[André Didier est né à Paris le 10 mars 1914. Dès 1929, il suivait en parallèle les cours de chauffeur de locomotive de l'Ecole des chemins de fer et ceux du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). En 1932, il entre au CNAM comme attaché de laboratoire. Il obtiendra le diplôme d'ingénieur du CNAM tout en y gravissant les échelons. Il se spécialise dans la reproduction des sons et des images et dans la fabrication des sources sonores. En 1952, il est chargé des cours d'enregistrement et de reproduction des sons et des images, et est nommé, en 1957, titulaire de cette chaire qu'il aurait dû quitter en 1983. Expert reconnu, André Didier partageait ses activités entre l'enseignement et le conseil industriel, et aussi le Musée national des techniques (du CNAM), dont il était directeur depuis mars 1981. Il a publié nombre d'articles scientifiques sur sa spécialité.]

— Mme Henri Douzon, son épouse,
Mme Germaine Delprat, sa mère,
Mmes Marina et Marie-Line Douzon, ses filles,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri J. DOUZON,
avocat à la cour d'appel de Paris,
ancien secrétaire de la conférence du stage,

survenu brusquement le 3 novembre 1982.

La levée du corps a lieu le 5 novembre 1982, à 15 h 15, à son domicile, 18, rue Taclet à Paris (20e).

L'inhumation sera effectuée dans la sépulture familiale du cimetière de Cauterets (Hautes-Pyrénées), samedi 6 novembre, à 16 h 30.

[Après avoir participé, à dix-huit ans, à la Résistance et avoir achevé, à la Libération, ses études de droit, Me Henri Douzon s'était rapidement spécialisé dans les affaires d'outre-mer. Ainsi était-il à Madagascar lors du procès qui avait suivi la répression de 1947. A la suite de quoi, il adhère au parti communiste.

Sa carrière d'avocat se déroulera ensuite sous ce signe, et on le retrouvera aux côtés de militants du F.L.N. Me Douzon était d'ailleurs l'auteur d'un ouvrage sur la guerre d'Algérie intitulé « les Occasions perdues ».]

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Henri DRIEUX,
chevalier de la Légion d'honneur,
professeur honoraire à l'Ecole vétérinaire d'Alfort,

survenu le 3 novembre 1982.

Les obsèques auront lieu le samedi 6 novembre 1982, à 10 h 30, en l'église Saint-Hermeland de Bagneux (92).

15, avenue Albert-Petit,
92220 Bagneux.

— On nous prie d'annoncer le décès accidentel, à l'âge de vingt-cinq ans, de

Xavier LOINARD,

La cérémonie religieuse aura lieu lundi 8 novembre, à 8 h 45, en l'église de Charenton-le-Pont, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, à 10 heures.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Emmanuel NOLDE,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien administrateur en chef de la France d'outre-mer.

Un service religieux sera célébré en sa mémoire le lundi 8 novembre, à 19 heures, en la cathédrale orthodoxe russe de la rue Daru.

De la part du :
Baron Boris Nolde,
Général et de la baronne André Nolde,
ses frères et belles-sœurs, et de leurs enfants et petits-enfants.

75, rue de la Plaine, Paris (20e).
157, avenue de Malakoff, Paris (16e).

— Mme Régis Pageaud, Antoine, Sandrine et Florent,
M. et Mme André Pageaud,
M. et Alain Maire,
Les familles Gabriel, Poulin, Huet,
ont la douleur de faire part du décès de

Régis PAGEAUD,
ingénieur E.T.P.,

survenu à Paris le 3 novembre 1982, à l'âge de trente-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Louis des Invalides le lundi 8 novembre, à 8 h 30 (entrée côté esplanade).

Condoléances sur registre.
80, quai Louis-Blériot, 75016 Paris.
28, avenue de la République,
92130 Issy-les-Moulineaux.
2, avenue du Coq, 92600 Asnières.

— On nous prie d'annoncer le décès de

François SAUDUBRAY,
ancien député de la Sarthe,

survenu en son domicile, le 30 octobre 1982, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Les obsèques religieuses ont été célébrées au Mans le 3 novembre.

7, rue Littré, 75006 Paris.

« Nunc dimittis servum tuum, domine, secundum verbum tuum in pace. »
(Luc, 2, 29.)

[Né le 20 octobre 1888 au Mans (Sarthe), François Saudubray, industriel, conseiller municipal et conseiller général, avait été élu député de la Sarthe le 27 février 1927 à l'occasion d'une élection partielle. Battu en 1928 dans l'arrondissement de La Flèche, il avait retrouvé son siège en 1936, dans le premier arrondissement du Mans. Inscrit au groupe démocrate-populaire, dans lequel siégeaient notamment Louis Martel (Haute-Savoie), Henri Meck (Bas-Rhin), François-Xavier Reille-Soult (Tarn) et Robert Schuman (Moselle), inscrits au M.R.P. après la guerre, François Saudubray avait voté les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain, le 10 juillet 1940 à Vichy.]

— Mme le docteur Soubiran-Verne,
Mme Maurice Baudelot, née Christiane Verne,
M. et Mme José Verne,
ses enfants,

M. et Mme Jean-Claude Verne et leurs enfants,
Le docteur et Mme Sylvain Baudelot et leurs enfants,
Mme Marie-José Verne et sa fille,
Mme Baudelot-Massacand et ses enfants,
M. et Mme François Petraud et leurs enfants,
M. et Mme les docteurs Jean-Victor Flandrin et leurs enfants,
M. Nicolas Verne,
Mlle Laurence Verne,
M. Mathias Verne,
M. Benjamin Verne,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

Mme Georges Douin, sa sœur,

Les familles Staup, Douin, Levasseur, ses neveux et nièces,

Les familles Remond, de Monpezat, Keller, ses cousins et cousines,

Les familles Hallberger, Dumeril, Fron,

ont la douleur de faire part du décès du

professeur Jean VERNE,
professeur honoraire à la faculté de médecine de Paris,
ancien président de l'Académie nationale de médecine,
président d'honneur de l'Académie de chirurgie dentaire,
président d'honneur de l'Association française pour l'avancement des sciences,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 3 novembre 1982, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 6 novembre, à 8 h 30, en la basilique Saint-Clotilde, rue Las-Cases.

Cet avis tient lieu de faire-part.
38, rue de Varenne, 75007 Paris.

Remerciements

— Lorgues, Marseille, Casablanca, Le Pradet, Hyères.

Les familles Sibylle, Chapelle, Reboul, Bernard, Bertaina, très touchées des marques de sympathie témoignées lors du décès de

Mme Germaine SIBYLLE,
née Bernard,

remercient les personnes qui leur ont fait part de leur sympathie par leurs messages, leurs envois de fleurs, leur présence ; une pensée particulière aux personnes qui ont entouré leur chère défunte par leurs soins si dévoués.

— Mme Maurice Roux et sa famille, profondément touchées des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès du

docteur Maurice ROUX,

adressent leurs sincères remerciements.

Messe anniversaire

— Pour le deuxième anniversaire du rappel à Dieu de

Mme Jacques BURIAT,
née Hélène Chabard,

une messe sera célébrée en l'église Saint-Philippe du Roule (154, faubourg Saint-Honoré, Paris-8e), le mercredi 10 novembre, à 18 h 45.

Communications diverses

— Nane Stern invite à venir voir les dessins à la plume d'Elzbieta Violet, jusqu'au 27 novembre, tous les jours, sauf dimanche et lundi, de 15 heures à 20 h 30, et le samedi matin de 10 heures à 12 heures.

25, avenue de Tourville, Paris (7e). Tél. : 705-08-46.

Entraide

— La Ligue des droits du religieux ancien combattant organise des journées d'entraide et d'amitié du vendredi 5 au jeudi 11 novembre, déjeuners et dîners, à 12 heures et 19 h 30 (salle R.P.-Ferrand, 8 bis, rue Vavin, métro Vavin).

Rectificatif

— A la suite de l'avis de décès publié dans « le Monde » du 8 septembre 1982, l'association des Anciens du régiment de chasse Normandie-Niémen nous prie de préciser que Mme Eliane Brault n'a pas appartenu à cette unité.

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

PARIS-SUR-SEINE

Le fleuve enchassé

Le quai de Béthune se serre contre ses murs pour, tout au fond, laisser la vedette à la tour Saint-Jacques, tutoyée ces jours-ci par une grue orange, mécanique immense... Notre-Dame, rassurante, bien en place... Clic ! Clac ! Le touriste japonais ne s'y trompe pas : à l'abord de l'île Saint-Louis, Paris sera toujours Paris.

C'est baigner dans la plus évidente des évidences que d'écrire, après combien d'autres, que sous le pont Mirabeau coule la Seine, et en ressentir mille friselis... Eté, hiver, bourgeons ou feuilles mortes à pleines pelletées, tant pis pour le chromo, c'est beau Paris... les quais, les berges...

Ce qu'il en reste, car *Sous les ponts de Paris*, la chansonnette, ne rime plus à rien. Vous pouvez courir pour trouver Carmen et La Hurelette, ces deux clodos *séquanais* de mon enfance... Sur les ponts, réduits à leur plus simple fonction, les gens passent et repassent : matin, boulot ; soir, métro... Voie express rive droite oblige, les mômes ne jouent plus depuis belle lurette dans mon vieux petit jardin au bas de l'Hôtel de Ville... Autos, motos, trace ininterrompue, la ville est en cavale. Rive gauche plus épargnée, port Saint-Bernard retapé, deux promeneurs et un chien attardé flânent encore... Les pêcheurs, quant à eux, partout ont renoncé. Il n'y aurait qu'aux beaux jours les bouquinistes au-dessus, les guitaristes au-dessous, Petit-Pont, Vert-Galant... Sinon, cherchez quoi que ce soit bordant la rivière qui ait un rapport réel avec ! *Le Bistro du port- Notre-Dame, Pont-Marie*, ne sont que des noms de restaurants... Franco de port : la Seine passe, mais il faut sacrément se pencher pour s'en assurer !

Ainsi libéré de scènes de Seine à croquer sur le vif, l'œil superpose aux images qu'il voit des images qu'il ne voit pas mais que, en d'autres temps, il aurait pu voir... L'œil de l'âme. Quai des Célestins, avec l'hôtel Fieubet et son pigeonnier vert-de-grisé, l'entr'aperçu crénelé de l'hôtel de Sens, Saint-Gervais ; quai d'Anjou, les maisons aux fenêtres élevées, la Conciergerie effilée dans le loin, me revient le Paris crayonné par Hugo du haut de la cathédrale dans *Notre-Dame de Paris*. Un Paris médiéval hérissé de tours, de clochers, qui hérissa tant Jules Janin dans *Un été à Paris, 1843*. Querelle oubliée d'un ancien et d'un moderne...

Le sort ultérieur de Paris a prouvé que Janin avait raison de célébrer la géométrie, les larges perspectives — sous-entendu l'équarrissage aveugle, — et que Hugo n'était qu'un visionnaire au mauvais esprit rétro-torturé comme ses gargouilles... Dans ce Paris le plus ancien, je ne me lasse pas d'admirer ma ville lancer ses ultimes pointes et flèches à l'assaut des nues.... Du pont Louis-Philippe Saint-Etienne-du-Mont tient le haut de l'horizon au dôme du Panthéon...

Visions gothiques, Renaissance, néo-classiques, fugaces, immédiatement battues en brèche par le cauchemar Brasilia. Quelques mètres en avant, en retrait, la vue si longtemps imprenable est bouchée, bousillée par les miradors. A sa masse new-style déjà usurpatrice du vieux quartier Saint-Germain-l'Auxerrois si j'en crois Daniel Halévy, et je le crois, s'ajoute en direction du couchant une mastoc armoire normande rectiligne : drapeaux au vent sur la terrasse, la Défense dans sa perspective, on trouve forcément tout à la Samaritaine ! Je me retourne : l'affreuse fac' des sciences est trop obtuse pour chanter « *Avez-vous vu le chapeau...* », le ridicule canotier carré de la préfecture de la Seine, qui lui fait face.

La noyée d'« Aurélien »

Autrefois si imposante, la tour de la gare de Lyon, son horloge, se sont vu imposer silence par les gigantesques découpes verre et acier du nouvel « ensemble bureaucratico-urbain ». Pour savourer ce Paris que j'essaie de vous infuser, il faut être voyeur : surtout bien choisir ses endroits.

Pont-Marie, par là, survit le cadavre mystérieux de la noyée d'*Aurélien*, à l'endroit où, il y a vingt-cinq ans, j'ai vu de mes yeux les dernières joutes. Et le clou de cette fête des eaux : en maillot de bain, un curé accédait à un plongeoir de 50 mètres et, mains jointes, sautait ; la quête servait à la reconstruction de son église. Au dix-septième siècle, en ces lieux, les belles dames s'adonnaient au canotage, les nobles habitaient l'île. En vis à vis, le Port au blé. Début quinzième, le roi fou Charles VI, son chaperon rouge sur la tête, procédait à ses consultations matinales, tandis qu'à quelques mètres les lavandières rinçaient le linge dans l'eau claire de la rivière embouteillée de bateaux chargés de ravitaillement et produits les plus divers qu'on déchargeait plus loin. Apport-Paris, la Porte de Paris, près du Grand-Pont sis place du Châtelet, moyeu de la ville. La rue Saint-Denis, voie royale, aboutissait ou partait de là.

L'impression est encore nette d'être au cœur de Paris. De longues percées vieilles comme la ville elle-même coupent à angle droit le cours de la Seine : la rue Saint-Martin au nord, prolongée par la rue Saint-Jacques au sud, dominée par la coupole verte de la Sorbonne depuis laquelle, paraît-il, en août 44, tiraient des Japonais..., la place du Châtelet virevoltante de voitures, le Palais de justice, la Sainte-Chapelle, trésor caché, sur l'autre bord. La Seine ici fait corps avec Paris... au bout du Sébasto, on distingue la gare de l'Est ! Je médite à cet entrelacs prodigieusement ordonné en continuant Vallée de la Misère, pardon, quai de la Mégisserie... Et à l'heure où Nerval a été trouvé pendu dans sa ruelle, retentit le chant d'un coq de chez Vilmorin.

Louis Chevalier me fait le reproche, amical, de succomber à la « fascination de l'histoire » lorsque, avec lui, j'évoque Paris. Travers caractéristique de ceux qui, comme moi, connaissent mal l'histoire et sont subjugués par la chronologie, les faits souvent séparés par des siècles, *mais* qui se sont produits en un même emplacement géographique. *Je* succombe, oui, à l'alcool du cocktail historique façon Guitry qui... *Si Paris m'était conté...* en deux heures de film racontait deux mille ans d'histoire.

Passé la Cité, en aval des palais, le fleuve s'étale. Le dix-huitième a agrandi Paris vers l'ouest, la fin dix-neuvième conquis. La Seine est à l'image du Louvre, si beau dans sa tristesse, des Tuileries désolées, majestueuse et créatrice d'ombres fantômatiques à la nuit.

CLAUDE DUBOIS.

(Lire la suite page 16.)

Les cent ans de l'Hôtel de Ville

Grand mois de décembre pour l'Hôtel de Ville de Paris : la construction des fontaines situées de part et d'autre du parvis nouvellement créé seront en voie d'achèvement le long de la rue de Rivoli et des quais et une grande exposition célébrera le centenaire de la reconstruction de l'édifice, incendié lors des journées tragiques de la Commune.

Le 24 mai 1871, les communards décident d'en finir avec l'Hôtel de Ville. Des flammes s'élèvent aussitôt sur l'ancienne place de Grève. La maison commune brûle. Disparaissent alors, et pour toujours, quelques grandes heures de l'histoire de Paris qui appartiennent aussi, comme bien souvent, à l'Histoire. Les murs de l'Hôtel de Ville qui se consument ont vu, en effet, les mariages des enfants de Louis XV et la naissance du Dauphin en 1782. Ils ont reçu, le 17 juillet 1789, la visite de Louis XVI, alors que tout était encore possible entre le roi et son peuple. Ils donnèrent asile à Robespierre, traqué. Ils fêtèrent Napoléon après son sacre à Notre-Dame et, enfin, vécurent la révolution de 1830 et la proclamation de la République en 1848 et en 1870. Et nul n'a oublié que c'est encore dans cette maison que Lamartine, face à quelques « révolutionnaires » particulièrement énervés, réussit à imposer le drapeau tricolore contre le drapeau rouge. « Le drapeau rouge a fait le tour du Champ-de-Mars alors que le drapeau tricolore a fait le tour du monde », déclara le poète pour l'emporter. C'est donc cela qui flambe en ce printemps de 1871...

Dès le 10 août de cette même année, le premier conseil municipal élu de la capitale décide, à l'unanimité, de reconstruire l'édifice. Durant dix ans, un vaste chantier rassemble tous les corps de métier du bâtiment. En 1882, le gros œuvre est achevé et, le 13 juillet, on inaugure solennellement le nouvel Hôtel de Ville en présence de Jules Grévy, président de la République. Celui-ci présida, en effet, un banquet dans la salle des fêtes, auquel participèrent la plupart des maires de France.

Bien que rondement mené, l'affaire fut rude. Le 25 mai 1872, contre l'avis de l'administration préfectorale et de personnalités, comme par exemple Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra, le conseil municipal décide, en effet, que la reconstruction de l'Hôtel de Ville serait mise en concours. L'assemblée impose cependant aux concurrents l'obligation de reproduire fidèlement la façade de l'ancien palais municipal, élevé par Le Boccador, architecte de François Ier, sur l'emplacement de la maison aux Piliers. Soixante-six architectes participent aux concours. Dans les archives de la mairie de Paris, on retrouve les noms de Daviout, Guadet, Crépinet, Magne, Roguet et les lauréats Ballu (qui dessina l'église de la Trinité) et Deperthes (auteur de la basilique de Sainte-Anne d'Auray). Après des délibérations houleuses, le jury estima que le projet de ces deux architectes se pliait le mieux aux exigences du programme décidé par les édiles de la capitale. Il rééditait le bâtiment Renaissance, mais aggrandi, dégagé et aéré selon les techniques mises en valeur en cette fin du dix-neuvième siècle. Une maquette du projet sera présentée à l'Exposition universelle de 1878.

Alors commence un vaste chantier caché par de hautes palissades. Au fil des mois, les Parisiens retrouvent « leur » Hôtel de Ville. La façade s'orne de nombreuses statues représentant des célébrités ayant vu le jour à Paris (Richelieu, Voltaire, Beaumarchais et Molière notamment). Quatre cents tailleurs de pierre, sculpteurs et fondeurs s'affairent autour de l'édifice caché encore par un gigantesque échafaudage. Commence alors à arriver, venus du quartier voisin du faubourg Saint-Antoine, les ébénistes et les tapissiers. Bref, l'Hôtel de Ville se dresse, à nouveau, sur les bords de la Seine.

Mais, au-delà, des pierres, des lambris, des marbres et des boiseries retrouvés, la reconstruction de l'Hôtel de Ville a aussi une histoire politique. La volonté des édiles de reconstruire à l'identique l'édifice traduit, en fait, le souci de restaurer le symbole des libertés municipales. Symbole qui ne resta, en fait, que dans la pierre. Puisque ce n'est qu'en 1977 que Paris retrouve le droit commun avec l'élection d'un maire. Enfin, si le nouvel Hôtel de Ville n'innove pas dans le domaine architectural, il fut, en revanche, le champ privilégié d'application de techniques de pointe de l'époque : électricité, téléphone, chauffage et ascenseurs. La politique industrielle commençait sa grande aventure.

JEAN PERRIN.

Des jardins à la sauvette

Jacqueline Nebout, adjoint au maire de Paris et chargée de l'environnement, a inauguré une exposition à l'Hôtel de Ville, consacrée aux nouveaux squares et jardins de la capitale.

Les périodes pré-électorales ont au moins un mérite : elles inclinent les édiles à ouvrir les dossiers, à dresser des bilans et à exposer leurs projets. En ce sens, l'exposition ouverte à l'Hôtel de Ville de Paris est la bienvenue. Les Parisiens sevrés d'espaces verts peuvent y étudier sur plans et sur maquette les aménagements que M. Jacques Chirac vient de faire achever, ou promet de faire effectuer, dans une quinzaine de jardins de sa bonne ville. Une bouffée de rêve en ces temps moroses.

Trois de ces opérations ne sont que des rénovations, comme celle du square d'Anvers, qui existait depuis fort longtemps, mais qu'il fallait reprendre, puisque le sol en a été bouleversé par la construction d'un parking souterrain. A cet égard, les mères de famille observeront avec intérêt que le « coin des petits » a été placé — sans doute par étourderie — entre les deux rampes d'accès au parking et le boulevard de Rochechouart. Une analyse de l'air au ras du tas de sable serait édifiante.

La plupart des opérations présentées sont des créations nouvelles, comme le jardin qui agrémentera le port de plaisance de l'Arsenal, sur le canal Saint-Martin, ou le parc avec rocher d'escalade, qui remplacera l'abattoir des chevaux, dans le quartier de Vaugirard. Au total, ce sont près de 17 hectares de verdure, de fleurs, d'aires de jeux, qui vont être mis à la disposition des Parisiens. Ils s'ajoutent aux 300 hectares de jardins qu'entretient le service des espaces verts de la Ville de Paris. Cet accroissement des aménités, comme la multiplication des micro-espaces verts — ces coins de rue où l'on plante un arbre, comme on met une fleur dans un salon, — est à mettre au crédit de Jacques Chirac et de ses *adjoints*.

Mais pourquoi donc organiser une exposition à la sauvette ? Les salons de l'Hôtel de Ville, déjà fort mal placés au bord du torrent automobile de la rue de Rivoli, sont rendus quasiment inaccessibles par des travaux de voirie. L'exposition n'a été ouverte que pendant onze jours, et justement durant les vacances de la Toussaint, période de forte émigration pour les Parisiens. En outre, plans et maquette ne portent aucune indication permettant de connaître les surfaces aménagées et l'état d'avancement des travaux.

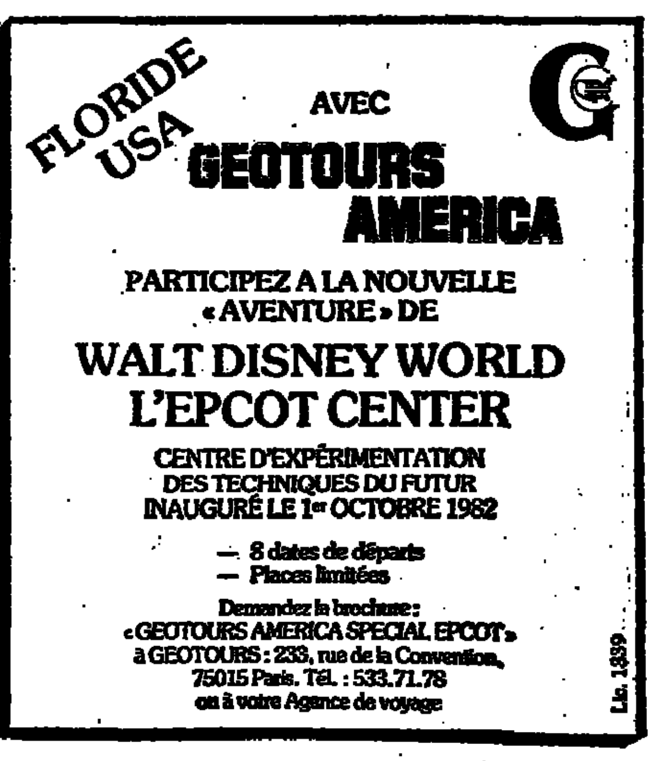
L'exposition ira-t-elle dans les mairies d'arrondissement ? Même pas. Citoyens du vingtième arrondissement, si vous voulez savoir ce qu'on va faire des 43 000 mètres carrés de vos jardins de Belleville, il vous faudra descendre de voc collines.

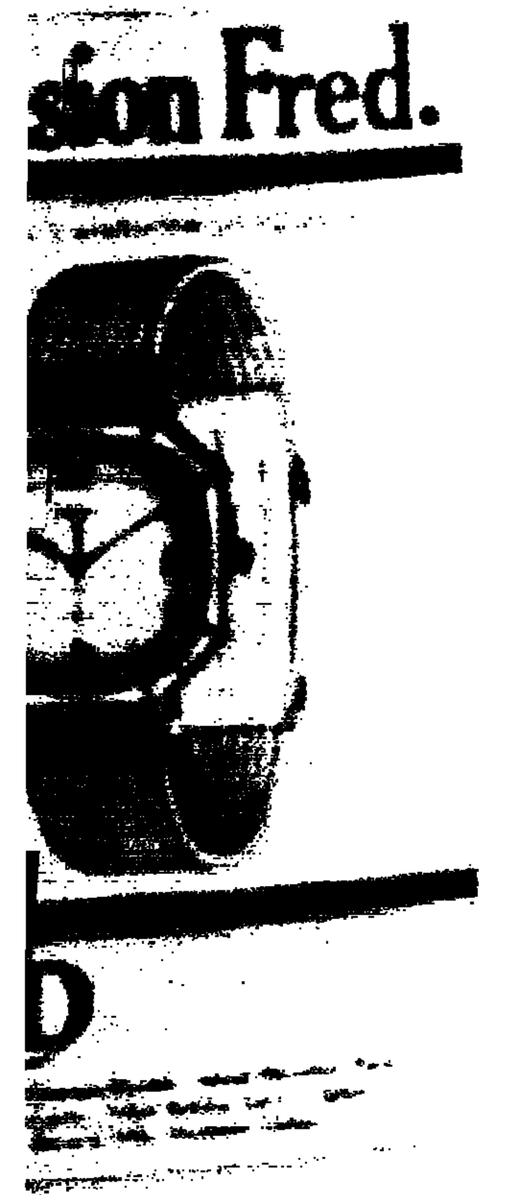
Voilà donc une bonne intention — informer les Parisiens, — appuyée sur un bon dossier, mais trahie par une réalisation désinvolte. Paris, ses habitants et ses jardins méritaient plus d'égards.

M. A.-R.

★ Salon d'accueil de l'Hôtel de ville, jusqu'au samedi 6 novembre, de 9 h 30 à 18 h. Entrée gratuite.





LETTRE A UN MINISTRE

Comment ne pas gâcher le temps libre ?

Le ministère du temps libre, où la jeunesse côtoie le tourisme et où les sports flanquent la culture populaire, n'a jamais trouvé son équilibre. Est-ce dû à ce ministère-gadget que l'opposition dénonçait dès sa naissance ? Est-ce à cause d'un manque de moyens budgétaires ? Le haut fonctionnaire dont nous préservons, à sa demande, l'anonymat et dont nous publions ci-dessous la lettre, pense que le coupable est le ministre lui-même : M. André Henry.

Monsieur le ministre,

Un sondage récent vous place en deuxième position derrière le ministre de l'intérieur, au hit-parade des ministres indésirables.

Il est vrai que les sondages valent ce qu'ils valent et que le ministre de l'intérieur peut raisonnablement s'attendre, compte tenu du caractère ingrat de certaines de ses attributions, à figurer en haut de cette échelle de l'impopularité.

Mais vous êtes en quelque sorte, monsieur le ministre du temps libre, le « ministre des bons côtés de la vie », et ce sondage n'est pas un test de popularité dans lequel les inconnus se retrouvent habituellement en dernière position, c'est un test d'*impopularité*.

Vous n'êtes donc pas inconnu ; et vous êtes indésirable.

Commentant ces sondages accablants et têtus, vous répétez à l'envi que Léo Lagrange — auquel vous vous identifiez volontiers — avait, lui aussi, été la cible des moqueurs, lesquels voyaient en lui le ministre des paresseux ; et vous laissez entendre que, si depuis toujours vous passez pour la tête de turc des journalistes, c'est que vous êtes victime d'une campagne, malveillante et organisée, de la part des médias.

Et pourtant... vous avez toujours accepté, avec une émouvante bonne volonté, de vous laisser photographier : dans les buts du stade d'Epinal comme dans les manifestations officielles, par la presse des familles comme par celle des célibataires (interview dans *Lui*), et le recueil de vos allocutions, distribué dans vos services, prouve à l'évidence que vous parlez volontiers — et bien — en public.

Alors, pourquoi votre image est-elle si mauvaise dans l'opinion ?

D'aucuns prétendent que votre portefeuille ministériel, dernier fleuron d'une carrière exceptionnelle, faute d'être le sel d'une action gouvernementale efficace et imaginative, est plutôt la vitamine de votre mégalomanie.

D'autres, en pensant à vous, évoquent ce roitelet cosmique rencontré par le Petit Prince dans la région de l'astéroïde 325 :

« Sire... sur qui régnez-vous ?

— Sur tout, répondit le roi avec une grande simplicité (...)

— Et les étoiles vous obéissent ?

— Bien sûr, lui dit le roi. Elles obéissent aussitôt. Je ne tolère pas d'indiscipline. »

Mais ce monarque sidéral était en définitive plein de bon sens : *« Ton coucher de soleil, tu l'auras. Je l'exigerai. Mais j'attendrai, dans ma science du gouvernement, que les conditions soient favorables. »*

Et, lorsqu'il commandait le lever du soleil, il avait la sagesse de le faire au moment opportun...

Ministre du temps libre, vous auriez pu choisir d'être un ministre d'idées, ayant un rôle de proposition et d'incitation dans les domaines de la jeunesse, des sports, des loisirs, du tourisme, mais également dans ceux de l'éducation, de la communication, de la culture, des transports, etc. Vous auriez pu convaincre les Français qu'avoir du temps libre, c'est bien, mais que n'en pas avoir est quelquefois mieux (les passions se vivent souvent à crédit... !).

Vous auriez pu peser sur les ministères dont vous aviez la tutelle (jeunesse et sports, tourisme) pour les inciter à mener une politique d'ouverture des loisirs (loisirs actifs de préférence) en direction de toutes les catégories sociales. Bref, vous auriez pu être le ferment d'une part importante de l'action gouvernementale.

Au lieu de cela, qu'avez-vous fait ?

Côté tourisme, vous avez simplement annexé le champ de compétences d'un secrétaire d'Etat peu jaloux de ses prérogatives et vous êtes devenu un super-ministre du tourisme.

Côté jeunesse et sports, il vous a fallu batailler davantage pour soustraire à la tutelle d'un ministre réputé pour son dynamisme et ses compétences celles de ses attributions sur lesquelles vous souhaitiez exercer directement votre tutelle.

Vous avez exigé — parfois avec violence — que les papiers à en-tête, les inscriptions aux frontons des bâtiments et même la dénomination de certains syndicats professionnels soient frappés à l'effigie du temps libre.

Des thèses 1930

Et puis, vous avez créé la « direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature » avec un directeur, des sous-directeurs, des chefs de bureau, tous bardés de substantifs et d'épithètes.

Plus tard, vous avez jeté votre dévolu sur les CREPS, ces établissements régionaux anciennement dévolus à l'éducation physique et sportive, sur lesquels vous vous proposez d'établir votre tutelle, et dans un récent discours vous avez manifesté quelque intérêt pour l'INSEP (Institut national des sports et de l'éducation physique).

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire que vous êtes tombé dans le piège.

Ministre du temps libre, il vous fallait inciter, imaginer, inventer, rayonner.

Vous avez préféré administrer. Quelle erreur... et quel gâchis !

En caricaturant les thèses socialistes des années 30, non seulement vous avez fait perdre à la notion de temps libre toute crédibilité, mais vous avez gaspillé un formidable potentiel de curiosité, de bienveillance et d'intérêt.

Vous avez également découragé quelques milliers de fonctionnaires — les vôtres — dont l'indignation — pardonnez-leur — ne peut s'exprimer qu'en des occasions rares et anonymes.

HISTOIRES ANGLAISES

Gentleman - châtelain

ILS sont plus vrais que nature, le major Gilft et son épouse, Barbara. Lui, moustache grise et couperose aux joues, tranche le rosbif. Elle, volubile et souriante, sert les pâtisseries.

Dans les anciennes écuries de leur manoir du treizième siècle, au milieu des boxes et des abreuvoirs, ils ont accroché quelques portraits de famille et aménagé une auberge rustique. Les temps sont durs pour les châtelains d'aujourd'hui.

Leur demeure, Shadow Manor, située dans le Wiltshire, à 100 kilomètres à l'ouest de Londres, n'a pas perdu une corniche depuis qu'elle a été construite par un membre de la famille des Plantagenêt en 1282. Pour l'entretenir avec sa chapelle du quinzième siècle et son parc en terrasses, il faudrait beaucoup plus de livres sterling qu'une pension ne peut en apporter. Alors, trois après-midi par semaine, à la belle saison, les Gilft ouvrent leurs portes au public et servent le thé, accompagné si on le désire de mets plus substantiels cuisinés *« à la maison »*.

Ils le font sans vergogne et même avec une pointe d'humour qui rend la « party » hautement sympathique. Dans la demeure bourrée de souvenirs, quelques amis veillent à ce que les visiteurs trop admiratifs n'emportent pas quelque « souvenir ». Tous les objets familiers sont en place, même dans la chambre à coucher où, au pied du lit à baldaquin, on peut apercevoir les pantoufles un peu fatiguées du major.

Dans le parc poussent de très anciennes variétés de roses qui sont l'orgueil de la famille. Certains coins, isolés par des haies, sont loués pour l'après-midi à des clubs qui après le pique-nique y tiennent réunion. Un emplacement est réservé dans la propriété aux groupes d'écoliers qui y campent l'espace d'un week-end. Ces arrangements typiquement britanniques permettent à la fois d'ouvrir au public un ensemble historique, de l'entretenir et, pour ses propriétaires, d'y demeurer.

Dans le seul comté de Wilt, une dizaine de châteaux, de maisons et de jardins gérés dans le même esprit sont autant d'étapes offertes aux touristes. Le plus imposant est le castel de Corsham Court qui se dresse au milieu d'un immense parc aux pelouses tondues comme des moquettes. L'intérieur n'a pas bougé depuis le dix-huitième siècle, mais rien ne ressemble moins à un musée que cette demeure confortable dont les propriétaires actuels vous font les honneurs : la galerie de peinture, le salon de musique, dont les instruments ont résonné hier, la salle à manger où le couvert est mis.

Votre curiosité est-elle piquée par quelque détail ? Le maître de céans est là pour vous éclairer comme si vous étiez l'un de ses invités. Les toilettes du château elles-mêmes — également d'époque — sont accessibles au public. Et l'on y constate que les Britanniques savent respecter ces choses-là.

Ils y ont été accoutumés par une institution aussi connue qu'originale, le National Trust. Toujours dans le comté de Wilt, huit sur dix des sites énumérés par les dépliants touristiques lui appartiennent.

Le *National Trust for places of historic interest and natural beauty* (association nationale pour les sites d'intérêt historique et de beauté naturelle) a été fondé en 1895 par un triumvirat composé d'une douairière, d'un fonctionnaire des postes et d'un chanoine. Dans l'esprit de ces respectables personnes, le seul moyen de sauver les demeures historiques et les sites naturels était de les faire acheter par une sorte de société immobilière sans but lucratif.

L'ancien propriétaire — ou le donateur — resterait dans les lieux, mais il fournirait au National Trust les moyens — soit en capital, soit en nature (en y adjoignant une ferme rentable par exemple) — de restaurer et d'entretenir l'édifice. Le principe est toujours en vigueur. Son application persévérante a doté la Grande-Bretagne d'un instrument de protection et d'un capital touristique unique au monde.

Avec plus de deux cent mille hectares de terres, le National est le premier propriétaire privé du royaume. Il gère — et offre à la visite du public — deux cents demeures, châteaux, manoirs, abbayes et moulins, une vingtaine de villages anciens, quatre-vingt-huit jardins, des centaines de lacs naturels et de pièces d'eau, des sites archéologiques et 420 kilomètres de littoral ! L'association vit essentiellement des cotisations de ses adhérents (10 livres par an). Un détail change tout : ses membres ont dépassé le million l'an dernier. Leur président est la reine mère.

Avec les seules propriétés du National Trust, on peut tracer dans le Wiltshire un itinéraire de week-end qui est une sorte de voyage de charme à travers le temps. Il débute par le sanctuaire mégalithique d'Avebury, fantastique cercle de menhirs érigés il y a trois mille ans au milieu des collines dénudées, pour s'achever à Monpesson House, aimable demeure du dix-huitième louée à un ecclésiastique en retraite qui va faire ses dévotions à la cathédrale voisine de Salisbury.

Entre-temps, on aura pris le thé à l'auberge du village médiéval de Lacock, dont les cent maisons sont toutes habitées, dotées du confort moderne et respectueusement entretenues. Les fils du téléphone et de l'électricité ont disparu sous le sol, l'antenne collective de télévision est cachée dans un bois, le décor est intact, mais ce n'est pas un décor. Lacock est un village vivant, lui aussi, pas un musée.

Le château de Dyrham Par, dans le parc duquel vivent une centaine de daims, serait un peu solennel si, dans les escaliers, on ne croisait les locataires, des gens comme vous et moi. Pour se familiariser avec ces lieux historiques, rien de plus facile : il suffit de gagner l'orangerie, tout au bout de la galerie principale. Servis parmi les plantes exotiques, des rafraîchissements attendent les visiteurs. Comment s'étonner que ceux-ci soient près de cinquante mille par an ?

Dans la campagne anglaise, le tourisme, c'est la vie de château.

MARC AMBROISE-RENDU.

★ Renseignements : Association of Bath and District Leisure Enterprise (A.B.L.E.), c/o 28 Show Hill, Shaw, Nr Melksham, Wiltshire, G.B., et Office du tourisme britannique, 6, place Vendôme, 75001 Paris, tél. 296-47-60.

LE FLEUVE ENCHASSÉ

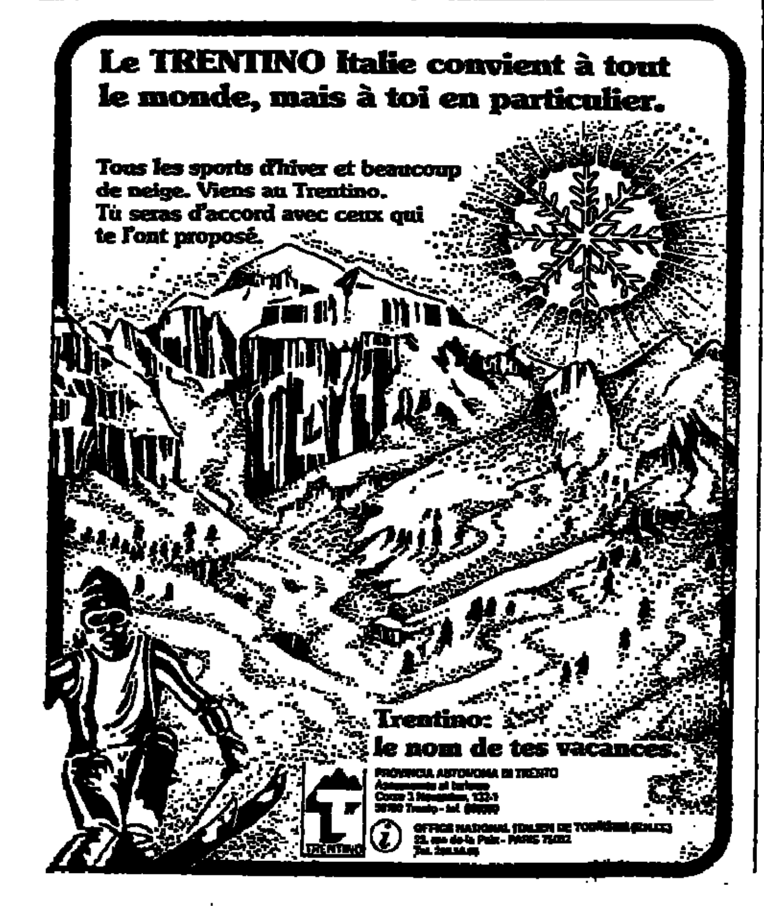
(Suite de la page 15.)

Plus on avance, plus la ville est neuve..., parapluie du Grand Palais, tour Eiffel, Trocadéro, pas de surprise. Rive gauche grouillait Grenelle, avant-sprint de chez Citroën... roulait, jubilait le Vél'd'Hiv'... Il y a seulement dix ans, plus d'un s'extasiait en dépassant le *Bal de la Marine*... Manhattan-sur-Sequana a hissé son pavillon, la Marine a sombré. Le boss, un Auvergnat, s'est consolé en ouvrant boulevard de l'Hôpital — en angliche if you please, pour ne pas déparer, c'est à croire — le... *Navy Club* !

Péniches lourdes de sable, charbon, la Seine m'est un leitmotiv de Chronos, la trompette de Clio : Paris, quelle ville ! un flot propice à l'exercice de la mémoire et du corps — promenade, jogging pour les amateurs... jusqu'aux paires de claques ! Le jeudi n'avait pas oublié Céline, de Suresnes à Bercy et retour, les bateaux-mouches bondés de familles en retentissaient... ! Un symbole. A-t-on d'ailleurs jamais remarqué, sur les plans de la capitale, la parfaite courbe de Gauss qu'elle forme, signe troublant de tous ces hasards, événements répertoriés ou non que la rivière, au long des siècles, a bringuebalés dans ses ondes, bleues sur les cartes, boueuses à la vérité, et rouges en des nuits de Saint-Barthélemy ?... « *Fluctuat nec mergitur* », tautologie aussi historique que socialement fantastique !

Quand donc, à l'instar de nos régions françaises si soucieuses de leur identité, de leur culture souvent aride, nos édiles locaux ou nationaux instaureront-ils *l'histoire de Paris* au programme des écoliers... qu'ils sachent, enfin, la richesse du bateau qui, au gré des tempêtes, les transporte sous le regard serein de Geneviève, depuis quinze siècles leur sainte patronne, immortalisée tout en blanc pont de la Tournelle ?

CLAUDE DUBOIS.



- chatelain

TOURISME HÔTELS SÉLECTIONNÉS

VOYAGE CHEZ LES TURCS

ISTANBUL EN GARDE A VUE

ILS ont de la moustache. Tous les Turcs ont de la moustache. Istanbul, au premier regard, c'est cela un véritable festival. Renseignements pris : la moustache tombante est l'apanage des progressistes, ceux de la gauche ; la moustache remontante, fière, est celui des Turcs réactionnaires. Il y a trois ans, là-bas, ce seul détail justifiait toutes les bastonnades, dans les coins obscurs des cours des commissariats et des casernes. Poil de droite ou poil de gauche, tout le monde y passait.

Aujourd'hui, la situation a un peu changé. Seuls les poils de gauche sont soigneusement recherchés par des forces de police omniprésentes. Cinquante-six mille moustachus sont ainsi en prison. Une poignée de moustachus de droite sont eux aussi enfermés et servent de caution à l'objectivité des méthodes de gouvernement du général Evren.

Ce général a bien en main la situation d'un pays dont il a pris les rênes alors qu'il était à feu et à sang. Istanbul, parée autrefois du bleu de la mosquée d'Ahmet et des ors du Bosphore, tremble aujourd'hui du rouge des casques militaires et du brun des capotes des soldats. Combien sont-ils, armés jusqu'aux dents, sur les trottoirs de la moindre venelle, à observer le chaland qui passe ?

La ville a changé. Il n'est pas rare de croiser les bennes à ordures qui ont nettoyé toutes les grandes artères. L'armée ne pouvait pas cohabiter avec l'ordure. Le ciel de Constantinople, habité jadis par les minarets qui peuplent les vieux quartiers de Stamboul, a joué la carte de la modernité : jaillissant de la place Taksim, les grises tours des hôtels Sheraton (américain) et Etap Marmara (français) indiquent aux voyageurs qu'il est bien révolu le temps où l'on souffrait ici de l'absence d'air conditionné et d'eau courante, au cœur d'un été déjà oriental.

L'Occident a donc créé les bases touristiques d'une découverte plus facile de ce qui fut la capitale ottomane. Et cette découverte, abstraction faite, si cela est possible, du poids des armes automatiques, sera toujours merveilleuse : Istanbul recèle des trésors d'architecture et de l'histoire qui les a façonnés. Ses quartiers sont le toit d'une population chaleureuse et extrêmement accueillante.

Stamboul d'abord, où l'on n'a pas encore tout à fait détruit les ancestrales maisons de bois dont la succession conduit à l'hippodrome, au cœur de l'histoire. Tous les souverains de Byzance ont rassemblé là les trésors de leurs conquêtes, trésors aujourd'hui disparus. La fontaine de Guillaume II et l'obélisque de Théodore n'en sont qu'un minable reflet.

De là, on aperçoit les extérieurs imposants de l'extraordinaire basilique Sainte-Sophie. Aujourd'hui transformé en musée, ce monument compte parmi ce qu'il est convenu d'appeler les « merveilles » du monde. Bâti au sixième siècle, il n'a pas volé son prestigieux label : mosaïques à fond d'or dont celle du tympan au-dessus de la porte du narthex, une coupole de 31 mètres de diamètre, dont le point le plus élevé culmine à 55 mètres du sol, c'est un ensemble unique et terriblement émouvant.

Retour vers l'hippodrome pour découvrir la mosquée bleue, élevée au dix-septième siècle pour damer le pion à Sainte-Sophie. Flanquée de ses six minarets, elle a menacé la munificence de la mosquée de la Mecque qui n'en comptait que cinq : une injure aussitôt réparée. Elle doit son nom à sa décoration intérieure : les murs sont recouverts jusqu'à hauteur des fenêtres de faïences essentiellement bleues.

La promenade de Stamboul continue par le sérail de Topkapi. A l'aplomb de la mer de Marmara, du Bosphore et de la Corne d'Or, il fut construit à la demande du sultan Mehmet Fatih peu après la conquête de Byzance, au quinzième siècle.

Le plus excitant : la visite du harem. Labyrinthe insensé, siège des femmes, concubines, esclaves du sultan, de ses enfants, administré par la reine mère et les eunuques, ce lieu, extrêmement fermé jadis, se visite aujourd'hui au rythme des frissons et de l'émotion.

Le manteau de Mahomet

Le plus éblouissant : la découverte du trésor. Vaisselles, trônes, bijoux impériaux, dont le kancar, poignard au manche en émeraude convoité par Mélina Mercouri dans le film de Jules Dassin Topkapi. *Qu'on ne se méprenne pas : les émeraudes ont ici la taille du poing, ainsi que les diamants, les rubis, ces pierres précieuses rencontrées au hasard des vitrines jusqu'à l'écœurement.*

Et puis encore les écuries, les cuisines, le kubbealti et le kirka-i-saadet, qui renferme de nombreux objets sacrés, dont le manteau du prophète Mahomet, ses épées et quelques reliques qui voient se recueillir chaque année le cortège des processionnaires venus de tout le monde musulman.

Il faudrait encore s'arrêter à la mosquée de Soliman le Magnifique, non loin de là. Elle fut construite de 1550 à 1557, sur un promontoire à l'aplomb de la Corne d'Or, par le plus célèbre architecte ottoman, Sinan, qui a exercé là ses premiers talents de génie avant que de parachever son œuvre à Edirne. Une coupole de 53 m dans sa partie la plus haute, dont le tambour est percé de trente-deux fenêtres, ornée d'un superbe œuvre peint, des colonnes de porphyre, des vitraux, des mihrabs de marbre blanc, etc. Une fois encore, le souffle coupé...

Non sans regret, on quitte alors Stamboul et sa colline de trésors pour retrouver la ville d'aujourd'hui. Celle du port de la mer de Marmara et sa rade peuplée de toutes sortes de bateaux de commerce. Celle des bords du Bosphore, jusqu'au pont transcontinental construit en 1975 pour relier les parties européenne et asiatique d'Istanbul et, au-delà, celle des quartiers où les vieilles maisons de bois côtoient les résidences huppées de la haute bourgeoisie locale, toute à la satisfaction du calme retrouvé et qui regarde de ses fenêtres le spectacle extraordinaire des pêcheurs qui s'affairent au pied du très bien restauré château de Dolmabahçe.

Et puis, on quittera Istanbul. Pour partir à la découverte du marche-pied de l'Asie, la Turquie de l'intérieur, ou pour rentrer chez soi, après avoir goûté un peu de la populace turque, curieuse, ouverte et qui s'apprête ce dimanche à dire « oui » à la dictature des canons sciés. Sous l'empire de la peur, de la peur des Russes, des balles, des pressions et du lavage des consciences soigneusenmt orchestré par les médias aux mains des officiels. Mais cela est une autre histoire.

OLIVIER SCHMITT.

★ Le Point Azur organise des séjours en Turquie — week-end à Istanbul, l'Ouest et la côte égéenne, l'Est et la Cappadoce — et bénéficie sur place des services de son correspondant, Idéal Tours, pépinière de guides très bien formés et « ouverts ». Le Point Azur : 66, rue d'Amsterdam, 75009 Paris. Tél. (1) 280-64-15. Service groupes : 8, rue de la Michodière, 75002 Paris. Tél. (1) 742-68-48.

Cyclotourisme

MOLLETS CHINOIS

LES Occidentaux prévoyaient que la Chine ne roulerait pas éternellement à vélo et que l'auto allait y connaître (enfin) de beaux jours. Erreur ! la Chine vient d'être la vedette de l'IFMA, le Salon du cycle et de la moto de Cologne, la plus importante exposition mondiale en ce domaine.

Deux responsables de la *China North Industries Corp.*, un ensemble de cinquante usines et... un million de salariés (!), Mme Ding Cui Lan et M. Zhang Xiu Feng, ont stupéfié les visiteurs des *stands* de la *Frey Eastern Development Ltd*, de Zurich. D'abord parce que les nouveaux vélos chinois n'ont qu'un lointain rapport avec le traditionnel vélo noir (dérivé du Raleigh britannique) pour déménageur en panne d'essence. A Cologne, on a découvert des modèles de cyclotourisme et de course aux couleurs agréables, avec pédalier double plateau, dérailleurs à dix vitesses, changement à trois vitesses dans le moyeu, des mini-vélos réglables en longueur et des cadres en alliage léger d'aluminium (*« dont cent mille exemplaires seraient à l'essai »*). Ces articles vont de pair, nous a-t-on assuré, avec le développement du cyclisme sportif et de loisir en Chine.

Le bond technologique est étonnant, et l'industrie chinoise n'en restera pas là, surtout si elle désire concurrencer Européens et Japonais. Restent les statistiques de production, à peine imaginables : 17,6 millions de vélos produits en 1982 (huit fois la France, le double des Etats-Unis ou du Japon), dont un million exportés, essentiellement dans le tiers-monde. La production se révélant insuffisante (les Chinois doivent attendre près de deux ans afin d'obtenir un vélo), les constructeurs mettent le grand braquet : avant la fin de la décennie, la Chine produira cinquante millions de vélos par an, avant d'atteindre — on croit rêver ! — soixante-dix à quatre-vingts millions, pour que la pénurie ne soit plus qu'un mauvais souvenir !

En outre, la Chine a confié l'exportation de ses vélos en Europe à des hommes d'affaires suisses ambitieux : *« Prendre une part du marché égale à celle des Japonais »*, tel est leur objectif. Du coup, ceux-ci ne risquent plus d'arriver dans le vélo au même monopole que dans la moto. Outre-Atlantique également, les vélos chinois ont fait une apparition remarquée. Ultime détail, la *Frey Eastern Development Ltd* vend moins cher que les Japonais, les Taïwanais et les Indiens.

Quant aux embouteillages de vélos en Chine, on préfère ne pas y penser. En Occident, il faut aménager des voies cyclables, dans les villes chinoises, ce sont des voies *« voiturables »* qui vont se révéler indispensables...

MICHEL DELORE.



Plaisirs de la table

DU GRAND AU PETIT

MARCEL TROMPIER qui fête en cette fin d'année les vingt ans de *La Marée* (1, rue Daru, 8e, tél. 227-59-32), peut être fier. Vingt années, c'est beaucoup, mais, pour faire un classique, c'est bien peu. Et si l'on retrouve ici les mêmes têtes, tant de clients que du personnel, n'est-ce pas aussi un signe ? Le sourire blond de la caissière demeure égal depuis ce temps, le chef Gérard Rouillard est fidèle au piano depuis trois lustres, Jean-Luc Prouteau est ici depuis sa promotion de meilleur sommelier de France (1976), etc.

La carte est évidemment vouée à ce qui vient de la mer, sagement cuisiné (mais j'ai noté la blanquette de lotte au whisky, la matelote de sole rosée et une petite marmite marseillaise qui serait comme une sublimation citadine de la bouillabaisse revue par un homme du Bourbonnais c'est-à-dire — n'est-ce pas Rouillard ? — « gourmand et glorieux »).

La selle d'agneau en croquemitoufle fut inscrite aux premières cartes de *La Marée*. Avec quelques autres viandes, tel le classique châteaubriand Henri IV (et, entre parenthèses, les scrupuleux noteront que cette pièce de viande est bien postérieure au Vert-Galant). Pour moi, j'ai été séduit par la fricassée de rognons et ris de veau à l'estragon, d'une légèreté, d'une pureté de sauce extraordinaire.

Pour l'accompagner, je guignais un chambertin 70 (Domaine Louis Trapet). A vrai dire, j'y pensais parce qu'il fut le vin de Napoléon et que Marcel Trompier fut un maréchal Bessières dans un film de Sacha Guitry (j'ai retrouvé sa photo dans le *Sacha Guitry* de Jacques Lorcey, édit. France-Empire). Mais Prouteau, qui, sagement, considère comme un devoir du sommelier de ne pas entraîner le client vers la dépense, me conseilla un pomerol château la croix du casse (85 F) plus qu'honorable.

Une tradition, également, de *La Marée*, est la classe du pâtissier dont la farandole gourmande (40 F) est une véritable promenade au palais de dame Tartine. Une suggestion toutefois : au lieu de crêpes flambées à une liqueur personnalisée, pourquoi ne pas indiquer « *à la liqueur de votre choix* » ? Cela va sans dire, pense peut-être Trompier. Cela irait mieux encore en le disant. Les clients sont quelquefois timides, mais oui !

La Marée est fermée samedi et dimanche. Parking par voiturier (aimable) et salons de dix à trente couverts.

Une petite boîte

Moules marinières, gigot aux haricots frais panachés, fromage, île flottante, avec une demi-bouteille de vin pour 150 F. Bien sûr, vous ne verrez pas encensé ce bistrot dans les guides ou chez les chroniqueurs dans le vent. Il est trop simple et c'est trop bon. Mais retrouvez le chemin de *Chez Léon* (32, rue Legendre, 17e, tél. 227-06-82) et ce décor charmant de naïveté des villages du Paris d'hier. Un décor de salle à manger d'habitués amateurs de saucisson chaud, de canard aux olives et d'île flottante aux pralines.

LA REYNIÈRE.

P. S. — Bonnie Brown, professeur de cuisine et journaliste là-bas, dans le Massachusetts, est venue à Paris pour enquêter sur les cuisines régionales. Je l'ai rencontrée au *Restaurant du Marché* où elle découvrait le foie de canard chaud aux raisins. Elle a aussi découvert le menu « tout champignons » du *Marcande* (52, rue de Miromesnil), un des triomphes de J.-C. Ferrero. C'est la pleine saison des cèpes, des girolles, des trompettes-de-la-mort et des autres lactaires délicieux !

Ambassade grecque

Plaisante initiative du restaurant « l'Ambassade » (197, rue de l'Université (7e), tél. : 551-91-96). Une série de dîners de cuisines étrangères. C'est ainsi que le 9 novembre, en présence de Son Excellence l'ambassadeur Rokofyllos, la cuisine grecque sera à l'honneur. Au menu, après les mezes (Pilikia), la moussaka et le kleftiko, deux plats typiques, puis ce fromage des bergers des montagnes autour d'Athènes, le « feta », les desserts, accompagnés, après l'ouzo apéritif et le samos (vin cuit), du fameux retsina (vin de résine blanc et rosé), d'un rouge « Tsantali naoussa » avant la crème de roses.

Dépaysement assuré. Les R.G.I. genevoises font école. Réservation à l'ambassade. — L.R.

La vie par le bon goût

J'ai longtemps rêvé de précéder le Tour de France cycliste pour, à chaque étape, faire mon tour des tables gourmandes. Abel Michéa, lui, pendant trente-cinq ans a suivi le Tour. Mais avec appétit et, le sprint terminé, sachant pour son compte sprinter vers la meilleure table du coin. D'où trente-cinq années aussi de chroniques de gueule dans l'Humanité *dont voici en quelque sorte la « subtantifique moelle » publiée sous le titre* la Vie par le bon goût *(éditions de l'Humanité).*

C'est un livre charmant, intelligent, amusant et, aussi, solide. Car il en connaît de bonnes adresses, le bon Abel ! Et il ne faut pas lui en conter. Parlant des spécialités régionales, il dit : « Nos grands chefs d'aujourd'hui diraient « spécificité », motivés qu'ils sont par Monsieur Gomillot. Quel progrès ! En littérature comme en cuisine. Reste cependant dans l'assiette, ce qui est que chacun apprécie à sa façon, le petit doigt en l'air pour être, comme ils disent « dans le vent ». Ou alors la fourchette à la main ! »

Et si Michéa sait apprécier le suprême de poularde Escoffier, d'Émile Jung (le « Crocodile », à Strasbourg), il n'en prône pas moins également la soupe aux choux de l' « Ambassade d'Auvergne » (à Paris) et la bouillabaise de « Nick » (rue Taylor, à Paris, toujours), lui qui a parcouru l'Auvergne derrière Géminiani et traversé Marseille avec René Vietto !

C'est pourquoi, chantant (et bien !) les mérites du « Capucin Gourmand » (à Nancy), de Vanel (à Toulouse), de Pic (à Valence), on peut lui faire confiance ! — L. R.

★ LA VIE PAR LE BON GOUT. Ed. de « l'Humanité », 40 F.

● *Restaurateur* = personne qui tient un restaurant, dit le Larousse. On s'attend donc à ce que l'Association des jeunes restaurateurs de France réunisse uniquement des patrons. Or le guide 1981-82 présente d'excellents chefs, sans doute, mais qui ne sont qu'employés. Pourquoi ?

Philatélie

N° 1764

FRANCE : découverte du bacille de Koch.

Il y a cent ans, fut découvert le bacille de la tuberculose par le médecin-biologiste allemand Robert Koch (1843-1910). Cet événement est actuellement souligné à travers le monde par des émissions de timbres. La France se joint à son tour par un timbre commémoratif. Vente générale le 15 novembre (77e/82).



2,60 F, noir, rouge.

Format 36 × 22 mm. Dessin et gravure de Claude Andréotto. Tirage : 7 000 000 d'exemplaires.

Mise en vente anticipée :

— Les 13 et 14 novembre, de 10 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au Salon philatélique d'automne, salle Wagram, 39, avenue de Wagram, Paris-17e — Oblitération « P.J. ».

— Le 13 novembre, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de poste de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e ; de 10 h. à 17 h., au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

● RETRAITS. — Neuf timbres, dont six au type « Sabine » seront retirés — le 3 décembre — de la vente des guichets des bureaux de poste : 2,10 F, 2,30 F, 3,00 F, 3,50 F, 4,00 F, 5,00 F, « Sabine » ; 2,60 F, saint Emilion ; 2,90 F, Crest et 4,00 F, « les Plongeurs » de Pignon.

ANDORRE : centenaire du bacille de Koch.



Le centenaire de la découverte du bacille de Koch, soit « Centenari de la descoberta del bacil de Koch », sera également commémoré par l'émission d'un timbre-poste dans la principauté d'Andorre.

Vente générale le 15 novembre (9e/82).

2,10 F, violet.

Format 22 × 36 mm. Dessiné et gravé par Claude Andréotto. Tirage : 400 000. Impression taille-douce de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Le 13 novembre, par le bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. — Oblitération « P.J. ».

La vente s'effectuera également aux guichets philatéliques habituels.

FRANCE : timbres de service du Conseil de l'Europe.

Deux nouvelles valeurs, correspondant au tarif actuel de la lettre, seront mises en service, mais exclusivement réservées aux bureaux de poste du Conseil de l'Europe, à Strasbourg. Le sujet unique représentera « Entrée et hémicycle ». Vente générale le 15 novembre (78e et 79e/82).



1,80 F, bistre rouge, vert, violet ; 2,60 F, violet, bleu turquoise, gris.

Formats 36 × 22 mm. Dessins et gravures d'Eugène Lacaque. Impression taille-douce, Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 13 et 14 novembre, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au Palais de l'Europe, à Strasbourg. — Oblitération « P.J. »

— le 13 novembre, de 8 h. à 12 h., aux guichets philatéliques de la Recette principale et de l'Agerip de Strasbourg. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P. J. ».

● Retrait. — Les deux anciennes valeurs au même « type », les 1,40 F et 2,30 F, seront retirées de la vente le 19 novembre au soir.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 59370 Mons-en-Barœul (salle Allende), les 13 et 14 nov. — 5e Exposition du club des Collectionneurs.

⊙ 59199 Hergnies (centre d'Amaury), le 14 nov. — « Animation et Etudes des milieux ».

⊙ 13330 Pelissanne (salle polyvalente), les 13 et 14 nov. — Exposition régionale jeunesse, groupement Marseille-Provence.

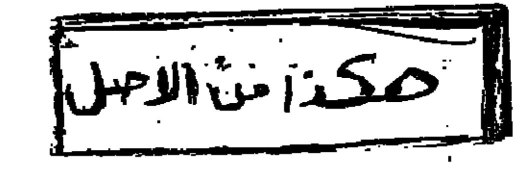
⊙ 06800 Cagnes-sur-Mer (salle des réunions, avenue de Verdun), les 20 et 21 nov. — 10e congrès régional philatélique. Alpes-Maritimes et Corse.

⊙ 75013 Paris (salle des fêtes, mairie annexe), les 20 et 21 nov. — 5e exposition philatélique de l'Amicale philatélique des Gobelins.

⊙ 37000 Tours (hôtel de ville), les 20 et 21 nov. — Congrès phil. région Maine-Anjou-Touraine.

● PLAQUETTE N° 10 de la direction des postes de Paris parue le 2 novembre, illustrée par « la Dentellière » de Vermeer, contient les neuf timbres et notices correspondantes émis depuis le n° 9. Prix : 35 F, en vente à Paris dans tous les bureaux de poste. Pour les habitants hors Paris, par correspondance (chèque ou mandat-lettre) : M. le receveur des bureaux temporaires, 61-63, rue de Douai, 75436 Paris Cedex 09.

ADALBERT VITALYOS.



Jeux

échecs N° 994

VOIES RAPIDES

(Championnat de Hongrie par équipes, 1982)
Blancs : Haag
Noirs : Dr Morvay
Partie espagnole. Variante Jaenisch

1. é4 é5	20. Fa3 Dé6
2. Cf3 Cç6	21. Tb7 Tf7
3. Fb5 f5 (a)	22. T×f7 D×f7
4. Cç3 (b) Cd4 (c)	23. Tf3 Fé6
5. Fa4 (d) Cf6 (e)	24. Tg3 h5 ! (p)
6. 0-0 Fç5	25. Fç5 Db7 !! (q)
7. C×é5 0-0 (f)	26. Th3 Db5 !
8. Cd3 (g) f×é4 !! (h)	27. Fd4 Dd3 !
9. C×ç5 d5	28. T×h5 Dd2 !
10. C×b7 (i) Dé7 ! (j)	29. Df1 (r) C×d4
11. Dé1 F×b7 (k)	30. ç×d4 Fd3
12. d3 Cg4 ! (l)	31. T×d5 (s) F×é2 !! (t)
13. f4 é3 ! (m)	32. T×d8++ Rh7
14. Cé2 Cf5 !	33. Db1+ Fd3
15. ç3 (n) ç5	34. Dd1 Df2+
16. b4 ç×b4	35. Rh1 D×f4 !! (u)
17. Tb1 Fa6 !	36. D×d3+ g6
18. T×b4 (o) F×d3	37. Td7+ Rh6
19. Fb3 Ta-d8	38. Tf7 (v) D×h2 mat.

NOTES

a) Cette variante audacieuse, tant à la mode dans les années 50, ne se rencontre plus souvent dans les grands tournois où l'on rumine sans cesse le « système fermé ».

b) D'autres possibilités sont 4. d3 ; 4. d4 ; 4é×f5.

c) Pendant longtemps, on a répondu 4..., f×é4 ; 5. C×é4, d5 ; 6 C×é5, d×é4 ; 7. C×ç6, Dd5 ou Dg5. Outre le coup du texte (4... Cd4), les Noirs disposent d'une autre suite active après 4..., Cf6, 5. é×f5, Fç5 ; 6. C×é5, Cd4 ; 7. 0-0, 0-0 ; 8. Cf3, ç6 ; 9. C×d4, F×d4 ; 10. Fa4, d5 ; 11. Cé2, Fb6.

d) 5. é×f5 est à considérer : 5... ç6 ; 6 Fa4, d6 ; 7. 0-0, F×f5 ; 8. C×d4, é×d4, é×d4 ; 9. Té1+, Rd7 ; 10. Df3, g6 ; 11 Cé2, Df6 ; 12. b4, Rç7 ; 13. Fb3 (Tukmakov-Bojkovic, 1965) ou 5..., C×b5 ; 6. C×b5, d6 ; 7. d4, é4 ; 8 Cg5, F×f5 ; 9. d5, ç5 ; 10. Cç3, Cf6 ; 11. f3 (Belokurov-Kotikov, par correspondance, 1969) ou encore 5..., Cf6 ; 6. C×é5, Fç5 ; 7. 0-0, 0-0 La prise 5. C×é5 donne aux Noirs un jeu satisfaisant après 5..., Df6 ; 6. Cf3, C×b5 ; 7. C×b5, f×é4 ; 8. Dé2, Dé7 ; 9 Cf-d4, d6 ; 10. 0-0, Cf6 ; 11. d3, a6 ; 12. Cç3, Fg4 ; 13. f3, é×f3 ; 14 Df2, 0-0-0 (Bobolovic - Nikitin, Moscou, 1963) 5 Fç4 est jouable : 5..., d6 ; 6. d3, ç6 ; 7. C×d4, é×d4 ; 8. Cé2, Df6 ; 9. 0-0, Ch6 ; 10. F×h6, g×h6 ; 11 Cg3, f4 ; 12. Dh5+, Rd8 ; 13. Cé2, Fg7 ; 14 Df7, D×f7 ; 15. F×f7, Tf8 ; 16. Fh5, Fé6 ; 17. f3, ç5 ; 18 Fg4, Ré7 ; 19. g3, Fé5 ; 20. F×é6, R×é6 ; 21 Rg2, Tf7 ; 22. ç3! (Lengyel-Szell, 1982). A noter les complications de la partie Geller-Rodriguez, Las Palmas, 1976, après 5 Fa4, ç6 ; 6. 0-0, Cf6 ; 7. C×é5, f×é4 ; 8. Cf7, Dé7 ; 9. C×h8, d5 ; 10. Fé2, Ff5 ; 11. d3, 0-0-0.

e) Ou aussi 5..., ç6 ; 0-0 (si 6. C×é5, Df6 ; 7. Cf3, f×é4 ; 8. C×é4, C×f3+ ; 9. D×f3 ; 10. g×f3, d5 ; 11. Cg3, Fh3!), d6 ; 7. Té1, C×f3+ ; 8 D×f3, f4 ; 9. d4, Cf6 ; 10. F×f4!, Fg4 ; 11. Dg3, é×f4 ; 12. D×f4 avec une forte attaque (Sedov-Zajac, 1960).

f) Si 7..., f×é4 ; 8. d3!

g) 8. é×f5! est préférable : 8... d5 ; 9. Cé2, Dé7 ; 10 C×d4, D×é5 ; 11. Cf3, D×f5 ; 12. d4, Fd6 ; 13. ç3 (Surachov-Saltzev, Leningrad, 1963) avec avantage aux Blancs ou 9... F×f5 ; 10. ç3, Cç6 ; 11 F×ç6, d×ç6 ; 12. d4, Fd6 ; 13. Cg3, Fd7 ; 14. Fg5 et les Noirs sont en infériorité.

h) Un sacrifice positionnel (si 8..., Fb6 ; 9. é5!) intéressant qui donne aux Noirs un très fort centre.

i) Dans cette position, les Noirs obtiennent un jeu dangereux par Fg4 ; c'est pourquoi Haag tente de dévier le F-D ennemi en rendant la pièce. Lehmann tenta contre Spassky, à Vienne, en 1957 10. Fb3, Rh8 ; 11. F×d5, C×d5 ; 12 Cç5×é4, Cb4 ; 13. d3, Cb×ç2 ; 14 Fg5, Dd7 ; 15. Tç1. Après 10. d3, Cg4 les Blancs sont encore obligés de rendre la pièce par *11. Cç5×é4, d×é4* ; 12. C×é4, Dh4 ; 13. h3, Cé5 (et non 13... Cf3+ à cause de 14. g×f3, D×h3 ; 15. f×g4, F×g4 ; 16. Fb3+, Rh8 ; 17. Fé6! suivi de 18. Cg5) ; 14 f4, Fg4 ; 15. Dd2, Ff3 ; 16. f×é5, F×é4 ; 17. Tf2, Cf3+ ; 18. g×f3, T×f3 ; 19. d×é4, Ta-f8 ; 20. Fb3+, Rh8 ; 21 T×f3, T×f3 ; 22. é6, Tg3+ nulle (Bagulrov-Gjudjakov, U.R.S.S., 1965).

j) Sans craindre 11 Ca5 à cause de 11..., Fg4!

k) Maintenant si 11..., Fg4 ; 12. f3!

l) Les menaces sur l'aile-R (Dh4-Cf3+) donnent aux Noirs une nette compensation pour le pion de moins.

m) Menaçant de 14..., é2.

n) Si 15. h3, Cf3 ; 16. F×é3, C×h3+!

o) Si 18. Fç2, Cf2 et le pion d3 tombera.

p) Le Cf5 vaut mieux qu'une qualité.

q) Une idée admirable. La D noire se transporte en quatre étapes au cœur du combat, en d2!

r) Si 29. D×d2, é×d2 ; 30. T×f5, F×f5 ; 31. h3, Té8 ; 32. Rf1, Fd3 ; 33. Fd1, Cé3+ avec gain

s) Menaçant de la découverte avec échec double et gain de la Td8. Les Blancs attendent la suite pratiquement forcée 31..., T×d5 ; 32. F×d5+, Rh8 ; 33. Ff3 qui leur permettra de résister.

t) Une belle surprise

u) Et non 35..., é2 ; 36. D×d3+, g6 ; 37 Td7+, Rh8 (h6) ; 38. Dh3+ avec gain.

v) Ou 38. g3, Df3+ ; 39. Rg1, Df2+ suivi du mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 993

L. Prokes « Sachove Umeni », 1947

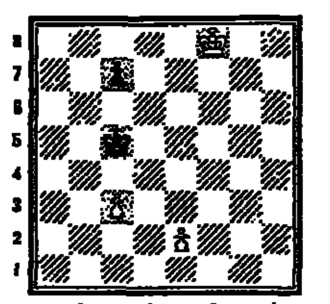
(Blancs Rd3, Da4, Fg5 Noirs : Rh5, Dg8, Pb7.)

1. Dh4+, Rg6 ; 2. Dh6+, Rf5 (si 2... Rf7 ; 3. Df6+, Ré8 ; 4. Dé7 mat) ; 3. Df6+, Rg4 ; 4. Df4+, Rh5 ; 5. Df3+, Rg6 ; 6. Df6+, Rh5 ; 7. Dh6+, Rg4 ; 8. Dh4+, Rf5 (si 8... Rf3 ; 9. Dh3+, Rf2 ; 10. Fé3+ suivi du mat) ; 9. Dé4+!, R×g5 ; 10. Dg2+ suivi de 11. D×g8. Etonnante miniature.

ÉTUDE

M. ZINAR

(1982)



BLANCS (3) : Rf8, Pç3, é2.

NOIRS (2) : Rç5, Pç7.

Les blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 991

LES OLYMPIADES DE BIARRITZ

Ce chelem, qui n'a pas été déclaré à l'autre table, provient d'un des matches du championnat du monde par équipes open, appelé « Coupe Rosenblum ». Le déclarant était Chip Martel, le gagnant des Olympiades par paires avec Lew Stansby.

	Nord	
	♠ V 8 6 ♥ 10 7 4 2 ♦ R D V 5 ♣ A R	
Ouest ♠ 10 5 3 2 ♥ R V 9 8 ♦ 10 3 2 ♣ 9 8	N / O E / S	**Est** ♠ R 7 ♥ D 6 5 3 ♦ 4 ♣ D 7 6 5 4 3
	♠ A D 9 4 ♥ A ♦ A 9 8 7 6 ♣ V 10 2	
	Sud	

Ann. : S. don Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♦	passe	1 ♥	passe
1 ♠	passe	2 ♣	contre
passe	passe	3 ♦	passe
3 ♠	passe	4 ♣	passe
4 ♥	passe	5 ♦	passe
6 ♦	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 9 de trêfle, *comment Martel, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Réponse :

Si les atouts sont répartis 2-2, il suffit de couper le troisième trêfle et le quatrième pique dans le cas où cette couleur n'est pas partagée. Mais Stansby a cherché à gagner même avec les carreaux distribués 3-1 et les piques 4-2, et *il a coupé trois cœurs avec les atouts de sa main*. En termes techniques, c'est ce qu'on appelle un « mort inversé » (coupes avec la main longue, les atouts du mort servant à faire tomber les atouts adverses).

Ainsi, après avoir pris l'entame avec le roi de trêfle, il a tiré l'as de cœur et est remonté au mort grâce au valet de carreau. Il a alors coupé un cœur et a joué un petit pique. Est a pris le valet avec le roi et il a continué trêfle. Sud a coupé une seconde fois cœur, puis il a rejoué carreau pris par la dame et *a coupé le dernier cœur*. Il a repris la main en Nord en coupant son dernier trêfle avec le 5 de carreau, et il a fait tomber le dernier atout d'Ouest avec le roi de carreau ; enfin, il a fait la onzième et la douzième levée avec la dame et l'as de pique.

Remarque :

Dans la donne réelle, les piques étaient répartis 3-3, mais pour bien faire comprendre l'avantage de la ligne de jeu de Martel le troisième pique d'Est a été interverti avec le cinquième cœur d'Ouest.

Contre-attaque mortelle

Parmi les différentes épreuves des Olympiades de Biarritz, une des plus importantes a été le championnat du monde par paires open, qui comportait onze séances (dont quatre pour la finale) et qui a été remporté par les Américains Martel et Stansby. Cependant, dans les éliminatoires, c'est-à-dire à l'issue des quatre premières séances, une paire française, Jean-Louis Stoppa et Gérard Desrousseaux, a terminé en tête des 720 joueurs.

Voici une donne qui a contribué à cette performance et qui montre ce que doit être le jeu de flanc.

	Nord	
	♠ A 10 9 8 4 ♥ D 10 5 ♦ A R 10 ♣ D 10	
Ouest ♠ D 6 3 ♥ R 9 7 2 ♦ 8 6 4 ♣ R 4 2	N / O E / S	**Est** ♠ V 7 ♥ 8 6 4 ♦ D 7 2 ♣ A 9 8 7 3
	♠ R 5 2 ♥ A V 3 ♦ V 9 5 3 ♣ V 6 5	
	Sud	

Ann. : N. don. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Desrousseaux	X...	Stoppa	Y...
—	1 ♠	passe	1 SA
passe	2 SA	passe	3 SA...

Desrousseaux, en Ouest, fit l'entame classique du 2 de cœur, et le 10 du mort fit la levée (Est ayant fourni le 4 et Sud le 3). Le déclarant joua alors le 8 de pique pour le 7 d'Est et le 5 de sa main. *Comment Desrousseaux a-t-il joué* pour faire chuter TROIS SANS ATOUT ? Quel a été son raisonnement ?

Nord sur les enchères :

La réponse de « 1 SA » sur une majeure était conventionnellement forcing, mais, de toute façon, Nord aurait reparlé sur « 1 SA » car, avec 1 point de distribution et 1 point de plus-value pour tous les 10, la main de Nord valait 17 points. Sur « 2 SA », il était normal, avec 10 points, de dire « 3 SA ».

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 184

UNE MERVEILLEUSE LOGIQUE

Championnat des PAYS-BAS, 1982
Blancs : VERNIN
Noirs : Jvd WAL
Ouverture : Polonaise.

1. 31-27 17-22 (a)	26. 35-30 (q) 24×35
2. 36-31 (b) 22-28	27. 33-29 23×34
3. 33×22 16-21	28. 40×29 2-7
4. 27×16 18×36 (c)	29. 29-23 18×29
5. 38-33 11-17	30. 28-22 17×28
6. 34-29 12-18 (d)	31. 32×34 9-13
7. 40-34 19-23	32. 37-32 (r) 13-18
8. 32-28 (e) 23×32	33. 41-37 20-24 (s)
9. 37×28 14-19	34. 34-29 24×33
10. 41-37 8-12! (f)	35. 39×28 18-23
11. 37-32 (g) 10-14	36. 28-22 4-9
12. 45-40 18-23! (h)	37. 42-38 (t) 9-13
13. 29×18 12×23	38. 45-40 7-11
14. 33-29 20-24!! (i)	39. 32-27 (u) 12-18! (v)
15. 29×20* (j) 15×24	40. 40-34 19-24
16. 42-37 13-18	41. 38-33 14-19
17. 39-33 7-11! (k)	42. 43-39 (w) 3-9
18. 16×7 1×12	43. 47-42... 9-14
19. 34-30 6-11	44. 42-38 11-16! (x)
20. 30-25 17-21 (l)	45. 22-17 (y) — 16-21! (z)
21. 44-39 (m) 5-10	46. 27×16 18-22
22. 48-42 11-17! (n)	47. 17×28 23×43
23. 46-41* (o) 10-15	48. 39×48 (aa) 24-29 (bb)
24. 50-45 15-20	49. 34×23 19×50
25. 49-44 21-26!! (p)	Abandon

NOTES

a) 1. ... (17-21) ; 2. 36-31 (12-17) ; 3. 31-26 (18-23) ; 4. 37-31 (13-18) ; 5. 41-37 (20-25) ; 6. 33-28 (15-20) livrant une combinaison sur le thème de la double trappe ; 7. 28-22 ! (17×28) ; 8. 26×17 (11×22) ; 9. 31-26 [la première trappe] (22×31) ; 10. 26-21 (16×27) ; 11. 37×26 ! [seconde trappe] (28×37) ; 12. 42×15 ! B + 2 et + [par le maître E Leclercq, 1901]

b) 2. 37-31 (11-17) ; 3. 32-28 (19-23) ; 4. 28×19 (14×23) ; 5. 34-29 (23×34) ; 6. 40×29 (10-14) ; 7. 44-40 (5-10) ; 8. 49-44 (14-19) ; 9. 41-37 (10-14) ; 10 37-32 (6-11) ; 11. 40-34 (1-6) ; 12. 44-40 (19-23) ; 13. 31-26 (22×31) ; 14 26×37 (17-22) ; 15 50-44 (13-19), etc., [Demesmaecker-Grégoire, championnat de Belgique, 1978, *le Monde* du 30 septembre 1978].

c) Un pion à la bande de part et d'autre : les Noirs paraissent déjà vouloir imposer leur style de jeu.

d) 6. ...(20-25) ; 7. 33-28 (7-11) ; 8. 16×18 (13×24). N + 1. Exemple très simple du danger que peut représenter le pion à 16 pour son propre camp.

e) Un soupçon de faute positionnelle selon plusieurs experts : léger déséquilibre de la structure de la formation dont le centre et l'aile droite sont quelque peu surchargés.

f) Double menace :

— si 11. 46-41 (17-21) [exploitant la présence d'un pion adverse à 16] ; 12. 16×27 (18-23) ; 13. 29×18 (12×21). N + 1 ;

— si 11. 45-40 [entre autres] (18-23), etc., N + 1.

g) Meilleur que 11. 28-23 (19×28) ; 12. 33×11 (6×17) qui accentuerait le léger déséquilibre de la structure des Blancs.

h) Contrôlant le centre, les Noirs occupent mieux le terrain et, grâce à leur pion à 36, limitent la liberté de mouvement des Blancs, sur leur aile gauche.

i) Sérieuse alerte pour les Blancs qui perdraient le pion en poursuivant par 15. 29×18 (13×33) ; 16. 39×28 (17-22 !) ; 17. 28×17 (24-29) ; 18. 34×23 (19×37) ; 19. 42×31 (36×27) et les Blancs sont sans défense contre (7-11), etc., N + 1.

j) Forcé.

k) Puissant mouvement vers le centre et renforcement de la neutralisation de l'aile gauche des Blancs. A noter encore l'efficacité positionnelle du pion noir à 36 : une douloureuse écharde dans le flanc gauche adverse

l) Stratégie d'enveloppement, d'inhibition totale de cette aile gauche.

m) Sans craindre toutefois 21. ... (21-27) ; 22. 32×21 (23×41) ; 23. 46×37 (11-16) ; 24. 37-31, etc, égalité numérique sauvegardée.

n) Revenant à la charge sur cette aile gauche.

o) Forcé pour contrer (21-27), etc.

p) Le drame éclate sur ce coup de position très fort, les Blancs ne disposant d'aucun contre-jeu valable. Ainsi :

p1) 26. 40-34 [ou 39-34], N + par (23-29) ;

p2) 26. 43-38 (18-22 !) ; 27. 40-34 p'2 (22-27 !) ; 28. 32×21 (23×43) ; 29. 39×48 (12-18) ; 30. 21×23 (19×50) ; dame et + ;

p'2) 27. 35-30, sacrifice d'un pion ;

p3) 26 42-38 (18-22 !) force le gain du pion par la menace imparable (24-29) Le coup de position des Noirs (21-26) au vingt-cinquième temps parachève une merveille de logique depuis le... douzième temps !

q) Sacrifice inéluctable et le moindre mal

r) Le handicap d'un pion devrait s'avérer lourd de conséquences, malgré la présence de trois pions noirs à la bande.

s) Le G.M.I. Jvd Wal ne peut songer au gain, trop facile à ce niveau (26-31) 37×26 (24-29) 34×23 (19×48), N +.

t) Subissant toujours l'existence de cette écharde à 36.

u) Les Blancs se doivent de tout tenter pour arracher la nulle : 39. 32-37 interdit l'attaque 39. ... (12-17) ; 40. 47-42 (17×28) ; 41. 44-39 (35×33) ; 42. 38×20, petite chance de nulle car la suite 42. ...(19-24) ; 43. 20×29 (26-21) ; 44. 37×26 (36-41) est réfutée par 45. 42-37 (41×21) ; 46. 26×6, etc., +.

v) Neutralise les pions à 22 et 27.

w) Jeu défensif forcé depuis (12-18) au trente-neuvième temps.

x) Tentant la faute pour conclure par une combinaison.

y) Faute tactique, mais, positionnellement, le plus logique.

z) L'amorce de la combinaison pour damer à 50.

aa) Brèche ouverte.

bb) Le thème dépouillé du coup parallèle.

PROBLÈME

J. KLOMP

1er prix concours K.N.D.B., 1954

Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 25-20!! [interdisant (45-50) 20-15 (50×20) 15×24, +] (23-28*) 6-1!' [et non 25-15] (28-32) 1-29!! (45-50, a) 29-33 (50-45, b) 33-28 (32×23) 39-34 (45-29) 24×33!, +.

a) (32-37) 29-47 (45-50) 20-15 (50×20) 15×24, +

b) (32-37) 33-61 (50×33 m) 6×39! (37-41, b1) 39-28!, les Noirs sont mat.

b1) (37-42) 39-48 [d'où la nécessité de placer la dame à 39 : la prise 6×39 dans le b] (42-47) 20-15, +.

Finale assez complexe, où les trois coups des Blancs sont difficiles à déceler.

JEAN CHAZE.

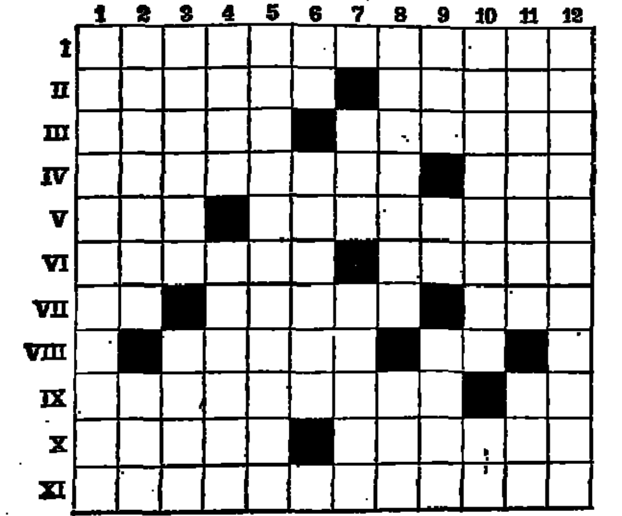
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 222

Horizontalement

I. Italienne, à l'origine, qualifie plutôt aujourd'hui quelque subterfuge. — II. Sur la feuille de paie. Elles vous poussent quand tout va bien. — III. Ce qu'il faut pour être bronzé. Vivaient aussi en Crète. — IV. Après la minivague. Ce n'est plus qu'un mauvais souvenir. — V. Une des trois spécialités. Gros matou. — VI. Passée au jet. Signe généralement favorable. — VII. Pronom. Pas toujours la bienvenue malgré le poète. Sens particulier. — VIII. Frère de fils de roi. Pronom. — IX. Ecœurée. Déesse. — X. Pour la peine de mort, c'est démodé. Prend à la gorge. — XI. Présentées en sauces.



Verticalement

1. Résultat. — 2. A fait son temps. Aimant, un peu. — 3. A la mode depuis deux siècles. Au cœur de l'inauguration. — 4. Choix. Représentant très officiel. — 5. Relevées. — 6. Article. Un peu réchauffée. — 7. Lettre grecque. Un genou mal disposé. — 8. Va sur l'eau. Possessif dans les deux sens. — 9. Rejette. Saint. C'est une île ou le fond du cœur. — 10. Donne un calibre Règle. — 11. Parfois elle fait impression, même chez l'homme. Avis. — 12. Taillées selon les règles.

Solution du n° 221

Horizontalement

I. Congressiste. — II. Opulence. Tat. — III. Média. Erreur. — IV. Pris. Ipsar. — V. Tassent. Nazi. — VI. Tennis. Dot. — VII. Rue. Vocalise. — VIII. En. Noviciats. — IX. Nicolas. Gnes. — X. Doré. Imbu. Ré. — XI. Unilatérales.

Verticalement

1. Compte rendu. — 2. Opéra. Union. — 3. Nudiste. Cri. — 4. Glisse. Noël. — 5. Réa. Envol. — 6. En. Innovait. — 7. Scepticisme. — 8. Sers. Sac. B.R. — 9. Ran. Ligua — 10. Steradian. — 11. Tau. Zostère. — 12. Etroitesses.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS®

N° 222

Horizontalement

1. CEIMOSTU. — 2. AAAGLP. — 3. CEILNOSU. — 4. ACEHIR (+ 2). — 5. DDEEILOT. — 6. AACDENRR (+ 2). — 7. AAENORU. — 8. CDEEELR. — 9. EIRRSSUU. — 10. AAIMNRT (+ 4). — 11. AAEGMRU. — 12. EIORRSSV. — 13. EEGOPRTU. — 14. EEIRSTU (+ 2). — 15. CDEILNU. — 16. AACDENT (+ 1).

Verticalement

17. AEILMNRV. — 18. GILNOT (+ 1) — 19. AADEEILR (+ 1). — 20. ACENNOTV. — 21. ACELTU. — 22 ACEIQRRU. — 23. EIRSSU (+ 3). — 24. DEIIMO. — 25. ACDEEILU. — 26. ACERRU (+ 3). — 27. CEEORSSU (+ 3). — 28. AEEHNPST (+ 2). — 29. EEEGHNN — 30. AADENRV. — 31. AAEIORRT. — 32. AASSTU (+ 1).

Solution du n° 221

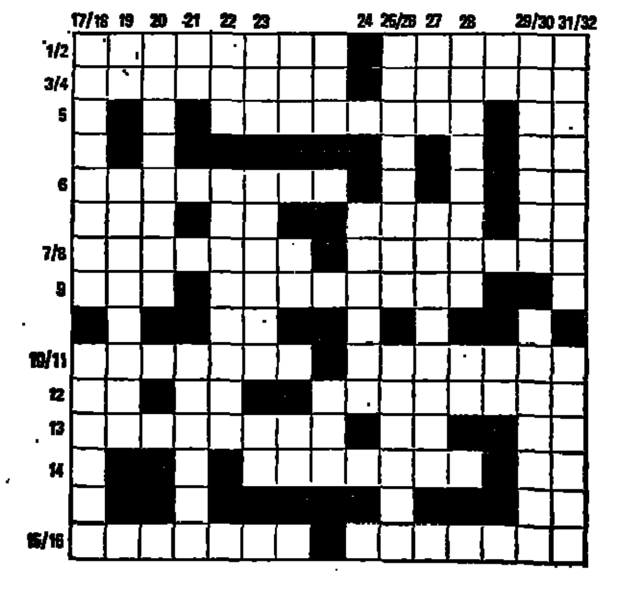
Horizontalement

1. NANCEIEN (ANCIENNE). — 2. ARBUSTIF. — 3. RANCŒUR (ENCOURRA). — 4. IRRESOLU (ROULIERS). — 5. ULTRASON (ROULANTS). — 6. ENQUERRE, terme d'héraldique. — 7. SAKIEH, noria égyptienne. — 8. LABRADOR. — 9. PATARIN, milanais contre les bénéfices ecclésiastiques (PARIANT). — 10. NITRILE. — 11. HOUASSE, piochasse (additif FFSc). — 12. CESTODE, vers parasite (DECOTES). — 13. GADOUES (SOUDAGE). — 14. ALTESSE (LESATES, SALETES).

Verticalement

15. NARGUAS. — 16. LINKAGE, lien (en biologie). — 17. NUNATAK, roc esquimau. — 18. BATOUDE, tremplin (BOUTADE, DEBOUTA). — 19. ECOLAGE, frais scolaires (belgicisme). — 20. APICAUX. — 21. HADALE, très profonde. — 22. NARINES (RENNAIS). — 23. RHOVYL. — 24. IBERIQUE. — 25. IODAIT. — 26. USASSES (SUASSES) — 27. GOSPELS chants religieux des Noirs. — 28 GICLERA (GLACIER, GRACILE). — 29. ENSILEE (ENLISEE). — 30 FAUNESSE (FANEUSES)

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



GÉOGRAPHIE

RÉALISÉ PAR « LE MONDE » ET « SÉLECTION DU READER'S DIGEST »

L'« Atlas universel »

Le Monde et *Sélection du Reader's Digest* viennent de rendre un service d'une ampleur inestimable à la communauté de langue française en publiant *l'Atlas universel*, issu du célèbre atlas de langue anglaise, *The Times Atlas of the World*. Rien n'existait, en effet, d'aussi complet dans notre langue, et à l'heure où l'information, largement dispensée par les médias, abonde en noms géographiques, où les voyages dans toutes les parties du monde sont pratique courante dans de nombreuses classes de la société, un ouvrage de cette ampleur devient une impérieuse nécessité.

La qualité et la précision ancestrales de l'atlas du *Times*, dont la première édition remonte à bientôt cent ans, ne sont plus à dire et se retrouvent évidemment dans l'*Atlas universel*, qui n'en diffère que par la francisation des toponymes et par l'addition de six pages consacrées aux départements et territoires d'outre-mer, et aux trois pays d'Afrique du Nord. Il faut aussi souligner que les cartes thématiques et les pages liminaires ont été refaites spécialement, comme ont été notablement rajeunies les cartes d'Afrique et de France. Peut-être peut-on observer dans l'*Atlas universel* une plus grande vigueur dans les teintes, ce qui n'est pas un défaut.

L'ouvrage comprend trois parties. La première présente un panorama du monde sous la forme d'une douzaine de cartes thématiques : les ressources du monde (matières premières, énergie, cultures), les climats, le monde physique et le relief, la végétation, la population, le monde politique, les routes aériennes. Ces cartes sont accompagnées de nombreux diagrammes et cartons illustrant certains aspects spécifiques des thèmes principaux. On y trouve aussi quelques pages consacrées au système solaire, à la lune, et aussi aux satellites artificiels, dont l'utilisation pour l'exploration de notre planète, pour les communications, la navigation, etc., est décrite de manière claire, précise et concise.

210 000 noms propres

La deuxième partie, qui constitue le cœur de l'ouvrage, comprend cent vingt-trois planches en huit couleurs. Le nombre élevé de teintes permet d'atteindre une grande subtilité dans la représentation des aspects géographiques des différentes contrées du monde. Mais ce qui étonne le lecteur, c'est l'incroyable richesse de la nomenclature. J'ai évalué à 210 000 le nombre de noms différents inscrits sur les cartes. Leur liste occupe 224 pages dans la troisième partie de l'*Atlas*. Les cartes de France ont été complètement refaites, et une excellente hiérarchie dans l'emploi des corps typographiques permet d'apprécier d'un coup d'œil l'importance relative des localités de notre pays. Sans doute l'abondance de la nomenclature a-t-elle le défaut de masquer les voies de communication. Mais il faut faire un choix et, dans le cas présent, le choix est bon. Que demande en effet le lecteur ? C'est de retrouver, sur la carte, des lieux, même de faible importance.

C'est une excellente idée d'avoir ajouté quelques pages pour les départements et territoires d'outre-mer. Cependant, je regrette la pauvreté de la cartographie de ces planches qui ne s'harmonise pas avec celle du reste de l'*Atlas*. Deux couleurs seulement ont été utilisées, noir et sépia, et il est déconcertant de voir la carte de la Guyane sans teinte de vert. Il est aussi dommage que ces cartes ne figurent pas sur les tableaux d'assemblage.

Il y a peu de reproches à faire à l'ouvrage. Cependant, je signalerais la pauvreté et le style désuet des cartes des grandes régions du monde (planches 9, 16, 49, 73, 114) qui auraient pu être améliorées à peu de frais. Les plans de villes, celui de Rome mis à part, sont de lecture assez difficile, et le caractère du tissu urbain ne se distingue pas. Le plan d'Athènes (planche 83) est particulièrement déficient. J'ai relevé un assez grand nombre d'anomalies dans la hiérarchie des corps typographiques utilisés. Pour ne citer que deux exemples, Amman, capitale de la Jordanie (planche 16), Jorhat (ville importante d'Assam (planche 28) apparaissent en très petit corps. On peut regretter aussi que les lacs de barrage de Buyo et de Taabo en Côte-d'Ivoire et de Sélingué au Mali n'aient pas été figurés. Le tracé de la frontière à l'extrémité nord-ouest du Togo est incorrect.

Mais ce ne sont là que de légères critiques qui n'enlèvent rien à la valeur d'un ouvrage que les géographes, les hommes politiques, les hommes d'affaires, les touristes et tous ceux qui sont à l'affût de l'information, accueilleront avec une immense satisfaction.

GEORGES LACLAVÈRE,
ancien directeur général de l'Institut géographique national.

TÉMOIGNAGE

Jean Filliozat, un indianiste passionné

L'un des plus grands indianistes de notre temps, Jean Filliozat, vient de disparaître (le Monde du 3 novembre). Son œuvre scientifique comprend des ouvrages fort variés et d'innombrables articles parus dans de nombreuses revues françaises et étrangères. Ce qui la caractérise, ce sont l'extraordinaire étendue et la diversité de son domaine, qui vont de pair avec la science de son auteur. Aucun aspect de la civilisation indienne n'était étranger à celui-ci, non seulement dans l'Inde propre, mais aussi dans tous les pays où l'influence de celle-ci s'était jadis répandue. Leurs langues si diverses et leurs littératures, leur histoire; leurs religions et leurs philosophies, leurs sciences et leurs arts, rien de tout cela n'était hors du champ des recherches et des compétences de Jean Filliozat, qu'animait une véritable passion pour tout ce qui touchait à l'Inde.

Cette passion explique aussi l'étourdissante activité qu'il déploya en Inde même, où, pendant près de trente-cinq ans, il passa chaque année plusieurs mois, cherchant des documents jusque dans des campagnes reculées, discutant avec des collègues et des informateurs indiens, enseignant et encourageant de jeunes chercheurs français auxquels il communiquait la flamme qui brûlait en lui. Ceux d'entre eux qui ont ainsi séjourné à Pondichéry, accueillis avec tant de générosité et de simplicité par leur maître et par Mme Filliozat, se souviendront toujours avec beaucoup d'émotion de l'atmosphère familiale, de l'enthousiasme et de la richesse intellectuelle qu'ils y trouvaient.

La disparition de Jean Filliozat est, pour eux, une perte cruelle, irréparable, mais elle sera aussi ressentie profondément par tous ceux qui, dans le monde, s'intéressent sérieusement à l'Inde et qui savent quelle place immense a occupée ce grand savant français dans l'indianisme, au sens le plus large de ce mot.

ANDRÉ BAREAU,
professeur au Collège de France.

[هكذا من الأصل]

Le Monde

culture

EXPOSITIONS

Paul Éluard et ses amis peintres à Beaubourg

(Suite de la première page.)

Il faut lire, entre autres textes majeurs du catalogue, la longue analyse, par Werner Spies, de l'art du collage tel que l'a promu Max Ernst et d'où sont nés, notamment, en collaboration avec Éluard, *les Malheurs des immortels*. Le peintre qui *« résolut d'ensevelir la vieille Raison [...] sous la libre représentation d'un univers libéré »*, le voici avec les peintures rescapées de la villa d'Eaubonne, avec *Après moi le sommeil, la Femme chancelante, la Vierge corrigeant l'Enfant Jésus*, avec *Dadaville* au titre révélateur, car le groupe auquel Éluard a été admis et dont font partie André Breton et Louis Aragon, appelle Tristan Tzara à Paris, accueille les manifestes Dada dans *Littérature*.

Somme toute, le Centre Georges-Pompidou nous propose une large anthologie de la peinture surréaliste, avec les œuvres qui s'ajouteront aux premières acquisitions ou remplaceront celles qui ont été dispersées à l'occasion du « voyage idiot » autour du monde. Le surréalisme prend date en 1924 avec le manifeste d'André Breton. Chez les artistes, il rassemble Man Ray, *« toujours le désir, non le besoin »* ; Miro, *« quand l'oiseau du jour tout battant neuf vient se loger dans l'arbre des couleurs »* ; Tanguy, *« rien ne résiste à mes images désolées »* ; Magritte, Delvaux, Dominguez, Giacometti et, en 1929, Salvador Dali.

Beau musée imaginaire, pour deux mois et demi redevenu réel, peuplé de ceux qui ont infléchi ou infléchiront *l'évolution esthétique de Paul Éluard*, dont la courbe parallèle, peinture et langage, a été systématiquement jalonnée dans l'essai d'Albert Mingelgrün (Éditions l'Age d'homme). Sans cesse Éluard a besoin de ses amis peintres et il leur rend la pareille : *« Je parle de ce qui m'aide à vivre. »* Et à créer. A « donner à voir » — c'est lui l'inventeur de cette magique formule, depuis mise à toutes les sauces, hélas ! Certes, il ne « décrit » jamais un tableau. On ne décrit pas l'objet aimé dans une déclaration d'amour. Les peintres agissent sur sa poétique par transmutations, par subtils glissements métaphoriques.

Les années 30 voient ses horizons s'élargir. Il rencontre à Prague les surréalistes tchèques Karel Teige, Toyen. A Londres, Roland Penrose, peintre, poète et écrivain d'art — présent ici avec ses œuvres et celles de ses compagnons anglais, Hayter et Humphrey Jennings, — évoque en outre, dans le catalogue, la mémorable exposition de 1936, où Dali s'était déguisé en scaphandrier : à Beaubourg, au moins, le scaphandre est revenu... Déjà l'orthodoxie d'Éluard se relâche.

Était-ce nouveau ? Constamment *« il apparaît plus homme de conciliation que prophète d'excommunication »*, note Germain Viatte, un des commissaires de l'exposition. Picasso — découvert depuis longtemps — prend la relève de Max Ernst dans l'intimité du poète. Picasso, l'infatigable portraitiste de Nusch et pas seulement dans *les Yeux fertiles* — Man Ray l'éternisera de son côté en *d'admirables photos, celles, par exemple, qui illustrent Facile*, — Picasso qui suivra Éluard dans son tournant politique pendant et après la guerre. Il se taille la part du lion Picasso, après la traversée du café Certà reconstitué, où les portraits des habitués manquent de légendes : comment le profane peut-il les identifier ? Le plâtre original de *l'Homme au mouton* domine un espace envahi de dessins démesurément agrandis, noir sur blanc, sur écrans rigides, sauf l'ultime, toile de fond qui ondule au vent.

Le visiteur se sera auparavant attardé devant les vitrines pleines d'une très riche documentation, manuscrits — celui de *Facile*, relié par Georges Hugnet, sert de reliquaire à *une mèche de cheveux de Nusch*, — livres, lettres, photos, collection de cartes postales, objets de toutes sortes. Il aura assisté à la simplification progressive d'une langue limpide, directe, familière, d'une poésie courant à la fin le risque de devenir oratoire. Mais, sous l'occupation, la sincérité de *Poésie et Vérité 1942*, sorte de tract clandestin, fut pour nous d'un puissant réconfort.

Le passé stalinien d'Éluard, plus ou moins estompé, ne nous intéresse, en ces lieux, que d'un point de vue esthétique. Comment son amour de la vraie peinture a-t-il pu se concilier avec le jdanovisme du réalisme socialiste ? Ou lui résister ? Par le biais peut-être du somptueux album, *Voir*, publié en 1948 par François Lachenal, qui narre, d'autre part, ses souvenirs d'éditeur, des « Trois collines ». Ubac en avait composé la couverture. Magnifique. Sa sortie donna lieu à un manifestation sensationnelle à l'hôtel du Pont-Royal. Les tableaux alors exposés ont pu être en partie à nouveau réunis.

On s'aperçoit avec soulagement qu'aux compagnons de route des années héroïques, à Picasso, à Balthus, à Chagall, à Labisse, à Léonor Fini, à Valentine Hugo, à Dora Maar, sont venus s'ajouter — c'est Éluard qui a fixé le choix de trente-deux artistes — André Beaudin, Jean Dubuffet (*la Rue*), Roger Chastel, Gérard Vulliamy, Raoul Ubac, Jean Fautrier et son nouvel intercesseur, Jacques Villon.

Pas de peinture engagée, même chez Fernand Léger. Exception faite, dans l'auditorium, avec la voix du poète, des images créées pour *Liberté*, qui défilent, monumentales, sur le triple écran, en alternance avec *Guernica*, d'Alain Resnais.

JEAN-MARIE DUNOYER.

LETTRES

Le Grand Prix du roman de l'Académie française est décerné à Vladimir Volkoff

Le Grand Prix du roman de l'Académie française a été décerné au Montage, de Vladimir Volkoff (Julliard, « L'âge d'homme »), au quatrième tour de scrutin par 10 voix contre 9 à Sur le fleuve de sang vient parfois un beau navire, d'Henri Pollès (Julliard, « L'âge d'homme »), et 5 au Permissionnaire, d'Alexandre Astruc (La Table ronde). Il y avait vingt-cinq votants. Un bulletin a été marqué d'une croix.

Vladimir Volkoff a été lancé en 1979 par *le Retournement*, roman d'espionnage flamboyant où la Russie *blanche triomphait de la* Russie rouge pour la plus grande gloire de Dieu.

Ce n'était pas le premier livre de cet écrivain né à Paris en 1932, fils d'émigrés russes et officier français pendant la guerre d'Algérie. Ayant quitté l'armée pour la littérature, Volkoff avait déjà publié plusieurs titres sous son nom ou sous pseudonyme et même obtenu le prix Jules-Verne, en 1963, pour un roman de science-fiction. Mais ce fut *le Retournement* qui lui apporta le succès, couronné ensuite par le prix Chateaubriand.

Devaient suivre, en 1980, une tétralogie écrite antérieurement et beaucoup plus ambitieuse, *les Humeurs de la mer*, puis divers essais personnels ou historiques.

Le Montage, où Vladimir Volkoff revient au roman d'espionnage, est, en quelque sorte, l'opposé du *Retournement* : le diable au lieu du bon Dieu, le K.G.B. au lieu des services secrets français ; la mise à mort d'un agent pitoyable au lieu du glorieux martyre de Popov après sa conversion. L'auteur prétend y dévoiler les moyens par lesquels le K.G.B. manipule l'intelligentsia française. Mais plutôt que comme un document le livre est à prendre comme un excellent roman.

JACQUELINE PIATIER.

Voir l'article de Jacqueline Piatier dans « le Monde des livres » du 15 octobre 1982.

L'héritier

Dans *le Figaro* du 5 novembre 1982, Vladimir Volkoff traduit en éditorial son roman *le Montage*, quel vient de couronner l'Académie française.

Qui *« discrédite les autorités, sème la discorde entre les citoyens, excite les jeunes contre les vieux, ridiculise les traditions, répand la luxure »* selon les antiques préceptes de Sun Tzu ? L'ex-département D devenu directorat A du K.G.B., à travers les « agents d'influence » qu'il a placés partout pour *« déstabiliser la société »*. L'auteur du *Montage* ajoute, rassurant : *« Ce n'est pas toute l'intelligentsia, tout l'épiscopat, toute l'université, toute la pensée occidentale en général et française en particulier qui sont manipulés. » « Il suffit*, dit encore Vladimir Volkoff, *de quelques agents d'influence judicieusement infiltrés ici et là pour profiter des tendances qui existent naturellement parmi nous... »*

La lecture du roman-démonstration de Vladimir Volkoff aboutit d'ailleurs à deux conclusions. Vous êtes en désaccord avec lui ? Vous êtes un agent conscient ou inconscient de l'« ex-département D ». Vous croyez au contraire que ce genre de manœuvres, poussé au point de subtilité que décrit l'auteur, est parfaitement vraisemblable ? Alors pourquoi Vladimir Volkoff lui-même ne serait-il pas l'auteur ou l'agent d'un autre « montage » destiné, en profitant de tendances *« qui existent naturellement parmi nous »* — la peur et la méfiance, — à déstabiliser le régime au pouvoir ?

Le premier remède proposé est en effet *« méfie te »*, comme l'écrit — en picard — Vladimir Volkoff. *« Méfie te »* des journaux, de la télévision, de l'*« hypnose politique »*.

Après, quoi vient le « deuxième temps » : *« Lorsque nous aurons identifié les éléments qui, introduits dans notre société, la vrillent et la sapent comme des termites, l'adoption d'une législation moderne, permettant de poursuivre et mettre hors d'état de nuire ceux qui ont déjà commencé à leur manière la troisième guerre mondiale. »*

Le régime stabilisé dont rêve Vladimir Volkoff est donc en définitive celui de la dénonciation, des procès d'opinion, de la chasse aux sorcières.

Dans une colonne voisine du *Figaro*, l'auteur est décrit, en utilisant ses propres termes, comme un Français moyen type : un fils d'émigré russe, ayant passé une partie de sa vie aux Etats-Unis. Il en a manifestement rapporté l'héritage de l'homme qui fut, pour la démocratie américaine, la pire menace de l'après-guerre, le sénateur Mac Carthy.

JEAN PLANCHAIS.

● *L'écrivain Philippe Sollers* abandonne la revue d'avant-garde *Tel Quel* qu'il animait. Les Éditions du Seuil, qui détiennent la copropriété du titre, n'ont pas voulu que la revue, fondée en 1960, suive son animateur aux Éditions Denoël, filiale du groupe Gallimard. Selon l'écrivain, les Éditions du Seuil estiment, en effet, que l'histoire de la revue est très liée à celle de leur maison.

Philippe Sollers a décidé de créer, aux Éditions Denoël, une nouvelle revue trimestrielle, *Réel*, ainsi qu'une collection de livres qui portera aussi ce nom. Le premier numéro de la revue paraîtra fin janvier ou début février 1983. Philippe Sollers veut dresser un bilan du mouvement littéraire et des idées des vingt *dernières années, bilan qui n'avait* pas été fait lors du vingtième anniversaire de *Tel Quel*.

DANSE

AU ROND-POINT

Le kalarippayat art guerrier de l'Inde

Le centre Mandapa présente, pour la première fois en Europe, un des rares groupes qui tentent de sauvegarder la tradition du kalarippayat, *art guerrier de l'Inde*.

Deux fois millénaire, le kalarippayat est à la fois une gymnastique et un art de combat acrobatique ; il a contribué à l'amélioration du khatakali.

La démonstration que présente ce maître, originaire de Trivandrum, son assistant et ses treize disciples évoque des pratiques guerrières très primitives. Les exercices qui précèdent les affrontements sont spectaculaires avec leurs lancers de jambes au dessus de la tête — façon Valentin le désossé, — leurs rotations du torse et des enchaînements d'attitudes rapides se concluant en une vigoureuse cabriole renversée.

Les combats proprement dits utilisent *tantôt la canne*, la lance, le bâton court, la massue ou le meurtrier ruban d'acier. La joute au poignard est assez impressionnante, et la pratique de l'otta, arme de synthèse, qui mobilise toutes les ressources du corps avec un jeu d'approche, de longues fentes avant et des chutes reptiliennes, constitue une véritable danse de parade. Ce spectacle inso*lite donne l'impression de remonter* loin dans les temps. — M.M.

★ Théâtre du Rond-Point à 18 h 30, jusqu'au 7 novembre.

ROCK

Elliott Murphy au Palace

Avec ses chansons nostalgiques, ses textes en forme de confidences, Elliott Murphy semble destiné à une carrière secrète, loin de la foule. Depuis bientôt dix ans, il enregistre des disques superbes qui sont comme des chroniques de société, des études de caractères, à la fois limpides et sophistiquées, sur le modèle des nouvelles de Scott Fitzgerald, dont il est un fervent admirateur.

Il rêve le rock, Elliott Murphy, en esthète fasciné par les anciens fastes hollywoodiens. Il est un dandy new-yorkais, poète fragile et solitaire, qui chante d'une voix aride rappelant celle de Bob Dylan et sa façon de zigzaguer autour de la mélodie. L'année passée, on l'avait vu seul avec sa guitare acoustique ; de retour à l'électricité, il se produit aujourd'hui avec les musiciens qui l'accompagnent sur son nouvel album (*Murph The Surf*).

ALAIN WAIS.

★ Ce vendredi 6 novembre, à 20 h, au Palace.

★ Discographie chez Courtisane, distr. AZ.

VARIÉTÉS

LIZA MINNELLI AU MOULIN-ROUGE

Une foule de voix

Au *Moulin-Rouge*, Liza Minnelli a donné le 4 novembre un unique concert entourée de son orchestre constitué de douze musiciens formés par le jazz. La soirée était organisée au profit des enfants handicapés mentaux. Et comme toujours avec l'interprète de *Cabaret* et de *New-York, New-York*, Liza Minnelli a surpris par sa prodigieuse vitalité, par sa manière d'être tendue, sous pression, frémissante de vie et de lancer son âme dans les musiques.

Avec ses yeux noirs immenses qui dévorent un visage espiègle et s'étonnent avant de se remplir de tendresse et de folle gaieté, avec sa nature exceptionnelle d'artiste de music-hall qui a hérité de Judy Carland, sa mère, une volonté délirante de vaincre les planches, avec sa voix généreuse et sans artifice, Liza Minnelli pétille et éclate, évoque une fois encore le climat des comédies musicales américaines avec tout ce que cela comporte de fraîcheur, d'insouciance, de dynamisme, d'enthousiasme et d'humour.

Perpétuellement en mouvement, parfois aidée, selon sa propre tradition, par deux danseurs et chanteurs sortis tout droit d'un film de Vincente Minnelli ou de Gene Kelly, Liza Minnelli joue voluptueusement avec une chanson, attaque *a cappella*, sublime la mélodie avec une foule de voix émerveillées, drôles, émouvantes ou allègres, avec un art du détail époustouflant, une efficacité exemplaire, un métier porté si haut qu'il rejoint quelque part la spontanéité et comme une vulnérabilité angoissante.

CLAUDE FLÉOUTER

■ **Le comédien Alain Nobis, qui avait tourné de nombreux épisodes de « la Caméra explore le temps » et qui avait été un militant actif du Syndicat français des acteurs, vient de mourir. Il était âgé de soixante-quatre ans.**

THÉATRE

« CRICOTAGE », de Tadeusz Kantor

Ambassadeurs du pire

Deux dignitaires ecclésiatisques (chape et mitre rouges) s'enlacent dans une danse lascive. Une mariée (voile et robe blancs) est traînée par terre vers un squelette. Un officier nazi (c'est une femme) va et vient au pas de l'oie. Portant robe noire, calotte noire, un homme d'aparence judaïque, accompagné d'un enfant vêtu et coiffé comme lui, tire un engin noir, qui ressemble à une pompe, une drague.

Ces figures, synchronisées, se meuvent sur le rythme d'un tango hurlé par les micros, sous une lumière *blanche aveuglante. Un* tableau vivant on ne peut plus frappant.

Tadeusz Kantor, l'auteur de ce spectacle appelé *Cricotage*, précise, dans le prospectus d'accueil, que ce nous voyons et entendons là ne comprend aucun emblème, aucune signification exprimable avec des mots ; qu'il s'agit d'un « message » à part, autonome, intraduisible.

Soit. Mais tout de même ! Nous arrivons quelque part avec des yeux et des oreilles, qui sont des organes de perceptions, lesquelles perceptions suscitent des pensées. Nous savons qu'il s'agit d'un théâtre, qui est polonais — le théâtre peut-être a présent le plus connu de la Pologne. Et ce que ces acteurs polonais viennent faire là, devant nous, « pour » nous, ce n'est pas de l'à-peu-près, du discret, ce sont des choses très accentuées, très grosses, très « épatantes ». Nous sommes sonnés, éberlués. Et notre réaction, normale, inévitable, est celle-ci : que voyons-nous ? Qu'entendons-nous ? Qu'est-ce que c'est ? De quel « message » s'agit-il ?

Pourquoi ces deux évêques, ou ces deux cardinaux, joués par deux acteurs polonais, dansent-ils le tango, pourquoi ont-ils une apparence homosexuelle, pourquoi sont-ils comiques ? Pourquoi l'homme barbu et de vêtement judaïque, joué par un acteur polonais, est-il bossu ? Pourquoi ce personnage de caractère nazi, représenté dans un théâtre polonais, est-il une femme ? Pourquoi toutes ces figures si soulignées, si actuelles, sont-elles caricaturées, et l'objet d'une dérision si radicale ?

Peut-être Tadeusz Kantor a-t-il cherché seulement à additionner ce qu'il pouvait trouver de plus spectaculaire, et cela en toute brutalité, en tout cynisme, comme si le théâtre, par essence, n'était lui-même que dérision, et comme si le public, quel qu'il soit, n'était qu'une réunion d'« avaleurs », de gogos ? Comme s'il s'agissait de « forcer » dérision et mépris jusqu'au point de rupture ?

Hypothèse vers quoi fait pencher, avant tout, la présence de Tadeusz Kantor, qui comme d'habitude est là, en plein milieu des planches, des acteurs, qui est l'acteur le plus obsédant du spectacle, l'angoisse faite homme, avec sa mine de chattemite renfermée capable de se ronger tous les ongles, tous les sangs.

Message ou pas message, dérision ou pas dérision, ce *Cricotage* provoque un doute, une réserve. De qui se moque-t-on, ici ? Des catholiques ? Des juifs ? Des femmes ? Du théâtre ? Des acteurs ? Du public ? De Tadeusz Kantor, qui se moque de la moquerie ? Ou qui se dit qu'aux acteurs de la Pologne, en 1982, la vie étant ce qu'elle y est, seul, le pire est permis ?

MICHEL COURNOT.

★ Centre Georges - Pompidou, 19 heures et 20 h 30, jusqu'au lundi 8 novembre.

■ **RECTIFICATIF. — Dans notre *article sur le Festival du film d'art de* Montréal (*le Monde* du 28 octobre), nous avons par erreur attribué le prix du meilleur film de télévision à *Pierre Soulages*, de Jean-Michel Meurice (France). Il revenait en réalité à une autre production de l'INA, *le Retour de l'enfant prodigue de Rembrandt*, de Marcel Teulade, visite commentée du musée de l'Ermitage de Leningrad.**

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

VEGETAL PALACE. — L'Envol (347-33-06), 20 h 45.
NOBLESSE ET BOURGEOISIE. — Comédie italienne (321-22-22), 20 h 30.
SOLEIL. — Fontaine (874-74-40), 23 h.
L'INVITATION. — Théâtre de la mer (589-70-22), 21 h.
ENTRE CHIEN ET LOUP. — Petit Athénée (742-67-27), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer, 20 h 30 : les Petites Filles modèles.
ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : Arlequin, serviteur de deux maîtres.
TEP (797-96-06), 20 h 30 : le Chantier.
PETIT TEP (797-96-06), 20 h 30 : Essuie-mains.
BEAUBOURG (277-12-33), 16 h : Rencontre avec Tadeusz Kantor ; Cinéma-vidéo : à 13 h, 16 h, 19 h : nouveaux films B.P.I. ; 15 h : Arroyo, renvoi cinématographique ; 19 h : Couleur et mouvement. — Théâtre : 19 h et 20 h 30 : Tadeusz Kantor ; 21 h : Robert Ashley, Atalanta.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), Petite salle : 0 h 30 : la Fuite en Chine ; Grande salle : Une journée particulière.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 21 h : Carré magique.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Varieta ; 22 h 30 : les Mirabelles.
ALLIANCE FRANÇAISE (544-72-30), 20 h 30 h : Nkenge.
ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ARTS HÉBERTOT (387-23-23)), 21 h : l'Exil.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
ATELIER (606-49-24), 21 h : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27), salle L. Jouvet, à 21 h : Platonov ou l'homme sans père.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
BOUFFES PARISIENS (296-97-03), 20 h 30 h : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE. — Th. de l'Aquarium (394-99-61), 20 h : Correspondance ; — Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 45 : Journal d'un fou.
C.I.S.P. (343-19-01), 20 h 45 : Dieu nous gâte.
CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-38-69), 20 h 30 : Don Quichotte ; Galerie, 20 h 30 : Oncle Vania ; Resserre, 20 h 30 : Trois cases blanches.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Ça ira comme ça.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 18 h 30 : Ici et là ; 20 h 30 : Elle lui dirait dans l'île.
CONSTANCE (258-97-62), 20 h 30 : le Bonhomme qui avait un lion).
DAUNOU (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : la Dernière Nuit de l'été.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 22 h : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro ; 22 h 30 : Une chèvre sur un nuage ; Une tortue nommée Dostoïevski.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (805-03-23), 20 h 30 : Tambours dans la nuit.
FONTAINE (874-74-40), 20 h 45 : Lili Lamont. 18 h 30 : les Chaises.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 18 h 30 : l'Ile de Tulipatan ; 20 h 15 : Vive les femmes ; 22 h : Michel Lagueyrie.

Vendredi 5 novembre

GALERIE 55 (326-65-51), 20 h 30 : A View from a Bridge.
HUCHETTE (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon ; 22 h 30 : le Cirque.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Au bois lacté.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : l'Homme lige ; 20 h 30 : la Papesse américaine ; 22 h 15 : Numéro 4. — II. 18 h 30 : Noces de sang ; 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : Tchoufa. — Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : Sodome et Gomorrhe.
MARIGNY (256-04-41), 21 h : Amadeus. — Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : l'Education de Rita.
MATHURINS (265-90-00), 21 h : L'avantage d'être constant.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), Grande Salle, 21 h : R. Devos ; Petite Salle, 21 h : Eupalinos.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : Hold-up pour rire.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah et le cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Rond comme un cube, Compagnie Philippe Genty.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), 21 h : Nuit de rêve ; Bertrand.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : les Jaloux.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 21 h : Flock.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45, Sol : Je m'égalomane à moi-même.
SAINT-GEORGES (878-63-47) 20 h 45 : le Charimari.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : les Enfants du silence.
STUDIO TH. 14, (545-49-77), 20 h 30 : Point H.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), à 20 h 30 : Huis clos ; à 20 h 30 : la Maison de poupée ; 22 h : A. Allais.
TANGO (272-17-78), 20 h 30 : les Horreurs de la victoire.
TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Bruissement d'elles. ; 22 h : Liberté d'action.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE EN ROND (387-88-14), 21 h : Complet veston sur mesure en trois essayages.
THÉATRE DE L'ÉPICERIE (272-23-41), 20 h 30 : Un amour.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), 21 h : Voyage en Dualie.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), 18 h 30 : Le silence de la mariée ; 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), 20 h 30 : 1936, l'espoir déçu, le Front populaire.
THÉATRE DE PARIS (274-22-77) Grande Salle, 20 h 30 : Une journée particulière ; Petite Salle : 20 h 30 : La fuite en Chine.
THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), 20 h 30 : La nuit suspendue.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : 1929 ou le Rêve américain.
THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21), 20 h 30 : Ma vie en vrac ; 22 h 30 : les Zavatars des zéros zantiques.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 18 h 30 : Kalarippayat ; 20 h 30 : les Strauss ; — II., 20 h 30 : l'Ambassade.
THÉATRE 13 (588-16-30), 20 h 30 : Lorenzaccio.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : Le mal court ; 22 h 30 : le Radeau d'asphalte.
TRISTAN BERNARD (522-08-40), 20 h 30 : Le retour du héros.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Philippe Ogouz tout a changé ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier. — II : 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? 22 h 30 : les Bonniches.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. — II : 18 h 30 : Pas de fantaisie dans l'orangeade ; 20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués ; 22 h : Paris-Paris.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h 30 : Palomar et Zigomar.
L'ENVOL (347-33-06), 19 h : R. Abecera.
LE FANAL (233-91-17), 20 h : la Manipule ; 21 h 15 : les Grandes Sartreuses.
LA GAGEURE (367-62-45), 21 h : la Garçonne.
LES LUCIOLES (526-51-64), 21 h : Raoul, je t'aime ; 22 h 15 : la Putain littéraire.
PATACHON (606-90-20), 21 h : les Petits Hôtels.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurleveau.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie.
RESTO SHOW (508-00-81), 20 h 30 : Passe-moi l'sel.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 45 : Meurtres au 700 ter, rue des Espadrilles.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Valardy 83 ; 22 h : Papy fait de la résistance.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse na ; 22 h 30 : Clin d'œil à Irma la Douce.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 20 h 15 : le Retour de l'Arlésienne ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Nitro Goldwyn-Pinson.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : C. Gladoqski ; 22 h : B. Fontaine et Areski.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : A la courte-paye.
THÉATRE DES DEUX-ANES (606-10-26) 21 h : A vos ronds... fisc.

La danse

ALLIANCE FRANÇAISE (544-41-42), 20 h 30 : Théâtre national du Zaïre.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Camera lucida-Camera oscura.
GALERIE A.-OUDIN (271-83-65), à 20 h 15 : Karine Saporta.
PASSERELLES (543-99-41) à 20 h 30 : M. Vossen-S. Kessler.
QUATRE-TEMPS (773-65-11), à 21 h : Tamar.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 30 : G. Moustaki.
CASINO DE PARIS (285-00-39), 21 h : Tino Rossi.
ELDORADO (208-45-22), 20 h 30 : Fantasias do Brasil.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.
NOUVEAU CHAPITEAU-PORTE DE PANTIN (758-27-43), 21 h : H. Salvador.
PALAIS DES CONGRÈS (758-27-78), 20 h : Ch. Goya.
OLYMPIA (742-25-49), 21 h : P. Sébastien.
TH. DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), 20 h 30 : M. Marceau.
TH. DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : A. Cordy.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 21 h 30 : Café concert.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75), 20 h 30 : le Vagabond tzigane.

Les concerts

CRYPTE SAINTE-AGNÈS, 20 h 45 : M. Roze ; C. Cannella ; Y. Raix (Cabezon, Haendel, Ravel).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : E. Ameling, D. Baldwin (Schubert).
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. H. Soudant (Philipot, Beethoven).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : D. Ghordani (Schumann, Ravel, Debussy) ; 21 h : Ch. Mortagne, L. Sibourd (Schumann, Schubert, Poulenc...).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : S. Richter (Szymanowski).
ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 21 h : Orchestre symphonique franco-allemand, dir. J.-F. Gonzales (Beethoven, Mendelssohn).
FIAP, 20 h 30 : E. Ayache, Fr. Gyps (Loeillet, Dowland, Weiss...).
ÉGLISE DES BILLETTES, 21 h : L. Caravassilis, L. Cabel (Bach, Mozart, Telemann).
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 18 h 30 : Chia-chou (Haydn, Schumann, Chopin, Stravinski).
ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE DU 12e, 20 h 30 : T. et L. Ivanico (negro spirituals).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Marc Laferrière.
CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), 20 h 30 : Azenzar.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h : Avan. Van.
CHEVALIERS DU TEMPLE (277-40-21), 22 h et 24 h : les Etoiles.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 20 h : F. Gucière ; 23 h : Azuquita y su Melao.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : R. Guérin.
HIPPODROME DE PARIS (205-25-68), 20 h : Telephone.
NEW MORNING (523-51-41) : H. Guédon, 21 h 45.
PALACE (246-10-87), 19 h 30 : E. Murphy.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : J. Hallyday.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Watergate Seven + One.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : M. Valois, A. Hervé, J. Bardy, F. Laileau.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Cl. Luter.

Les festivals

FESTIVAL DE L'ILE DE FRANCE
(723-40-84)

MONTFERMEIL, Église Saint-Pierre-Saint-Paul, 21 h : Solistes de la Chapelle royale (Haydn).
VILLECRESNES, Église, 21 h : Solistes de la Chambre du roy (Beethoven).

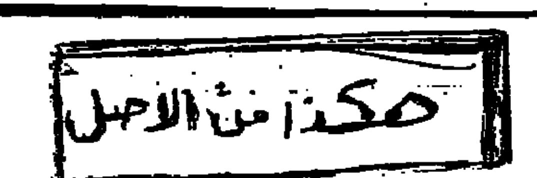
BIENNALE DE PARIS
(256-32-23)

MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS, 20 h : Symposio diferente.

FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : Arlequin serviteur de deux maîtres.
THÉATRE GÉRARD-PHILIPE DE SAINT-DENIS (243-00-59), 20 h 30 : les Bas-fonds.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (274-42-19), 19 h et 20 h 30 : Kantor ; Forum : 21 h : Atalanta.
GENNEVILLIERS, Chapiteau (793-63-12), 20 h 30 : Leonce et Lena.





هكذا من الأصل

SPECTACLES

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : The man who came back, de R. Walsh ; 19 h, carte blanche à W.K. Everson : le Rachat suprême, de C.B. de Mille ; 21 h, Waltz across Texas, de E. Day.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Dix ans de cinéma italien : le Chemin de l'espérance, de P.Germi ; 17 h, les Volets clos, de L. Comencini ; 19 h, rétrospective du cinéma bulgare (1958-1982) : Amendement à la loi sur la sauvegarde de l'Etat, de L. Staikov.

Les exclusivités

ALEXANDRE LE GRAND (Grec, v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Escurial, 13e (707-28-04).

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Cluny-Écoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'AS DES AS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; *Montparnasse Pathé, 14e* (320-12-06) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR (A. v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : U.G.C. Boulevard, 9e (770-10-41) ; U.G.C. Gare de Lyon, *12e (343-01-59)* ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e, (359-92-82) ; – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

CLASS 1984 (A.) (**) : V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ;

LA COTE D'AMOUR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; *Saint-Lazare Pasquier, 8e* (387-35-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e *(633-79-38)* ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JÉSUS-CHRIST (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

DIVA (Fr.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DOUCE ENQUÊTE SUR LA VIOLENCE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

LE DRAGON DU LAC DE FEU (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71), soirée. – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71), mat. ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA FÉLINE (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (562-41-46).

LA FEMME TATOUÉE (Jap., v.o.) (*) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94). Secrétan, 19e (241-77-99) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LE GRAND FRÈRE (Fr.) (*) : *Montparnasse 83, 6e* (544-14-27).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; *Paramount Opéra, 9e* (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) H. Sp.

LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

MAD MAX II (Austr., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

MAMAN IXE (Fr.) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

MAMAN (QUE MAN) (**) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

MAYA L'ABEILLLE (Autr., v.f.) : Ambassade, 8e (359-19-08) mat. ; Acacias, 17e (764-97-83), mer., s., dim.

MEURTRES A DOMICILE (Fr.-Bel.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Gaumont-*Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra,* 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; *U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e* (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; George V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e. (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14-Juillet Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, *8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille,* 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

BRITANNIA HOSPITAL, film anglais de Lindsay Anderson. Vo : *Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan*, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Vf : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Les Images, 18e (522-47-94).

LE QUART D'HEURE AMÉRICAIN, film français de Philippe Galland. Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

THE THING (*) film américain de John Carpenter. Vo : Movies, 1er (260-43-99) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Vf : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT, film français de Denys Granier-Deferre. Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St.-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Max Linder, 9e (770-40-04).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

PETIT JOSEPH (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14).

POLENTA (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86).

POLTERGEIST (A., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, *8e (562-75-90) ; Publicis Matignon,* 8e (359-31-97). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, *9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e* (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

PORKY'S (A., v.f.) : Français, 9e (770-33-88).

QUERELLE (All., v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

STAR TREK II : LA COLÈRE DE KHAN (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount *Opéra, 9e (742-56-31)* ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Images, 18e (522-46-01).

TIR GROUPÉ (Fr.) (*) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

TOUTE UNE NUIT (Belg.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LA TRUITE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Mistral, 14e (539-52-43).

UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

YOL (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

Les festivals

BUSTER KEATON : Marais, 4e (272-47-86) : Sherlock Jr.

LA COMÉDIE MUSICALE : Du merveilleux au drame (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) : l'Entreprenant M. Petrov ; 22 h : Cover Girl.

CYCLE NIKITA MIKHALKOV (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) : Quelques jours de la vie d'Oblomov (v.o.).

FESTIVAL BOGART (v.o.) : Action La Fayette, 9e (870-80-50) : les Fantastiques Années 20.

FESTIVAL GODARD, Studio 43, 9e (770-63-40) : *Lettre à Freddy Buache ; l'Inventaire lauzanois* ; Ici, ailleurs.

JEUNES REALISATEURS DE COURTS-METRAGES, Studio 43, 9e (770-63-40) : 22 h.

REGARD SUR LE CINÉMA SOVIÉTIQUE (v.o.), République-Cinémas, 11e (805-51-33) : Oncle Vania.

LUIS BUNUEL/ROBBE-GRILLET : Denfert, 14e (321-41-01), 22 h : le Charme discret de la bourgeoisie ; 17 h : Cet obscur objet du désir ; 20 h : le Fantôme de la liberté.

FESTIVAL NICHOLAS RAY (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94), 20 h : les amants de la nuit ; 16 h., 22 h : les Indomptables ; 18 h : les Diables de Guadalcanal.

TOUTE L'ŒUVRE DE FRANÇOIS TRUFFAUT (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : l'Enfant sauvage.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (606-36-07) : Easy Rider.

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

COMMUNICATION

Vendredi 5 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Variétés : Barbara à Pantin.
Emission enregistrée à Pantin. Réal. G. Job.
Barbara, femme oiseau, chante la solitude, les blessures vives, l'amour aigu, la communication impossible.

22 h 5 Caméra une première : Ototototoi.
Réal. R. Rein, avec Fonse, G. Darrieu, C. Vanel, D. Ajoret.
Alexandre Rocadour règne en seigneur sur un village de Provence et traite en esclave Fonse, son ami d'enfance. Le maire, le notaire, tentent de dépouiller le vieux Toine de sa parcelle de terre... Une histoire sombre, immobilière...

23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Toutes griffes dehors.
De M. Boisrond. Avec S. Desmarets, J. Holt, J. François, etc.
Troisième épisode. Après des débuts difficiles, la boutique de mode que Fanny a ouvert commence à bien marcher. Trop même... Répliques acérées. Une comédie dont la morale est la suivante : tout le monde se veut du mal et c'est normal.



21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Mort au champ d'honneur.
Avec J. Frémontier (*Pied de guerre*) ; A. Scoff (*le Pantalon*) ; C. Demoolin (*les Oiseaux de feu*) ; H. Pollès (*Sur le fleuve de sang vient parfois un beau navire*) et L. Evrard (pour *Ecrits de guerre, 1939-1944*, de A. de Saint-Exupéry) et présentation de la *Guerre du Pacifique*, de J. Costello.

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Marguerite Duras) : India Song.
Film français de M. Duras (1976), avec D. Seyrig, M. Lonsdale, M. Carrière, D. Flamand, C. Mann.
Calcutta. 1937. L'épouse de l'ambassadeur de France a invité, à une réception — où elle passe d'un danseur à l'autre, — un vice-consul, révoqué pour une faute grave et qui est amoureux d'elle.
Film de voix décalées ou intemporelles sur des images généralement statiques et peuplées de fantômes, pour évoquer une histoire d'amour. Une beauté rare.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Le nouveau vendredi : American Challenge.
Reportage de C. Pic.
La course transatlantique en solitaire, de Plymouth, en Angleterre, à Newport, aux États-Unis, filmée au moyen de caméras automatiques placées à bord des bateaux de huit concurrents américains.

21 h 30 Documentaire : Promenade en Avignon.
Réal. J.-P. Cassagnac.
Un reportage sur le Festival d'Avignon : des extraits de l'Enfance de l'art, *par l'Atelier public de commedia dell'arte ; de* Richard II, *d'Ariane Mnouchkine ; de* Ce soir, on improvise, *de Pirandello, mis en scène de Werner Schroeter. La télévision ne saura donc jamais filmer le théâtre.*

22 h 30 Journal.

23 h Prélude à la nuit.
Rossini : Sonate pour cordes, *par les Solistes de Berlin.*

FRANCE-CULTURE

20 h, De Gaulle : « Des légendes aux réalités », à propos de la parution des inédits de Ch. de Gaulle, par Cécile de Gaulle et D. Chagnollaud.
21 h 30, Black and blue : l'éternel ressuscité, avec F. Marmande.
22 h 30, Nuits magnétiques : arrêts fréquents, le magazine des urgences.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Concert (en direct de Baden-Baden) : « Symphonie n° 6 » de Hartmann ; « Symphonie n° 6 » de Bruckner, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. F. Leitner.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Les mots de Françoise Xenakis ; 23 h 5, Ecrans ; 0 h 5, Musiques traditionnelles d'Egypte.

Samedi 6 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h Vision plus.
10 h 25 Accordéon, accordéons.
10 h 45 La séquence du spectateur.
11 h 15 La maison de TF 1.
13 h Journal.
13 h 35 Pour changer.
Série : *la Conquête de l'Ouest ; les Incorruptibles ; 16 h 10, Etoiles et toiles ; 17 h 10, Mégahertz.*
18 h Magazine auto-moto.
18 h 30 Archibald le magichien.
18 h 35 Trente millions d'amis.
Le caniche nain : l'asile des rapaces de Gerstheim.
19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
L'amélioration de l'habitat insalubre.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Droit de réponse.
L'émission de Michel Polac a pour thème : les flics.
21 h 50 Série : Dallas.
Le quatrième fils.
Le naufrage d'un pétrolier et la perte de 600 000 gallons ravit le sombre J.R. La compagnie Ewing est-elle ruinée et « Dallas » enfin terminé ?
22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
Le grand témoin est M. Jacques Chirac, maire de Paris et président du R.P.R. ; La télévision des autres : la Chine populaire ; Une enquête sur l'Internationale socialiste et un reportage sur la publicité législative aux États-Unis.
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 15 A.N.T.I.O.P.E.
11 h Journal des sourds et des malentendants.
11 h 30 Idées à suivre.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Les coquelets aux noix.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Drôle de dames.
14 h 20 Série : San Ku Kai.
14 h 50 Les jeux du stade.
Gymnastique : France-Allemagne de l'Ouest, à Orléans ; voile : à la veille du départ de la route du Rhum, à Saint-Malo ; Rugby : Argentine-Bataillon de Joinville, à Aurillac.
17 h Récré A 2.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
« South with Shackleton », de F. Hurley ; « La mer apprivoisée », de Y. Conedic.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
Permis de conduire : peut-on se passer de l'auto-école ?
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker et R. Coquet.
Avec P. Sébastien, K. Cheryl, le Cuarteto Cedron, le mime Marceau, etc.
21 h 50 Série : Les Amis.
D'après un scénario d'A. Minkowski et A. Kostenko.
Avec M. Aniol, J. Jurewicz, A. Golejewski...
En Pologne, en 1945, trois jeunes hommes mettent tous leurs espoirs dans la naissance du parti ouvrier. Ces espoirs seront suivis de déceptions cuisantes au cours des années suivantes. Une série polonaise dense et forte, un document hélas toujours actuel.
23 h Histoires courtes : Café plongeoir.
Dans le cadre javellisé d'une piscine municipale, un monsieur hâbleur drague la fille des vestiaires. Tout est dans l'ambiance savamment construite par Alain Boivin (qui a déjà eu un prix pour un autre court métrage « Haute pression fraîcheur garantie ») et par les deux acteurs, Richard Bohringer et Béatrice Rola.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h Objectif-entreprise.
13 h 30 Horizon.
14 h 30 Entrée libre.
Emission du C.N.D.P.
Une enquête en deux parties — diffusées à un mois d'intervalle — de M. Huillard et C. Zumstein sur les emplois précaires des jeunes : travail au noir, travail intérimaire, etc.
18 h 30 Pour les jeunes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les jeux.
20 h 35 On sort ce soir : Gassman en Avignon.
Au Festival d'Avignon 82, avec D. Ascenda, L. Andreini, M. Dossi Pagani, A. Prester ; réalisation Y.-A. Hubert.
Au cours de son séjour d'une semaine en Avignon, FR3 Toulouse a filmé l'acteur italien Vittorio Gassman lors d'une conférence de presse et dans une traversée de l'ancienne cité papale. On verra, pour notre plaisir, de nombreux extraits de son spectacle du 31 juillet 1982 : la fête de l'humour et de la générosité.
22 h 35 Journal.
23 h 05 Prélude à la nuit.
Concert au château de Cadillac : Trio pour violon, violoncelle et piano, *de F.-A. Boieldieu, avec M. Lefebure, violon, R. Bex, violoncelle, et A. Bez, piano.*

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : vie pratique ; regards sur le peuple Maya ; moins cinq avec M. Ch. Barre.
8 h, Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : l'économie sociale, le tiers-secteur et la double menace totalitaire de l'économie libérale et de l'économie étatisée.
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... Jean-Yves Dournon : « Le grand dictionnaire des citations françaises ».
11 h 2, Musique : le sacré.
12 h 5, Le pont des arts (et à 16 h 20).
14 h, Sons : à la campagne.
14 h 5, Les samedis de France-Culture : François d'Assise ou la pauvreté créatrice.
17 h 30, Quelques livres et quelques images.
18 h, La deuxième guerre mondiale : le monde en 1936, avec R. Girardet, R. Giraud et A. Kaspi, historiens.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Elles ont fait la guerre, émission des comédiens combattants, avec P. Dux, F. Ledoux, L. Arbessier, J.-P. Moulinot, J. Dufilho...
20 h, Un Noël de Maigret, de G. Simenon. Avec J.-M. Thibault, S. Renant, M. Barbulée, C. Marchand...
21 h 55, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi matin : œuvres de Lalo, Schumann, Hahn, Haydn, Bozza, Damase.
8 h 2, Avis de recherche *et* actualité du disque : œuvre de Tulindberg, Debussy, Duparc, Prokofiev ; 11 h, La tribune des critiques de disque : « Sonates pour violon *et* piano » de Mozart ; 12 h 35, Avis de recherche et actualité du disque : œuvres de Nunes, J.-S. Bach.
13 h 30, Tous en scène : Nat King Cole.
14 h 4, Atelier de musique : œuvres de Ravel, Poulenc.
15 h 30, Dossier disque : Max Bruch.
16 h 30, Concert : œuvres de Glück, Chausson, Schumann, Milhaud, Ravel.
18 h, Le disque de la tribune : œuvres de Mozart.
19 h 5, Palmarès du 24e concours international de guitare.
20 h, Les pêcheurs de perles.
20 h 30, Concert (donné au Grosser Musikvereinsaal de Vienne, le 20 mai 1982) : « Das italianisches liederbuch » de Wolf, par L. Popp, soprano ; I. Gage, accompagnement piano ; H. Prey, baryton ; H. Deutsch, accompagnement piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : musique de nuit ; 0 h 5, Poissons d'or.

Vu

La quincaillerie géante

On était très fier, très content. On venait d'apprendre la décision prise en conseil des ministres. On allait rattraper d'un seul coup notre retard sur les pays voisins, on n'aurait plus à baisser le nez devant les Américains. Ça y est, c'est décidé, on va être câblés.

D'ici à 1985, un million quatre cent mille foyers pourront recevoir des programmes par milliers. Je pousse un peu, bien sûr, mais c'est pour dire à quel point on était curieux d'aller lécher la vitrine où le magazine « Planète bleue » exposait jeudi soir les somptueux joujoux chromés, nickelés, de l'avenir, un avenir enfin proche. Plus chanceux encore les habitants d'un petit village des Pyrénées-Atlantiques, eux, les avaient reçus au complet, avec mode d'emploi et moniteurs chargés de leur apprendre à s'en servir.

Quant à nous, on aurait droit à un avant-goût de la quatrième chaîne (payante ? pas payante ?). Il suffisait pour l'obtenir, on nous l'avait bien expliqué, de tourner telle manette, tel bouton. On a commencé à tripoter le poste dès 18 heures en espérant capter la mire promise. Deux heures après, on y était encore, furieux, déçu de ne trouver au bout de nos doigts qu'un écran zébré de gris et de blanc. Bon, tant pis, on va rejoindre Laurent Broomhead sur la deux.

Et on le découvre, plus vibrionnant, plus déboussolant encore qu'à l'accoutumée, jouant à saute-mouton avec tout un assortiment d'appareils dans une quincaillerie géante. Au bout de dix minutes, le satellite, les soucoupes, les fibres optiques, le cuivre, les micro-ordinateurs, les vidéodisques, on n'y comprenait plus rien. On confondait tout. Et on voyait bien, à leur expression à la fois butée et perplexe, que les fermiers d'Asté-Béon, priés de tapoter claviers et télécommandes depuis des heures devant les caméras en avaient par-dessus la tête. On leur a offert en guise de récompense le choix entre deux émissions : sport ou porno. Ils ont choisi le porno. On leur a donné le sport !

Espérons que d'ici deux, trois ans, on sera moins bégueule et qu'on nous laissera vraiment libres de nous distraire à notre idée. Surtout s'il faut casquer.

CLAUDE SARRAUTE.

PRESSE

● *Au « Berry républicain »*, qui a reparu vendredi matin 5 novembre, les journalistes ont suspendu leur mouvement de grève (*le Monde* du 5 novembre). Pour leur part, précise un communiqué syndical, *« les ouvriers du Livre, qui refusaient les maquettes établies par les secrétaires de rédaction, sont revenus sur leur décision dans l'attente d'une commission de conciliation ».*

LES RÉSEAUX CABLÉS DE VIDÉOCOMMUNICATION

Les collectivités locales devront assumer 30 % des investissements

M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., a apporté un certain nombre de précisions sur la mise en place des réseaux câblés de vidéocommunication, au cours d'une conférence de presse réunie le 4 novembre. Les P.T.T. consacrent à l'opération 7 milliards de 1983 à 1985, dont 6 milliards pour l'équipement, 0,8 milliard pour la recherche et 0,2 milliard pour le lancement de services nouveaux. L'équipement de réseaux locaux *stricto sensu* représente 5 milliards de francs, ce qui avait été annoncé au conseil des ministres (*le Monde* du 4 novembre). Cet investissement ne fera appel ni au budget général ni au contribuable, puisque les P.T.T. auront recours à l'autofinancement, aux emprunts nationaux et internationaux et aux prêts des sociétés de financement.

Mais la mise en place des réseaux fait appel à d'autres partenaires, et en premier lieu aux collectivités locales. Si les P.T.T. se réservent la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation technique et la propriété des réseaux, l'initiative du câblage et la gestion des services de télédistribution reviennent aux collectivités locales. Pour cela, elles devront investir dans le plan d'équipement à hauteur de 30 %, ce qui représente une enveloppe globale de 1,5 milliard de francs. Elles pourront être aidées en cela par la Caisse des dépôts et consignations.

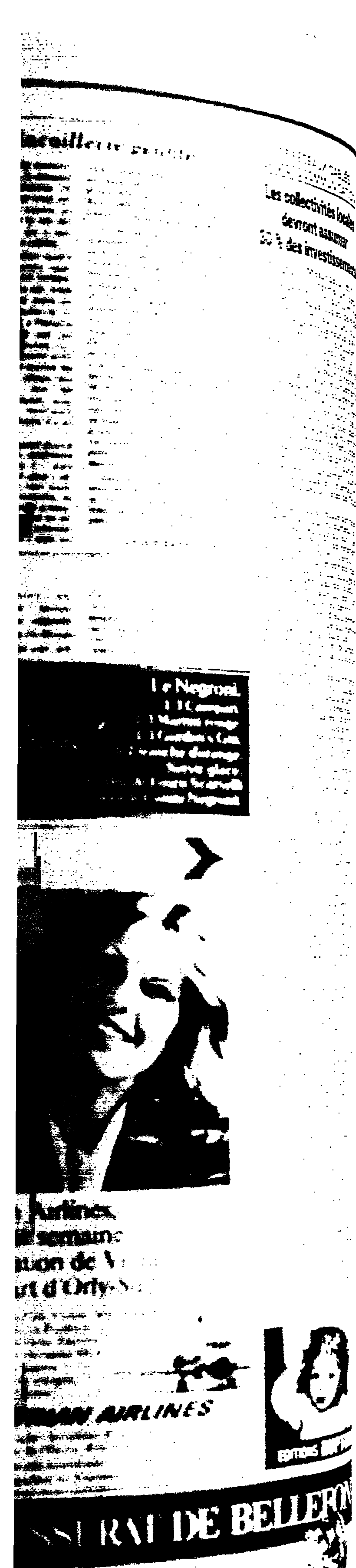
Pour la gestion de la programmation, les collectivités locales — département, communauté urbaine ou commune — sont appelées à créer des sociétés locales d'exploitation commerciales. Ces sociétés pourront regrouper des personnes privées ou publiques, et en particulier Télédiffusion de France (T.D.F.), qui sera responsable de l'équipement et de l'exploitation des têtes de réseaux (régies audiovisuelles de programmation).

Pour les programmes, ces sociétés locales feront appel à des producteurs privés et publics en respectant les cahiers des charges fixés par la loi sur la communication audiovisuelle. Pour les trois années qui viennent, c'est donc la Haute Autorité qui donnera les autorisations de diffusion, canal par canal, après avis de la commission Galabert, qui s'occupe déjà des radios locales privées. Après 1986, les services de communication interactive ne seront plus soumis qu'à une simple déclaration, tandis que les autres programmes seront encore contrôlés par la Haute Autorité.

Autres partenaires, les industriels. Ils devront fournir un effort particulier de recherche et développement sur la technologie des fibres optiques. Le ministre des P.T.T. évalue cet investissement à 1,6 milliard de francs. Mais M. Mexandeau estime que cet effort est un précieux facteur de croissance économique. Les industries françaises de télécommunication exportent actuellement pour 6 milliards de francs. La commutation numérique et la vidéocommunication interactive pourraient permettre d'atteindre dans les prochaines années 8 à 10 milliards de francs par an.

M. Louis Mexandeau a enfin réaffirmé la nécessité d'un renforcement des industries de programmes et constaté *« avec une certaine angoisse »* le retard pris par la France dans ce domaine. Le ministre des P.T.T. est prêt à consacrer 200 millions de francs sur trois ans à la recherche de services nouveaux dans le domaine de l'interactivité. Il attend des autres partenaires, publics ou privés, un effort d'investissement à hauteur de 1,8 milliard de francs.

هكذا من الأصل



NOUS NE SOMMES PAS DES SARRAZINS

Désormais, nos magnétoscopes sont arrêtés à Poitiers. Comme les Sarrazins au temps de Charles Martel. Et pourtant, que faisons-nous en France ?

Nous ne venons pas en envahisseurs, nous ne semons pas la désolation : nous offrons notre savoir faire.

Nous apportons une meilleure qualité de la vie avec des magnétoscopes qui font partie désormais du bien-être quotidien souhaité par tous les Français.

Nous apportons une plus grande fiabilité avec des magnétoscopes dont nous perfectionnons la technique de jour en jour, obstinément.

Nous apportons la beauté du son, la beauté de l'image et des couleurs, la joie du souvenir perpétuellement présent.

Alors nous, les Français d'Hitachi France SA, nous posons la question : pourquoi pénaliser ceux qui œuvrent pour la qualité de la vie ?



COMMUNICATION

LA HAUTE AUTORITÉ ET L'INFORMATION RADIO-TÉLÉVISÉE

Excès de zèle

(Suite de la première page.)

Dans la foulée, elle précise devant la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle (cinq députés, trois sénateurs), que préside M. Claude Estier, député socialiste de Paris, qu'elle proposera aux journalistes de l'audiovisuel « *des recommandations déontologiques qui pourraient s'inspirer du code en pratique à l'Agence France-Presse* » (*le Monde* du 3 novembre).

Et voilà l'affaire mal engagée. Car la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle comporte dans certains de ses articles sinon une contradiction, du moins une imprécision. D'un côté, la Haute Autorité est chargée « *de garantir l'indépendance du service public* » de radio et de télévision (article 12) et de veiller « *au respect du pluralisme et de l'équilibre dans les programmes* » (article 14). De l'autre, les journalistes de l'audiovisuel sont exclus du champ de ses jugements en cas de conflit (article 18), et la loi les place dans le même cadre que leurs confrères de la presse écrite, c'est-à-dire celui de la convention collective nationale (article 93).

« Indiquer des finalités »

Le 31 août, pourtant, Mme Michèle Cotta avait accepté les limites de la mission des « neuf ». Répondant, au journal de 20 heures d'Antenne 2, à une question de Patrick Poivre d'Arvor, elle déclarait : « *La loi, expressément, enlève la déontologie des journalistes à la Haute Autorité.* » Deux mois plus tard, la musique a changé. Volonté de prouver à tout prix que les « sages » sont bel et bien indépendants et ne jugent qu'en conscience ? Désir de « marquer le coup » dès le départ vis-à-vis des journalistes des chaînes de télévision, de les mettre face à leurs responsabilités d'informateurs « honnêtes », de prévenir tout dérapage à la veille des municipales ? Ambition de combler un vide, d'établir une ligne de conduite simple dans un domaine compliqué et controversé ? Tout cela est légitime.

Il n'en demeure pas moins que, en voulant juger de la qualité du travail des équipes de journalistes sur tel ou tel sujet, la Haute Autorité va au-delà de ses prérogatives. Au cours du débat parlementaire sur l'article 14 de la loi, M. Georges Fillioud, ministre de la communication, avait, pour sa part, déclaré : « *Le rôle de la Haute Autorité, dans ce domaine, n'est pas de fixer des règles précises, mais plutôt de donner des objectifs, d'indiquer des finalités.* » Quant à la codification de « pratiques déontologiques », elle hérisse le poil d'une profession tout entière, qui se méfie de l'usage qui peut être fait par la suite d'un tel code. Même si elle consiste à définir seulement quelques principes de base tels que « impartialité et pluralisme », « honnêteté » et « responsabilité ».

L'image trompeuse

La tâche de la Haute Autorité est d'autant plus délicate qu'elle ne dispose pas – comme les neuf membres du Conseil constitutionnel – d'un texte de référence admis par tous. L'information n'est pas une science exacte. L'objectivité n'existe pas, et la stricte impartialité n'a pas de sens, ni pour un journal écrit ni pour un journal radiodiffusé ou télévisé. Le choix des informations et des images, le « regard » ou l'analyse du journaliste, la seule présentation des faits – en dehors de tout commentaire – ne sont pas neutres. Même un événement « brut » ou une déclaration n'ont pas la même portée pour son acteur ou son auteur et pour le récepteur du message. Ainsi, M. Régis Debray, conseiller de l'Élysée, a-t-il pu croire en toute bonne foi ne pas avoir prononcé le mot « dictature » à propos de l'émission de Bernard Pivot...

L'image elle-même ne peut être considérée comme « vraie ». Elle peut être cadrée, tronquée, truquée, tout comme un texte peut déformer des faits, en omettre certains, en valoriser d'autres. Le journaliste de télévision Roger Louis avait bien montré, dans un de ses magazines « Certifié exact », comment on pouvait en jouer et présenter un congrès politique avec les mêmes images sous trois versions différentes (2).

Aussi des notions généralement admises comme celles d'honnêteté et d'impartialité n'ont-elles guère de sens en dehors de la responsabilité des équipes rédactionnelles elles-mêmes. C'est ce qu'ont toujours réclamé les journalistes de l'audiovisuel. Et ce n'est pas l'équilibre arithmétique des temps consacrés à telle ou telle tendance, opinion, groupe ou parti qui est garante d'une certaine neutralité.

Comment y parviendrait-on, au reste, quand des groupes innombrables, aux multiples intérêts personnels et collectifs, estiment qu'ils ont droit eux aussi à une information... à leur profit ? Les dernières saisines rendues publiques de la Haute Autorité sont à cet égard édifiantes. En l'espace de quelque jours, fin octobre, les rapatriés du Recours ont contesté les émissions sur l'Algérie, le parti communiste marxiste-léniniste a demandé qu'on fasse une place aux « petites » organisations, MM. Louis Leprince-Ringuet et Max Lejeune se sont plaints de l'absence des chaînes de télévision à une convention pour l'Europe et à une réunion du parti social-démocrate, des organisations patronales du Haut-Rhin ont protesté contre le compte rendu par FR 3 d'une manifestation qu'elles organisaient, le Syndicat du monde du voyage contre une émission consacrée aux gitans par TF 1, etc.

Que diraient les téléspectateurs si leurs journaux télévisés étaient une suite de communiqués, de déclarations, d'informations « froides », dans le style des dépêches d'agence ? La vie, l'action publique, c'est le mouvement. Il ne peut être restitué que par le choix des informations, leur mise en images par des hommes et des femmes de métier qui engagent leur compétence et leur responsabilité.

« Entre la velléité et l'autoritarisme »

Aussi les organisations syndicales de journalistes ont-elles vivement réagi à l'annonce de ce verdict-test et aux propositions de « *recommandations déontologiques* ». Non qu'elles remettent en cause le bien-fondé de la nouvelle institution, dont les professionnels espèrent beaucoup, mais parce qu'elles craignent les glissements vers une interprétation extensive des missions de la Haute Autorité, dont les journalistes feraient tôt ou tard les frais. Ceux-ci paraissent peu désireux de passer d'une tutelle « politique » à celle d'une magistrature morale.

Leur réaction est d'autant plus nette que ce point avait fait l'objet de discussions difficiles – y compris au Parlement – et qu'il avait été tranché en faveur des journalistes par les articles précités du texte législatif. C'est ce que nous a confirmé M. Bernard Schreiner, député (P.S.) des Yvelines et rapporteur à l'Assemblée nationale de la loi sur la communication audiovisuelle. « *L'esprit de la loi*, nous a-t-il déclaré, *c'est que les journalistes ont leurs règles déontologiques et sont en dehors du champ d'intervention de la Haute Autorité. Celle-ci n'a pas à régler au jour le jour les problèmes, elle doit en rester actuellement au plan général. Sinon, elle a créé une jurisprudence qui va au-delà de la volonté du législateur.* »

Pour M. François Loncle, député (P.S.) de l'Eure, ancien journaliste de l'O.R.T.F. et membre de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle, « *la Haute Autorité n'a pas à définir une conception déontologique qui lui soit propre* ». S'agissant du pluralisme qu'elle invoque, il constate qu'elle n'est pas intervenue dans l'affaire Langlois (3) alors que « *le journal qu'animait Bernard Langlois était un exemple de pluralisme dans l'information* ». Le député de l'Eure craint, dans ces conditions, que la Haute Autorité ne navigue « *entre la velléité et l'autoritarisme* ».

L'institution se cherche. C'est normal, et la tâche est particulièrement malaisée. La sagesse ne commanderait-elle pas toutefois qu'elle avance à pas comptés, qu'elle résiste encore davantage aux personnes et aux groupes qui la pressent de toute part, qu'elle observe sur une longue période les productions des chaînes de radio et de télévision, qu'elle emmagasine ses appréciations et ses jugements, un peu à la manière de la Cour des comptes, pour le rapport annuel qu'elle doit rendre ?

Si les neuf sages veulent, comme ils le prétendent, être les garants de l'indépendance d'expression des journalistes de l'audiovisuel, et même les protéger contre leurs faiblesses ou leurs défaillances, il faut qu'ils soient « reconnus » par eux, ou, tout au moins, par la majorité d'entre eux.

Ils ont déjà fait la preuve de leur indépendance d'esprit. Il leur reste à administrer celle que le courage n'exclut pas la prudence. L'autorité, pour être efficace, demande un certain consensus. Le temps travaille pour eux.

YVES AGNÈS.

(2) « L'information en période électorale ».

(3) Présentateur d'Antenne 2 midi, « muté » par son P.-D.G., après un commentaire sur la mort de Grace de Monaco.

Libres opinions

Gare à la conscience qui boite !

par YVAN CHARON (*)

Mis en cause par le maire de Paris, M. Jacques Chirac, pour son reportage sur la maison de cure de Cachan, M. Yvan Charon, journaliste à TF 1, donne ici son point de vue. Il revient surtout sur l'avis rendu par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle à ce sujet à la requête de M. Chirac (*le Monde* du 28 octobre).

Toutefois, M. Pierre Toret, délégué du personnel de TF 1 au titre du Syndicat national de l'audiovisuel, estime qu'il y a « *deux poids, deux mesures* » dans l'affaire de M. Charon et dans celle de M. Jacques Hébert, suspendu le 14 janvier par l'ancien président de TF 1, M. Jacques Boutet, pour « *faute déontologique grave* ». Dans un tract distribué dans la rédaction de TF 1, M. Toret dénonce « *le silence du président, M. Michel May* », qui a « *contraint la Haute Autorité* » à donner son avis, ce qu'elle a fait « *avec courage et honnêteté* ».

LORS de sa conférence de presse sur les « affaires », le 13 octobre, quand Jacques Chirac, refusant de répondre à mes questions, pourtant fort précises, sur la maison de cure de Cachan, me lança, entre autres invectives : « *Vous ne correspondez pas à l'idée que je me fais de l'objectivité* », je laissai échapper un « *je l'espère* » qui tranchait, m'a-t-on dit, avec l'attitude strictement professionnelle que j'avais adoptée jusque-là.

Je me garderai de regretter jamais ces trois mots-là. Etaient-ils vraiment hors de propos ? Etaient-ils si déplacés dans la bouche d'un journaliste en exercice ? Cri du cœur, bien sûr. Mais allusion, aussi, à l'une des plus sinistres charrettes de l'histoire de la presse, dont je fus, et que tirait M. Chirac, si j'ai bonne mémoire, même s'il n'était que le nième cheval de l'attelage...

***

A présent – et à l'inverse, – quitte à faire taire en moi le syndicaliste, je m'interdirai de juger sur le fond une autre (?) conception de l'objectivité, celle exprimée par la Haute Autorité, le 26 octobre, dans un avis qui d'ailleurs ne met pas en cause mon reportage. Mais, sortant du silence que je m'étais jusqu'alors imposé face aux multiples atteintes portées ces jours derniers à mon honneur professionnel, je m'en tiendrai aux formes, aux conditions dans lesquelles cet avis a été rendu et à un certain nombre de faits qui auraient pu l'éclairer et qu'il est devenu urgent de porter à la connaissance de l'opinion publique, puisque la haute instance n'a point jugé bon d'en connaître.

C'est peu de dire que cet avis est *brutal et hâtif.* Ni les auteurs du reportage – car il s'agit d'un travail collectif – ni les responsables directs de sa diffusion n'ont été entendus. Les neuf sages n'ont rien vu des éléments non diffusés (témoignage d'une infirmière chassée de Cousin-Méricourt ; colère de parents exigeant la démission des responsables, etc.), rien su des refus successifs d'interview qui m'ont été opposés par le directeur de la maison de cure, le 6 octobre, ni des conditions posées par le directeur du Bureau d'aide sociale à la diffusion de la sienne (« *Pas de coupe* », dans un pavé de cinq minutes, « *ou je fais un scandale !* ») qui éludait, d'ailleurs, toute interrogation précise sur la situation à Cachan. La Haute Autorité n'a rien connu, enfin, des éléments extra-audiovisuels de mon enquête qui alimentaient mon intime conviction que la détresse régnant là-bas, au pied du viaduc, était insupportable et ne pouvait durer, quels qu'en fussent les responsables (question assez dérisoire !) et quel que fût leur sentiment à cet égard... (Que Jacques Chirac ait pu constater des changements, quinze jours plus tard, au cours d'une visite « inopinée » me comble d'aise et de fierté. Mon reportage aura au moins servi à quelque chose.)

Oui, tant qu'à être un ordre qui dit la déontologie et juge la conscience professionnelle des journalistes, mieux vaudrait agir sans hâte et en connaissance de cause.

Avis *partiel, incomplet,* ensuite. Il ne fallait pas disjoindre de l'« affaire » les invectives du maire de Paris à l'égard d'un journaliste de TF 1, en pleine conférence de presse. Le prétexte, informulé d'ailleurs, selon lequel l'incident n'a point été retransmis par la télévision ne tient pas. C'est bien du même reportage que M. Chirac a dénaturé les conditions de réalisation, accumulant les erreurs – délibérées ou non – sur l'heure d'entrée au foyer, sur les circonstances de cette entrée, pour mieux déconsidérer un journaliste de l'audiovisuel et porter atteinte à son honneur professionnel. Voilà bien les seuls faits – simples et aisément vérifiables – qui soient matière à objectivité.

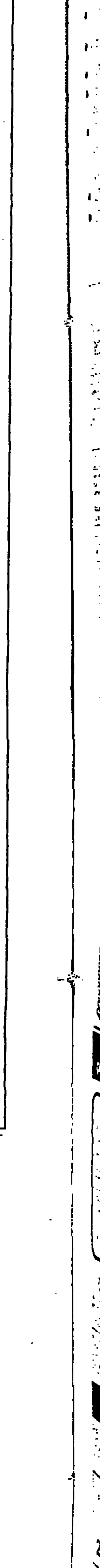
***

Mais le comble est sans doute que la jeune et Haute Autorité se soit prononcée sans égard pour sa toute neuve jurisprudence. N'avait-elle pas déjà protégé « *la liberté de création* (?) *et d'expression* » d'un célèbre producteur de télévision contre les critiques d'un pouvoir politique, d'ailleurs bien vite enclin au repentir ? Y aurait-il une hiérarchie dans la liberté sur le petit écran ? Y aurait-il celle des seigneurs et celle des esclaves ? Ou bien chacun en a-t-il sa part et tous l'ont-ils tout entière ?

Pour que de si graves questions ne restent pas sans réponse, Mme Michèle Cotta sera donc saisie, par mes soins ou par d'autres, de l'atteinte à la liberté de la presse audiovisuelle et à l'indépendance de notre profession qu'ont pu constituer les insultes de Jacques Chirac à mon honneur professionnel, insultes basées sur des assertions mensongères.

La Haute Autorité pourra montrer de la sorte si elle n'est que directrice de conscience et garante de l'objectivité ou si elle est aussi gardienne de la liberté d'expression. Mon humble souhait est qu'elle ne boite plus, mais aille vaillamment son chemin, sur deux pieds.

(*) Journaliste à TF 1.



ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col. *	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

Burmah-France
- **CHEF des VENTES** Division CASTROL Industrie — VM 11475 E
- **CHEF de PRODUITS USINAGE** Division SOPHOS — VM 11475 E
- **CADRE COMMERCIAL EXPORT** — VM 11711 A
- **JEUNE INGENIEUR RESPONSABLE de PRODUCTION** — VM 14508 D
- **OPERATIONNEL de la PUBLICITE et de la PROMOTION** Produits industriels — VM 7520 D

Rhône-Alpes
- **CHEF du SERVICE LANCEMENT** — VM 13036 I
- **CHEF du SERVICE METHODES** — VM 13036 J

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature sous la référence choisie.

EGOR S.A.
8 rue de Berri 75008 Paris.

egor — PARIS LYON TOULOUSE MILANO PERUGIA LONDON NEW YORK MONTRÉAL

media-system

SOCIETE D'ASSURANCES *PARIS 9e recherche pour* son service production

RÉDACTEURS

AUTO ET MULTIRISQUES
Préférence donnée si expérience de travail sur écran. Salaire et situation en fonction des compétences.
Ecrire avec C.V. et prétentions sous référence 5662 à L.T.P., 31, boulevard Bonne-Nouvelle, 75083 Paris Cedex 02, qui transmettra.

L'ETAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplômes. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIERES (C 16) Boîte Postale 402.09 PARIS.

Ch. J. F. très sérieuse pour s'occuper d'un enfant de 9 ans de 17 h à 20 h et mercredi toute la journée pendant l'année scolaire (à partir du 1er déc.) 11e arrdt. Métro Faidherbe-Chaligny. Tél. le soir après 19 h 30 au 367-51-13 ou au 758-11-30 poste 1184 heures de bureaux.

MAIRIE DE VOISINS-LE BRETONNEUX 78 recrute

ANIMATEUR

2e classe, diplômé BAFA pour direction Centre de Loisirs Associé à l'Ecole CAPASSE ou cycle DEFA souhaité. Expérience de Direction exigée, 35 ans minim. Curriculum vitae. Tél. pour R.-V. 044-27-14.

SOCIETE D'EXPERTISE *COMPTABLE* 10e arrondissement Paris, recherche

EXPERT-COMPTABLE STAGIAIRE

3e année, niveau certificat supérieur de révision comptable
ou
COLLABORATEUR EXPERIMENTE
même niveau, pour travaux de révision et de consolidation (sachant s'intégrer dans équipes de contrôle), et pour gestion en responsabilité de dossiers de surveillance comptable.
Adresser lettre manuscrite, avec C.V., photo et prétentions. Réponses assurée.
Ecr. s/nº 7.251 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

EXPERT COMPTABLE Région VERSAILLES recherche

STAGIAIRE 2e ANNÉE OU COLLABORATEUR QUALIFIÉ

pour travaux central. et contrôle Ecr. C.V. et prét. à J.P. GOUPIL, 12, rue Berlioz, 78140 Vélizy.

Cabinet Lavoix Conseils en brevets recherche pour travail à domicile, Traducteurs-techniques ingénieurs ayant si possible expérience Brevets anglais-français, allemand-français. Chimie, mécanique, électronique. Env. C.V. 2, place d'Estienne-d'Orves, Paris 9e.

NOTRE SOCIÉTÉ *recherche*

CADRE

CHARGE D'AFFAIRES
pour l'étude et la conduite de chantiers d'électricité, bâtiment et industriel.
Écrire avec C.V., photo et prét. à Ets DUBOST. B.P. 50. 89600. St-Florentin.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES recherche pour 3 postes de PROFESSEUR

AGENTS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS

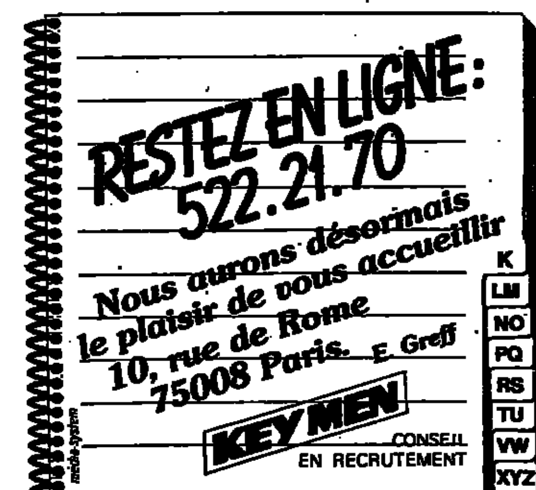
(H. ou F.) - NIVEAU V

5 années d'expérience exigées. Connaissances micro-processeurs appréciées.

Envoyer C.V. détaillé, sous réf. ATE 6 M au Centre Suzanne MASSON. 41, avenue du Docteur-Arnold-Netter. 75012 PARIS.

emplois régionaux

BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE DE L'YONNE cherche :
LICENCIE (E) Sociologie ou Psychologie, pour assurer responsabilité de l'Accueil des Jeunes de 16-18 ans en vue insertion sociale et professionnelle, qualification. expérience de l'orientation des jeunes et du monde de l'entreprise souhaitée.
Ecrire : B.I.J.Y. Passage Soufflot, 89000 AUXERRE. Joindre C.V. et tous documents utiles.



secrétaires

LES ÉDITIONS NATHAN recherchent

SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO

Parfaitement bilingue français, anglais pour assurer secrétariat éditorial France et Etranger. Expérience édition indispensable.

Adresser C.V. manusc., photo et prét. à M. J.-B. BOUTRY. Direction du Personnel 9, rue Méchain, 75014 Paris.

capitaux propositions commerciales

INVESTMENT IN AMERICA

An industrial concern consisting of two factories and adequate sales and exportation-organisation can be acquired.
The actual production places are situated in Florida resp. Ohio and contain approx. 57'500 square feet. The group employs about 100 people with the manufacturing and distribution of various telemechanical devices, hereunder radio transmitter - and receiver and security systems. Excellent base for other or new production inside the electronic line.
Estimated price : 4 Mio. US$.
Applicants write to Dr. Josef Bollag, Baarerstr. 101, 6300 Zug, Switzerland for further information.

CLUB DE TENNIS

A créer sur Côte d'Azur, mas existant 500 m² sur 4 ha + autorisation 10 courts. Téléphone : (94) 97-40-44.

Architecte D.P.L.G. 45 ans, cherche sous-traitance d'études pour projets concours ou autres. Délais rapides. T. 905-16-75 ou 996-47-32.

travail à domicile

Disponible pour tous travaux comptables à domicile, toutes déclarations sociales et fiscales comprises. Tél. : 239-15-58.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune comptable expérimenté recherche situation d'avenir, de préférence en cabinet. Téléphone : 239-15-58.

CHAUFFEUR DE DIRECTION

recherche place, nat. française, sérieuses références.
Ecr. s/nº 6.366 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Homme Anglais parlant parfaitement français, parolier SACEM cherche travail, toutes propositions, permis voiture. Poss. dépl. Tél. 270-06-87.

J. F. 25 ans, dipl. des langues O, Anglais, russe, Vietnamien, bonne dactylo, recherche emploi mi-temps ou plein temps. Libre de suite.
Ecrire sous le nº 036661 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A vendre R 5 TL blanche, mod. 1973. Toit décapotable. 118.000 km Prix : 5.000 F. Téléphoner de 18 h à 20 h : 003-47-18.

A vendre TALBOT HORIZON Année 1978 — 73.000 km. Prix 18.000 F. Tél 459-65-31, après 19 H.

de 8 à 11 C.V.

Collab. Renault vd R 20 TS 4.500 km, 9 mois, bordeaux. Prix 57.000 F. Libre de suite. Tél. : (16-3) 959-40-25.

VW COMBI 1971 110.000 km Culasse et embrayage neufs Pneus bons. Accessoires : van extérieur. Téléphone : (21) 09-48-36.

divers

OCCASIONS SANS RISQUES QUALITE PRIX

343 DL automatique . . 79 mot. échange standard 27.000 F
LADA 1300 . . . . 81 16.300 km, 21.500 F
CHRYSLER 2 L . . . . . . 79 24.000 km, 18.000 F
CITROEN GSA X 3 . . . 82 24.500 km, 38.000 F
KAWASAKI 400 custom . . . . 82 4.700 km, 10.500 F

VOLVO-NEUILLY **747-50-05** 16, R. D'ORLEANS - NEUILLY

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

LES HALLES

Dans immeuble classé appart. très clair, 2 pièces, cuisine équip., s. de bs, w.-c., cheminée, chauffage électrique, téléphone, cave voûtée. Faites le 707-27-70 pour R.-V.

4e arrdt

ILE DE LA CITE
4, rue Massillon, appt duplex living, 2 chbres, s. de bains, cab. toil., cuis., 2 w.-c., grande terrasse. Prix 1.350.000 F. Visite sur place samedi 6 nov. de 10 h à 13 h.
NOTAIRE 633-15-87.

5e arrdt

Contrescarpe Luxembourg Près lycée Henri IV
2, R. LAROMIGUIÈRE
VENTE APPTS NEUFS
2 à 5 P. 43 à 108 m²
+ terrasses, cave, parking. LIVRAISON IMMEDIATE Tous les jours sauf mardi, dimanche 14 h à 18 h ou BEGI 267-42-06.

6e arrdt

St PLACIDE, 2 CHBRES eau, chf. cent., 7e sans asc., 10 m² x 2. Prop. 707-82-63.

9e arrdt

BEAU 4 P. 114 m²

tt cft s/verdure, serv. Park. 950.000 VERNEL 526-01-50. S/place samedi de 14 h à 18 h 35-37, RUE ROCHECHOUART.

13e arrdt

MAISON INDÉPEND.

180 m² envir., clair, calme, double living, 4 chambres, 3 s. de bains, grande terrasse, parfait état. Sur place samedi 6, 10 h à 13 h, 47, rue du Moulin de la Pointe.

15e arrdt

CONVENTION, BRIQUES RAVALÉ, charmant 3 P. CONFT Faibles charges copropriété 520.000 F. Tél. 577-96-85.

Propriétaire vend directement
Mº VAUGIRARD
Imm. Pierre de T. s/jardin 2 pièces, entrée, cuis., W.C. cab. toil., Prix intéressant 11, rue Robert-Fleury Sam, Dim, lundi 14/17h.

17e arrdt

Pl. WAGRAM Atelier-duplex, balcon, 3/4 P., conft TRES BELLES PRESTATIONS, BOIS, cheminée, 5e ss asc. 850.000 F + GARAGE 31 m² - 577-96-85.

18e arrdt

Mº LAMARCK

Bel immeuble Pierre de Taille 5e ét. asc, 100 m² + service grand living + 3 chambres. Tt confort. Prix intéressant 1, rue Gaston-Couté (angle 45 rue Lamarck) Sam, Dim., lundi 14/17 h.

19e arrdt

Mº Crimée. Buttes-Chaumont 3e ét., 2 P. cuis., bains, w.-c. 42 m² + cave. Libre 210.000 mitoyen 35 m². Occ. 120.000 Voir 13-15 h samedi, dimanche 28, rue Ourcq. 520-13-57.

BUTTES-CHAUMONT

S/PARC très beau 103 m², 4e ét. esc. B, samedi et lundi 14 h à 17 h, 40, rue Botzaris.

92 Hauts-de-Seine

BOURG-LA-REINE

200 mètres du métro 2 PETITS IMMEUBLES DE TRES GRANDE CLASSE EN PIERRE DE TAILLE R.-de-ch. + 3 et 4 étages, du studio au 4 pièces et grands duplex de 4 et 5 pièces, Livraison prévue 1er trimestre 1983. SPDI - 350-14-80.

MONTROUGE

Près du métro, marché et commerces dans belle résidence de 1980 appt de 3 pièces de 60 m² au 7e étage avec asc., séjour, 2 chbres, entrée, cuis., s. de b., w.-c., placards. Chauf. cent. sol-plafond réglable par pièce. Cave, park. extérieur privatif. Appt calme et ensoleillé. Téléphone heure repas 492-87-26 ou 735-69-33. Prix : 390.000 francs.

94 Val-de-Marne

Mº Cité-Universitaire luxueux studio 35 m², confort, moderne, libre de suite, prix 220.000 F (facilités). MONAL 060-28-15.

ST-MANDÉ CENTRE près bois Sté Pptaires vend très beau 2 pces rénové tt cft. sur place. Samedi 14 h 30 — 17 h. 45, rue de la République.

ST-MANDÉ CENTRE, près bois. Sté Propriétaires vend splendide 3 p. rénové tt cft. S/place samedi 14 h 30-17 h : 45, rue de la République.

Province

LES MENUIRES splend. appt duplex séj., cuis., 2 gdes chbres, bain, w.-c., vue, calme. Prix 520.000 F. Téléphone : (7) 842-62-76.

Dans une "STATION NATURE" HIVER-ÉTÉ
Achetez votre appartement, studio, 2 pièces, 3 pièces
à LA JOUE DU LOUP
dans les Alpes du soleil au cœur du Dévoluy 1467 m d'altitude, 2000 ha de domaines skiables équipés, 2 tennis, le lac du Sautet à 20 kilomètres dans une nature sauvage.
SPÉCIAL LANCEMENT : RÉDUCTION MOBILIER 8500 F. 10000 F. 12500 F.
Documentation, renseignements : S.P.E.I.
tél. 354.09.81
303, rue Saint-Jacques 75005 PARIS

immobilier information

ANCIENS-NEUFS

DU STUDIO AU 6 PIECES SELECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire : Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, avenue de Villiers 75017 PARIS. T. 227-44-44.

appartements achats

Recherche 2 à 4 Pièces Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14, 15e, 16e, 4e, 12e, avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 873-20-67 même le soir.

locations non meublées offres

Paris

PROPRIÉTAIRES LOUEZ SANS FRAIS

Vos appartements Paris Banlieue rapidement
359-64-00.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES

Pour louer rapidement SANS FRAIS et SANS AGENCE vos appartements vides et meublés à Paris et en banlieue. Téléphone : 282-12-50.

J.F. urgent recherche studio ou 2 P., max. 2.500 F. ch. comp. Tél. 700-58-72 ap. 19 h.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pav. ttes banl. Loyer garanti 8.000 F. 283-57-02.

locations meublées offres

Paris

Location à l'année, maison de campagne LORRIS (45) 120 km PARIS A 6, cheminée, poutres, pêche, chasse, forêt, 2 grandes pièces, cuisine, salle d'eau, jardin. Tél. : (3) 971-10-27 ap. 19 h.

locations meublées demandes

Paris

J.F. cherche chambre confort, avec salle d'eau si possible. 900 à 1.000 F mensuels maxi. Ecr. s/nº 6.388 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

URGENT

étudiante sérieuse à Paris POUR ETUDES SUPERIEURES cherche chambre meublée même chez l'habitant.

PARIS OU PROCHE BANLIEUE.

Ecr. s/nº 6.389 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

bureaux

Locations

66, CHAMPS-ÉLYSÉES

DOMICILIATIONS-secrétariat Location bureaux meublés. B.E.B. — 723-50-00.

Architecte cherche colocataire pour bureau de dessin installé 70 m², 1.000 F par mois. Ecr. s/nº 6.390 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

pavillons

PAVILLONS

JUSQU'A 120 KM DE PARIS SELECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire : Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, avenue de Villiers 75017 PARIS. T. 227-44-44.

villas

MONFORT-L'AMAURY Site exceptionnel 7 P. s/5.500 m² + dépend. 1.100.000 F à saisir, *créd. intéressant.* 451-57-12.

CHATOU résidentiel

VILLA séjour, 3 chambres, cuis., bains, très bon état. Confort, garage, jardinet. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET (3) 976-05-90.

LE VÉSINET

Calme, résidentiel VILLA robuste, réception, 5 chambres, bains, confort, 2 garages, jardin 600 m². AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET (3) 976-05-90.

échanges

16e rue de la Tour, échange tt cft, 3/4 P., loi 48 contre plus gd loi 48, 16e. Tél. 504-84-22.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire PARIS 11e. Tél. 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

F. CRUZ 266-19-00

8, RUE LA BOÉTIE — 8e Px. rentes indexées garanties Étude gratuite discrète.

propriétés

Part., domaine Grandchamp 15' Paris Ouest, près R.E.R., belle ppté style ILE-DE-FRANCE, pierre de taille, toit tuiles plates, entrée, séj. en L. avec cheminée, cuis., 6 chbres, 2 bains, 2 w.-c., s. de jeux, sous-sol complet avec gar., tt cft, jard. paysagé clos 980 m² environ. Prix 1.250.000 F. 200-61-81 7 h 30 à 10 h 30 et 18 h 30 à 22 h.

44 Repos chasse 5 ha : 600.000 - Brière, chaumière 8.000 m² : 200.000 - D'Aubigny, 2, Cadeniers, Nantes (40) Téléphone : 71-80-18.

A VENDRE de préf. Part. à partic. 1 km mer, 10 km de LA BAULE, Maison rénov., 5 pces 130 m² (séj. 50 m²), poutres appar., cheminée pierre, salle d'eau + salle de bains, cave, 2 gar., dont un pour bateau, terrain 1.700 m² clôturé et planté avec bassin. Tél. : 588-37-38 après 18 h.

UNIQUE - VUE EZE ET MER 5 app. de mas lux. et parc, 15 j. à vie depuis 33.000 F. Propriét. Saisonnière. Téléphone : (3) 071-32-96.

FONTENAY-SOUS-BOIS Av. FOCH. - Mansard grand stand 8 p., 3 bains. 700 m² terr. clos. Décoration raffinée. Téléphone 340-72-06.

Part. vend INDRE (bas Berry). 20 km d'Argenton, superbe propriété en parfait état, hab. de suite, 9 pces, cave, grenier, nombr. dépend. 200 arbres sur 9.000 m² clos de mur. Prix : 870.000 F. (48) 87-34-60.

domaines

Achèterais VASTE PROPR. DE CHASSE SOLOGNE Ecrire s. le nº 246.611 M, RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

RANCH AU TEXAS Vallée du Rio Grande
7.769 acres. Propriété irriguée avec résidence, bureau et dépendances. Excellent pour élevage. Possibilités développement agrumes, légumes et canne. Quelques droits sur minéraux. Prix 9,5 millions de dollars, à voir avec le vendeur. Contacter L.K. ANDORF. Continental Bank, 30 N La Salle, Chicago, Illinois, 60693. Tél. : (312) 828-59-32, lundi à vendredi, de 9 heures à 16 heures.

LEYSIN — SUISSE



A vendre directement du constructeur

APPARTEMENTS RÉSIDENTIELS

- autorisation de vente aux étrangers
- du studio au 6 pièces
- très belle exposition, vue splendide
- finitions de tout premier ordre
- à proximité du centre de la station
- habitables décembre 1982
- prix fermes de SFR. 105 000.— a SFR. 460 000.—, garage SFR. 20 000.—

Pour tous renseignements et visite, veuillez contacter :



l'agenda du Monde

Particuliers

(offres)

Vend 2 armoires laquées blanc cassé « Lingerie-penderie » : état neuf l'une à 1.000 F, l'autre à : 1.500 F. Tél. : 257-71-71 matin et soir au 257-31-57.

VENDS MAGNÉTOPHONE

TANDBERG TD A 20 1an. Très bon état. 5.000 F. Tél. 10 h à 16 h 665-68-34 la journée.

Bijoux

Part. vend diamant 80 centièmes blanc exceptionnel E, pureté SI, certificat chambre de commerce, expertisé 35.000 F. Tél. après 21 h 660-13-19.

OLIVINE

ACHETE AU PLUS HAUT COURS OR, débris dentaires, pièces or, bijoux anciens et modernes. ARGENTERIE, tableaux, pâte de verre, lampe, vase, montres anciennes et modernes, pendules, boîte or et argent, antiquités.
Déplacements à domicile 6, rue de Tocqueville, 17e Mº VILLIERS — 763-27-31. EXPERTISE GRATUITE.

ACHATS BRILLANTS

Toutes pierres précieuses, bijoux or, etc., argenterie. PERRONO JOAILLIERS ORFEVRES à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, à l'Etoile, 37, av. Victor-Hugo. Vente. Occasions/Echanges.

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté ENQUETES - FILATURES 121, r. St-Lazare, Paris 8e Tél 387.43.89 Consultations gratuites

Photo

GAYOUT, 4, bd Saint-Martin (10e), 607-81-10, fermé lundi ach. cpt photo, ciné, films, vidéo, Hifi, disques, cassettes, télé et gds choix mat. occasion.

Jeune fille au pair

Jeune fille allemande, 19 ans, cherche immédiatement place AU PAIR. Isabel Funke, Im Ferning 56 D-7505 Ettlingen.

Moquettes

MOQUETTES PURE LAINE — 50 % DE SA VALEUR

Téléphone : 842-42-62 334, rue de Vaugirard 75015 Paris.

INCROYABLE

50.000 m²
DE MOQUETTE
pure laine et synthétiques TISSUS MURAUX Papiers japonais CHINTZ... Prix d'usine, pose assurée. renseignements : 757-19-19.

Musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES refaits et garantis par artisan, facteur DEVIS GRATUIT POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Téléphone : 840-89-52.

Sanitaires

Si vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez pour le sanitaire et la robinetterie Venez voir : SANITOR 21, rue de l'Abbé-Grégoire 75006 Paris. Ouvert le samedi. Tél. : 222-44-44.

Spectacles

L'Association Plateau 24 « Les Dauphins » : recherche chanteurs, danseurs, comédiens, musiciens, décorateurs, costumiers, techniciens. BENEVOLES. Se présenter chaque 2e mardi du mois au CENTRE VALEYRE, 24, rue Rochechouart, 75009 à 20 h.

Tableaux

MARCEL GROMAIRE Nu féminin, 1957, huile, 50 × 80 cm. Prix négociable : DM 25.000. MONSIEUR VOWINCKEL Tél. 19.49.611.49.07.07/8.

Tapis

LAURENT UN MAGASIN DE CONFIANCE
101, av. La Bourdonnais
Paris 7e — 550-40-21
SAMEDI 6-11 DIMANCHE 7-11
11-19 H GRANDE VENTE DE
TAPIS D'ORIENT
CERTIFICAT D'ORIGINE PRIX EXCEPTIONNEL Ex. : BELLOUCH AFGHAN 1,25 × 0,80 env. 1.400 F PAKISTAN 2 × 1,25 env. 2.400 F. TRES BEAUX TAPIS D'IRAN CAUCASE ANCIEN.

Vacances Tourisme Loisirs

AVORIAZ, station de ski. Appartement luxueux et bien équipé à louer. 4-5 personnes, bien situé, face sud, grand balcon. Loyer raisonnable, disponible Noël et par semaine ou comme désirer durant la saison. Téléphone : Guernsey (0481) 28952.

Station des Saisies (Savoie), 1.650 m-2.560 m. A louer dans chalet appartement (4 pers.), tout confort, beau point de vue. A la semaine ou quinzaine. Toute période de l'année. Tél. à partir de 19 h 30 au 16 (1) 546-36-40.

VACANCES EN IRLANDE
Cottages à louer 1 sem. + A/R avion : 2.245 F. Suppl. pour voiture : 480 F (par pers. sur la base 2 pers.).
Renseign. : (1) 742-12-50.
LIC. A 488

LA PLAGNE

1re station française par le nombre de ses remontées mécaniques. Possib. de séjours avantageux et astucieux. LOCATION + FORFAIT SKI 1 SEMAINE de 483 F à 1.407 F par pers. selon saison et résidence dans un studio 4 pers. Tél. : (1) 256-30-50 P. 303.

LES MENUIRES (73) SKI studio 4 personnes Tél. : (56) 45-02-41 le soir.

MÉDECINE INFORMATIONS « SERVICES »

MATERNITÉ GÉMELLAIRE

Mme Christine Sevault, 31 ans, habitant La Grande-Motte (Hérault), devrait accoucher en avril ou mai prochain. L'enfant de cette femme a été conçu après insémination artificielle avec le sperme de son beau-frère époux de sa sœur jumelle. Cette dernière, qui souffre de stérilité, devrait après la naissance être reconnue comme mère de l'enfant. Le père a déclaré, dans un acte enregistré à la mairie de La Grande-Motte, *« que le ou les enfants à naître de Christine ont été reconnus par lui le 14 octobre 1982 ».*

« Il faut nous aimer comme nous nous aimons, a déclaré Mme Sevault, *pour avoir envisagé cela. Je ne l'aurais pas fait pour mes autres sœurs, mais avec Magali, ma jumelle, une « vraie jumelle », nous sommes unies par une très forte affection. »*

C'est la première fois qu'est rendu public en France ce type d'échange, fréquent depuis quelques temps aux États-Unis. Il présente une double originalité. D'une part, le fait que les deux femmes soient de « vraies jumelles » rend, génétiquement, la situation comparable à une fécondation et à une gestation normales. D'autre part, son caractère « familial » exclut les tractations financières qui constituent, avec l'anonymat, les deux caractéristiques de ces échanges aux États-unis.

● *Manifestation d'ambulanciers le 9 novembre à Paris.* — A l'appel du Syndicat national des transporteurs sanitaires agréés de la région Ile-de-France, une manifestation d'ambulanciers aura lieu le 9 novembre à Paris, quartier des Invalides. Cette manifestation fait suite à des actions identiques en province. Une « journée nationale » est d'autre part envisagée pour janvier 1983.

M. Christian Corcket, secrétaire général de la chambre syndicale nationale des services d'ambulances, a dénoncé l'« *anarchie invraisemblable* » qui règne dans le transport des malades : concurrence de transporteurs non agréés qui ne présentent pas les garanties réglementaires, des ambulances de la Croix-Rouge, de l'Assistance publique ou même des sapeurs-pompiers, absence de contrôle des entreprises et des normes de véhicule.

Les ambulanciers demandent aussi un *« rattrapage tarifaire »*.

CORRESPONDANCE

La collecte des fonds privés pour la recherche sur le cancer

M. Jacques Crozemarie, président de l'Association pour le développement de la recherche sur le cancer, à Villejuif (ARC), nous adresse la lettre suivante :

Comme les lecteurs du *Monde* ont pu s'en rendre compte à la lecture du numéro du vendredi 29 octobre, les organismes chargés de la collecte des fonds privés pour la recherche sur le cancer traversent une crise.

Il n'est pas question de répondre ici à des critiques de détail, qui peuvent d'ailleurs être justifiées. Il n'est question que d'une chose : dire à quel point nos organismes remplissent un rôle irremplaçable, et dire lequel.

— Disons d'abord que nous ne pouvons pas admettre les allusions et les sous-entendus qui laisseraient à penser qu'il pourrait y avoir un mystère quelconque dans nos comptes, et particulièrement dans les comptes de l'ARC que j'ai l'honneur de présider. Ceux qui nous font confiance, et qui sont innombrables ont le droit d'être rassurés. Nos comptes sont d'une parfaite transparence, et nous tenons plus que quiconque à ce que les contrôles que nous subissons soient multiples et pointilleux. Pas un centime des dons que nous recevons ne saurait recevoir une quelconque destination étrangère à notre objectif.

— Disons ensuite, disons surtout, qu'il est indispensable que nos organismes poursuivent leur tâche et continuent à financer les activités des praticiens et des chercheurs. Les fonds privés consacrés à cette fin sont plus importants que les fonds publics, et il en est précisément ainsi parce que les donateurs savent très exactement à quoi sert leur argent. Il est inadmissible de chercher à les en faire douter pour une raison ou pour une autre. On y gagnera rien d'autre qu'une méfiance et une défiance qui se traduiront par des pertes en ressources qu'aucun gouvernement ne pourra jamais combler.

Les insinuations, les rumeurs qu'on colporte, les malveillances et même les petites querelles de tendance ou de boutique, tout cela est l'accessoire.

Continuer le combat ou laisser mourir. Là est l'essentiel.

BIBLIOGRAPHIE

AU SOMMAIRE DES REVUES

Une nouvelle revue, *la Liberté de l'esprit* (ce qui pourrait sembler une redondance, si, justement...), n'attend, n'exige rien de moins qu'un « miracle philosophique ». En marge des courants, des modes, des hiérarchies, elle se fonde pour participer à la lutte contre la *« crise culturelle »*, non moins certaine que la crise économique. René Garrigues : sur l'art, qui nous enseigne un art de vivre, et davantage encore : de quelle lumière *la journée sombre* de Bruegel le Vieux n'est-elle pas la source ? M.-P. Haroche aborde le problème « Philosophie et religion » à travers Schreber et ses *Mémoires d'un névropathe* qui depuis Freud ont tant ali-menté la recherche psychanalytique. Enfin, le texte de deux conférences que François George a prononcées peu après la publication de son livre *l'Effet 'yau de poêle* et la dissolution par Lacan de l'Ecole freudienne de Paris. (No 1, octobre. 49 F, Balland édit.)

Dans *l'Ane*, le *« magazine freudien »*, un texte (qui fut parlé) de Lacan, sur, autour ou à propos de Joyce ; il se propose de revenir à l'Irlandais *« entre autres »* pour *« introduire quelque chose de nouveau »* que Joyce a *« manqué »*. D'autre part, « La vérité et la politique », un dossier réuni par G. Miller, Régis Debray, P. Vidal-Naquet, M.-A. Macciochi, neuf autres. (Automne 1982, no 6, grand format, très illustré. 33 F, 31, rue de Navarin, 9e.)

L'autobiographie est dans l'air. Stendhal et le bicentenaire soufflent dans ses voiles. La *Revue de l'Institut de sociologie* consacre au sujet tout un numéro — un gros volume — où sont publiés les actes du colloque de Cérisy. De saint Augustin, avec A. Mandouze, et Abélard-Héloïse, avec M. de Gandillac, à Goethe (F. Kemp) et Chateaubriand (Claudette Delhez-Sarlet). Curieusement, Stendhal est absent. Mais la plupart des exposés sont de réflexion générale, théorie et psychanalyse. (Nnuméro spécial 1982. Éditions de l'université de Bruxelles, av. Paul-Héger 26, 1050 Bruxelles. 344 pages, 800 F.B.)

Liée à l'autobiographie : l'identité. C'est le thème du dernier cahier de *l'Information psychiatrique*. Plus précisément : « Identités ». Ici, les plus diverses. Un « cas » individuel — biographique — d'un écrivain : Jules Renard (J. Picat). Et deux cas collectifs ressortissant à l'ethnologie : « l'Œdipe en Bretagne » (Ph. Carrer) et certaines « conduites polynésiennes ». (J.-C. Gauthé) (No 58. 38 F. Editions Privat, 14, rue des Arts, 31000 Toulouse.)

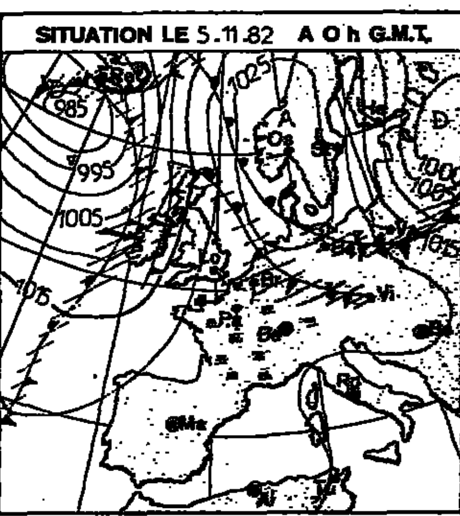
Le Genre humain donne pour titre à son dernier numéro « La Rumeur » : sous toutes ses formes, dans tous ses états. Souvent fausse ou mythique : l'une des plus vieilles, qui créa les « cagots », écoutée par Ch. Delecampagne. A peine de moindres conséquences quand elle est « scientifique » (A. Jacquard) ; ou très délibérée — pour le bon motif cette fois, — telle la prétendue mort de Tadeusz Mazowicki, nouvelle répandue de Pologne et propagée dans le monde à dessein, comme le pense K. Poïmian. De telles rumeurs obligent le pouvoir totalitaire à se démasquer ; ou encore — J. Lacouture — la vérité de l'information à se débusquer. (No 5, automne, 36 F. Fayard.)

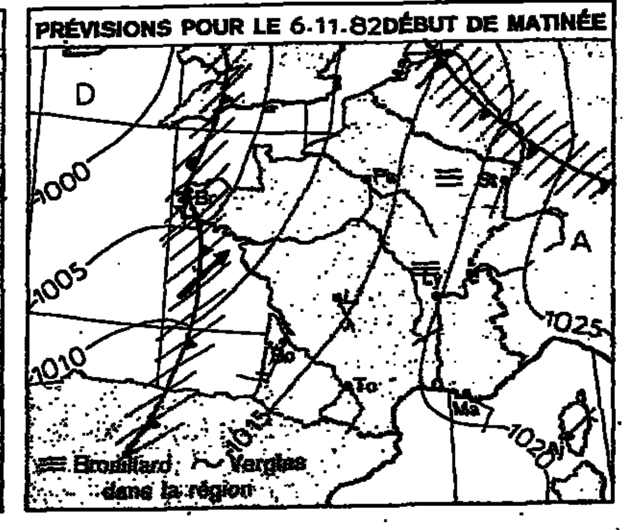
Sur le thème « Tradition et novation », le sommaire de *Romantisme* s'encadre entre deux études, l'une sur la Pologne, l'autre sur la Hongrie, par deux universitaires enseignants dans leur pays. Celle-ci, d'Eva Martanyi, demeure plus strictement romantique : précis de recherches sur le dix-neuvième siècle hongrois ; mais non sans souligner combien cette époque a marqué la pensée et la culture nationales. Celle-là, de Maria Piwinska, tisse étroitement les liens entre la « vieille » et la « jeune » Pologne, c'est-à-dire la romantique. Mais, aujourd'hui, la jeune Pologne ? (No 36. CDU-CEDES édit. 44 F.)

Le cinquantième anniversaire d'*Esprit* donne toute son actualité au précieux petit précis, par Jean Lacroix, du personnalisme, dont *Chronique sociale* a fait un dense petit volume de sa collection « Synthèses ». (7, rue du PLat, 69288 Lyon Cedex.)

YVES FLORENNE.

MÉTÉOROLOGIE


SITUATION LE 5.11.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 6-11-82 DÉBUT DE MATINÉE

Évolution probable du temps en France entre le vendredi 5 novembre à 0 heure et le samedi 6 novembre à minuit :

La zone de mauvais temps, qui est en train de se générer sur le proche Atlantique avec baisse rapide des pressions, renforcement très sensible des vents, va se rapprocher de nos côtes dans les trente-six heures : elle aura un double effet : balayer les brouillards et amener les pluies.

Samedi matin, il pleuvra, et même par moments assez abondamment, de l'Aquitaine au Centre-Ouest (Charentes-Poitou). En Bretagne, Normandie et Picardie, les vents de sud seront modérés à assez forts dans les terres, forts sur les côtes. On trouvera encore un temps brumeux dans le Centre-Est et le Nord-Est, alors qu'il fera beau sur le Sud-Est. Les températures seront comprises entre 10° dans l'Ouest, 6 à 7° dans le Nord-Est, 11 à 13° dans le Midi.

En cours de journée, les pluies gagneront le Massif Central, la Bassin parisien, le Nord. Les nuages bas et brumeux de l'Est se dissiperont ; et, malgré des passages nuageux, dans le Midi le temps sera très agréable.

Les températures s'élèveront au maximum à 13° dans l'Ouest, 12° dans le Nord, 10° dans l'Est, 18° près de la Méditerranée, 16° dans le Sud-Ouest.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 5 novembre, à 7 heures, de 1 022 millibars, soit 766,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 4 novembre ; le second le minimum de la nuit du 4 au 5 novembre) : Ajaccio, 20 et 8 degrés ; Biarritz, 20 et 10 ; Bordeaux, 14 et 10 ; Bourges, 16 et 9 ; Brest, 14 et 13 ; Caen, 11 et 9 ; Cherbourg, 12 et 10 ; Clermont-Ferrand, 13 et 5 ; Dijon, 7 et 4 ; Grenoble, 17 et 0 ; Lille, 10 et 8 ; Lyon, 15 et 5 ; Marseille-Marignane, 17 et 6 ;

PRÉVISIONS POUR LE 6 NOVEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Nancy, 10 et 8 ; Nantes, 13 et 11 ; Nice-Côte d'Azur, 17 et 9 ; Paris-Le Bourget, 12 et 10 ; Pau, 21 et 7 ; Perpignan, 20 et 9 ; Rennes, 13 et 11 ; Strasbourg, 9 et 7 ; Tours, 12 et 9 ; Toulouse, 18 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 15 degrés ; Amsterdam, 13 et 10 ; Athènes, 22 et 14 ; Berlin, 12 et 3 ; Bonn, 12 et 8 ; Bruxelles, 11 et 9 ; Le Caire, 30 et 22 ; îles Canaries, 27 et 18 ; Copenhague, 11 et 0 ; Dakar, 30 et 25 ; Djerba, 23 et 19 ; Genève, 6 et 4 ; Jérusalem, 27 et 9 ; Lisbonne, 21 et 15 ; Londres, 13 et 12 ; Luxembourg, 7 et 5 ; Madrid, 20 et 5 ; Moscou, 5 et 0 ; Nairobi, 27 et 16 ; New-York, 20 et 16 ; Palma-de-Majorque, 21 et 9 ; Rome, 19 et 10 ; Stockholm, 6 et – 1 ; Tozeur, 25 et 16 ; Tunis, 23 et 13.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 7 NOVEMBRE

« Le Palais du Luxembourg », 10 h 30, 15 h, rue de Vaugirard, (Mme Pennec).

« La Liberté guidant le peuple », 11 h, musée du Louvre, pavillon de Flore, (Mme Oswald).

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, (Mme Bachelier).

« Le Conseil d'Etat », 15 h, grille du Conseil d'Etat, place du Palais-Royal (Mme Oswald).

« Ménilmontant », 15 h, métro Télégraphe, (Mme Pennec).

« Le Panthéon », 15 h, entrée, M. Serres (Caisse nationale des monuments historiques).

« Trésors d'Irlande », 10 h 30, Grand Palais (Approche de l'Art).

« Jean-Baptiste Oudry », 10 h 30, Grand Palais (Arts et Curiosités de Paris).

« De Carthage à Kairouan », 11 h, Petit Palais (Arcus).

« Le fleuriste municipal », 15 h, avenue de la Porte-d'Auteuil).

« De la ménagerie de Charles V aux poisons de la Brinvilliers », 15 h 15, 4, quai des Célestins (Mme Barbier).

« Exposition Oudry », 11 h, Grand Palais (M. Bouchard).

« Val-de-Grâce », 15 h 30,1, place Alphonse-Laveran (Mme Camus).

« Le Père-Lachaise », 15 h, devant l'entrée, boulevard de Ménilmontant (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

« Services secrets 1939-1945 », 15 h, métro Invalides (M. Czarny).

« Le château de Bagatelle », 14 h 45, terminus autobus 43 à Neuilly, (Mme Ferrand).

« Hôtel de Camondo », 15 h, 63, rue Marceau (Mme Hauller).

« Hôtel de Bourbon-Condé », 15 h, 12, rue Monsieur (Histoire et Archéologie).

« L'Académie Française », 15 h, 23, quai Conti (P.-Y. Jaslet).

« Le Palais du Luxembourg), 14 h 45, 15, rue de Vaugirard (M. de la Roche).

« Saint-Denis », 14 h 30, portail de la Basilique (Lutèce-Visites).

« Le Pont-Neuf », 14 h 30, angle place Saint-Michel, quai des Grands-Augustins (Paris autrefois).

« De l'hôtel de Sens à l'hôtel de la Brinvilliers », 15 h, métro Pont-Marie (Paris et son histoire).

« La Renaissance », 15 h, 62, rue Saint-Antoine.

« Montmartre », 15 h, métro Lamarck-Caulaincourt, (Résurrection du passé).

« L'île Saint-Louis », 10 h 30, angle quai de Bourbon/Pont-Marie (Mme Romann).

« Le Conseil d'Etat », 10 h 30, grille, place du Palais-Royal (Tourisme Culturel).

« Hôtel Miramion », 15 h, 17, quai de la Tournelle (Visages de Paris).

LUNDI 8 NOVEMBRE

« Hôtel de Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou (approche de l'art).

« La peinture du XVe siècle flamand », 14 h 30, musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« Palais de justice », 15 h, métro Cité (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

« Salons du mobilier royal au Louvre », 15 h, métro Louvre (Mme Hauller).

« La Danse Macabre », 15 h, musée des Monuments français (Histoire et Archéologie).

« L'Opéra », 13 h 30, entrée (P.-Y. Jaslet).

« La Seine), 14 h 30, devant le théâtre du Châtelet (Paris autrefois).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 7 NOVEMBRE

16 h : 163, Honoré, Natya : « Où va le monde en 1983 ? ».

15 h 30 : 15, rue de la Bûcherie, M. Adrien Maumené : « La Chine d'hier et la Chine d'aujourd'hui » (Les artisans de l'Esprit).

17 h 30 : 11 bis, rue Keppler : « Karma, loi de justice et d'espérance » (Loge unie des Théosophes) (entrée libre).

LUNDI 8 NOVEMBRE

14 h 30 : 80, rue Taitbout : « Le temple égyptien » (le monde et son histoire).

19 h : 62, rue Madame : « L'Histoire du Japon » (Arcus).

Les mots croisés se trouvent en page 19.

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE LA SAINT-HUBERT

TIRAGE No 69 DU 4 NOVEMBRE 1982

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.
1	1	100
	071	600
	18 811	10 100
	49 501	10 100
2	302	500
	0 572	2 000
	66 722	10 000
3	183	500
	423	500
	933	600
	2 853	2 000
	4 123	2 000
	49 983	10 000
4	144	500
	254	500
	554	500
	624	500
	86 444	10 000
5	55	200
	015	500
	215	500
	365	600
	1 645	2 000
	56 095	10 000
6	756	500
	3 126	2 000

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.
6	51 026	10 000
7	7	100
	37	300
	57	300
	77	300
	787	600
	0 677	2 300
	44 037	10 300
	58 677	10 300
	028 147	1 000 100
8	68	200
	578	500
	608	500
	648	500
	1 708	2 000
	7 558	2 000
	97 148	10 000
9	029	500
	219	500
	889	500
	3 699	2 000
	332 779	4 000 000
0	5 770	2 000

PROCHAINS TIRAGES LE 10 NOVEMBRE 1982 TRANCHE DES AZALEES à MALAKOFF (Hauts-de-Seine) L'ARLEQUIN à PARIS

LOTO TIRAGE No44 — 8 10 15 21 22 42 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 7

LOTERIE NATIONALE – TRANCHE DE LA SAINT-HUBERT – No 69

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 5 novembre :

UNE LOI

● Relative à la contribution exceptionnelle de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi.

DES ARRÊTÉS

● Relatif au montant et aux modalités de paiement de l'allocation à la mobilité des conjoints instituée en faveur de certains agents publics par le décret du 21 mai 1980, en complément à l'indemnité spéciale de décentralisation prévue par le décret du 23 mars 1978.

● Relatif à la mise en œuvre d'un traitement automatisé concernant les opérations administratives et comptables des recettes des impôts et des conservations des hypothèques et la gestion du répertoire des entreprises.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. – SUISSE, TUNISIE	436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

RÉTROMANIE

Porte Maillot

DES AUTOS ET DES HOMMES

Une vente aux enchères publiques clôturera, le 14 novembre prochain, à 14 h. 30, une exposition d'automobiles de collection et d'œuvres d'art présentées durant une semaine, à partir du 6, au Palais des congrès, porte Maillot à Paris.

Parmi les voitures, une 6 CV Renault monocylindre type G, une C3 cabriolet trois places Citroën de 1924, une Torpedo Ford T de 1920, une Talbot Fulgur de 1923, une autre Talbot, un coupé deux places de 1950, des Rolls dont une Phantom de 1931, une Silver-Cloud de 1960 et une Silver-Wraith de 1947, une somptueuse Cadillac de 1933, une Buick d'avant-guerre, une Facel-Vega bleu nuit de 1964, une Ferrari 365 GT... On ne peut toutes les citer ici, mais la perle est une Bugatti 1930 type 46, « Petite Royale », dans un état exceptionnel, estimée à près de 600 000 francs.

Côté objets, beaucoup d'accessoires touchant à l'automobile dont une cantine en bois de placage avec une garniture en cristal à monture argent. Des dessins, des peintures, des maquettes et des documents ayant appartenu à la famille Bugatti complètent cette exposition suivie d'une vente que Me Hervé Poulain dispersera dans huit jours. Un détail. Me Hervé Poulain, depuis quinze ans, participe aux 24 Heures du Mans. Cette année, il est arrivé sixième sur une Rondeau. Un homme de l'art en quelque sorte.

Le Monde

économie

APRÈS LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

L'allègement des dettes des firmes

Traitant de l'endettement des entreprises, M. Mauroy a soigneusement distingué entre le court terme, à taux variable par nature, et le long terme, généralement à taux fixe. Pour le court terme, qui représente environ 400 milliards de francs sur 1 100 milliards de francs, la réduction de 1 % du taux de base des banques, annoncée le 29 octobre dernier, correspond à un allégement de charges de 4 milliards de francs environ, et si le processus se poursuit, commme cela est probable, le premier ministre estime que le supplément de charges résultant de l'augmentation des cotisations UNEDIC (7 milliards de francs) aura été entièrement compensé, ce que conteste vigoureusement le patronat.

Pour les dettes à long terme, contractées à des taux d'intérêt fixes, M. Mauroy place à 12 % le niveau de taux au-dessus duquel la baisse de l'inflation risquera de pénaliser les entreprises, et évalue les sommes en jeu à 13 % environ de l'endettement du secteur privé.

Il s'agit donc d'imaginer un mécanisme d'allégement des charges ainsi supportées : il prendra en compte « *l'effort des entreprises pour renforcer leur fonds propres et développer leurs investissements* », sous forme d'écrêtement de la charge d'intérêt ou d'échelonnement des échéances en capital.

En fait, ce sont les deux grands établissements spécialisés, le Crédit national et le Crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises (C.E.P.M.E.) qui géreront ce mécanisme. Quantitativement, sur la période comprise entre décembre 1979 — date à laquelle le taux des prêts à long terme de ces établissements est passé de 11,70 % à 12,40 % (avril 1980 pour les « procédures spéciales », portées de 11,40 % à 12,75 %) — et la période actuelle (taux compris entre 17,25 % et 12,75 %), le montant des emprunts accordés est d'environ 23 milliards de francs pour le Crédit national et 22 milliards pour le C.E.P.M.E.

Il s'agirait, en fait, d'une « super bonification », s'ajoutant aux bonifications déjà existantes, entre 5 % et 3 %, s'appliquant à des concours dont le prix de revient (celui du marché obligataire) est encore de 17,50 % pour les établissements prêteurs. Le coût d'une telle mesure peut être évalué, pour les prêts ordinaires seuls, à 4 % par an pour une masse de 25 milliards de francs, soit 1 milliard de francs, sans compter les prêts spéciaux, et il devra être supporté par le budget : or, pour l'instant, il semble que rien ne soit prévu à cet effet dans ledit budget.

Dès maintenant, les entreprises qui s'apprêtent à contracter des emprunts à long terme vont réclamer cette « super bonification », et l'on risque un net ralentissement des demandes si le mécanisme d'allégement n'est pas mis en place très rapidement. Au surplus, le « garde-fou » qui est prévu (la prise en compte de l'effort des entreprises pour renforcer leurs fonds propres et développer leurs investissements), et qui doit limiter les générosités de l'Etat en instituant un examen cas par cas (près de 30 000 pour le seul C.E.P.M.E.), pourrait comporter une bonne dose d'arbitraire. Un « moratoire », puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, sous une forme un peu édulcorée, est chose délicate, et il semble qu'en haut lieu on ait agi avec une certaine précipitation.

F. R.

Un amortissement exceptionnel pour les investissements

Un amendement à la loi de finances pour 1983 va être déposé *« pour encourager l'investissement industriel »*. Il s'agit de substituer à l'aide fiscale à l'investissement actuellement en vigueur, *« qui n'est pas très efficace »*, un système d'amortissement exceptionnel de l'investissement, dès la première année et pour un pourcentage important (30 % à 40 %). Une telle mesure est effectivement très importante, puisqu'elle représente un avantage fiscal massif et immédiat. Sa mise en œuvre constitue, en même temps, un constat d'échec pour la procédure actuelle et pose le problème des cumuls avec le régime d'amortissements dégressifs déjà existant.

Aujour'hui, en effet, les entreprises peuvent déjà bénéficier de l'aide « Barre modifiée Fabius ». Instituée en juillet 1979, pour deux ans, elle ouvrait la possibilité, pour les entreprises, de déduire de leurs bénéfices imposables 10 % de l'excédent net d'investissement réalisé par rapport à celui de l'année précédente, ce qui, compte tenu d'un taux de 50 % de l'impôt sur les sociétés, correspondait à une subvention de 5 %. A l'automne 1980, le gouvernement de M. Barre, estimant que cette procédure était trop compliquée (superposition des augmentations annuelles d'investissements) et trop peu incitative, s'inquiétant, au surplus, de la faiblesse des investissements, porta à cinq ans la durée de la procédure. Il l'étendit à « tous » les investissements productifs industriels et commerciaux, en supprimant la référence à l' « excédent » et en incluant les agencements et installations de locaux commerciaux ouverts à la clientèle, c'est-à-dire les investissements du secteur de la distribution. Le coût était évalué à 5 milliards par an.

A l'automne 1981, le gouvernement de M. Mauroy, chaussant les bottes de celui de M. Barre, reconduisait l'aide en question, mais voulait initialement la subordonner à une augmentation annuelle des effectifs des entreprises bénéficiaires. Devant les protestations, un premier assouplissement était apporté à la fin 1981 (article 66 de la loi de finances) : le bénéfice de l'aide était acquis aux entreprises *« de plus de cent personnes »* dont l'effectif restait *« au moins égal »*, et à celles de plus de cent personnes dont l'effectif s'avérait *« supérieur »* en fin d'exercice (il suffisait, en fait, d'une personne supplémentaire). En outre, le montant de l'aide était modulé : 15 % en 1982, 10 % en 1983, 5 % pour les autres années. Enfin, récemment, les entreprises agricoles ont été admises à bénéficier de cette aide.

Il semble bien que ce dispositif se soit avéré insuffisant, puisqu'il est envisagé, pour 1983 et peut-être les années suivantes, de porter de 10 % à 30 % ou 40 % l'amortissement des investissements de l'année, tout en le limitant à l'industrie et au secteur du bâtiment et des travaux publics.

Deux restrictions seront apportées néanmoins : les entreprises devront opter entre le régime actuel de l'article 66 et le nouveau régime, non cumulables. De plus, l'enveloppe fiscale de 5 milliards de francs ne devra pas augmenter. Ajoutons qu'un problème se pose : l'amortissement exceptionnel de 30 % ou 40 % (le chiffre n'est pas fixé) sera-t-il cumulable avec le régime de l'amortissement dégressif de droit commun en vigueur depuis 1960 ? Ce régime, on le sait, permet, au titre de l'article 39 A du Code général des impôts, d'affecter d'un coefficient multiplicateur s'étageant entre 1,5 et 2,5 les annuités d'amortissements linéaires des machines, installations industrielles, véhicules utilitaires, etc. Selon les catégories et les durées d'utilisation, ces amortissements peuvent être portés à 20 %, 30 %, 50 % ou même 60 % la première année, avec dégressivité les années suivantes. Pour l'instant, le cas n'est pas tranché, ce qui révèle une certaine improvisation.

F. R.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	7,2620	7,2650	+ 180	+ 210	+ 375	+ 420	+1010	+1130
$ can.	5,9430	5,9470	+ 40	+ 75	+ 120	+ 165	+ 395	+ 515
Yen (100)	2,6195	2,6220	+ 125	+ 150	+ 245	+ 275	+ 750	+ 810
DM	2,8225	2,8250	+ 125	+ 145	+ 270	+ 295	+ 800	+ 860
Florin	2,5925	2,5940	+ 130	+ 145	+ 270	+ 295	+ 770	+ 825
F.B. (100)	14,5630	14,5750	− 90	+ 20	− 130	+ 60	− 285	+ 180
F.S.	3,2710	3,2740	+ 255	+ 280	+ 515	+ 545	+1400	+1480
L (1 000)	4,9095	4,9135	− 545	− 470	−1045	− 950	−2080	−1870
£	12,1210	12,1200	+ 330	+ 390	+ 720	+ 815	+2205	+2430

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/2	9 7/8	9 3/8	9 3/4	9 3/8	9 3/4	9 5/8	10
DM	6 7/8	7 1/8	6 7/8	7 1/8	6 7/8	7 1/8	6 7/8	7 1/8
Florin	6	6 3/4	6 1/16	6 13/16	6 1/16	6 13/16	6 1/16	6 13/16
F.B. (100)	12 3/4	14 1/4	12 5/8	13 5/8	12 1/2	13 1/2	12 7/8	13 1/2
F.S.	1 7/8	2 1/8	2 5/8	3	3 1/8	3 1/2	3 3/4	4 1/8
L (1 000)	22	28	24 1/2	26 1/4	24 1/4	25 7/8	20 5/8	21 7/8
£	9	9 5/8	9	9 5/8	8 7/8	9 3/8	8 3/4	9 1/4
F. français	13 3/4	15 1/4	15 3/4	17	17	18 1/4	18 1/2	19 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

La fiscalisation des allocations familiales

(Suite de la première page.)

En outre, le régime d'allocations familiales, qui n'est pas un système d'assurance comme les régimes maladie et vieillesse, est une formule de solidarité nationale qui requiert un effort contributif de tous les citoyens, comme c'est le cas en Allemagne, mais aussi dans de nombreux autres pays.

Combien de fois les hommes politiques, notamment MM. Giscard d'Estaing et Chirac dès 1974, et de nombreux auteurs de rapports sur cette question ont souligné les inconvénients de ce type de financement. Il freine le relèvement des traitements des ouvriers, alors qu'en Allemagne le monde manuel est mieux rémunéré. Il pénalise les entreprises de main-d'œuvre qui veulent embaucher.

En 1977, à la demande du premier ministre, MM. Ripert et Brunhes rédigeaient pour le Commissariat au Plan un rapport sur l'incidence économique qu'aurait un abaissement des cotisations patronales. Ce document, simulation chiffrée à l'appui, démontrait les effets bénéfiques d'un tel changement. La suppression de quatre points de cotisations d'allocations familiales, observaient-ils, et le remplacement par un impôt sur le revenu auraient *« un effet positif sur l'emploi et un effet favorable sur les industries »*.

A court terme, cette modification provoquerait une augmentation rapide des exportations et, la première année, une chute de la consommation en raison de la ponction fiscale supplémentaire. Mais, dès la deuxième année, on observerait une relance de l'investissement sans effet inflationniste et ensuite de la consommation. *« En outre, en six ans, cent quatre vingt mille emplois supplémentaires seraient créés. »*

Depuis, d'autres rapports ont souligné la nécessité de réviser le financement de la Sécurité sociale : rapport Maillet, rapport Peskine. Ce dernier, après avoir décrit les avantages et les inconvénients d'un déplafonnement ou de taxes sur la valeur ajoutée, proposait de réduire progressivement les cotisations d'allocations familiales — un point par an — pour les supprimer totalement en 1991, ce qui devrait se traduire par une augmentation de 5 % par an des impôts sur le revenu.

Le projet du gouvernement est plus ambitieux que les rapports Ripert et Peskine. Il prévoit un allégement des charges des entreprises, non pas de quatre points, mais de la totalité des cotisations d'allocations familiales (neuf points), et d'ici à 1988 et non pas à 1991, ce qui suppose — ambition démesurée — de transférer 90 milliards de francs en cinq ans. En outre, pour éviter une trop grande diminution de la consommation, il suggère, pour le moment, un transfert multiple de la charge patronale sur les salariés et surtout sur l'ensemble des contribuables, sans exonérer totalement les entreprises.

Selon les hypothèses actuelles, en fin de parcours, les neuf points transférés permettraient d'alléger fortement les charges des entreprises, mais en partie seulement, puisque, pour au moins trois points, les employeurs devraient prévoir un accroissement des salaires de leur personnel. Quant aux salariés, même s'ils pâtiront d'un accroissement des impôts, leur rémunération ne serait pas relevée d'un montant égal à l'allégement des charges des entreprises, car ils ne seront pas les seuls à supporter, par la voie fiscale, ce transfert. En effet, aux salariés contribuables s'ajouteraient tous les autres Français qui, au titre du revenu du travail indépendant ou du capital, paieraient une taxe spécifique.

Une telle réforme, selon tous les rapports établis depuis cinq ans, devrait avoir de nombreux effets bénéfiques :

— Toutes les entreprises seront placées dans une situation concurrentielle meilleure.

— Les entreprises de main-d'œuvre verront leurs charges se réduire plus fortement que les autres.

— Une reprise de l'embauche devrait être facilitée, améliorant ainsi la situation de l'emploi.

— Les grands équilibres économiques, notamment sur les prix et la balance des paiements, ne seront pas remis en cause.

— La politique salariale en faveur des faibles rémunérations pourra mieux se développer.

— La répartition de l'effort contributif sera moins inégalitaire puisqu'une taxe proportionnelle sur tous les revenus permet de faire payer les contribuables en préservant les plus démunis.

— Le système français des prélèvements obligatoires se raprochera des fiscalités européennes.

De la méfiance à l'hostilité

Tout serait-il pour le mieux dans le meilleur des mondes ? La réforme proposée par M. Mauroy ne comporte pas que des avantages.

Tout d'abord elle mécontente la plupart des défenseurs de la famille, certains syndicats comme la C.F.T.C. et l'UNAF qui s'inquiètent des dangers de la fiscalisation. A l'avenir, pensent-ils, il sera fort tentant pour les pouvoirs publics de rogner sur les recettes au nom d'un meilleur équilibre du budget de l'Etat et d'amoindrir la masse des prestations familiales, qui depuis trente ans s'est amenuisée comme une peau de chagrin, même si elle et encore supérieure à celle accordée dans les autres pays européens. Le risque est certain et l'UNAF a mis en garde le pouvoir public, l'avertissant que toute ponction des prestations la ferait basculer dans une opposition ouverte. Mais le risque n'est pas plus élevé que par le passé puisque l'Etat n'a pas hésité depuis 1951 à réduire les cotisations familiales en les faisant passer de 16,75 % à 9 % sans que l'UNAF ne déclenche la guerre.

L'appel à la fiscalité heurte les gros contribuables que sont les cadres et exaspère la C.G.C. (2). Ceux-ci estiment qu'ils sont les premiers, en raison de la connaissance de leurs revenus, à payer le plus lourd à l'Etat. Seront-ils à nouveau les premières victimes pour financer l'aide à la famille ? Une réforme fiscale et surtout une chasse à la fraude s'avéreraient nécessaires pour éviter un tel danger.

L'allégement des charges des entreprises qui devrait satisfaire le patronat suscite grogne et même colère. Première critique : la réduction de neuf points des cotisations patronales sera progressive et les premières mesures n'interviendraient pas avant la fin de 1983, peut-être même en 1984, d'où un retard d'au moins un an entre la réduction de ces charges et l'accroissement de la majoration de la cotisation à l'UNEDIC. Certes, des prêts bonifiés et une baisse du taux bancaire compensent cette dernière augmentation. Mais ces améliorations ne concernent pas toutes les entreprises, alors que la totalité d'entre elles sont frappées par le relèvement immédiat de la contribution à l'assurance-chômage. En outre, comme il faut raisonner au niveau international, les charges comparées des entreprises françaises et occidentales n'évolueront pas en faveur des premières puisque la baisse des taux bancaires est un phénomène général. Deuxième critique : la réforme gouvernementale est conditionnée par le règlement de l'affaire de la retraite à soixante ans. Or l'adaptation de la garantie de ressources et des régimes de retraite complémentaire, notamment des cadres à l'ordonnance sur la retraite à soixante ans nécessitera des majorations de cotisations en 1983, mais aussi les années suivantes. Cet avancement de l'âge de la retraite et le poids croissant du troisième âge nécessiteront d'ici à 1988 des majorations de cotisations, tant pour le régime général que pour les caisses de retraite complémentaire. Au total, d'ici à 1988, un accroissement des cotisations de deux à trois points n'est pas à exclure.

Dès lors, les neuf points d'allégement, déjà amenuisés par une revalorisation compensatrice des salaires d'au moins trois points, ne se traduirait en fait que par une réduction nette des charges de trois points seulement environ. La mariée n'est certes pas aussi belle que MM. Gattaz et Chotard pouvaient l'espérer. Dans les milieux patronaux, où l'on pensait après la signature du protocole sur l'UNEDIC avec M. Bérégovoy qu'un allégement des charges simultané et proportionnel à l'accroissement de la cotisation chômage serait décidé, on évoque même la possibilité d'une remise en cause dudit protocole, c'est-à-dire d'une possibilité de refus de reprendre les négociations avec les syndicats. Mais rejeter une réforme importante, même si elle est lointaine, ce serait refuser un partage solidaire d'effort nécessaire et nier le réel tournant amorcé par les pouvoirs publics. En fin de course, c'est-à-dire à la fin du IX[e] Plan, si l'Etat maintient le nouveau cap, les chefs d'entreprise ont l'assurance de voir leur participation à la protection sociale diminuer. Cette prévision, et même cet engagement, au-delà de la réforme elle-même du financement de la Sécurité sociale sont suffisamment rares pour que les dirigeants d'entreprise, avides de projets à long terme pour pouvoir mieux élaborer leurs propres plans d'investissement et d'embauche, ne saluent cette nouvelle marque de réalisme. Il est vrai que les promesses — parfois même inscrites dans les lois avec des dates butoirs pour réaliser la réforme du financement — n'ont pas été respectées sous le septennat précédent. Pour que le doute du patronat soit levé, la meilleure preuve de la bonne volonté du gouvernement serait d'accélérer la réforme...

JEAN-PIERRE DUMONT.

(2) C'est un dirigeant de la C.G.C., M. Corentin Calvez, qui dans un rapport du Conseil économique et social, en 1978, avait critiqué le rapport de M. Ripert et fait admettre par le Conseil, la nécessité de poursuivre... les études.

● **Saint-Gobain prend le contrôle de Dodin.** — Le groupe nationalisé Saint-Gobain a pris le contrôle d'Entreprise Abel Dodin (E.A.D.), spécialisée dans le génie civil et le génie maritime, Saint-Gobain, qui a réalisé cette opération par l'intermédiaire de SOBEA, société pilote de la branche entreprise du groupe, entend, par ce rapprochement, renforcer sa position dans le génie civil et ses possibilités à l'exportation.

LA SAUVEGARDE DU POUVOIR D'ACHAT

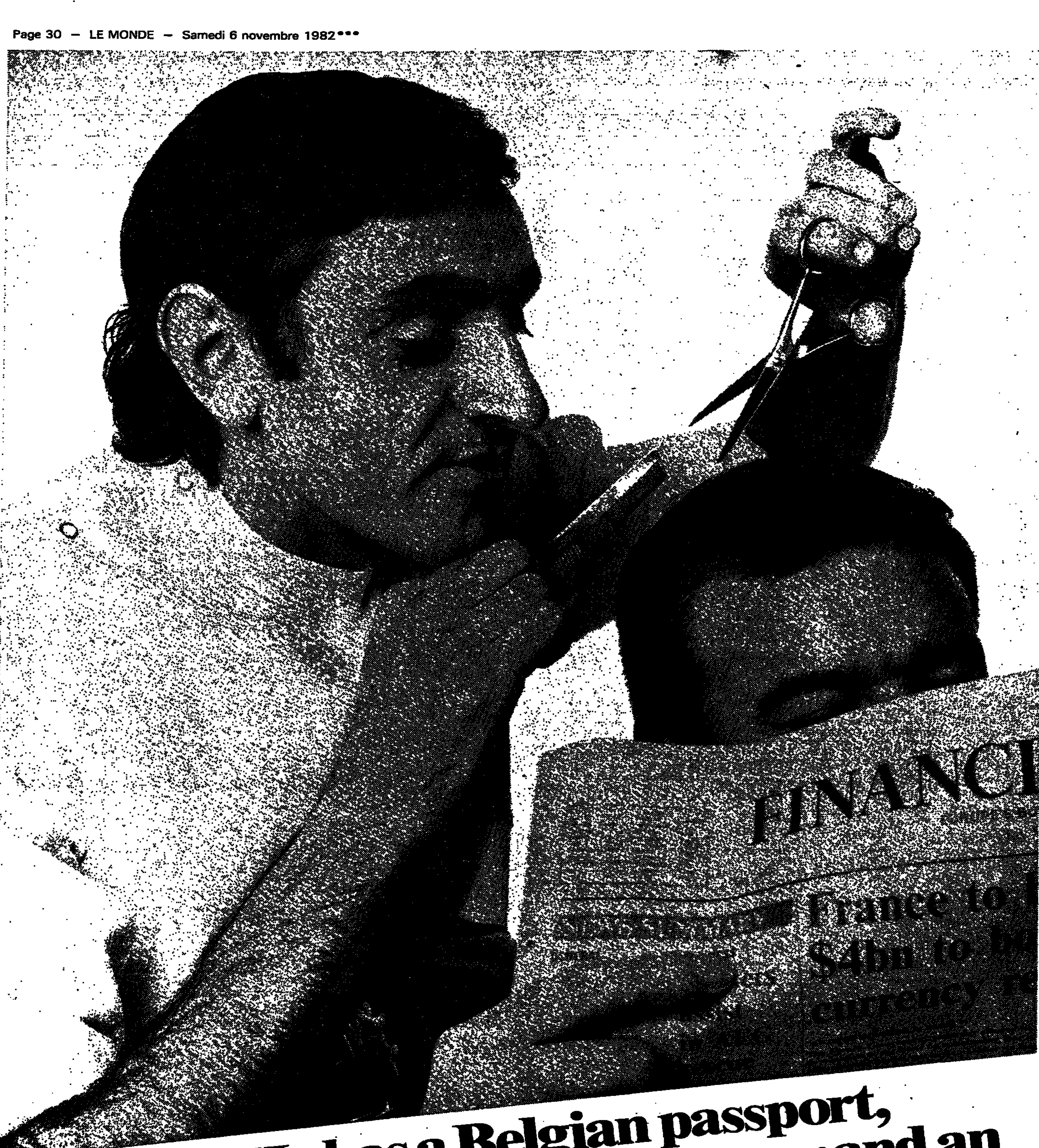
Un aveu et une recommandation

Dans sa déclaration du 4 novembre, M. Mauroy a fait une importante concession aux syndicats. Le *« principe du maintien du pouvoir d'achat moyen en niveau à la fin de 1983 pourra être inscrit dans les accords*, a-t-il déclaré. *Il le sera dans le secteur public. Avec la réserve, bien entendu, que les modalités et le calendrier des éventuels ajustements restent ouverts à la négociation »*. En clair, le premier ministre a donc admis implicitement l'introduction de clauses de sauvegarde dans les contrats salariaux du secteur public. Il s'agit d'une inflexion par rapport à ses orientations du 10 septembre dans lesquelles il se contentait de recommander aux directions des entreprises nationales de faire le point avec les syndicats en janvier 1984 sur l'évolution des salaires.

Cette « petite phrase » de M. Mauroy est d'abord un aveu. Le chef du gouvernement n'a pas fait la démonstration que le pouvoir d'achat des salaires ne se réduisait pas. Il a, au contraire, reconnu que le blocage a entraîné des pertes de pouvoir d'achat au second semestre 1982. En ouvrant la voie à l'introduction de clauses de sauvegarde, il admet ainsi que les hausses de salaires prédéterminées de 1983 risquent d'être insuffisantes pour rattraper les pertes de 1982 et assurer fin 1983 le maintien du pouvoir d'achat moyen. Ce faisant, il court le risque de voir l'échelle mobile qu'il vient de mettre à l'index réapparaître à la faveur de clauses de sauvegarde...

La recommandation de M. Mauroy pourrait amener quelques révisions dans les propositions salariales du secteur public et nationalisé. A E.G.F., le projet soumis aux syndicats ne comporte aucune clause de sauvegarde (mais seulement une rencontre fin 1983). Il en est de même, pour l'heure, à la S.N.C.F. En revanche, M. Le Pors avait admis le principe, le 3 novembre, dans la fonction publique, ce qui laissait présager une évolution de M. Mauroy. Et le 4 novembre à la R.A.T.P., lors de la troisième réunion salariale, la direction a, tout en proposant 2 % d'augmentation au 1er novembre et une prime de 250 F (187 F pour les personnels retraités), laissé entendre qu'une clause de sauvegarde pourrait être incluse dans le projet d'accord. Prochaine réunion le 16 novembre, comme à la S.N.C.F.

M. N.



He has a Belgian passport, a French boss, a German car and an Italian barber, so why is he reading an English-speaking newspaper?

Ask him, and maybe he'll look up from his Financial Times for a moment to give you some of the answers.

He'll tell you that, as a businessman, he needs to know what is happening in the world, why it is happening and what is going to happen next.

He'll explain that the FT's daily coverage of business news from Europe, the Middle East, the United States, Japan and the Far East is earlier than other newspapers.

And that because it is written for Europeans by Europeans it is more likely to give him the kind of overall picture he needs.

As well as world news, he may mention the FT's company news.

Its coverage of world prices and exchange rates. And its reporting of market trends.

As far as he's concerned, the FT's interpretation of the business world is where the day's business begins. Even when he has to share it with the barber.

FINANCIAL TIMES
EUROPE'S BUSINESS NEWSPAPER

Everyone speaks the Financial Times.

For more information about how to receive a regular copy of the FT, ring or write to, Anne-Marie Tozzi, Financial Times (Europe) Ltd, Centre d'Affaires le Louvre, 168 Rue de Rivoli, F-75044 Paris Cedex 01, Tel: 297 2000, TX: 220044.



APRÈS LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Réserves syndicales et hostilité patronale

De la réserve à la vive hostilité, les réactions au discours de M. Mauroy sont dans l'ensemble négatives. L'opposition n'a pas apprécié les déclarations du premier ministre sur *« les commentaires erronés »* de MM. Giscard d'Estaing et Barre sur la baisse du pouvoir d'achat ou de M. Chirac sur l'emploi et les prix. L'ancien premier ministre estime que *« la France est le seul grand pays à avoir échoué à la fois sur le front des prix et sur celui du chômage »*. Or, pour M. Mauroy, *« la vérité oblige à dire que nous faisons mieux qu'ailleurs »*, *« le chômage augmente quatre fois plus vite en R.F.A. et aux Etats-Unis qu'en France »* et *« l'intention polémique ne doit pas falsifier les réalités »*. M. Mauroy ne semble donc pas avoir été entendu lorsqu'il a souhaité, *« notamment à l'approche des élections municipales, que chacun fasse l'effort de ne pas oublier les intérêts du pays, nos intérêts collectifs dans le libre débat démocratique »*.

Le patronat est resté sourd à cet appel. Il réagit vivement sur le contenu des mesures annoncées mais aussi sur les propos de M. Mauroy quand il affirme que *« la France d'aujourd'hui n'a pas besoin de geignards »*.

Quant aux syndicats, ils font preuve davantage de scepticisme et de réserve que d'hostilité.

● **M. M. Alezard (C.G.T.) : « Prendre l'argent là où il est. »**

« La déclaration du premier ministre ne conduit pas la C.G.T. à modifier les appréciations d'ensemble sur la politique du gouvernement. (...) La confirmation par Pierre Mauroy des aides et allégements accordés aux entreprises rend injustifiable la campagne du C.N.P.F. sur la lourdeur des charges sociales et difficilement compréhensibles de nouveaux allégements qui leur sont consentis sans contrepartie. (...) Il est indispensable de prendre l'argent là où il est, de s'attaquer aux véritables causes de l'inflation, c'est-à-dire aux gâchis de la gestion capitaliste. »

● **C.F.D.T. : « déséquilibre entre les entreprises et les salariés »**

« La C.F.D.T. ne conteste pas qu'il faille prendre des mesures pour soutenir l'activité économique et les investissements. Encore faut-il que ces décisions ne soient pas prises au coup par coup et sans concertation avec les organisations syndicales de salariés qui ne peuvent se contenter d'en gérer les conséquences sociales pour les travailleurs. (...) Le déséquilibre entre les mesures en faveur des entreprises et celles en faveur des salariés risque ainsi de faire l'impasse sur la nécessité de prendre appui sur le progrès social pour engager un autre type de développement. (...) L'effet de cette réforme [des allocations familiales] *permettra d'augmenter les bas salaires, d'alléger les charges des entreprises, notamment celles qui emploient beaucoup de main-d'œuvre et donc de favoriser l'emploi. A un prélèvement inégalitaire sera substituée une fiscalisation moins injuste. »*

● **M. Bergeron (F.O.) : « Un risque d'addition des tensions »**

« M. Pierre Mauroy a évoqué le financement des allocations familiales et indiqué que le gouvernement envisageait d'intégrer progressivement ces cotisations, actuellement supportées par les entreprises dans les salaires qu'elles versent. Je me demande ce que cela veut dire. Cette solution n'a jamais été discutée. Nous allons sans tarder demander au gouvernement de nous préciser ses intentions car cela peut conduire loin. (...) J'insiste à nouveau sur la nécessité d'assouplir le système de blocage des revenus et des prix. Le risque d'addition des tensions de toutes sortes est réel et peut tout mettre en cause, y compris les résultats obtenus sur le plan de l'inflation. La déclaration de Pierre Mauroy est courageuse, mais elle ne saurait conduire à ignorer le mécontentement croissant des salariés. »

● **C.F.T.C. : « Dégradation du pouvoir d'achat »**

La C.F.T.C. se déclare *« pessimiste en ce qui concerne le maintien du pouvoir d'achat annoncé »*. En ce qui concerne le transfert des allocations familiales, *« le fait qu'une partie doive relever dans l'avenir d'une ligne budgétaire risque de faire peser sur les familles un risque supplémentaire de dégradation de leur pouvoir d'achat »*.

● **M. Marchelli (C.G.C.) : « La rigueur est devenue austérité »**

« Il fallait donner du nerf et de l'espérance aux entreprises et aux salariés. Nous n'avons eu que des explications, quelquefois pénibles, et une confirmation : la rigueur est devenue austérité. (...) A force de courir d'un déficit à l'autre et de toujours retomber sur les salariés, le gouvernement est entré dans un cercle vicieux qui le conduit à baisser le pouvoir d'achat des Français, démotiver une grande partie des travailleurs et assister les bas salaires avec l'argent des autres. »

● **UNAF : Une atteinte aux prestations « révolterait les familles »**

« Toute atteinte à l'évolution des prestations familiales, quel qu'en soit le prétexte, révolterait les familles et créerait une situation d'opposition entre l'UNAF et le gouvernement. » Elle *« n'accepterait pas plus une dégradation supplémentaire du pouvoir d'achat des prestations familiales qu'une accentuation de la confusion entre le rôle des prestations familiales et de l'impôt sur le revenu. »*

● **Le C.N.P.F. : « L'extrême déception »**

Le C.N.P.F. *« exprime son extrême déception »*. *« Le gouvernement*, ajoute le patronat, *vient d'augmenter encore les charges des entreprises sans compensation effective, en dépit des difficultés graves qu'elles traversent et qui condamnent un grand nombre d'entre elles à disparaître. »*

Le C.N.P.F. estime que l'augmentation, *« sans aucune contrepartie, de 7 milliards de francs de la cotisation des entreprises à l'assurance chômage »* est *« contraire à l'engagement pris le 28 octobre par le ministre de la solidarité »* et *« aux engagements répétés du gouvernement de stabiliser les charges des entreprises et même de les alléger »*.

Le patronat ajoute que la décision de transférer progressivement les allocations familiales vers le buget de l'Etat est satisfaisante dans son principe mais n'apporte aucune solution aux difficultés immédiates des entreprises.

Le C.N.P.F. affirme encore *« que la baisse des taux d'intérêt ne constitue, en aucun cas, une compensation à l'augmentation des charges »*. *« C'est un mauvais coup porté aux entreprises, à leurs capacités d'investir, d'exporter et d'embaucher. »*, conclut le patronat.

● **Le S.N.P.M.I. : « La confiance ne se décrète pas. »**

Le syndicat national de la petite et moyenne industrie estime que *« la confiance ne se décrète pas, elle s'acquiert par un environnement global qui ne soit pas fait d'inquiétudes »*. *« Certitudes quant à l'augmentation de certaines charges*, ajoute le S.N.P.M.I., *incertitudes quant à la diminution d'autres ne suffisent sûrement pas à restaurer la confiance »*. Le S.N.P.M.I. note encore qu'une fiscalisation des allocations familiales, assise sur les revenus pénaliserait plus particulièrement les entreprises individuelles.

Dans les milieux politiques

● **M. Bernard Pons**, secrétaire général du R.P.R. : *« M. Mauroy a délibérément masqué la vérité aux Français. L'autosatisfaction affichée par le premier ministre ne peut dissimuler la détérioration de la situation du niveau de vie des Français.*

La vérité a été déformée par M. Mauroy. Qu'il s'agisse du commerce extérieur, de l'emploi, du maintien du pouvoir d'achat. Quant au satisfecit que se donne le premier ministre en annonçant qu'il a doublé le nombre d'assujettis au SMIC, il doit être interprété comme le signe du nivellement par le bas de la grille des salaires. Affirmer que « la France d'aujourd'hui n'a pas besoin de geignards », *comme l'a fait M. Mauroy, c'est oublier qu'il y a en France des gens qui ont des raisons d'être des geignards parce qu'ils paient les erreurs du gouvernement depuis seize mois.*

Quant aux « gagnants du changement » *dont a parlé le premier ministre, ils sont payés en fausse monnaie et à la sortie il n'y aura que des perdants. »*

● **M. Jean Lecanuet**, président de l'U.D.F. : *« Le gouvernement donne l'impression de prendre comme il peut un cap jusqu'aux élections municipales (...). Son erreur fondamentale a été de spéculer sur la relance (...). M. Mauroy découvre l'ampleur et la continuité de la crise. Il a mal prévu et donc mal géré. L'aveu de cet échec apparaît à travers le plaidoyer tenté par le premier ministre. La facture fait apparaître que les gagnants du changement sont de faux gagnants et que les plus grands perdants sont les salariés. Nous voyons s'appliquer la rigueur, paradoxalement, aux salariés, alors que l'Etat s'abandonne au laxisme budgétaire (...).*

M. Mauroy essaie de compenser l'excès des marges par une gestion à courte vue dans un tourbillon de décisions contradictoires. »

● **M. René Monory**, ancien ministre de l'économie :

« J'avais annoncé voici un an que le pouvoir d'achat des Français diminuerait à la fin de 1982, et les faits m'ont donné raison. Dès aujourd'hui je prends date, vous verrez qu'en 1983 le pouvoir d'achat des Français continuera de baisser. Ce gouvernement, qui n'a pas que des défauts, en a un : il ment. Et M. Mauroy a beau dire que les Français vont avoir un peu de pouvoir d'achat, ses discours ne reflètent pas la vérité. »

M. Monory a ajouté : *« Les communistes sont en train de triompher en installant le protectionnisme et en s'emparant des leviers de commande. Peu leur importe de perdre 3 % des voix aux élections. »* Selon l'ancien ministre, l'actuel président de la République, tout comme *« l'un de ses prédécesseurs »*, devra un jour ou l'autre se séparer d'eux. *« La formation politique que je représente* (le C.D.S.) *n'ira sûrement pas servir d'appoint à un président élu par les communistes. »*

● **M. Jean Poperen**, numéro deux du P.S. *L'accueil du Conseil national du patronat français à l'intervention du premier ministre éclairera – s'il en était besoin – ce qu'est depuis dix-huit mois, ce que continue d'être le comportement des dirigeants du patronat à l'égard de la politique du gouvernement de la gauche.*

Au moment où des décisions sont annoncées, qui signifient que, dans le souci compréhensible en son principe de faciliter l'effort d'investissement, des charges jusque-là supportées par les entreprises devraient être assumées par l'ensemble des contribuables, le patronat gémit plus fort encore.

Ainsi les choses sont claires : le patronat exige sans cesse d'avantage. Les salariés, qui ont déjà consenti des efforts importants pour le renouveau d'une économie dégradée par tant d'années de la politique de la droite, appuieront la politique du gouvernement pour l'assainissement économique par la justice sociale. »

● **Le bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire** : *« Le changement, ce n'est pas un slogan publicitaire du genre « grande force tranquille » de Séguéla. C'est une nécessité pour les travailleurs de ne plus être la cible privilégiée de messieurs les patrons, qui veulent leur imposer les frais de la crise capitaliste.*

● **M. Pierre Baudy**, secrétaire politique du parti communiste marxiste-léniniste : *« Les nouvelles mesures annoncées sont une fois de plus à sens unique : les travailleurs devront payer le supplément de cotisations chômage et financer par leurs impôts les nouvelles aides aux investissements et le financement des allocations familiales. Les entreprises, par contre, bénéficient des largesses du gouvernement.*

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

CONTREFAÇON DE LA MARQUE (CC) DE LA SOCIÉTÉ CHANEL PAR LA SOCIÉTÉ GARY

Par jugement définitif du 7 juillet 1982, la Troisième Chambre du Tribunal de Grande Instance de PARIS :

« Dit que l'utilisation par la Société GARY de la marque et sa reproduction sur des sacs offerts à la vente et vendus par la Société GARY constituent la contrefaçon de cette marque ;

» Interdit à la Société GARY de faire usage, sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit, de ladite marque, sous astreinte définitive de MILLE francs (1 000) par infraction constatée passé un délai de quinze jours à compter de la signification du présent jugement ;

» Condamne la Société GARY à payer à la Société CHANEL la somme de DIX MILLE Francs (10 000) à titre de dommages-intérêts ;

» Ordonne la publication du dispositif du présent jugement dans deux journaux ou revues du choix de la Société CHANEL et aux frais de la Société GARY sans que le montant de ceux-ci ne dépasse la somme de DIX MILLE francs (10 000) ;

» Dit n'y avoir lieu à exécution provisoire ;

» La condamne à lui payer la somme de TROIS MILLE francs (3 000) sur le fondement de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile ;

» Déclare irrecevables les actions en garantie formées contre les Sociétés STOLAR et PELLETERIA RIVIERA :

...

» Condamne la Société GARY aux dépens, à l'exception de ceux concernant l'action en garantie contre la Société PELLETERIA RIVIERA, qui resteront à la charge de la Société STOLAR. »

CONTREFAÇON DE LA MARQUE (CC) DE LA SOCIÉTÉ CHANEL PAR LA SOCIÉTÉ DE DROIT ITALIEN PELLETERIA RIVIERA ET LA SOCIÉTÉ STOLAR

Par jugement définitif du 7 juillet 1982, la Troisième Chambre du Tribunal de Grande Instance de PARIS :

« Dit que la Société de droit italien PELLETERIA RIVIERA, en introduisant en France et la Société STOLAR, en offrant en vente et en vendant des sacs comportant la reproduction de la marque appartenant à la Société CHANEL et servant à désigner notamment les « sacs » et les tissus » ont commis une contrefaçon de cette marque ;

» Interdit à la Société PELLETERIA RIVIERA d'introduire sur le territoire français tout article comportant cette marque et à la Société STOLAR d'en faire usage, sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit, sous astreinte définitive de MILLE francs (1 000)...

» Condamne la Société PELLETERIA à payer à la Société CHANEL une indemnité provisionnelle de TRENTE MILLE francs (30 000) et la Société STOLAR une indemnité provisionnelle de VINGT MILLE francs (20 000)...

...

» Ordonne la publication du dispositif du présent jugement dans trois journaux ou revues du choix de la Société CHANEL et aux frais in solidum des Sociétés STOLAR et PELLETERIA RIVIERA, sans que le coût global ne dépase la somme de QUINZE MILLE francs (15 000) ;

» Dit n'y avoir lieu à exécution provisoire :

» Condamne in solidum la Société STOLAR et la Société PELLETERIA RIVIERA à payer à la Société CHANEL la somme de SIX MILLE francs (6 000) sur le fondement de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile ;

» Déclare irrecevable l'action en garantie de la Société STOLAR ;

» Condamne in solidum la Société STOLAR et la Société PELLETERIA RIVIERA aux dépens. »

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

CONTREFAÇON DE LA MARQUE (CC) DE LA SOCIÉTÉ CHANEL PAR LA SOCIÉTÉ GAELLE

Par jugement définitif du 7 juillet 1982, la Troisième Chambre du Tribunal de Grande Instance de PARIS :

« Dit que l'utilisation par la Société GAELLE de la marque et sa reproduction sur des sacs offerts à la vente et vendus constituent la contrefaçon de cette marque ;

» Interdit à la Société GAELLE de faire usage, sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit, de ladite marque, sous astreinte définitive de MILLE francs (1 000) ...;

» Condamne la Société GAELLE à payer à la Société CHANEL la somme de DIX MILLE Francs (10 000) à titre de dommages-intérêts ;

» Ordonne la publication du dispositif du présent jugement dans deux journaux ou revues du choix de la Société CHANEL et aux frais de la Société GAELLE sans que le montant global de ceux-ci ne dépasse la somme de DIX MILLE francs (10 000) ;

» Dit n'y avoir lieu à exécution provisoire ;

» La condamne à lui payer la somme de TROIS MILLE francs (3 000) sur le fondement de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile ;

» Déclare irrecevables les actions en garantie formées contre la Société STOLAR et contre la Société PELLETERIA RIVIERA ;

...

» Condamne la Société GAELLE aux dépens de l'action principale et de l'action en garantie contre la Société STOLAR ;

» Laisse à la charge de la Société STOLAR les dépens de son action en garantie contre la Société PELLETERIA RIVIERA. »

CONTREFAÇON DE LA MARQUE (CC) DE LA SOCIÉTÉ CHANEL PAR LA SOCIÉTÉ LARMORIE

Par jugement définitif du 7 juillet 1982, la Troisième Chambre du Tribunal de Grande Instance de PARIS :

« Dit que l'utilisation par la Société LARMORIE de la marque et sa reproduction sur des sacs offerts à la vente et vendus constituent la contrefaçon de cette marque ;

» Interdit à la Société LARMORIE de faire usage, sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit, de ladite marque, sous astreinte définitive de MILLE francs (1 000) par infraction constatée ;

» Condamne la Société LARMORIE à payer à la Société CHANEL une somme de DIX MILLE Francs (10 000) à titre de dommages-intérêts ;

» Ordonne la publication du dispositif du présent jugement dans deux journaux ou revues du choix de la Société CHANEL et aux frais de la Société LARMORIE sans que le montant global de ceux-ci ne dépasse la somme de DIX MILLE francs (10 000) ;

» Dit n'y avoir lieu à exécution provisoire ;

» La condamne à lui payer la somme de TROIS MILLE francs (3 000) sur le fondement de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile ;

» Déclare irrecevables les actions en garantie de la Société LARMORIE contre la Société STOLAR et contre la Société PELLETERIA RIVIERA ;

...

» Condamne la Société LARMORIE aux dépens de l'action principale et de son action contre la Société STOLAR ;

» Laisse à la charge de la Société STOLAR les dépens de son action contre la Société PELLETERIA RIVIERA. »

CONTREFAÇON DE LA MARQUE (CC) DE LA SOCIÉTÉ CHANEL PAR LA SOCIÉTÉ TANY

Par jugement définitif du 7 juillet 1982, la Troisième Chambre du Tribunal de Grande Instance de PARIS :

« Dit que l'utilisation par la Société TANY de la marque et sa reproduction sur des sacs offerts à la vente et vendus constituent la contrefaçon de cette marque ;

» Interdit à la Société TANY de faire usage, sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit, de ladite marque, sous astreinte définitive de MILLE francs (1 000) par infraction constatée passé un délai de quinze jours à compter de la signification du présent jugement ;

» Condamne la Société TANY à payer à la Société CHANEL une somme de DIX MILLE francs (10 000) à titre de dommages-intérêts ;

» Ordonne la publication du dispositif du présent jugement dans deux journaux ou revues du choix de la Société CHANEL et aux frais de la Société TANY sans que le montant global de ceux-ci ne dépasse la somme de DIX MILLE francs (10 000) ;

» Dit n'y avoir lieu à exécution provisoire ;

» La condamne à lui payer la somme de TROIS MILLE francs (3 000) sur le fondement de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile ;

» Déclare irrecevables les actions en garantie formées contre la Société STOLAR et contre les Sociétés PELLETERIA RIVIERA et FALLIERO SPINELLE ;

...

» Condamne la Société TANY aux dépens de l'action principale et de son action en garantie contre la Société STOLAR ;

» Laisse à la charge de la Société STOLAR les dépens de son action contre la Société PELLETERIA RIVIERA ;

» Laisse à la charge de la Société PELLETERIA RIVIERA les dépens de son action contre la Société FALLIERO SPINELLE. »

CONJONCTURE

DANS UNE INTERVIEW A « RÉVOLUTION »

« La solution de nos problèmes passe par un bon traitement des problèmes de l'entreprise » *déclare M. Rocard*

L'hebdomadaire communiste *Révolution* publie, dans son numéro daté 5-11 novembre, une interview de M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Interrogé, en premier lieu, sur la reconquête du marché intérieur, M. Rocard souligne que *« pour la plupart des produits (...), le marché intérieur et le marché international, c'est, pour l'essentiel, la même chose »*, puis il explique que *« le desserrement de la contrainte extérieure est une des clés de notre autonomie (...), car, quand on dépend des autres, on ne fait que la politique que vous permettent vos banquiers »*.

La « sollicitude » à l'égard du patronat

Au sujet des industries, le ministre souligne que si, pour certaines d'entre elles, il est *« raisonnable »* qu'elles *« bornent leur ambition au marché national »*, en revanche, pour les *« industries d'avenir, il est de plus en plus net que le marché intérieur n'est pas un critère suffisant »*. Le ministre estime toutefois que, lorsqu'il s'agit de marchés publics, il est possible, *« dans un certain nombre de cas,* [de] *poser à des entreprises la question de savoir comment et pourquoi tel produit de sous-traitance est fait à l'étranger plutôt qu'en France »*, et d' *« agir par la fiscalité »*.

M. Rocard déclare, en second lieu, que la protection sociale *« n'est jamais trop forte »* et que, par rapport à la situation que connaissent beaucoup de familles, elle *« n'est pas suffisante »*. Mais, souligne-t-il, *« pour le moment, on est obligé de constater le fait que l'on ne peut pas tout payer »*.

Interrogé ensuite sur sa « sollicitude » vis-à-vis du patronat, le ministre souligne qu'il a *« toujours été un salarié »* et évoque son *« choix de classe »*. *« Si la gauche a connu quelques transfuges ici ou là,* ajoute-t-il, *moi, j'ai trente-deux ans d'ancienneté dans mon engagement à gauche. La sollicitude à l'égard du patronat, ce n'est donc pas ma préoccupation majeure... »* M. Rocard souligne que les responsables de la gauche doivent *« être capables de tenir* [leurs] *promesses »* et que, *« pour cela, il y a des règles »*. Il ajoute : *Les patrons, cela m'est égal ; ce qui m'importe, ce sont les entreprises (...). Oui, la situation des entreprises nous préoccupe (...). La solution de nos problèmes passe par un bon traitement des problèmes de l'entreprise. »*

M. Rocard évoque la *« paternité commune »*, qui unit socialistes et communistes, et déclare que *« la réflexion du socialisme français est beaucoup plus portée sur la redistribution de la richesse que sur l'art et la manière de la produire. Alors,* ajoute-t-il, *on paie un peu tout cela, notamment en ayant, ainsi, des malentendus entre nous, quand, du fait des charges gouvernementales, on devient responsable des conditions de la production. »*

LA PRÉPARATION DU IXe PLAN

Comment obtenir une croissance honorable en dépit des contraintes extérieures ?

Les experts de l'INSEE, à la demande du commissariat au Plan, ont simulé plusieurs scénarios à l'horizon 1988. Ils ont croisé les différentes hypothèses concernant la politique économique et sociale de la France avec trois possibilités d'évolution de l'environnement international, ce dernier, dans la projection la plus favorable, ne pouvant être caractérisé que par une lente reprise économique.

Avant de tirer les enseignements de ces travaux, on insiste vigoureusement, tant du côté du ministère que du commissariat au Plan, sur l'extrême prudence avec laquelle il faut tirer parti de ces différents scénarios : aucun ne peut avoir valeur d'orientation, tous sont faits pour voir ce qui se passerait au cas où... Au demeurant, le plan de travail soumis à l'INSEE a été élaboré il y a six mois, c'est-à-dire avant la dévaluation de juin, le blocage des prix et des revenus et le plan de redressement de la Sécurité sociale et de l'UNEDIC.

Il reste aux commissions du Plan à examiner les différentes simulations sans perdre de vue les orientations qui figurent dans le document de préparation du IXe Plan, mais déjà le commissaire général, M. Hubert Prévot, a pu tirer les principaux enseignements et les points de repères de ces analyses.

On retiendra que tous les scénarios incluent une réduction de la durée du travail et une reprise significative des investissements (reprise rendue pratiquement nécessaire par effet d'obsolescence), tandis que le taux de croissance se maintient à un niveau relativement faible (entre 2,1 et 2,8).

● *La croissance.* — Les scénarios sont éclairants sur ce point. Supposer une croissance plus rapide, aussi infime soit-elle, que celle de nos principaux partenaires, revient à constater qu'il faudra procéder à de sérieuses réformes de structures, si on ne veut pas s'exposer à un déséquilibre extérieur trop important et trop durable. A l'inverse, rechercher un retour plus rapide vers l'équilibre extérieur, uniquement par une modération de la demande intérieure, se traduirait par une moindre croissance que celle de nos partenaires et aurait des conséquences fâcheuses sur l'emploi. Les travaux de l'INSEE montrent, en revanche, qu'un effort important d'investissements industriels est l'une des conditions essentielles pour desserrer la contrainte extérieure.

Certes, dans un premier temps, on assisterait à une augmentation des importations de biens d'équipement, mais on créerait des capacités de production qui, chacune des années suivantes, permettraient d'augmenter les exportations ou de réduire les importations. L'effort d'investissement, pour être efficace, devrait être concentré au maximum en début de période.

Les scénarios montrent aussi la grande vulnérabilité de la croissance comme du solde extérieur de l'économie française en cas d'aggravation de la situation de l'économie internationale.

● *L'emploi.* Les experts ont démontré que l'effort qui pourra être fait pour assurer un différentiel de croissance ne suffira pas à résoudre à lui seul le problème de l'emploi : la population active devrait augmenter de sept cent vingt-cinq mille personnes au cours du IXe Plan. Il faudra avoir recours à la réduction du temps de travail. Mais les scénarios indiquent que, pour être utile à l'emploi, cette réduction devra se faire sans aggravation des coûts de production. Ils font également apparaître que les mesures de préretraite entraînent des dépenses élevées pour longtemps et que la solution la plus appropriée est celle de la réduction de la durée hebdomadaire, voire annuelle, à condition que les capacités de production ne soient pas compromises.

Toutefois, une croissance à la limite de ce que permet l'environnement international et la réduction du temps de travail restent des mesures insuffisantes, tous scénarios considérés, pour enrayer totalement la montée du chômage et donc pour inverser la tendance. Si d'autres efforts ne sont pas faits, le taux du nombre de chômeurs par rapport à la population active s'élèvera légèrement au-dessus des 8,9 % que l'on connaît actuellement.

● *L'inflation.* Les scénarios mettent en évidence plusieurs facteurs susceptibles de réduire l'inflation : la modération de l'évolution des revenus directs d'activité (pouvoir d'achat des salaires mais aussi des revenus des entrepreneurs individuels) ; la modération de la progression des dépenses publiques et des revenus de transfert ; le prélèvement sur le revenu des ménages de certaines taxes ou cotisations patronales qui se répercutent dans les prix ou dans les coûts de production.

La répartition des ressources disponibles

En conclusion, on indique, rue de Martignac, que l'une des questions essentielles du Plan sera de déterminer la répartition des ressources disponibles entre la consommation et l'investissement. Sur ce point, les scénarios laissent à penser qu'il est nécessaire de privilégier, au départ, l'investissement et donc de prévoir, en contrepartie, une progression de la consommation d'autant plus modérée que les contraintes qui résultent de l'environnement international limiteront les possibiblités de croissance. En se plaçant dans la perspective d'une croissance seulement égale à celle des autres pays industrialisés (2,7 sur cinq ans), d'un volume d'investissement des entreprises de l'ordre de 5,5 % en moyenne annuelle, le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages augmenterait de 1,7 % et celui du salaire net par tête de 0,6 %, toujours en moyenne annuelle. Le partage des gains de productivité devrait permettre de réaliser l'effort d'investissement nécessaire tout en assurant une fermeté suffisante de la demande des ménages. Si la recherche d'une plus grande équité dans la répartition des revenus reste la règle, on imagine cependant que la progression d'ensemble des rémunérations salariales et des revenus non salariaux restera soumise à l'impératif de la rénovation de l'appareil productif.

FRANÇOIS SIMON.

Faits et chiffres

Automobile

● **Les ventes de voitures neuves ont augmenté de 5,5 % en octobre aux Etats-Unis** par rapport à l'an passé, ce qui traduit en fait une mauvaise performance des nouveaux modèles 1983 lancés cet automne sur le marché. Si les ventes d'Americain Motors et de Chrysler se sont nettement améliorées (+ 37,4 % et + 20,5 % respectivement), de même que celles des voitures importées (+ 12,8 %), en revanche la performance du numéro un, General Motors, a été beaucoup plus modeste (+ 4,1 %) et les ventes de Ford ont baissé (− 3,3 %). Résultat : la production américaine a encore fléchi, tombant à son plus bas niveau depuis douze ans pour ce mois.

Etranger

ITALIE

● **La hausse des prix de détail** a atteint 2 % en octobre. Il s'agit du plus mauvais résultat mensuel enregistré depuis le début de 1982, qui fait suite à une série de fortes hausses depuis l'été : 1,5 % en juillet, 1,8 % en août, et 1,4 % en septembre. Pour les douze derniers mois, la hausse ressort à 17,2 %, soit plus que l'objectif gouvernemental de limitation à 16 %. — *(A.F.P.).*

R.F.A.

● **La production industrielle ouest-allemande a diminué en septembre de 3 %,** après correction des variations saisonnières. En donnée brutes, elle a augmenté de 17,1 % par rapport à août 1982, mais a reculé de 6,5 % par rapport à septembre 1981.

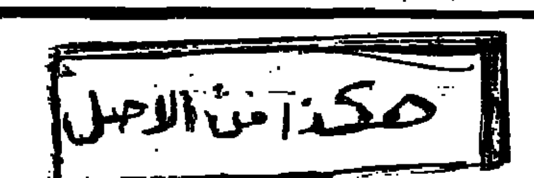
Pour l'ensemble du troisième trimestre, la production industrielle a reculé de 3,5 % par rapport au trois mois précédents, en grande partie du fait de la période des vacances, précise le ministère de l'économie. L'indice corrigé s'est inscrit au août à 101 (base 100 en 1976). — *(A.F.P.)*

Monnaies

● **Le Costa-Rica en défaut de paiement ?** — Un investisseur suisse a demandé à la justice genevoise de déclarer le Costa-Rica *« en défaut de paiement »*, ce pays n'ayant pas honoré le versement des intérêts dus les 10 avril et 10 octobre 1982 sur un emprunt obligataire de 20 millions de francs suisses émis en 1980, apprend-on le 3 novembre auprès de la banque genevoise Gutzwiller, Kurz et Bungener. Cette décision met, souligne-t-on dans les milieux financiers suisses, en danger tout le processus engagé par le Costa-Rica, notamment avec le F.M.I., pour obtenir un moratoire de ses dettes, soit environ 1 milliard de dollars. Si le défaut de paiement est prononcé, toutes les banques détentrices de créances pourraient demander à leur tour la mise en cessation de paiement du Costa-Rica. — *(A.F.P.)*

● **La Bolivie se « désolidarise » du dollar.** — Le gouvernement bolivien a décidé, le 3 novembre, de fixer une nouvelle parité officielle entre le dollar et le peso, soit 45,40 pesos pour 1 dollar, contre 44 pesos précédemment. En outre, afin de réduire le rôle joué par la monnaie américaine dans l'économie du pays, il a décrété que les dettes qui ont été souscrites en dollars, à l'exception des contrats passés avec les banques et les importateurs étrangers, seront désormais remboursées en pesos. Cette « *désolidarisation* » implique l'interdiction de faire des dépôts bancaires en dollars et de libeller des contrats dans la monnaie américaine, dont le cours a atteint 220 pesos au marché noir. — *(A.F.P.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



مكبرا من الأصل

COMMERCE EXTÉRIEUR

LE CONTROLE DES MAGNÉTOSCOPES A POITIERS

La Commission européenne engage une procédure contre la France

La Commission européenne a réagi très vite aux mesures françaises du 20 octobre, destinées à réduire le déficit du commerce extérieur. Elle a décidé d'introduire un recours auprès de la Cour européenne de justice à propos de l'obligation d'indiquer l'origine des produits importés des autres Etats membres de la C.E.E.

Cette célérité tient à ce que la Commission avait déjà entamé en 1979 une procédure d'infraction contre la décision de la France d'imposer le marquage obligatoire pour les importations de textiles. Elle a également décidé de passer à la dernière phase de la procédure avant la Cour de justice engagée contre le *Royaume-Uni pour* le même type d'infraction.

Sur deux autres mesures : la rédaction en français des documents d'accompagnement des marchandises et la création d'un seul poste de dédouanement à Poitiers pour les importations de magnétoscopes, Bruxelles a en outre, entamé la procédure d'infraction aux règles de la *libre circulation dans le* Marché commun. Ces mesures constituent une violation de l'article 30 du traité de Rome, stipulant que « *les restrictions quantitatives à l'importation, ainsi que toutes les mesures d'effets équivalant sont interdites entre les Etats membres* ». Le 21 octobre, la Commission avait exprimé, dans un télégramme adressé à Paris, sa plus « *vive inquiétude* » à ce sujet, et elle demandait au gouvernement français de faire parvenir ses observations avant le 3 novembre, date à laquelle elle n'avait toujours pas reçu de réponse de Paris.

La réponse de M. Jobert

Cependant, à Paris, dans une déclaration diffusée le 4 novembre, le ministre du commerce extérieur, M. Jobert, riposte : « *La hâte de la Commission à l'encontre de la France paraît bien insolite, alors que réponse lui a été faite mardi 3 novembre, dans les délais convenus. La carence communautaire à établir des dispositions réglementaires, réclamées de longue date par les Etats membres, est responsable des difficultés qui font problème aujourd'hui.* »

On indiquait, en outre, que le Quai Branly n'a pas reçu de notification officielle de la procédure communautaire. Cependant, M. Jobert ajoute : « *La Commission se fourvoie en opportunité comme en droit, si ce qu'on rapporte est vrai. C'est fâcheux pour elle quand on connaît les pratiques en vigueur depuis trop longtemps à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté.* »

A Belfort, à l'occasion d'un colloque interrégional, Mme Lalumière, ministre de la consommation, a déclaré le 4 novembre, à propos du contrôle des magnétoscopes à Poitiers que « *ce n'était pas une bonne mesure pour les consommateurs* », mais, qu'en l'espèce, il s'agissait de répondre aux « *pratiques protectionnistes très sévères* » et à la « *mauvaise foi* » des Japonais. Le ministre a indiqué que d'autres produits nippons feront prochainement l'objet de « *mesures très sévères* » et a expliqué que la France entendait ainsi établir un rapport de force avec le Japon, pour mener à bien les négociations commerciales engagées avec ce pays. Regrettant le comportement « *très laxiste* » de la Communauté européenne, le ministre a conclu : « *On lâchera sur les magnétoscopes quand le Japon lâchera sur les produits que l'on veut exporter.* »

Une mauvaise querelle

En engageant cette mauvaise querelle à la France à propos des magnétoscopes, la Commission paraît se *fourvoyer*, tant sur le plan technique que politique. Et ce, quel que soit le jugement que chacun peut porter sur la forme — le choix de Poitiers notamment — adoptée par le ministère du commerce extérieur dans cette affaire.

Seuls sont visés en fait les magnétoscopes en provenance du Japon qui représentent environ 90 % du marché français. Il est vrai que la société néerlandaise Philips importe encore des matériels en France ; mais ce groupe a prévu, il y a plusieurs mois, de monter désormais ses magnétoscopes sur le sol français, dans l'usine du Mans de sa filiale, la Radiotechnique.

Les Vidéo 2 000 de Philips-Grundig ne seront donc plus importés. De ce fait, ils ne seront pas concernés. Ajoutons que la firme néerlandaise a reçu toutes les assurances de la part de la France que cette mesure ne la visait pas et qu'il s'agissait bien au contraire de la première décision concrète — plus symbolique qu'efficace — pour enrayer l'invasion de produits japonais dans l'électronique de grand public.

Depuis des années, les dirigeants des firmes européennes, en R.F.A. et aux Pays-Bas notamment, ainsi que les fonctionnaires des Communautés européennes se lamentent de l'absence de réactions en Europe face à l'offensive japonaise en électronique. Ils appellent régulièrement à la constitution d'un front commun européen. S'ils étaient vraiment mieux informés de l'ensemble du dossier, de tous ses arrière-plans, du cadre industriel dans lequel s'inscrit la décision française sur les magnétoscopes, nul doute que leur attitude en serait modifiée. A moins qu'à Bruxelles ou ailleurs, on ait l'habitude de tenir un double langage.

J.-M. Q.

● **Plan de reconversion pour l'usine des aciers spéciaux de La Chiers.** — Six cent cinquante emplois vont être créés d'ici à 1989 pour compenser la suppression des huit cents emplois de l'usine de Vireux-Molhain (Ardennes), sous-filiale d'Usinor qui doit fermer ses portes d'ici à la fin de 1983. Les créations d'emploi, précisées par la direction le 4 novembre, seront soumises par les syndicats du personnel de l'entreprise qui s'exprimera « par voie de référendum ».

Dix commandements pour un rétablissement

Ce que ne dit pas le ministre du commerce extérieur — du moins en public, — *la lettre de Michel Jobert* l'écrit. Il en est ainsi d'un plan de redressement des échanges qui n'est guère apparu dans les discours officiels, mais qui est présenté dans le numéro 98 de cette missive mensuelle.

« *Ce n'est pas par des mesures administratives réglementaires ou ponctuelles* » que la balance commerciale sera remise en équilibre, écrit le directeur de la publication, M. Pierre Plancher. « *Ce n'est pas hélas ! non plus par des mesures de mise en œuvre faciles,* ajoute-il. *Les potions seront nécessairement amères et la cure éprouvante.* » Voilà donc les pouvoirs publics prévenus.

La Lettre présente les dix mesures — « *de fond* » — du rétablissement : redresser et tenir la monnaie ; baisser de 20 % les charges sociales des entreprises (en compensant par une hausse de la T.V.A.) ; prolonger le blocage des prix et des salaires jusqu'à la fin décembre pour tous les secteurs industriels où le taux de pénétration est égal ou supérieur à 30 % ; revenir « *à une plus grande souplesse et à moins de rigidités (horaires et embauche)* » ; baisser les frais financiers des entreprises ; revenir à « *une fiscalité moins dissuasive* » pour leurs dirigeants et cadres supérieurs ; obtenir un démantèlement des montants compensatoires monétaires ; réorienter les échanges énergétiques avec l'U.R.S.S., l'Arabie Saoudite et les pays du Golfe ; négocier avec les États-Unis et le Japon pour obtenir un retour à l'équilibre ; donner des « *instructions fermes* » aux équipes dirigeantes des vingt grands groupes industriels publics d'avoir à démontrer dans les six mois leur supériorité commerciale.

Après les réserves pour le moins exprimées par le parti communiste à l'égard des exportations — que ne partagent pas obligatoirement les socialistes, — ce plan de redressement n'apparaît pas strictement orthodoxe. *La Lettre* répond d'ailleurs par avance à des objections de cet ordre : « *La première orthodoxie n'est-elle pas le combat pour la défense du niveau de vie* », qui dépend de l'équilibre extérieur ? Nul n'a vocation à l'échec, conclut *la Lettre*.

M. B.

● **Cogelex signe un contrat en Arabie Saoudite.** — Cogelex, qui exporte les équipements d'Alsthom-Atlantique, après avoir signé un contrat de 600 millions de francs en Irak, vient de conclure avec l'Arabie Saoudite, un accord pour la fourniture, clef en main, de neuf postes de transformation. Le contrat porte sur 560 millions de francs.

ÉTRANGER

En R.F.A.

LE CHOMAGE S'EST SENSIBLEMENT AGGRAVÉ EN OCTOBRE

Nuremberg, *(A.F.P.)*. — Le chômage ouest-allemand a augmenté de 5,5 % en octobre, totalisant 1 920 000 personnes en données brutes et représentant 7,9 % de la population active salariée, contre 7,5 % en septembre et 5,9 % en octobre 1981. En septembre, il s'était accru de 1 % seulement et en août de 2 %.

En chiffres corrigés des variations saisonnières, le nombre de demandeurs d'emploi s'est élevé à 2 052 000 personnes, soit 2,1 % de plus qu'en septembre, quand il avait dépassé le chiffre de 2 millions (2,01 millions exactement) pour la première fois.

Le chômage a représenté 8,4 % de la population active salariée, au lieu de 8,3 %, le mois précédent. Le nombre de chômeurs hommes a augmenté de 53 % en un an pour totaliser 1 039 800. En revanche, les femmes qui demandent un emploi sont 28 % plus nombreuses qu'en octobre 1981, soit 880 200. Au total, comparé à octobre 1981, le chômage s'est accru de 41 % en données brutes contre 45 %, entre septembre 1981 et septembre 1982, et 39 % entre août 1981 et août 1982.

L'Office fédéral du travail juge également préoccupante la baisse du nombre d'offres d'emplois. De 81 000 — en données corrigées — en septembre, elles sont revenues à 74 000 en octobre. Le président de l'Office, M. Stingl, et les grands instituts économiques ont tous prévu plus de deux millions de chômeurs — en données brutes — avant la fin de 1982.

AFFAIRES

L'ARTISANAT BÉNÉFICIERA DE 7,2 MILLIARDS DE FRANCS DE PRÊTS SPÉCIAUX EN 1983

L'enveloppe des prêts spéciaux destinés aux entreprises artisanales sera de 7,2 milliards de francs en 1983, soit un volume de crédit en progression de 20 % par rapport à 1981 et de 60 % depuis 1980, indique le 4 novembre un communiqué publié à l'issue du conseil du crédit à l'artisanat.

Conformément aux dispositions réglementaires qui « *avaient été négligées depuis plusieurs années* », le conseil du crédit, dont la dernière réunion remontait à 1978, se réunira désormais très régulièrement et devra notammment préparer un rapport annuel sur le volume des prêts à l'artisanat et les modalités de leur attribution.

M. Delors y a annoncé que le « *nouveau mécanisme du régime de financement des prêts spéciaux sera d'un maniement plus simple* ». la modification essentielle est de permettre le financement des besoins en fonds de roulement des entreprises artisanales désormais incluses dans l'assiette des prêts spéciaux, et de rendre ces prêts accessibles aux entreprises déjà existantes, alors que le régime en vigueur les réservait aux créations d'entreprises.

AFFAIRES

LA RESTRUCTURATION DE LA CHIMIE FRANÇAISE

Rhône-Poulenc et Elf-Aquitaine se disputent les activités les plus rentables de P.C.U.K.

Prévue pour la fin octobre, la mise au point définitive de la restructuration de l'industrie chimique française, dont la chimie de PUK (Produits chimiques Ugine-Kuhlmann-P.C.U.K.) est le cœur mais aussi le véritable enjeu, serait retardée d'une quinzaine de jours.

« *Pas de charcutage* ». Telle avait été au départ la consigne donnée par M. Dreyfus, ancien ministre de l'industrie. L'idée de base était de créer trois pôles : la pétrochimie autour d'Elf-Aquitaine ; la « chimie fine » avec Rhône-Poulenc comme chef de file ; enfin, la « chimie lourde » et la carbochimie sous la houlette de C.d.F.-Chimie. M. Chevènement a repris à son compte la stratégie de son prédécesseur. Mais, devant les difficultés du projet, il paraît se montrer moins strict dans le découpage.

Les candidats invités à reprendre les activités de P.C.U.K. — essentiellement Elf-Aquitaine, Rhône-Poulenc et C.d.F.-Chimie — se disputent en effet âprement.

Déjà doté d'un raffinage fortement déficitaire, Elf ne veut pas recevoir comme seul héritage les secteurs déficitaires et souhaite vivement un apport « chimie fine » à haute valeur ajoutée et prometteur pour l'avenir. Rhône-Poulenc, de son côté, n'est pas demandeur, mais sollicité ; il prétend obtenir les meilleurs actifs réclamés par la compagnie pétrolière. En clair, l'usine de Pierre-Bénite (acide fluorhydrique et produits dérivés du fluor) est ainsi au centre du débat. M. Le Floch a demandé l'arbitrage de l'Elysée alors qu'Elf-Aquitaine s'appuie sur M. Chevènement. La solution sera-t-elle autant politique qu'industrielle ?

Restructurer la chimie (180 milliards de francs de chiffre d'affaires, trois cent vingt mille personnes) pour tenter de la rendre cohérente et restaurer sa rentabilité revient en quelque sorte à vouloir résoudre la quadrature du cercle. Par nature, cette industrie se ramifie en des centaines de branches et, sur les mêmes sites, des unités de fabrication fort différentes, mais liées par une matière de base identique indispensable à leur mise en œuvre, se côtoient. Complication suprême : sur les mêmes plates-formes, assez fréquemment, des usines appartenant à des groupes différents sont mitoyennes. P.C.U.K., en particulier, se trouve dans cette situation inextricable.

Pour réorganiser, il faudrait remettre tout à plat. Le projet est irréalisable. Sur un plan industriel d'abord, car il demanderait une génération pour s'accomplir ; il ne l'est pas davantage sur un plan social — des milliers d'emplois étant en question. Les projets nourris en haut lieu sont donc plus modestes : il s'agit de définir les grandes lignes d'une rationalisation, et de rechercher les moyens de redistribuer les actifs de P.C.U.K. sans réellement faire éclater l'ensemble. Le travail est déjà considérable.

Une branche génératrice de profits

Mais la solution du problème posé achoppe sur la volonté d'Elf-Aquitaine et de Rhône-Poulenc de se voir attribuer les plus beaux fleurons de P.C.U.K. dans la chimie fine.

Pourtant, la cause paraissait entendue. Grossièrement, toute ou presque toute la chimie du chlore avec le P.V.C. (polychlorure de vinyle) (usines de Fos, Port-de-Bouc, Jarrie, Brignoud, notamment) devait aller chez Elf-Aquitaine, qui proposait en outre de reprendre les productions de méthanol, de polyester et de plastifiants (usine de Villers-Saint-Paul), et enfin les filiales étrangères. Rhône-Poulenc devait se voir attribuer la chimie minérale (dérivés du soufre, du phosphore, en particulier avec les unités de Wattrelos, les Roches-de-Condrieu, La Barasse, Epierre, Fos, Oissel, etc.).

> **LA FILIÈRE DU FLUOR**
>
> *Fille du chlore et de l'acide sulfurique, la chimie du fluor est, pour moitié du moins, en développement rapide. Pour 50 %, les produits issus du fluor sont consommés pour l'alkylation de l'essence (préparation des carburants à haut pouvoir antidétonant), le décapage de l'acier, dans l'industrie de l'aluminium et celle du verre. C'est la partie la moins noble, encore que non dénuée d'intérêt. L'autre moitié est en revanche en situation de forte rentabilité. Elle comprend les carbures chlorofluorés (agents de la réfrigération, utilisés aussi dans la climatisation et l'isolation, très recherchés de ce fait pour les économies d'énergie) ; les polymères fluorés, (qui sont principalement employés pour fabriquer des plastiques spéciaux comme le Téflon — marque Du Pont), des caoutchoucs synthétiques, divers produits spéciaux destinés à l'industrie militaire et aérospatiale ; les hexafluorures d'uranium, utilisés dans l'enrichissement de l'uranium ; les hexafluorures de soufre, débouchant sur des secteurs à haute technologie (production de magnésium, de vitrage double pour isolation acoustique et thermique), dont le nucléaire n'est pas l'un des moindres.*
>
> *De nombreux produits issus de la chimie du fluor trouvent enfin des applications dans l'industrie pharmaceutique et en agrochimie.*
>
> *Pour mémoire, rappelons que la filière fluor de P.C.U.K. est axée sur presque toutes les spécialités précitées.*

Première difficulté : promise à recevoir les dérivés de l'azote (Nangis, Lannemezan, La Madeleine) et certaines spécialités chromées et bromées (Dieuze), C.d.F.-Chimie est candidat au rachat des unités de méthanol, de polyester et d'A.B.S. (acrylonitrile butadiène styrène), une matière plastique en développement rapide (Villers-Saint-Sépulcre). En l'occurrence, le problème posé apparaît mineur dans la mesure où Lorilleux-Lefranc (encres), filiale de PUK, dont C.d.F.-Chimie voudrait bien aussi devenir le propriétaire, pourrait servir de monnaie d'échange.

Mais la principale difficulté réside dans la division « halogènes » (dérivés du chlore et du fluor) de P.C.U.K. En particulier, l'usine de Pierre-Bénite (Rhône) fait l'objet d'un conflit ouvert entre Elf-Aquitaine et Rhône-Poulenc.

Chez Elf-Aquitaine, on se refuse à toute déclaration officielle, mais certains, au siège, plaident pour une « *chimie équilibrée et cohérente* » et font valoir, avec chaleur, que la reprise des produits chloriers lourds (M.V.C., P.V.C.) ne peut se faire si Pierre-Bénite est séparée du lot. Le groupe pétrolier, handicapé par un raffinage déficitaire, veut obtenir, en contrepartie d'une chimie lourde onéreuse, une chimie fine génératrice de profits. L'usine de Pierre-Bénite fabrique notamment de l'acide fluorhydrique (matière de base de la chimie du fluor, sœur de la chimie du chlore) et de nombreux dérivés. Pour tout dire, elle est au cœur de la chimie française du fluor, une chimie dont P.C.U.K. s'enorgueillit (voir encadré). Mais Rhône-Poulenc ne l'entend pas ainsi.

Silence ! Telle est la consigne donnée par M. Le Floch-Prigent, nouveau président du groupe. Mais quai Paul-Doumer à Courbevoie, le mot d'ordre est à la logique industrielle qui impose la création de filières. Rhône-Poulenc est déjà présent dans l'industrie du fluor (fluosilicates de sodium) et les produits dérivés (fluides frigorigènes, etc.). L'occasion est trop belle pour ne pas compléter avantageusement cette filière. Rhône-Poulenc ne veut donc pas entendre parler de compensations ni de négociations. « *On discute.* » Point final. Mais d'aucuns affirment que, privé de Pierre-Bénite, Rhône-Poulenc fermerait Pont-de-Claix (produits chlorés, premiers maillons de la chaîne fluor avec l'acide sulfurique). Rhône-Poulenc n'a rien demandé mais, invité au festin, il veut en profiter. la chimie fine n'entre-t-elle pas dans sa vocation ?

Une situation gelée

Autre divergence avec Elf : Rhône-Poulenc veut hériter l'usine de La Madeleine où est également produit du toluène diisocyanate-TDI (une des matières de base servant à fabriquer du polyuréthanne, matière plastique haut de gamme). Elf-Aquitaine voudrait de son côté développer cette activité en lui adjoignant une unité de MDI (produit importé à grands frais faute de production nationale), soit en achetant une licence, soit en s'associant avec un groupe étranger. Le nom de la firme américaine ARCO a même été prononcé.

Pour l'instant, la situation paraît gelée. Singulièrement, tout le monde emploie le même langage et parle de logique industrielle, mais une logique sur laquelle chacun a sa propre idée, qui n'est pas celle du voisin. A Matignon, on reconnaît que le dossier de la chimie est particulièrement difficile. « *Il ne s'agit pas d'aller le plus vite possible mais le mieux possible. Le débat doit être dépassionné* », affirme-t-on.

Manifestement, ni M. Chalandon, président d'Elf, ni M. Le Floch ne veulent céder. Le patron du groupe pétrolier ne veut pas se laisser dicter sa conduite pour réorganiser sa chimie, si satisfaction lui était donnée. De plus, il entend laisser à l'ERAP, son principal actionnaire (l'État), le soin de régler la facture se rapportant, notamment, au rachat de la chimie de Total (ATO-Chimie + CHLOE dont les deux pétroliers se partagent le capital). Il prétend aussi tenir compte des intérêts de ses actionnaires privés (33 % du capital), qui ont droit au chapitre.

Avec la volonté manifestée par les syndicats de sauvegarder l'emploi et de préserver la qualification quand la situation imposerait de réduire les effectifs, cela fait un peu trop de facteurs à mettre en équation pour parvenir à une solution où chacun trouverait son compte.

Les pouvoirs publics vont donc devoir trancher. De MM. Chalandon et Le Floch, l'un se sentira lésé. A moins qu'en haut lieu on attende l'échéance du mandat du patron d'Elf-Aquitaine en juin 1983 pour le remplacer par un homme plus accommodant. Ce qui repousserait d'autant la solution d'un problème qui, dans l'attente actuelle, démobilise l'industrie chimique. Or, face à la crise et à la concurrence de l'étranger, elle aurait besoin de rassembler ses forces.

ANDRÉ DESSOT.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

4 novembre

Reprise

A peu près étale quelques heures auparavant, pour sa remise au travail, la Bourse de Paris s'est modérément redressée jeudi. Timidement amorcé à l'ouverture, le mouvement de reprise s'est un peu accentué en cours de séance pour se ralentir ensuite, et, à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une hausse de 1,1 %.

Manifestement, l'onde de choc provoquée par la véritable éruption de Wall Street (voir ci-contre) n'a été que faiblement ressentie à Paris, alors qu'à Londres, au plus haut de toujours, elle a exercé son plein effet. Etait-ce parce que la veille, personne, ou presque personne, dans la communauté boursière ne pariait un liard sur les possibilités du New-York Stock Exchange à monter et que, de ce fait, la nouvelle a pris de court les opérateurs ? « Ne cherchons pas midi à 14 heures », nous confiait un spécialiste. « En réalité, l'on attend toujours ici le vote à l'Assemblée nationale des nouvelles mesures pour relancer l'épargne ». Autrement dit, le marché ne se préoccupe que de son propre avenir. Sans doute est-ce la raison pour laquelle il n'a guère prêté d'attention à la désescalade des taux d'intérêt en France. Ne parlons même pas des déclarations du premier ministre en fin de matinée sur l'aide aux entreprises, dont l'écho n'était pas encore parvenu sous les lambris.

Ajoutons quand même que l'explosion du dollar a pu réfréner l'appétit d'achats de certains investisseurs. Malgré l'ascension rapide de la devise américaine, la devise-titre s'est traitée entre 8,40 F et 8,43 F contre 8,42 F-8,49 F.

Commencé mercredi après-midi, le recul de l'or s'est poursuivi à Londres, où le prix du métal jaune a été fixé à 426 dollars l'once contre 433,50 dollars vingt-quatre heures auparavant et 427,50 dollars la veille dans la soirée. A Paris, le lingot a perdu 350 F à 98 700 F, et le napoléon 11 F à 685 F.

NEW-YORK

Record d'activité

Parvenu quelques heures plus tôt au sommet de son histoire, Wall Street a décroché, jeudi, sur d'importantes ventes bénéficiaires. Pourtant, à l'ouverture, le « Dow » avait atteint un nouveau sommet à près de 1 070. Par la suite, cependant, les investisseurs institutionnels commencèrent à se dégager et, à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait une baisse de 15,27 points à 1 050,21.

Ces prises de bénéfices ont surtout été concentrées sur les « Blues Chips », de sorte que le bilan de la séance s'est révélé une fois de plus positif. Sur 2 004 valeurs traitées, 928 ont monté, 804 ont baissé et 272 n'ont pas varié. Fait saillant de la journée : tous les records d'activité sont tombés avec 149,38 millions de titres échangés, contre 137,05 millions la veille.

Nul ne fut surpris autour du « Big Board » par ce renversement de tendance, si tant est que l'on puisse qualifier ainsi la baisse du « Dow » tant furent considérables les achats des petits investisseurs. Simple réaction technique qui « laissait intacte », disait-on, la potentialité du marché à grimper. A cet égard, le spécialiste de la firme Oppenheimer faisait remarquer qu'en dollars de 1973 le « Dow » se situait au niveau 461, autrement dit que la marge réelle de hausse était encore impressionnante. Pour lui, l'ascension des cours n'est pas près de s'arrêter, avis que ne partagent pas d'autres analystes.

VALEURS	Cours du 3 nov.	Cours du 4 nov.
Alcoa	30 1/8	29 5/8
A.T.T.	62 3/4	61 5/8
Boeing	29 3/8	27 7/8
Chase Manhattan Bank	57	56 5/8
Du Pont de Nemours	41	41 5/8
Eastman Kodak	93 7/8	92 1/2
Exxon	31 1/8	31 3/8
Ford	33 1/4	32 3/4
General Electric	93 3/8	91
General Foods	48 1/8	48 7/8
General Motors	58 7/8	57 1/2
Goodyear	33 1/8	32 1/4
I.B.M.	85	84 1/4
I.T.T.	31 7/8	32 1/4
Mobil Oil	26 1/8	26
Pfizer	75 1/8	74 5/8
Schlumberger	43	42 3/4
Texaco	31 1/2	31 1/4
U.A.L. Inc.	29 5/8	28 7/8
Union Carbide	59 5/8	57 5/8
U.S. Steel	19 1/8	19 3/4
Westinghouse	39 7/8	37 3/8
Xerox Corp.	38 3/8	38 1/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

ARJOMARI-PRIOUX. – La société a réalisé au cours des neuf premiers mois de l'exercice en cours un chiffre d'affaires (hors taxes) de 1,70 milliard de francs contre 1,35 milliard pour la période correspondante de 1981, le chiffre d'affaires établi à la fin du troisième trimestre marquant une progression de 25,3 % par rapport à la même période de 1981.

U.C.B. – Le groupe Rhône-Poulenc a revendu la participation d'un peu plus de 20 % qu'il détenait dans le capital de l'Union chimique belge (U.C.B.), pour partie à la compagnie d'assurance Royal Belge, pour l'autre à des investisseurs belges, britanniques et américains.

POLIET. – Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 1982, la firme a enregistré une progression voisine de 10 % de son chiffre d'affaires consolidé, lequel a atteint 4,8 milliards de francs contre 4,43 milliards pour la période comparative de 1981.

CROUZET. – Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint 1,27 milliard de francs au premier semestre 1982, soit une progression voisine de 20 %, tandis que le bénéfice net est resté sensiblement au même niveau que celui des six premiers mois du précédent exercice (12,2 millions de francs). Crouzet précise que ces résultats incluent la Sféna et ses filiales, la société contrôlant au 30 juin dernier la Sféna à hauteur de 83 %.

Au niveau de la société mère, le chiffre d'affaires du premier semestre 1982 a atteint 497,8 millions de francs, en augmentation de 13,7 % sur la période correspondante du précédent exercice, le bénéfice net s'établissant à 1,83 million, pratiquement identique à celui de 1981.

La firme ajoute que son carnet de commandes à la fin du mois de septembre 1982 a atteint 942 millions de francs, marquant ainsi une hausse de 44 % sur septembre 1981.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	29 oct.	3 nov.
Valeurs françaises	104,3	104,5
Valeurs étrangères	123,4	125,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	3 nov.	4 nov.
Indice général	100,6	101,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 5 novembre .... 13 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	4 nov.	5 nov.
1 dollar (en yens)	277,25	277,20

BOURSE DE PARIS — Comptant — 4 NOVEMBRE

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/11	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 196	7 262	7	7 350
Allemagne (100 DM)	281 850	282 110	274	288
Belgique (100 F)	14 570	14 575	13 500	14 600
Pays Bas (100 fl.)	259 230	258 340	252	264
Danemark (100 krd)	80 370	80 460	76	82
Norvège (100 k)	99 405	99 520	95	101
Grande-Bretagne (£ 1)	12 082	12 115	11 750	12 450
Grèce (100 drachmes)	9 835	9 942	8 500	10 500
Italie (1 000 lires)	4 921	4 923	4 650	5 150
Suisse (100 fr.)	327 600	326 400	318	336
Suède (100 krs)	96 710	97 050	93	99
Autriche (100 sch)	40 180	40 200	38 900	40 600
Espagne (100 pes.)	6 144	6 149	0 575	6 200
Portugal (100 esc.)	7 940	7 910	6 200	7 400
Canada ($ can 1)	5 898	5 941	5 700	5 980
Japon (100 yens)	2 604	2 608	0 251	2 650

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/11
Or fin (kilo en barre)	99750	99000
Or fin (en lingot)	99050	98700
Pièce française (20 fr)	696	685
Pièce française (10 fr)	401	435
Pièce suisse (20 fr)	625	620
Pièce latine (20 fr)	666	648
Souverain	768	744
Pièce de 20 dollars	3420	3300
Pièce de 10 dollars	1600	1590
Pièce de 5 dollars	802 50	802 50
Pièce de 50 pesos	3856	3845
Pièce de 10 florins	660	640

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



Les volailles françaises en Grande-Bretagne

Une fausse rentrée ?

Les restrictions à l'importation de volailles en provenance de France seront levées le 8 novembre, a indiqué aux Communes jeudi 4 novembre M. Walker, ministre britannique de l'agriculture. Mais ces importations seront autorisées, a précisé le ministre *« à condition que la France se soumette aux conditions qui lui ont été notifiées le mois dernier »*. Le cas des autres pays exportateurs sera étudié ultérieurement.

En modifiant unilatéralement ses règles sanitaires, la Grande-Bretagne avait de fait interdit l'importation des volailles et des œufs depuis le 1er septembre 1981. Les ventes de volailles françaises en Grande-Bretagne sont passées de 769 ton-nes en 1979 à 4 545 tonnes en 1980. Elles retombaient à 1 700 tonnes en 1981.

En juillet, un arrêt de la Cour de justice européenne enjoignait à la Grande-Bretagne de reprendre ses importations et condamnait la décision britannique qu'elle jugeait incompatible avec les règles de concurrence au sein de la C.E.E. et non justifiée sur le plan sanitaire. Le 3 novembre, la Commission européenne avait donné à la Grande-Bretagne un dernier délai, jusqu'au 9 novembre, pour qu'elle se conforme au jugement de la Cour. En cas contraire, elle menaçait d'ouvrir une procédure d'infraction. Puis, à la veille du sommet franco-britannique, Mme Cresson, ministre français de l'agriculture, avait exprimé une certaine irritation devant les *« mesures protectionnistes britanniques »*, racontant avec humour comment Londres exigeait, notamment, un étiquetage spécial qu'aucune machine existante n'était en mesure de réaliser. *« Ces mesures dilatoires n'ont pour but que de protéger le marché britannique,* avait-elle déclaré. *La place des firmes françaises a pourtant été prise par des firmes canadiennes et américaines, ce qui prouve une nouvelle fois la façon dont les Britanniques conçoivent la préférence communautaire. »*

On peut se demander si la déclaration de M. Walker n'est pas une nouvelle *« manœuvre dilatoire »*, utilisée à l'occasion du sommet entre Mme Thatcher et M. Mitterrand. Si on comprend bien en effet la position britannique, les exportations restent soumises à des procédures que Mme Cresson estime *« ridicules et inapplicables »*.

J. G.

LES HONORAIRES MÉDICAUX

Le tarif de la consultation passerait de 55 à 60 F le 15 novembre

Un accord est intervenu le 4 novembre à Paris entre les caisses de sécurité sociale et les organisations professionnelles de praticiens, prévoyant le déblocage des tarifs médicaux pour le 15 novembre.

Le prix de la consultation passerait pour le généraliste de 55 à 60 francs, pour le spécialiste de 80 à 87 francs et en psychiatrie de 125 à 140 francs. Celui de la visite, de 71 francs (généraliste) et 86 francs (spécialiste) actuellement, passerait le 15 novembre à 76 francs (G) et 93 francs (S). La visite en psychiatrie passerait à la même date de 136 à 151 francs. L'acte de chirurgie (K) passerait alors de 10,25 à 10,75 francs, celui de radio-gastro (Z) de 8,10 à 8,40 francs, celui de rhumato-phtisio (Z) de 7,50 à 7,75 francs, l'accouchement de 780 à 920 francs, les actes restants de 6,50 à 6,70 francs.

D'autres augmentations seraient programmées pour le 28 février 1983 : 5 francs supplémentaires pour la consultation de généraliste, 8 francs pour celle de spécialiste. 10 francs pour celle de psychiatrie ; même hausses en ce qui concerne les visites ; 0,75 franc pour le « K », 0,70 franc pour le « Z » en radio-gastro, 0,60 franc pour le « Z » en rhumato-phtisio, 0,50 franc pour les autres actes. Enfin, le forfait thermal ne serait augmenté qu'au 1er avril, passant de 325 à 360 francs.

Mais ces proposition communes caisses-syndicats médicaux doivent obtenir l'approbation de la tutelle, le ministère des affaires sociales *via* celui du budget. Le dossier est en attente. Le feu vert sera-t-il donné dans les prochaines heures ? La Fédération des médecins de France tient une réunion le 6 novembre, la Confédération des syndicats médicaux français, une assemblée le 7. Les dirigeants de ces organisations ont à répondre devant une base impatiente de voir réévaluer les tarifs de ses actes, bloqués en fait depuis près d'un an et demi. Le blocage des prix intervenu en juin avait annulé brutalement l'accord alors obtenu sur le rattrapage des honoraires — accord plus avantageux que celui envisagé à présent, puisque le niveau de la revalorisation prévue pour février était, l'été dernier, programmé pour janvier.

A ce qui fut cet été interprété comme une « trahison », la réponse vint le 30 septembre : ce jour-là, les praticiens participèrent aux côtés des professions libérales à une grande manifestation de protestation.

Face à l'agitation croissante de la profession médicale, le gouvernement prendra-t-il le risque de faire traîner sa décision ? — D. R.

Les élections professionnelles

LA C.G.T. RECULE DE DEUX POINTS A E.G.F. MAIS RESTE MAJORITAIRE

Les directions générales d'E.G.F. ont communiqué vendredi matin les résultats provisoires — il reste à dépouiller les suffrages des départements d'outre-mer et quelques votes par correspondance — des élections de représentativité qui se sont déroulées le 4 novembre.

150 453 agents d'E.D.F. et G.D.F. étaient inscrits. Sur 138 109 suffrages exprimés, la C.G.T. reste majoritaire avec 53,19 % contre 55,1 % en 1979, soit un recul de deux points. La C.F.D.T. obtient 23,07 % contre 21 %, soit une progression de deux points. F.O. obtient 13,84 % (contre 14,3 %), l'U.N.C.M.-C.G.C. 6,38 % (5,9 %) et la C.F.T.C. 3,52 % (3,6 %).

Un décret et une loi au « Journal officiel »

Le *Journal officiel* du 5 novembre a publié, au lendemain du discours du premier ministre, les mesures de financement de l'assurance-chômage : un décret du 4 novembre sur l'augmentation des cotisations patronales et salariales à l'UNEDIC (4,80 % au lieu de 3,60 %) et la loi du 4 novembre sur *« la contribution exceptionnelle de solidarité »* des fonctionnaires agents des collectivités locales, députés et sénateurs (1 %) en faveur des travailleurs privés d'emploi.

● *Un ancien membre de la junte guatémaltèque*, le colonel Francisco Luis Gordillo, a été arrêté et incarcéré par les autorités militaires « pour des menées contre la sécurité de l'Etat », a-t-on appris le vendredi 5 novembre. La junte mise en place après le coup d'Etat du 24 mars avait été dissoute en juin dernier.

L'OPPOSITION DÉTIENT LA MAJORITÉ AU BUREAU DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Le Conseil supérieur des Français de l'étranger, réuni le 4 novembre à Paris, a procédé à l'élection des membres de son bureau permanent. Le scrutin a donné les résultats suivants : inscrits, 157 : votants, 155.

Liste soutenue par l'Union des Français de l'étranger : 96 voix ; liste de l'Association démocratique des Français de l'étranger : 55 voix ; bulletins blancs : 4.

Le bureau permanent est ainsi constitué : liste de l'UFE : 12 membres ; liste ADFE : 6 membres. Les trois vice-présidents (1) du C.S.F.E. sont MM. Charles de Cuttoli et Jean-Pierre Cantegrit, sénateurs, représentant les Français établis hors de France, présentés par l'UFE, et M. Louis Perillier, présenté par l'ADFE.

Cette élection, la première depuis que le Conseil supérieur des Français de l'étranger a été élu, le 23 mai 1982, au suffrage universel direct, permet, mieux que les résultats bruts de l'élection (*le Monde* daté 30-31 mai), de connaître sa composition politique. L'Union des Français de l'étranger, qui a remporté les deux tiers des sièges du bureau, est un mouvement ancien proche du R.P.R. et de l'U.D.F. ; l'Association démocratique des Français de l'étranger, créée en 1981, est proche du parti socialiste.

(1) Le président du C.S.F.E. est de droit le ministre des relations extérieures.

● *M. Jean-Paul Elkann*, président du Consitoire central israélite, assurera la présidence intérimaire du CRIF (Conseil représentatif des institusions juives de France) après le décès, le 17 octobre à New-York, du baron Alain de Rothschild.

Le P.C.F. se lance dans une série de débats et de confrontations

M. Roland Leroy, membre du bureau politique du P.C.F., directeur de *l'Humanité*, appelle les communistes à se mobiliser davantage pour atteindre les objectifs définis par leur parti : garantir le pouvoir d'achat et développer les moyens du renouveau économique.

« Pour réussir, écrit M. Leroy dans *l'Humanité*, du 5 novembre, *il est indispensable que tous les communistes soient sur le pont. »* Il ajoute : *« Il arrive, chez nous, que trop de capitaines estiment qu'ils doivent rester sur la passerelle. Directions fédérales, directions de section ne sont directions que si chacun met la main à la pâte* (...) . »

Cet appel à l'action, qui sonne comme un rappel à l'ordre, est donc explicitement adressé à certains cadres, auxquels la direction reproche leur tiédeur. M. André Lajoinie avait fait droit aux sentiments de ces responsables lorsque, il y a un mois, dans le rapport qu'il avait présenté devant le comité central, il avait exprimé le mécontentement qu'inspirent aux communistes certains aspects de l'action gouvernementale. M. Georges Marchais avait conclu, cependant, la réunion du comité central en affirmant : *« Nous continuerons »* (dans la ligne suivie depuis juin 1981), et ces cadres sont invités maintenant à s'engager dans la mise en œuvre des décisions prises. Le comité central devrait y revenir lors de sa réunion des 8 et 9 novembre, consacrée aux entreprises.

Cette mise en œuvre passe par une série de débats et de confrontations, que les communistes entendent mener de la façon la plus large. Leur action étant centrée sur les questions économiques, l'une des catégories dont ils essaient de se faire entendre est celle des cadres, ingénieurs et techniciens, à l'intention desquels M. René Le Guen, membre du bureau politique, a rendu publiques un certain nombre de propositions, qui doivent être discutées dans les entreprises. Le P.C.F. estime, notamment, que le patronat a *« dévalorisé le véritable rôle »* des cadres et que ceux-ci ne peuvent recouvrer davantage d'initiatives et de responsabilité qu'*« en substituant aux rapports sociaux de subordination des rapports de coopération »*.

Les communistes prennent, aussi, l'initiative de débats, tels que celui sur la technologie, prévu pour les 25-27 novembre, et auquel un certain nombre de responsables économiques et scientifiques ont déjà annoncé leur participation (1).

A la fin de cette semaine, samedi 6 novembre, une discussion sur les « critères d'une gestion nouvelle » est organisé par l'Institut de recherches marxistes, avec la participation d'économistes du P.C.F. et de la C.G.T. (MM. Paul Boccara et Gérard Alezard), mais aussi de MM. Michel Hug, directeur général des Charbonnages de France, Claude-Alain Sarre, ancien P.-D.G. de Nobel-Bozel et Dominique Strauss-Kahn, professeur à l'Université Paris-X, membre du P.S. (2). Un autre colloque, sur les problèmes urbains, est prévu par le P.C.F. les 19 et 20 novembre, avec la participation de M. Charles Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports (3).

(1) Espace messidor, 146, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (10e).

(2) Salons Vianney, 1-3, avenue Ledru-Rollin, Paris (12e).

(3) Maison de la chimie, 28, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

M. GEORGES MARCHAIS invité du « Grand Jury R.T.L.-« le Monde »

M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français, sera l'invité de l'émission le « Grand Jury R.T.L.-« le Monde », le dimanche 7 novembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Georges Marchais, après le voyage qu'il vient d'effectuer en Chine et en Corée du Nord, et avant le comité central du P.C.F. des 8 et 9 novembre, répondra aux questions des journalistes de la station et du quotidien.

FERMETÉ DU DOLLAR

Le dollar est resté ferme, vendredi 5 novembre, confirmant le cours record de 7,26 F atteint la veille à Paris et celui de 2,54 DM à Francfort, au plus haut depuis six ans. La veille au soir, à New-York, il s'était même élevé à 7,28 F et 2,58 DM.

L'AFFAIRE DES FAUSSES FACTURES

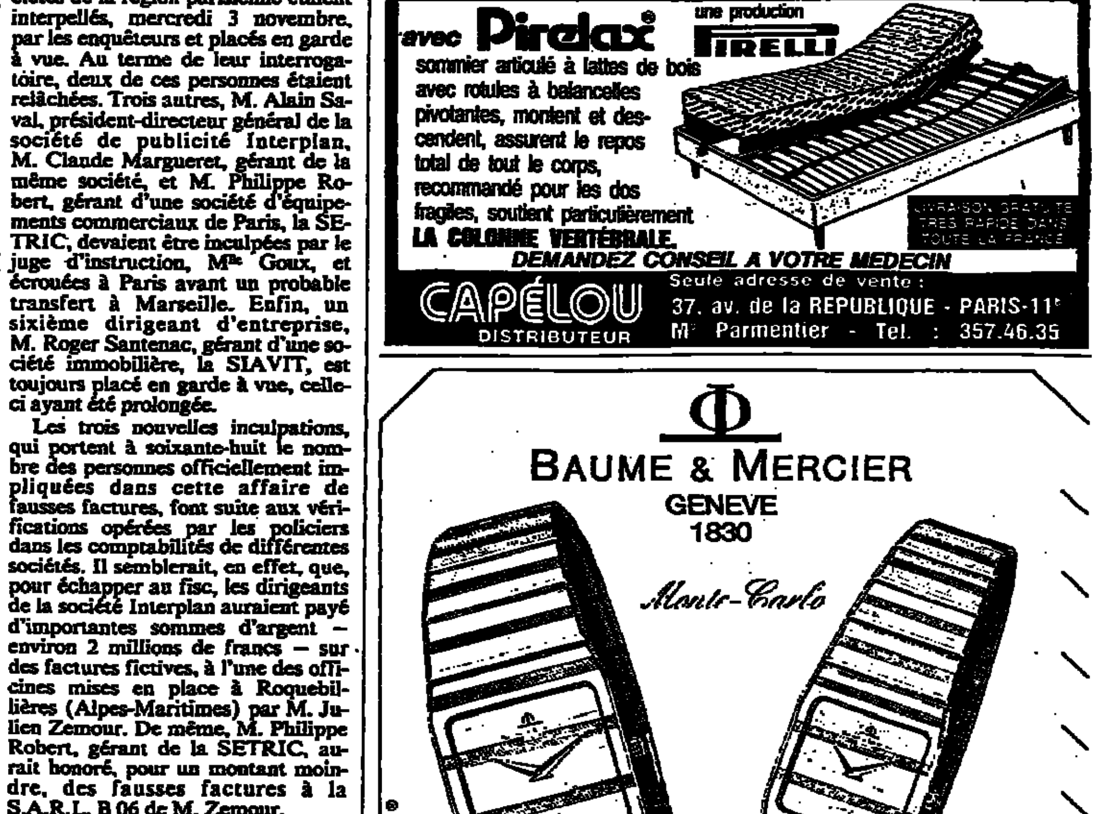
Trois dirigeants de sociétés inculpés et écroués à Paris

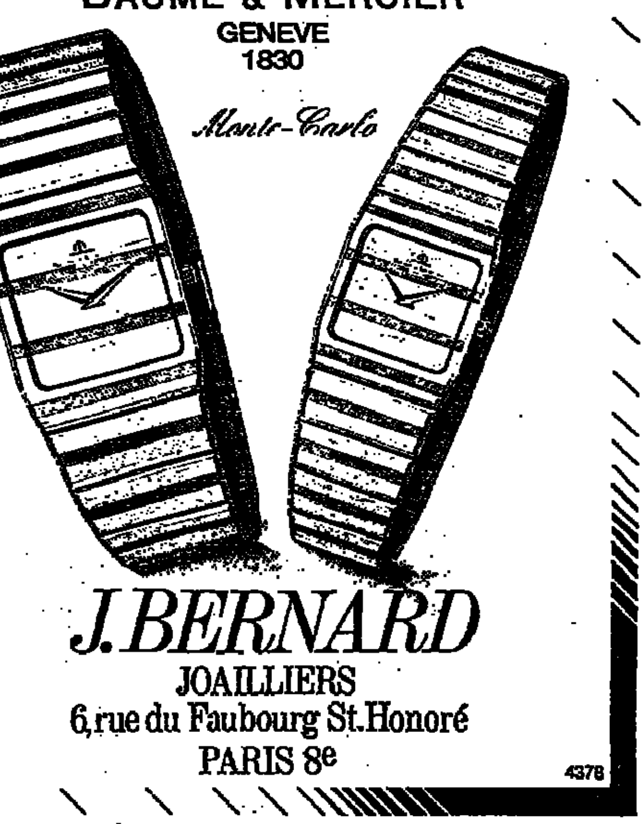
Les investigations menées dans le cadre de l'enquête sur les fausse factures, dirigée à Marseille par Mme Marie-Chantal Goux, juge d'instruction, viennent de connaître un nouveau développement à Paris. Outre la découverte de malversations commises au préjudice de la ville de Marseille et de la Sécurité sociale, cette enquête avait révélé l'existence d'un réseau de sociétés fictives mis en place, à Nice, par un inspecteur central des impôts, M. Julien Zemour, actuellement incarcéré. Les policiers de la section économique et financière du S.R.P.J. de Marseille ont été amenés à prolonger leur enquête à Paris.

Six gérants ou dirigeants de sociétés de la région parisienne étaient interpellés, mercredi 3 novembre, par les enquêteurs et placés en garde à vue. Au terme de leur interrogatoire, deux de ces personnes étaient relâchées. Trois autres, M. Alain Saval, président-directeur général de la société de publicité Interplan, M. Claude Marguerет, gérant de la même société, et M. Philippe Robert, gérant d'une société d'équipements commerciaux de Paris, la SETRIC, devaient être inculpées par le juge d'instruction, Mme Goux, et écrouées à Paris avant un probable transfert à Marseille. Enfin, un sixième dirigeant d'entreprise, M. Roger Santenac, gérant d'une société immobilière, la SIAVIT, est toujours placé en garde à vue, celle-ci ayant été prolongée.

Les trois nouvelles inculpations, qui portent à soixante-huit le nombre des personnes officiellement impliquées dans cette affaire de fausses factures, font suite aux vérifications opérées par les policiers dans les comptabilités de différentes sociétés. Il semblerait, en effet, que, pour échapper au fisc, les dirigeants de la société Interplan auraient payé d'importantes sommes d'argent — environ 2 millions de francs — sur des factures fictives, à l'une des officines mises en place à Roquebillières (Alpes-Maritimes) par M. Julien Zemour. De même, M. Philippe Robert, gérant de la SETRIC, aurait honoré, pour un montant moindre, des fausses factures à la S.A.R.L. B 06 de M. Zemour.

Il semble, en outre, ce qui expliquerait la prolongation de la garde à vue de M. Santenac, que les enquêteurs du S.R.P.J. de Marseille passent au crible toute la comptabilité de la SIAVIT et celle, personnelle, de son gérant. M. Roger Santenac, en effet, est à la tête d'une importante entreprise qui, par le biais du Groupement d'intérêt économique pour l'équipement et la fourniture des collectivités (GIFCO), traite essentiellement avec de nombreuses municipalités de la région parisienne, notamment des municipalités communistes.





Le numéro du « Monde » daté 5 novembre 1982 a été tiré à 519 991 exemplaires.



Le P.C.F. se lance dans une sé
de débats et de confrontatio

هكذا من الأصل

ÉCOUTER LES BÉBÉS

Si le nourrisson ne parle pas, il sait se faire comprendre. Psychologues et médecins deviennent plus attentifs à ses réactions.

(Lire page III.)

CLAUDE LEFORT LE PEUPLE ET LE POUVOIR

Pour Claude Lefort, le pouvoir – même totalitaire – n'est que le produit des conflits qui traversent la société.

(Lire page IX.)

CES MESSIEURS DE L'« ESTABLISHMENT »

Ils contrôlent les journaux, les principales « fondations », le « big business ». Ils appartiennent à l'« establishment », cette aristocratie qui tient le haut du pavé aux États-Unis.

(Lire page XI).

Le Monde
DIMANCHE

Sur la route avec Telephone

Alain Wais a suivi, dans le Midi, la tournée de ce phénomène du rock français : le groupe Telephone.

DANS un coin de la scène, François a le regard fixé sur un point connu de lui seul. Il a l'air soucieux. Autour de lui, on s'affaire de tous les côtés. A chaque instant, il est sollicité par toutes sortes de personnes pour toutes sortes de problèmes. François Ravard est le manager de Telephone, ou plutôt le cinquième membre du groupe.

Ami de toujours, lorsque Jean-Louis, Corine, Richard et Louis se sont lancés ensemble dans l'aventure, il a été baptisé manager. Au début, il aidait à porter les guitares ; aujourd'hui, il défend les intérêts du plus grand groupe de rock français, qui se chiffrent par centaines de milliers de disques vendus. Une belle gueule, qu'il illumine volontiers d'un sourire généreux et juvénile. A vingt-sept ans, François, un perfecto en cuir noir sur le dos, n'a pas le profil du manager type avec cigare et attaché-case.

Ce soir Telephone joue à Marseille. Sous un chapiteau. C'est toujours triste un chapiteau. 18 heures. Les premiers spectateurs se précipitent dans la salle. Les premiers arrivent toujours en courant. Pour rien au monde, ils ne passeraient le concert ailleurs qu'au premier rang.

Ils sont deux cents, entassés sur le devant de la scène, ne prêtant aucune attention aux 40 mètres d'espace vide qui accueilleront cinq mille personnes derrière eux. Durant cinq heures, ils vont rester, les uns contre les autres, se bousculant, se laissant entraîner par des mouvements de foule incontrôlables. Les concerts de rock sont toujours chauds à Marseille. Pendant longtemps, ils ont été jugés indésirables par les autorités.

« *Mais non, j'te dis, Louis joue toujours à droite et Corine à gauche.*

– *Tu paries ? J'espère qu'y vont jouer* Hygiaphone.

– *Ouais et* Dure Limite. *Vise un peu le matos.* »

Il ne croit pas si bien dire : deux semi-remorques, trois bus, un camion d'alimentation (Telephone dispose de son propre groupe électrogène, afin d'éviter les sautes de tension d'une salle à l'autre), un camion pour le catering (la cuisine) et une voiture.

Quarante et une personnes travaillent sur la tournée (quatre pour la sono, quatre pour les éclairages, trois pour l'alimentation, quinze pour la sécurité, qui chargent et déchargent aussi le matériel, trois chauffeurs, un « stage-manager », un « tour-manager », l'organisateur, Gilbert Coullier et sa femme, les quatre membres du groupe et Phify, leur garde du corps personnel, le tromboniste, Michael Zwerin et François). Sans compter les amis ou le personnel de la compagnie de disques (Virgin), qui rejoignent le groupe au hasard des villes. « *Ça prend un mois de travail à plein temps pour mettre une tournée sur pied*, avoue François. *Maintenant je ne sers plus à rien. J'ai suivi le début de la tournée pour surveiller que tout est bien mis en route. Chacun sait ce qu'il a à faire.* »

Marseille est la onzième d'une tournée de trente dates dans des salles d'une moyenne de cinq mille personnes. Il y a cinq jours, Telephone a battu les records d'affluence à Lyon avec douze mille personnes. Mieux que Pink Floyd. Encore trois semaines qui se terminent à Paris avant d'enchaîner sur l'Europe, la Polynésie, le Canada, et peut-être les Etats-Unis. Telephone est sur la route jusqu'au mois de janvier.

Le matériel (sono et éclairage) et un tiers du personnel sont anglais. « *Ils sont plus compétitifs*, explique François. *Ils sont trois cent soixante-cinq jours par an sur la route. A chaque fois qu'on a tourné avec des Français, ça s'est mal passé. Il en existe peut-être des bons, mais je ne les ai pas rencontrés.* »

Pour Dave Wernham, « *François est l'un des meilleurs managers avec qui j'ai travaillé. Il n'a pas d'exigences stupides. On m'avait dit à Londres que j'étais complètement fou de partir en tournée avec un groupe français. Aucun autre groupe n'est capable d'effectuer une tournée de cette importance ici* ». Dave Wernham est le tour-manager. C'est l'homme qui centralise tout sur une tournée, de la réservation des hôtels aux salles de concerts, en passant par l'équipement, les restaurants, le réveil des musiciens et mille petits détails au jour le jour. Il ne se sépare jamais de ce qu'il appelle « la bible », un énorme classeur qui réunit toutes les données de la tournée, ville par ville.

Derrière la scène, tandis que l'équipe dîne, Louis et Jean-Louis répondent aux questions d'un journaliste d'une radio locale. Une vingtaine d'années, visiblement impressionné et à la fois ravi de parler aux deux garçons. Ils font tout pour le mettre à l'aise.

« *On essaie de faire que chaque concert soit un événement. Que les mecs qui sont là ne pensent à rien d'autre.*

– Est-ce qu'il y a des chansons que vous reniez ?

– *Non, parce qu'il n'y a rien à renier. Tu sais, rien de ce que j'écris n'est ni noir ni blanc. Mes chansons sont comme des compagnons. Elles reflètent ce que je suis ou ce que je pense au moment où je les écris. Je ne mens pas, même si je change par la suite.* »

Chaque jour Telephone consacre deux heures aux interviews. La plupart du temps, ce sont des radios libres. « *J'aime bien les radios libres*, dit Jean-Louis. *Plus ils sont jeunes, plus ils sont marrants. On en apprend autant qu'eux. C'est la meilleure façon de prendre l'ambiance d'une ville et de savoir ce qui s'y passe.* »



MOBA PRESSE

Marie, l'assistante du groupe, devine leurs désirs. Elle lave, repasse, recoud, range leurs vêtements. Elle tente de créer une atmosphère intime dans les loges. Ce n'est pas évident sous un chapiteau. En face des roulottes disposées en équerre, des canapés, une table et des fauteuils entourés de plantes vertes, sur un tapis de coco, improvisent un décor de salon. Toutes sortes de fruits, de salades, de fromages et de boissons sont à disposition. « *Ils sont comme nous*, confie Marie, *c'est ça qui est bien. Ils ne se prennent pas au sérieux, genre le trip star. Pour eux ce qui compte, c'est l'ambiance qui existe dans la tournée.* »

20 heures. La salle est pleine. Les gens hurlent déjà comme si le groupe était sur scène. Le chef de la sécurité vient trouver François : « *Ça commence à s'énerver. Il faudrait faire jouer la première partie plus tôt ce soir.* »

– *D'accord, ils monteront à 20 h 45. Ça va être dur pour eux. On va battre le record des évanouissements ce soir.* »

Le chanteur de Bill Baxter, qui va ouvrir le concert, panique un peu : « *On va essuyer ce soir.* »

Ils sont sur scène : une image puisée dans les années 50 à la manière de Gene Vincent et des Blue Caps, un rock senti et des textes amusants, ils s'en tirent bien. Passé le cap difficile des trois premiers morceaux, durant lesquels le public réclame à corps et à cri *Telephone ! Telephone !* Bill Baxter réussit à s'imposer. Ils sont applaudis lorsqu'ils sortent de scène.

Assis devant la table de maquillage, Louis se fait les yeux. Lorsqu'il n'est pas sur sa guitare, Louis passe son temps à se changer, demandant l'avis de tous sur sa tenue. Ce qui ne l'empêche pas d'être toujours vêtu comme l'as de pique. Jean-Louis danse sur « be-bop à Lula » en imitant les mouvements de Vince Taylor plutôt que ceux de Gene Vincent. Richard fait un pari avec Phify : « *20 balles si tu trouves combien pèse le contre poids qui retient le décor.* »

Phify est le garde du corps personnel du groupe. Trente-sept ans et quelque 150 kilos qui remplacent tout discours superflu. Derrière sa barbe, Phify est la star du service d'ordre, connu de tous ceux qui fréquentent les concerts de rock parisiens. Avec trois associés, il a créé une société de sécurité, Rosebud, pour les concerts et les discothèques.

Il est branché sur le country, Phify. Les groupes français, c'est pas son truc. Mais avec Telephone, c'est différent : « *C'est mes mômes, quoi. C'est plus qu'une histoire d'amitié que de travail. J'aime bien ce qu'ils font, ça passe bien. Je connais les paroles par cœur, j'ai fait cent cinquante concerts avec les p'tits. Je suis tout le temps devant la scène. Quand ils ont du succès, j'ai un frisson. Ça me fait plaisir pour eux. Je fais en sorte qu'on ne les fasse pas trop chier. Mais, je vais te dire, quand les mecs font leur travail proprement, quand ils sont gentils avec leurs fans, ils n'ont pas besoin de sécurité. Je trouve qu'ils méritent où ils en sont.* »

Où ils en sont, c'est déjà trois cent mille disques vendus, trois mois après la sortie de *Dure Limite* et quatre cent mille à cinq cent mille prévus pour Noël. Pour Patrick Zelnik, le P.-D.G. de Virgin France, « *ils sont lucides et soucieux de leur avenir. Ils ne recherchent pas seulement le profit mais une carrière, nationale et internationale, alors que la plupart des autres pensent au « coup » sur deux ans. Il y a une progression et un épanouissement dans leurs albums. Quand on atteint ce genre de score, on se situe dans les dix meilleures ventes nationales. Actuellement, ils sont dans les trois premières* ».

Telephone a signé directement avec Virgin Angleterre, pour le monde entier, incluant la France. C'est un contrat « de production indépendante », Telephone restant propriétaire de ses bandes. Evidemment, la part de la compagnie est moins importante, mais ça ne se conjugue pas dans ces termes-là. Une signature comme celle de Telephone attire d'autres signatures importantes, entraîne un catalogue.

« *Ils sont exigeants*, ajoute Patrick Zelnik. *Si j'étais artiste, je pense que je serais comme eux. Ils le sont intelligemment.* » C'est vrai que, en les regardant travailler, on prend une leçon. Ils sont humains. Au-delà de leurs allures d'adolescents turbulents, les musiciens de Telephone sont consciencieux et conscients. Ils ont un œil sur tout, le public, l'équipe, et un mot pour tous.

ALAIN WAIS.

(Lire la suite page XV.)

COURRIER

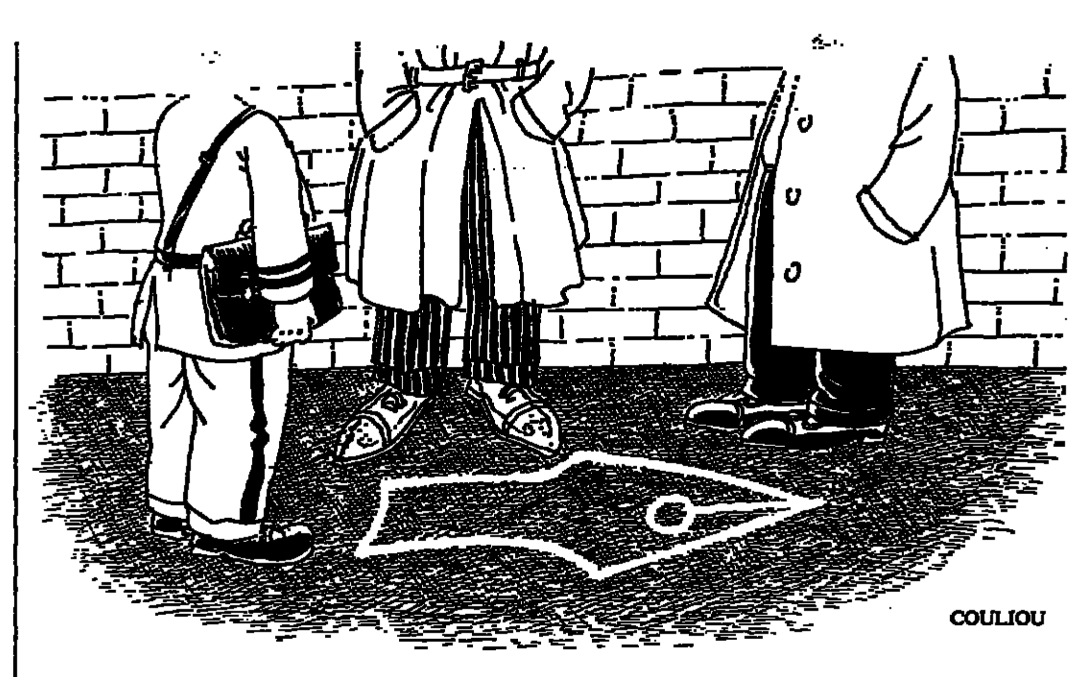
Les Français et le goulag

Quand et comment a-t-on appris l'existence du système concentrationnaire soviétique ? Jean Rabaut soutient que les premières révélations sur le goulag sont dues à d'anciens communistes désabusés et qu'elles datent des années 30 (*le Monde Dimanche* du 17 octobre 1982). A vrai dire, l'opinion française avait été alertée une décennie plus tôt par diverses tendances du mouvement ouvrier russe.

Les premières victimes du régime soviétique, outre les défenseurs du tsarisme, furent les socialistes-révolutionnaires. Arrêtés après la dissolution de l'Assemblée constituante (19 janvier 1918), où ils étaient majoritaires, ils connurent la déportation et la mort lente dans les bagnes de Sibérie et de la mer Blanche, près du cercle polaire. Certains d'entre eux purent s'évader et prirent le chemin de l'exil. Ils éditèrent, à Berlin, un Livre blanc qui rassemblait des témoignages de première main confirmés par toutes les dépositions ultérieures. Cet ouvrage de référence, absolument indispensable, fut aussitôt traduit en français : *Tche-Ka. Matériaux et documents sur la terreur bolcheviste recueillis par le bureau central du parti socialiste révolutionnaire russe* (Paris, J. Povolozky et Cie éd., 1922). La réalité du goulag y apparaît déjà dans toute son horreur : « *Quelquefois la condamnation implique non seulement le camp de concentration tout court, mais un camp de concentration déterminé, par exemple, celui d'Arkhangel. Ceci revient à dire que le détenu est envoyé à la mort (...). Le seul fait que des hommes adultes et valides, occupés à des travaux pénibles, ne reçoivent par jour que de 200 à 400 grammes de pain avec deux écuelles de soupe fétide, ce fait seul permet de comprendre l'angoissante tragédie de ces camps du Nord et d'ailleurs, où les malades, souvent, ne demandent au médecin qu'une seule chose : pour l'amour de Dieu, docteur, donnez-moi du poison.* »

La terreur bolchevique frappa ensuite impitoyablement les anarchistes qui avaient soutenu la révolution d'Octobre, puis condamné la dictature soviétique et le traité de Brest-Litovsk (3 mars 1918). Leur liquidation s'échelonna jusqu'à l'écrasement du mouvement makhnoviste en Ukraine (août 1921). Dès cette date, la presse anarchiste française, notamment *le Libertaire*, publia régulièrement des informations sur le goulag. En juin 1922, le « groupe des anarchistes russes exilés en Allemagne » édita à son tour un Livre blanc qui fut bientôt traduit en français : *Répression de l'anarchisme en Russie soviétique* (Paris, éd. de la Librairie sociale, 1923). Il contenait un historique de la lutte contre le mouvement anarchiste et des renseignements détaillés sur près de deux cents militants fusillés, emprisonnés ou déportés : « *Depuis ces trois dernières années, en Russie, tous les libertaires tant soit peu fermes et actifs sont emprisonnés et bannis. Un nombre considérable d'entre eux furent fusillés par le pouvoir communiste, d'autres sont morts du régime pénitentiaire et des conditions de la vie subie en prison. Les survivants traînent pendant de longues années de réclusion une existence misérable au cours de laquelle ils se décomposent vivants, en proie au scorbut, au typhus et autres maladies.* » Ce dossier fut mis à jour par le Comité international de défense anarchiste (Paris), en novembre 1927.

Au milieu des années 20, plusieurs journaux d'information et d'opinion publièrent des articles détaillés sur le goulag, notamment *le Journal de l'Est* (19 août 1925), *le Petit Parisien* (11 novembre 1925), *Vague rouge* (avril, juin et octobre 1927), *le Journal* (11 octobre 1927). Ils complétaient la première étude générale sur le système répressif soviétique à l'époque de Lénine, que rédigea l'historien et dirigeant socialiste-populiste Serge Petrovitch Melgounov : *la Terreur rouge en Russie* (1918-1924). (Paris, éd. Payot, 1927). Cet ouvrage de référence, également indispensable, avait été traduit en allemand et en anglais dès 1924. Il précéda la monographie de Raymond Duguet : *Un bagne en Russie rouge : Solovki, l'île de la faim, des supplices, de la mort* (Paris, éd. Jules Tallandier, 1928). Préfacée par Jules Claine, ancien consul général dans l'empire russe, cette étude fondamentale avançait le chiffre de seize mille forçats pour ce seul camp de la mort. Elle fut immédiatement corroborée par le témoignage de Youri Bezsonov, ancien capitaine de la cavalerie caucasienne dite « Division sauvage » : *Mes vingt-six prisons et mon évasion de Solovki* (Paris, éd. Payot, 1928).



COULIOU

Durant les années 20, il y eut bien d'autres textes sur le goulag, tout aussi révélateurs. Cette profusion de documents, dont l'authenticité a été sans cesse confirmée, prouve que les communistes désabusés ou oppositionnels n'ont rien découvert, surtout pas la vérité. Ils se sont tus et ont été les complices du totalitarisme soviétique jusqu'à ce qu'ils en soient à leur tour les victimes.

ROLAND LEWIN.
(Grenoble.)

A.T.D.-Quart-monde

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'enquête du *Monde Dimanche*, « La charité contre les pouvoirs » (3 octobre 1982), et je me permets d'exprimer mon désaccord sur certains passages concernant le mouvement A.T.D.-Quart-monde dont je suis adhérent.

Tout d'abord, inclure ce mouvement dans les organisations de charité, même aux côtés d'Amnesty International, me semble un abus de langage : le but d'A.T.D. est que les plus pauvres prennent conscience de leur identité, et parallèlement que la société les reconnaisse pleinement. Il s'agit donc d'interroger nos valeurs fondamentales, de faire évoluer les mentalités, et pas du tout de drainer vers les « pauvres » de l'argent extorqué à la mauvaise conscience des gens, comme pourrait le faire croire le mot charité.

De plus, la comparaison du rapport d'A.T.D. aux exclus avec celui des partis léninistes au prolétariat me semble d'une ironie un peu facile : il ne s'agit pas du tout d'enseigner aux plus pauvres comment faire la révolution, ni même de leur révéler un rôle messianique qu'ils auraient à jouer ; A.T.D. s'efforce de servir d'amplificateur entre ce qu'ils expriment et vivent et l'opinion publique. La différence me semble essentielle entre les partis léninistes qui cherchent à faire jouer au prolétariat un rôle formulé théoriquement *a priori*, et A.T.D., qui se veut au service des plus pauvres.

Mais peut-être considérez-vous aussi les partis léninistes comme des organisations de charité ?

BENOIT PARISOT.
(Jouy-en-Josas.)

[Rappelons que Philippe Frémeaux avait écrit, dans son enquête : « A.T.D.-Quart-monde entretient avec les exclus un rapport voisin de celui des partis léninistes au prolétariat. L'association se pense comme l'expression organisée du quart-monde et revendique le droit de parler en son nom — une attitude parfois génératrice d'ambiguïté. »]

Justice

Nantes. — Tribunal correctionnel. J'accompagne mon mari qui désire assister à l'audience d'un détenu qu'il voit chaque semaine, en tant que visiteur de prison.

Au moment où la cour entre, nous voyons un gardien de la paix se précipiter derrière nous sur un jeune homme de type arabe. Il le saisit au collet, le gifle et le pousse dehors. Sans doute, le jeune homme bavardait-il avec son voisin. Mon mari et moi nous protestons, demandant de quel droit ce policier tutoie et frappe quelqu'un qui n'a opposé aucune résistance. Le policier nous répond que nous n'avons qu'à nous occuper de nos affaires. Nous prenons alors à témoin la présidence du tribunal, qui nous répond qu'elle n'a rien vu et nous menace de nous faire expulser.

Dix minutes plus tard, le gardien de la paix me rappelle à l'ordre : j'ai posé mon pied sur le rebord du banc vide devant moi... J'obéis, il est vengé, l'ordre règne.

CHANTAL DEGUILLAUME.
(Nantes.)

Mourir en paix

Entre l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie (*le Monde Dimanche* du 24 octobre 1982), il y a de la place pour une mort dans la dignité. Il ne devrait pas être nécessaire de faire une loi pour qu'un mourant lucide puisse dire : « *Débranchez tout ça et laissez-moi vivre ma mort en paix.* »

Pour que n'existent plus ces médecins qui radiographient le mourant des pieds à la tête pour savoir s'il est bien en train de mourir, il suffirait peut-être qu'ils ne soient plus seulement des mateurs mais des humanistes, que l'on associe les sciences humaines à la science tout court.

J'imagine des hôtels-cliniques qui seraient vraiment des mouroirs puisqu'on y entrerait pour y mourir. Y mourir dans la paix, la dignité, avec des soins de confort visant à atténuer toute souffrance. Et cela n'aurait rien à voir avec l'euthanasie. Les familles pourraient venir plusieurs jours, réellement comme dans un hôtel, participer aux soins donnés à leur malade (et pourquoi pas à d'autres malades), être là plus qu'en visite.

Que la famille et le personnel maternent le malade, qu'on l'écoute, qu'on lui passe ses petits caprices ! Ni hôpital, ni maison de repos, ni hôtel, mais un peu de tout cela à la fois.

Pour les gens pratiquant une religion, j'imagine une communauté religieuse discrètement présente. J'imagine aussi que l'on puisse parler de la mort avec un psychologue ou avec un prêtre, qu'on en discute en groupe, qu'un lieu de prière ou de réflexion soit prévu. Mais il faudrait que de telles maisons fassent parti d'un tout, d'une tout autre conception de la vie, de la maladie, de la mort. Savez-vous que de nombreux cancéreux sont abandonnés par leur famille qui ont sans doute peur du mot mort. D'ailleurs, Christiane Grolier a choisi dans son article plusieurs exemples sur le cancer, et a cité longuement Villejuif qui, dans l'esprit de tous, est synonyme de cancer, alors qu'il y a d'autres hôpitaux à Villejuif. Un autre exemple : un nouveau collègue s'installe dans un bureau vide seul. « *Une chance*, me dit-il, *personne ne voulait de ce bureau, car il était précédemment occupé par M. X..., qui vient de mourir d'un cancer.* » C'est aussi ce type de préjugés qu'il faut combattre. Je voudrais aussi m'adresser aux ministres des différents cultes et leur suggérer de mettre sur pied des groupes dans lesquels malades et membres des familles réfléchiraient ensemble à la maladie, à la souffrance, à la mort. De tels groupes pourraient fonctionner dans les hôpitaux, les cliniques, les paroisses et être animés par des laïcs, par des infirmières, et ensuite par les malades eux-mêmes. Quand la maladie frappe, des questions se posent qui restent sans réponse. Qui peut mieux aider un malade à y répondre sinon un autre malade ? Discuter ensemble, réfléchir ensemble, prier ensemble pour mieux vivre sa maladie, pour mieux vivre sa mort, c'est aussi mieux vivre sa vie.

Aux malades de se prendre en charge pour créer ces groupes et réclamer ces maisons du soulagement de la souffrance.

YVONNE VALETTE.
(Romagnat.)

Grignons

Suite à une lettre rectificatrice (*le Monde Dimanche* du 3 octobre 1982) sur la récupération des noyaux d'olives, une autre rectification s'impose.

Parmi les Nords-Africains, les Tunisiens sont certainement les plus ingénieux dans cette opération. Preuve en est : en 1928, les élèves d'une école d'agriculture visitaient une déjà vieille usine — datant tout au plus de l'après-guerre 1914-1918 à Sfax et où l'on traitait les grignons d'olives (déchets d'olives broyées dont on avait extrait par pression d'huile de première pression (dite vierge), de deuxième pression (commune), et parfois de troisième pression (lampante).

De ces grignons, une fois séchés, on extrayait avec un diluant tout ce qui restait d'huile. Le diluant récupéré servait indéfiniment, et l'huile, disons superlampante, permettait de fabriquer du « savon vert » (que l'on ne voit plus) et du « savon de Marseille ».

Les grignons étaient ensuite brûlés pour chauffer une chaudière à vapeur fournissant toute l'énergie nécessaire à l'usine. L'air chaud, en fin de parcours, séchait les grignons selon les nécessités. La boucle était ainsi fermée.

Vraiment rien n'était perdu. Qui dit mieux dans l'utilisation d'un sous-produit ?

PAUL LUMEAU.
(Agen.)

PARTI PRIS

Chiffres

Vous avez oublié votre numéro de sécurité sociale.

Vous avez oublié le code qui ouvre la porte de votre immeuble.

Vous avez oublié votre nouveau numéro de téléphone.

Vous avez oublié comment est immatriculée la voiture que vous venez d'acheter.

Vous avez oublié le sésame qui vous donnera accès aux trésors des distributeurs automatiques de billets.

La tête du citadin est aujourd'hui peuplée de chiffres-clés sans lesquels sa vie devient cauchemar.

Il est soupçonné de mauvaise foi par les bureaucrates à formulaire, de tentative de cambriolage par les policiers qui le voient s'escrimer à minuit contre une porte. Son épouse lui reproche de ne pas annoncer ses retards. Il erre dans les parcs à autos à la recherche d'une R 5 entre mille. Il se trouve le samedi matin sans argent pour le week-end.

Ne pas être doué pour les chiffres, c'est une excuse fort usitée pour expliquer les mauvaises notes en mathématiques. On peut se demander comment survivent tous ceux qui l'ont invoquée.

JEAN PLANCHAIS.

VOUS ET MOI

Brumaire

Chamarré, vibrant au soleil sous le petit vent de novembre, le cimetière de Saint-Fulcran est hérissé de chrysanthèmes. On ne voudrait pas que « son » tombeau soit moins gai que celui des concurrents.

Qu'il est difficile pour un étranger d'éviter de faire des gaffes ! J'ai récemment écrit un bouquin en anglais, pour expliquer à mes compatriotes comment se débrouiller en France. Riche de mes expériences, j'ai dû leur défendre d'offrir à leur hôtesse (même si elle semble avoir déjà un pied dans la tombe) une grosse gerbe de chrysanthèmes, ces fleurs étant réservées aux coutumes funéraires des indigènes. En Angleterre les jonquilles, les chrysanthèmes, les muguets et les camélias sont également utilisables pour le cimetière et pour la châtelaine. Là, on fleurit les morts lorsqu'on y pense, avec n'importe quelle espèce, et la Toussaint n'est qu'un jour ouvrable comme les autres.

Hélas ! je viens d'apprendre qu'en matière d'étiquette florale je suis toujours un grand dadais. Un autre livre anglais sur la France, écrit dans les années 60, m'a dessillé les yeux. Son auteur (comme sans doute mes lecteurs, qui, s'ils n'appartiennent pas tous au gratin, flottent quelque part dans les premières cuillerées de la soupe) sait que :

— les fleurs que l'on offre à son hôtesse ne doivent jamais être mélangées ;

— mais elles peuvent être de différentes couleurs ;

— à l'exclusion toutefois du rouge, couleur réservée à l'expression d'une infatuation sexuelle ;

— et à l'exclusion de toute autre couleur que le blanc lorsqu'il s'agit d'une dame non mariée.

Et ces fleurs doivent parvenir à son hôtesse le lendemain ou la veille du dîner ; il est interdit de les présenter à l'occasion même.

O combien de charmantes hôtesses ai-je offensées ? et combien de maris chatouilleux (assez dangereux dans notre Midi) ?

Pas beaucoup, en fait, et maintenant je sais pourquoi on ne m'invite guère plus. La nouvelle se serait répandue un peu partout entre Nîmes et Narbonne : ce Harris risque de s'amener comme un naïf toutou qui vous apporte un beau rat bien faisandé, ricanant d'autosatisfaction, se léchant les babines, pour vous importuner — au moment des hors-d'œuvre — d'un bouquet hérétique qui ignore l'apartheid floral et où prédomine, vicieux, le rouge...

Saint-Fulcran, heureusement, n'est pas un haut lieu du protocole. Le Fulcranais typique est viticulteur, et offre en novembre au non-viticulteur un ou deux plateaux de servant. C'est un raisin de table qui se garde jusqu'au nouvel an, et qui se vend moins bien que dans le passé. Les servants circulent donc. Lorsqu'un non-viticulteur reçoit un autre non-viticulteur, il s'attend à en recevoir un plateau tiré du stock fluctuant de ce dernier.

Les Anglais sont un peu différents. Habitués en Angleterre à s'offrir n'importe quoi ou rien, dans le Midi ils échangent leurs giraumons, potirons et citrouilles. Ces grosses cucurbitacées sont très amusantes à cultiver pour peu que l'on franchisse la Tamise, la Manche et la Loire. Mais après avoir mené à bien une douzaine de fruits de 20 kilogrammes chacun, on les a sur les bras. Trois ou quatre potages et peut-être un *pumpkin pie* cher à Scarlett O'Hara, c'est assez pour un seul hiver. Le reste de la production circule parmi les autres Anglais de la région — qui font des notes pour éviter, si possible, qu'aucune courge identifiable ne revienne à son premier donateur.

Chère Madame, si un grand flandrin d'Anglo-Saxon — ne sachant pas vous faire parvenir le bon bouquet à la bonne date — arrive à votre table avec une courge béotienne ou des fleurs fautives, soyez indulgente. Heureusement, dans quelques semaines, le traître chrysanthème rouge aura disparu.

JOHN HARRIS.



AUJOURD'HUI

Écouter les bébés

Le nourrisson n'est pas qu'un tube digestif : s'il ne parle pas, il agit, réagit et se fait comprendre, ont découvert psychologues et médecins. Entre la mère et l'enfant, une voie nouvelle s'ouvre pour la psychiatrie.

PAPA en analyse. Maman et bébé chez le psychiatre. Vision caricaturale du « psy » triomphant dans la famille moderne ou éventualité découlant de la découverte de la vie psychique du nouveau-né ? Il semble encore paradoxal de parler de « psychiatrie du nourrisson », c'est-à-dire du traitement des perturbations psycho-affectives d'un être non doué du sens de la parole. Comment pourrait-il exprimer ses difficultés, ses troubles, comment pourrait-on, dialoguer avec lui ? Pourtant, une chose paraît acquise : on ne doit plus réduire l'existence de bébé à son sommeil et à son estomac. *« Le nourrisson est un tube digestif »*, formule de pédiatre de jadis, n'est plus de mise aujourd'hui.

Depuis une vingtaine d'années, de multiples travaux (anglo-saxons à l'origine) confirment l'existence d'un véritable « fonctionnement mental » du bébé (l'enfant jusqu'à trois ans et demi, selon le premier Congrès mondial de la psychiatrie du nourrisson réuni en 1980).

« Dans les tout premiers mois, on ne peut parler que d'un « fonctionnement interactif » entre la mère et l'enfant. Pourtant, à ce stade, on est déjà en mesure d'observer des insomnies précoces sévères, révélatrices d'un trouble de l'univers mental du bébé », explique le docteur Léon Kreisler, psychiatre et pédiatre à la fois. Il ne faut donc plus regarder le bébé comme un modèle réduit de l'adulte, ni comme cette masse informe uniquement capable d'enregistrer les signes de son environnement.

A l'image d'une cire vierge se substitue celle d'une personnalité complexe. *« Le bébé n'est pas un être de réaction seulement, mais bien un être d'action, c'est-à-dire qu'il a lui-même déjà une organisation et des impératifs qui le font agir et qui font de lui un être d'initiative »*, écrit le docteur Michel Soulé dans un livre récent (1).

Les capacités « perceptuelles » du nourrisson sont en réalité tout à fait étonnantes. Agé de neuf minutes - alors qu'on le croit généralement « aveugle », – l'enfant tourne plus souvent les yeux pour suivre un visage humain que d'autres images. On a pu également constater ses facultés d'« imitation ». Dès le premier mois – mais le plus souvent au bout de huit à neuf semaines – un bébé peut tirer la langue en réponse à la même mimique d'un adulte. Cela survient trop fréquemment pour être seulement l'effet du « hasard ». *« Cela prouve déjà que le nourrisson voit ; mais ce qui reste encore inexplicable, c'est qu'il puisse associer ce qu'il voit – cette langue de l'adulte – au mécanisme de tirer la sienne »*, dit Serge Stoléru, assistant du professeur Lebovici à la faculté de médecine de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

Des travaux sur la perception auditive du nourrisson ont montré aussi qu'il réagissait sélectivement à une voix féminine. On a pu constater dans des films projetés au ralenti que, à certains moments, les mouvements de l'enfant suivaient les modulations de la voix de la mère dans une synchronie proche de celle des partenaires d'un tango.

Un début de dialogue

Ce genre de découverte amène les spécialistes à penser que le bébé est préparé à recevoir des stimuli venant de l'adulte, à les distinguer et à y répondre en un début de dialogue. Son odorat aussi est très développé : à trois jours, le nourrisson fait la différence entre l'odeur du sein de sa mère et celle du sein d'une autre.

Enfin, on reconnaît des différences individuelles de réactions et d'attitudes entre les nouveau-nés. *« Certains sont très calmes, faciles à consoler et rassurent leur mère. D'autres, très excitables, ne répondent pas aux efforts d'apaisement. Certains s'apaisent spontanément ; d'autres ont une grande facilité à crier et à entrer dans un état de détresse »*, constate Serge Stoléru. Un constat que bien des mères peuvent faire...

Mais l'étude de la psychologie du bébé est le résultat de plusieurs courants de recherche (2). Freud avait abordé la vie affective de l'enfant à travers celle d'adultes névrosés. Sa fille Anna sera l'une des premières à psychanalyser de jeunes enfants et Mélanie Klein, enfin, posera les bases conceptuelles de la psychanalyse du nourrisson.

Dans les années 30, d'autre part, le psychiatre américain René Spitz avait été le précurseur d'une méthodologie scientifique d'observation du nourrisson. Après la seconde guerre mondiale, des pédiatres psychanalystes comme l'Anglais Donald Winnicott firent la synthèse des approches clinique et analytique.

De son côté, le psychologue Henri Wallon s'était intéressé à la façon dont l'enfant établit un contact avec son milieu. Dans sa filiation, Irène Lézine et l'équipe de Julian de Ajuriaguerra (professeur au Collège de France jusqu'à 1982) ont étudié le développement de l'enfant normal en établissant un « dialogue » entre la neuropsychologie et la psychanalyse : l'enfant est considéré comme un animal « immature » à la naissance, qui « est » et « se fait » selon ses propres lois.

Mais la complexité de l'« organisation » mentale du bébé a d'abord été découverte à travers une réalité clinique. En 1946, René Spitz mit en évidence l'importance décisive de l'entourage affectif en brossant le tableau de la *dépression anaclitique*.

Au cours du deuxième semestre de leur vie, des bébés, séparés de leur mère pour être placés en pouponnière, prenaient après quelques jours une expression figée, pleuraient, ne voulaient plus s'alimenter et se repliaient totalement sur eux-mêmes. Ces enfants, bien soignés, et même de façon méticuleuse, vivaient, en revanche, dans des conditions de carence affective sévère, pratiquement sans contacts humains chaleureux.

René Spitz décrivait ainsi les effets de ce qu'on a appelé plus tard l'« hospitalisme ». Au nom de l'hygiène, dans certaines crèches, on soumettait les bébés à des conditions de frustration massive. De même, certaines « mères-infirmières », soucieuses exclusivement de soins matériels, laissent leur progéniture dans un vide affectif absolu : *« Cette carence chronique peut favoriser des infections ou provoquer des répercussions sur le langage »*, précise le docteur Léon Kreisler.

Un tableau à deux versants

A la suite de Spitz, plusieurs chercheurs ont, en effet, montré comment des perturbations psycho-affectives entraînaient des troubles somatiques : retards de croissance, douleurs abdominales au cours du premier trimestre de la vie : vomissements, anorexie et insomnie. *« La psychiatrie du nourrisson s'offre au regard du clinicien comme un tableau à deux versants, l'un médical, l'autre psychologique (...), l'un éclaire le sens de l'autre »*, écrivent Léon Kreisler et Bertrand Cramer (3). Le pédiatre doit donc s'intéresser au psychisme et le psychiatre ne doit pas ignorer le corps qui souffre.

Un retard du développement intellectuel, par exemple, peut provenir d'une altération cérébrale ou d'un milieu pathogène. L'apathie ou l'atonie d'un jeune enfant peuvent traduire des troubles physiques ou en provoquer. Mais cette « somatisation », comme disent les spécialistes, ne signifie pas que le bébé ne puisse pas s'exprimer autrement. Ses « signaux non-verbaux » (mimiques, vocalises, comportement) sont autant d'indices de son fonctionnement psychique.

PATRICK CHASTENET.

(Lire la suite page IV.)

(1) La Psychiatrie du bébé dans l'ouvrage collectif *La Dynamique du nourrisson*, coll. « La vie de l'enfant », E.S.F., 1982.

(2) Pour un historique détaillé, voir « l'Enfant dans l'histoire, problèmes psychologiques » de Julian de Ajurriaguerra dans *Psychiatrie de l'enfant*, XXII, 1971, pages 101-127.

(3) « Sur les bases cliniques de la psychiatrie du nourrisson », par Léon Kreisler et Bertrand Cramer in *Psychiatrie de l'enfant*, XXIV, I, 1981.

Ecouter les bébés

(Suite de la page III.)

Une des originalités de la psychopathologie du nourrisson est son interdépendance avec le fonctionnement psychique de la mère. Le pédiatre et psychanalyste anglais Winnicott niait l'existence du bébé en dehors de l'ensemble formé avec sa mère et les soins qu'elle lui prodigue. L'analyse de cas d'enfants précocement séparés de leur mère a montré aussi que les difficultés de « tissage » du lien entre le bébé et sa mère au cours des tout premiers mois de sa vie avaient des conséquences aussi graves que la rupture de ce lien (4).

L'origine de certains troubles peut même remonter à une période antérieure à celle où l'enfant est considéré comme le plus vulnérable à la séparation (entre trois et six mois, estime-t-on). Les travaux des « éthologues », fondés sur l'étude de l'enfant dans son milieu de vie naturel, ont apporté une méthode d'observation des aspects non-verbaux de la communication mère-enfant, empruntée à l'éthologie animale.



Cette interaction entre la mère et son enfant demeure une dimension fondamentale pour le pédiatre et le psychiatre qui interviennent tantôt sur l'enfant seul, tantôt sur ses parents aussi (5). Ainsi à l'Institut des sciences psychosociales et neurobiologiques dirigé par le professeur Lebovici, on étudie de manière approfondie l'entourage familial du bébé : *« Au cours des entretiens avec les parents, nous tentons de comprendre son histoire familiale, de quels désirs conscients ou inconscients il est l'objet, de quelles attentes et anticipations il est porteur »*, dit Serge Stoléru. La mère a pu mal supporter la grossesse – sur le plan psychologique ; le bébé a pu être conçu immédiatement après la mort d'un nouveau-né, sans que les parents aient pu préalablement *« vivre le deuil »* du précédent bébé.

Les parents peuvent être perturbés : *« Il est souvent essentiel de se reporter au passé des parents, c'est-à-dire aux grands-parents du nourrisson. »* Il arrive ainsi qu'une mère ayant subi une intense déprivation affective reproduit, malgré elle, les mêmes attitudes que sa mère lui avait imposées. Ces drames vécus par les parents dans leur propre enfance peuvent, selon Serge Stoléru, engendrer des *« fantômes rôdant autour du berceau »*.

Le docteur Kreisler illustre par un cas le type de problèmes rencontrés. Un bébé de trois mois souffrait d'une insomnie majeure : il dormait seulement quelques heures par jour. La mère arrive effondrée, physiquement épuisée par l'inquiétude et le manque de sommeil. Devant le médecin, elle se lance dans une description circonstanciée des nuits tumultueuses qu'elle vit... Description qui montre qu'elle est pour une bonne part la cause de ces insomnies : elle se levait vingt fois par nuit, changeait le bébé, le retournait, lui donnait à boire, vérifiait s'il respirait encore... ce qui lui avait déjà valu d'être sermonnée par son médecin.

« Drôle de moustique ! »

Invitée par le psychiatre à parler de sa grossesse, elle s'effondre en larmes. A la suite d'une opération gynécologique, on lui avait affirmé qu'elle n'aurait jamais plus d'enfant. Surprise d'en attendre un, elle a imaginé, dès la conception, qu'il serait anormal. En fait, le bébé était parfaitement constitué mais un peu petit, ce qui fit dire à la sage-femme : *« Drôle de moustique ! »* Cette plaisanterie renforça la mère dans sa conviction que son enfant n'était pas vraiment normal. Le psychiatre se borna à faire remarquer qu'un enfant aussi beau et vigoureux devait « provenir » d'un organisme parfait.

Interrogée sur la ressemblance de l'enfant avec les membres de la famille, la mère réagit très intensément et finit par avouer ses craintes d'une ressemblance de son bébé avec son propre frère, qui était de petite taille, et auquel l'avait opposée une vive rivalité. Le bébé retrouva le sommeil en quelques jours, et la mère son équilibre. Éclairé sur le sens du comportement de la mère, le pédiatre ne manqua pas, à chacun des examens périodiques, de mettre l'accent sur la qualité des performances de l'enfant et sur la régularité de sa croissance.

L'observation directe des rapports entre parents et nourrissons est riche d'enseignements. Elle permet de distinguer l'interaction « réelle » – les échanges entre mère et enfant, traduits par des gestes ou des vocalises par exemple – de l'interaction fantasmatique, qui n'est pas directement observable et est liée aux difficultés psychologiques des parents. *« Par exemple,* précise Serge Stoléru, *une mère ayant des tendances à la persécution vivra comme une agression une défécation se produisant immédiatement après que le bébé a été changé. »*

Une autre mère se plaint que sa fille de vingt-deux mois n'a jamais mangé. L'observation montre que, dès que l'enfant joue à nourrir une poupée, la mère interrompt ce jeu en mettant un biberon dans la bouche de sa fille. A la séance suivante, le psychiatre intervient pour arrêter ce « gavage ». Résultat, relate le docteur Bertrand Cramer : *« La mère déballa un bonbon et le fourra... dans sa propre bouche. »*

Mais le bébé influe aussi sur le comportement de sa mère. Selon le professeur Lebovici, *« l'enfant a autant de poids sur sa mère et son père que ses parents sur lui-même »* (6). L'anorexie peut correspondre à une interaction pathologique réciproque. Le bébé refuse de manger. La mère le force, car le comportement de l'enfant engendre chez elle la peur de le voir mourir. Un bébé qui pleure souvent peut culpabiliser une jeune femme dont c'est le premier enfant.

Le cri est un message

Dès l'âge de trois mois, les parents communiquent par des bruits, des paroles, des gestes et diverses mimiques, avec le nourrisson, qui répond en utilisant son propre répertoire : regards, sourires, détournements de la tête et mouvements du corps. Si au lieu de lui sourire le bébé détourne le regard, la mère va modifier son comportement... A.-F. Korner, une psychologue californienne spécialisée dans l'étude des différences individuelles entre les nourrissons, au cours de recherches sur les pleurs et le degré d'irritabilité de ceux-ci, a montré que, vers un mois, c'est le bébé et non la mère qui déclenche la plupart des échanges. Le nourrisson attire sa mère auprès de lui, et non l'inverse (7).

Conséquence : *« Au cours de nos entretiens, avec la mère et le bébé,* dit Serge Stoléru, *nous essayons de tenir compte en permanence de ce que le nourrisson exprime par ses pleurs, ses gestes, ses sourires... Nous voulons éviter de limiter la consultation à une conversation entre adultes à propos du bébé ! Un exemple : on parle avec une mère, le bébé pleure ; pour nous, il ne perturbe pas l'échange, il donne son point de vue. Qui sait ? Il a peut-être été sensible à l'anxiété et au niveau de tension – physique – de sa mère.*

Lorsqu'un bébé crie, nous constatons deux attitudes chez la mère : elle est attentive et console l'enfant ; ou bien elle ignore ses larmes, le bébé pouvant même devenir un « rival » dans sa relation avec le thérapeute... Le cri du bébé est un message. Il s'agit donc de comprendre de quel besoin ou de quelle souffrance il est l'expression ; et de tenter d'y répondre. »

La psychanalyse a suffisamment montré combien les conflits psychologiques s'enracinaient dans la première enfance. La psychiatrie du nourrisson pourrait donc être très rentable, en vertu du raisonnement : plus les désordres sont pris tôt, plus ils sont faciles à guérir. Une intervention précoce pourrait, logiquement, avoir des effets préventifs.

Mais quelques praticiens s'interrogent. Doit-on intervenir pour *tous* les troubles du nourrisson ? Parfois même contre l'avis de ses parents, comme le préconisent certains psychanalystes, jugés extrémistes ? L'examen de santé prévu au vingt-quatrième mois ne risque-t-il pas de glisser vers l'examen psychiatrique généralisé ? Et où va-t-on s'arrêter dans la psychiatrie du bébé ? Certains psychanalystes ne demandent-ils pas qu'on prenne en compte les attitudes... du fœtus ? Qui définit d'autre part les critères de normalité et pour quel type de contrôle social ?

N'est-ce pas ces craintes qu'exprimait Françoise Dolto lorsqu'elle refusait d'être interviewée à ce sujet : *« La psychiatrie du nourrisson, c'est l'affaire de ses parents ! »* ■

PATRICK CHASTENET.

(4) *Le Tissage et le lien : le devenir d'enfants abandonnés*, par Nathalie Loutre du Pasquier, PUF, 1981. Voir *le Monde de l'éducation*, nº 87, octobre 1982.

(5) *La Pathologie psychiatrique chez l'enfant de moins de trois ans*, par Serge Salaün (à paraître).

(6) « L'Expérience du psychanalyste chez l'enfant et chez l'adulte devant le modèle de la névrose infantile et de la névrose de transfert », par Serge Lebovici. *evue rançaise e sychiatrie*, 5-6, PUF, 1980.

(7) *Individual Differences at Birth. Implications for Childcare Practices*, A.F. Korner in D. Bergsma *The Infant at Risk*, 1974.

CROQUIS

Malentendu

Les couples illégitimes, c'est drôle, on les reconnaît du premier coup d'œil. Ils se terrent dans les arrière-salles de troquets sombres. On les remarque à leur manière particulière de se regarder. De se bouffer littéralement du regard. A la façon de s'effleurer, de s'attoucher à peine. Aux mots tendres chuchotés, juste audibles pour les deux êtres, assis face à face devant des verres vides depuis longtemps. Leurs lèvres se touchent presque. Leur souffle est mêlé.

Au fond du café, ils avaient caché leur tendre (et coupable peut-être) idylle sur la moleskine usée. Ils ne se parlaient pas ou presque. Ils restaient là, à se regarder. Leurs yeux ne se quittent pas. Ils auraient pu rester ainsi des heures. Moi, pas. J'avais un rendez-vous. Je sirotais ma bière lentement. Voyeur (je le confesse), je les observais dans la glace du café. Bien pratiques les glaces dans les cafés pour voir sans être vu. Enfin, je n'allais pas passer l'après-midi mais ces deux-là m'intriguaient.

Ils avaient l'air plus vrais que nature. Proches de la caricature. Un dessinateur narquois aurait volontairement forcé le trait. Le couple illégitime, quoi. Elle paraissait nettement plus vieille que lui. D'ailleurs, elle l'était, ça ne fait aucun doute. Mais elle était encore très belle. Blonde et belle, avec son chignon haut perché qui lui donnait une certaine allure. Lui faisait carrément gamin. Elle l'avait ramassé à la sortie du lycée, ma parole. Mais il avait cette chose curieuse qu'il ne ressemblait pas aux jeunes de son âge. Ses habits ou sa coiffure. Il était plutôt du genre classique. Un peu triste peut-être avec son air bien propre. Un enfant sage, poussé en graine, propulsé dans le monde des adultes.

Ils se buvaient vraiment du regard. Pourtant, à un moment, il a fait mine de se lever, comme pour partir. De l'impatience ? Ses yeux à elle imploraient le jeune homme de rester encore un instant, rien qu'un instant. Pas un mot ne fut prononcé. Tout cela était imperceptible. On comprenait néanmoins très bien la situation : ce couple venait cacher sa solitude loin des gêneurs, des empêcheurs de s'aimer en rond, loin des regards indiscrets. Sauf du mien. J'avais un peu honte et d'ailleurs, ma bière consommée, je m'apprêtais à partir quand il s'est levé plutôt brusquement. Elle essuyait une larme. *« Allez, maman, ne pleure pas, sois forte, tu sais, l'armée, ce n'est pas si long. »* Il est parti sans se retourner... me plantant là avec mon verre de bière et mon air stupide.

PIERRE ZIMMER.

Répondeur

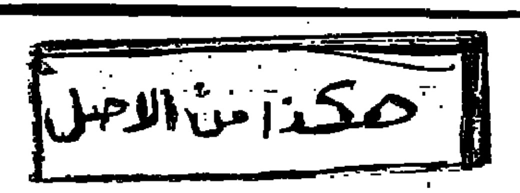
« Vous êtes en communication avec le répondeur téléphonique de Georges X... » J'aurais dû y penser, cette sonnerie brève, ce léger déclic. Et maintenant cette voix doublement en cage, un peu déformée. Ce n'est pas Georges il est vrai, seulement son répondeur, son valet de pied en gilet rayé chargé de dire au visiteur que Monsieur est sorti mais que, si vous y tenez, il peut lui remettre dans le creux de l'oreille un message très privé. Top sonore : on se jette à l'eau, d'une voix ridicule et mal assurée, c'est pire que d'improviser sur un livre d'or ; on veut faire badin : *« Salut Georges ! »*, on se sent crétin, on écorche son nom, on oublie de donner un numéro où vous rappeler. Bref, une bonne suée et un coup pour rien !

Quand soudain : *« C'est toi, Guillemette ? »*. Mais c'est lui, Tudieu ! Lui en personne, ce bon Georges, derrière son appareil ! Caché là derrière la porte à écouter tout ce que je confiais à son valet.

Le petit farceur, l'horrible monstre, je l'imagine trop bien, pipe à la bouche, calé dans ses coussins, un journal entre les mains. La sonnerie le dérange à peine, ce plaisir de savoir qu'un autre vous-même répond à votre place, et puis, la curiosité aidant, ces quelques pas nonchalants vers l'appareil... Tiens donc ce n'est ni le percepteur, ni un démarcheur, ni tout autre gêneur, on peut sans risque derrière son valet silencieux montrer le bout de son nez.

De cette invention maléfique qui introduit chez vous des indésirables par brassées, Lévis-Mirepoix disait : *« On vous sonne et vous y allez ! »*. Après tout, il n'y a pas en Georges qu'un sadique pervers trop heureux de vous voir cafouiller. Peut-être aussi un sage ayant enfin trouvé le moyen de civiliser quelque peu le téléphone, ce mal-élevé.

GUILLEMETTE DE SAIRIGNÉ.





LECTURES

Des magazines pour les hommes

Plus préoccupés de leur forme et de leur apparence que de réussite sociale, ils auraient, comme les femmes, besoin d'une presse « à eux ». Les tentatives se multiplient... dans le même registre.

« L'*HOMME est l'égal de la femme !* »

La phrase porte à sourire, tant on attend l'inverse. Son auteur, lui, est sérieux. Autour de lui, dans son bureau moquetté de beige, des revues, des dossiers, le quotidien du jour et, partout, des piles de *Il* : sur le bureau, la moquette, les chaises. Sylvain Slama est le directeur-rédacteur en chef, l'animateur, le grand reporter, enfin l'homme à tout faire de cette *« revue de l'homme cosmopolite »* tirée à 75 000 exemplaires et vendue à près de 44 700 depuis ses quatre années d'existence. Ce publicitaire, passé à la presse à cette occasion, estime que *« les hommes ressentent le besoin d'une presse « différente », qui leur parle de leur beauté comme de leurs problèmes sexuels »*. Comme pour les femmes...

Sylvain Slama n'est pas le seul à tenir ce langage.

Face à la presse féminine, si foisonnante de longue date, les titres de la « presse masculine », jusqu'à une date récente, se comptaient sur les doigts de la main.

Aujourd'hui, le secteur est en effervescence. Le 27 novembre, *Nouvel Homme magazine* fera son apparition dans les kiosques. Ce mois-ci, le second supplément *Cosmo-Hommes* de l'année est offert en prime avec *Cosmopolitan* de novembre. Les responsables de *Biba*, autre mensuel féminin, réfléchissent encore mais seraient tentés, eux aussi, par un supplément masculin. Si Jean-Louis Servan-Schreiber interrompt la parution du supplément trimestriel *les Hommes*, vendu avec *l'Expansion*, et décide, en raison de la conjoncture économique, de ne pas « transformer » l'essai prévu début 83, il affirme cependant que *« ce n'est que partie remise »*. Selon lui, *« le moment est venu pour mettre au point un support masculin »*. Et on laisse entendre que d'autres projets se concoctent dans le plus grand secret...

Un produit comme un autre

Dans son bureau plutôt impersonnel de Neuilly, Daniel Bernat d'Anglésias, un homme d'affaires enjoué, qui lance *Nouvel Homme magazine*, est serein, comme son compère, Thierry Leneuf. Pour eux, *« un journal est un produit comme un autre, conçu en fonction de calculs statistiques, conclusions de recherches et de sondages, paramètres, etc. »* Comme la maquette, chacune des rubriques a fait l'objet d'études précises. Sollicités il y a six mois par un journaliste au chômage pour lancer une version *« hard »* de *Lui*, ils hésitent : mi-réticence morale, mi-réflexe de financier. Avant de se jeter à l'eau, ils ont interrogé l'ordinateur et se sont plongés dans des kilos de dossiers et de rapports sociologiques...

Leur conclusion : un lectorat potentiel existe pour une presse masculine réalisée à l'image de la presse féminine. Produits des années prospères, les carriéristes, plus soucieux de leur réussite sociale que de l'équilibre de leur vie familiale ou conjugale, sont en voie de disparition (1). La diffusion à retardement des idées soixante-huitardes (*« vivre autrement »*), les répercussions de la crise économique, les inquiétudes provoquées par la *« vague rose »* et... le féminisme ont fait des *« aventuriers »* de naguère des *« recentrés »* (2) : des hommes qui, désormais, refusent *« de perdre leur vie à force de vouloir la gagner »*.

Après la *« nouvelle femme »*, voici le *« nouvel homme »* : épris de bien-être et de plaisirs, sensible aux joies de la vie familiale, moins cramponné à son avenir professionnel, plus sceptique sur la société, bref, ainsi nous le décrit-on. Plus préoccupé de sa forme que hanté par sa virilité, soignant sa mise, voire son physique, pour ne pas dire sa beauté. La progression spectaculaire du chiffre d'affaires (3) des produits de soins destinés aux hommes en témoigne.

Consommateurs sans complexe

Quatre millions huit cent mille Français sont, dit-on, des acheteurs potentiels de revues pour hommes. Un million cinq cent mille d'entre eux aimeraient trouver en kiosque *« un journal qui ne se contenterait pas d'exploiter leurs fantasmes ou de les faire rêver »*. Leurs attentes, leurs besoins, se rapprochent de ceux des femmes. Consommateurs sans complexe, ils veulent connaître des adresses de boutiques, de salons de coiffure. D'autre part, ils attendent des recettes de cuisine ou des conseils de sexologie — domaine qui n'est plus tabou — ou pour élever leurs enfants ou maintenir l'équilibre de leur vie conjugale.

Le résultat : sous un format « newsmagazine », tiré à 140 000 exemplaires, un dosage de *« politique fiction »*, d'actualité *« socioculturelle »* et de guide pratique, de mode, de tourisme et de *« mise en forme »*. Le tout dans un style *« pointu »* (sic).

L'équipe des *Hommes* de *l'Expansion* a mis deux années et plusieurs millions de francs pour arriver pratiquement aux mêmes réflexions et aux mêmes conclusions.

C'est Christiane Collange, sœur de Jean-Louis Servan-Schreiber, qui, après le succès de son dernier livre, *Ça va les hommes ?* (4), enquête au cœur de la gent masculine, lui a soufflé l'idée. Etudes et *mailings* divers ont suivi afin de cerner la *« cible »*, évaluer les abonnés et tâter les annonceurs, tandis qu'on lançait, en attendant un mensuel autonome, des suppléments trimestriels à *l'Expansion* (5). Le dernier paru associait, sous une apparence classique un peu égayée, les préoccupations narcissiques (« Construire son corps », la mode de l'hiver, la forme et la gastronomie) à de brèves enquêtes *« société »* et aux préoccupations du cadre lecteur de *l'Expansion* (année sabbatique, secrétaires, etc.). Mais, comme l'avoue J.-L. S.-S., *« les annonceurs n'ont pas suivi »*. Exit *les Hommes*.

Les annonceurs n'ont pas fait défaut à la rédactrice en chef de *Cosmo-Hommes*, Juliette Boisrivaud : *« Ce sont eux qui nous ont quasiment poussés à réaliser ce supplément »*, affirme-t-elle. Celui-ci propose au lecteur, de la mode, des gadgets, des conseils pour se recycler après divorce, pour éviter les premiers « coups de vieux », dans le style de *Cosmopolitan*. On a vendu 321 450 exemplaires du mensuel contre moins de 280 000 pour les numéros précédents. Pas suffisant cependant pour en prévoir plus de deux par an. Si les hommes se sentent vraiment frustrés, qu'ils écrivent ! En fait, ces suppléments sont *« des opérations blanches »* qui servent à la promotion du journal. Pas plus. Une idée qui sera peut-être reprise.

Juliette Boisrivaud n'avait pas fait un tel *« tabac »* en 1968, lorsqu'elle exerçait son talent à la rédaction en chef d'*Adam*. *« Trop d'avant-garde pour l'époque »*, affirme-t-elle. *Adam*, créé en 1960, bible des tailleurs français dans sa première formule publiée par les éditions Condé-Nast, a voulu ensuite, sous la houlette de Claude Perdriel, mêler mode, littérature et consommation.

Mort quelques années plus tard, il n'est pas resté sans postérité. *Vogue-Hommes* et son concurrent *l'Officiel Hommes*, qui diffusent l'un et l'autre autour de 40 000 exemplaires, ont maintenu sa première formule à l'intention des professionnels de la mode et des « boutiques » diverses, qui constituent la majeure partie de leurs lecteurs. *Vogue Hommes*, d'abord supplément, est devenu mensuel en 1977. Gérald Asaria, son rédacteur en chef, définit son lecteur comme *« un homme* top, *raffiné, différent, à la recherche d'un autre art de vivre »*. *« Nouvel homme »* certes, mais *« homme-objet »* : une publicité pour un échantillon de crème raffermissante pour le visage en novembre 1981 a reçu... 3 500 coupons-réponses, au grand étonnement du fournisseur. Mode, beauté, voyages : un cocktail très sophistiqué, destiné avant tout à faire rêver...

Le luxe et l'élégance

Une vocation que le jeune directeur de *l'Officiel-Hommes*, Laurent Jalou, tweed et cachemire anglais, Davidoff aux lèvres, ne cache pas non plus. Mais il *« force sur le luxe et l'élégance »* : un catalogue de belles images, additionné d'un peu d'actualité mondaine.

Sylvain Slama, lui, tente de capter lecteurs et annonceurs avec d'autres appâts. Qu'est-ce qui fait courir l'homme des années 80 ? *« Le pouvoir, les femmes, l'argent »*, répond Sylvain Slama. Faute de pouvoir procurer le pouvoir et l'argent, il tente d'aider ses lecteurs à trouver des femmes. Il répertorie les meilleurs *« terrains de chasse »*, livre mille astuces pour dévoiler et fuir les égéries des diverses causes, féministes en tête ; ou encore offre le bon *« mode d'emploi »* de l'infidélité. Cent pages par mois, format « news » toujours : dans une maquette plutôt grise, les mêmes rubriques d'actualité culturelle, de mode, de « forme » et de vie sexuelle. Avec en prime l'horoscope ! Et surtout une abondance de photos très suggestives de demoiselles légèrement vêtues : Sylvain Slama sait ingénieusement illustrer ses sujets.



FRANÇOISE MÊNAGER

En effet, la présence féminine, nue de préférence, reste une constante de ces journaux. Presque tous ont le regard fixé sur les deux géants du secteur, *Lui* et *Playboy*.

Vingt ans que *Lui* prospère. Lorsque Daniel Filipacchi et Frank Ténot le lancent en 1963, l'idée n'est pas nouvelle, du moins aux Etats-Unis, où Hugh Hefner a bâti une fortune avec *Playboy*. Le premier numéro de *Lui* ne provoque pas trop de remous. Mais au septième, une photo de Valérie Lagrange fait scandale et provoque une interdiction — temporaire — du journal par le ministère de l'intérieur. C'est le succès. En trois ans, *Lui* atteint les 466 000 exemplaires d'aujourd'hui. Les annonceurs ne s'interrogent plus. En 1981, le journal a réalisé un chiffre d'affaires de 44 millions de francs. Une affaire en or, comme *Playboy* formule française (diffusion : 181 000), que Hugh Hefner a confiée aux mêmes compères.

« Impossible d'envisager le succès d'un magazine masculin sans une présence féminine », note Jean-Francis Held, ex-grand reporter, qui devait réaliser le mensuel « masculin » de *l'Expansion*. *« Le charme féminin reste un atout sérieux pour la réussite d'un journal à connotation masculine »*, concluent Daniel Bernat d'Anglésias et Thierry Leneuf, après avoir potassé leurs multiples études. *« Difficile de s'en passer. Les femmes font partie de la détente des hommes »*, souligne Laurent Jalou. Ils sont unanimes. Et les rubriques qu'on retrouve partout, insolites dans des journaux masculins, mais sans aucune originalité par rapport à la presse féminine — côtoient toujours la traditionnelle rubrique *« charme »* — celui des femmes, naturellement.

« Il y a dix ans, j'étais pessimiste. Je pensais que nous vendions à une génération de frustrés : comment allaient réagir les jeunes, à l'époque de la pilule ? », raconte Frank Ténot. Et d'achever, tout sourire : *« Aucun changement ! Les vingt-cinq-trente ans sont une frange importante de notre lectorat. »* *« Recentré »*, le nouvel homme reste un homme. ■

MARYSE WOLINSKI.

(1) *L'Expansion*, numéro du 24 septembre 1982.

(2) Enquête du Centre de communication avancée (C.C.A.), 1980.

(3) 8,2 millions de francs en 1975, 46 millions en 1981.

(4) Grasset, 1980.

(5) A l'exception du premier, les suppléments n'ont pas été envoyés aux abonnés étrangers, ce qui a ramené le tirage de 170 000 à 160 000 exemplaires.

DEMAIN

Le vent de Bretagne

Eoliennes dans les jardins, multiplication des groupes d'études, volonté de certains politiques, intérêt des petites entreprises : des Bretons se mobilisent pour exploiter ce « gisement » d'énergie local. La recherche leur permettra-t-elle de mener le projet à bien ?

« *IMPOSSIBLE de vous tromper, il y a une éolienne de 8 mètres de diamètre dans mon jardin.* » Les habitants du lotissement de la Croix, à 20 kilomètres de Rennes, ne s'étonnent plus depuis longtemps. Voilà bientôt six ans qu'un souffleur de verre obstiné s'est mis dans la tête de construire un aérogénérateur qui lui permette de chauffer sa maison. Pourquoi, en effet, après une enfance passée à faire des expériences chimiques qui effrayaient les voisins, une adolescence consacrée au modélisme, un apprentissage au métier d'ajusteur, treize ans de salariat dans un laboratoire de chimie et six ans d'artisanat comme souffleur de verre, Michel Herfray ne s'intéresserait-il pas aux éoliennes, puisque le coût du fuel et de l'électricité lance un défi à son ingéniosité ?

Tout a commencé en 1976 par une constatation des plus pragmatiques : « *Dans la région, il y a du vent.* » Il n'y qu'à sortir sur le pas de la porte pour s'en apercevoir. Au dix-neuvième siècle, on comptait en Bretagne trois mille moulins à vent.

Mais comment utiliser cette énergie disponible ? Dans une revue, Michel Herfray voit la photo de la grosse éolienne construite par E.D.F. à Nogent-le-Roi en 1958. Une carte de France et les mesures faites par E.D.F. après la guerre confirment le potentiel éolien de la région. « *J'étais en train de construire ma maison. J'ai donc décidé de mettre au point une machine qui me permette d'alléger ma facture de chauffage. Les vents n'étant pas réguliers, cela m'obligeait à prévoir deux circuits : les appareils électriques ordinaires, et mon éolienne.* »

Ainsi a commencé son long, patient, pragmatique itinéraire de recherches et d'essais, de la première machine de 2 mètres de diamètre à l'éolienne de 6 kilowatts, qui, dit Michel Herfray, fournit aujourd'hui 60 % de la consommation d'énergie.

Le jardin accueillit tout d'abord un aérogénérateur destiné à transformer l'énergie en chaleur. « *J'ai fabriqué un frein hydraulique qui, par brassage, chauffe l'eau. J'ai construit des pales avec des feuilles d'aluminium collées.* »

Cela marchait, mais, une production de 60 watts correspondant à peine à l'énergie nécessaire pour une ampoule, il fallut voir plus grand. Ainsi naquit une machine de 4,50 mètres de diamètre, « *mais elle s'est emballée* ». Celle de 4,20 mètres « *vibrait* ». Au bout de deux ans, il fallut aussi reconnaître que l'eau, après avoir parcouru 70 mètres de tuyaux, du haut de l'éolienne jusqu'à la maison, avait largement le temps de refroidir avant d'arriver à la salle à manger transformée en centre d'essais. D'autre part, « *si le vent se levait, il faisait si chaud dans la maison que nous devions ouvrir les fenêtres* ».

Changement de cap, donc. Il opte pour la production d'électricité. Il remplace les tuyaux par des fils électriques, des éléments de dynamo, mais « *le rendement n'est pas bon* ». La machine suivante (5,35 mètres de diamètre), à pales en fibre de verre et polyester, lui permet d'étudier « un système de freinage ». Mais le changement des dimensions et le poids des matériaux l'obligent à tout revoir. Il va encore mettre au point un système de régulation automatique, constater que le moteur synchrone « *pas cher, solide* » peut remplacer une dynamo après quelques retouches. Trois mille heures de bons et loyaux services, le chauffage assuré dans le tiers de la maison, l'ont prouvé.

Six ans de travail et d'insomnies...

Au début de l'année 1982, on lui demandera de vendre une éolienne. Mais sa machine lui paraît trop compliquée : « *Seul un aérogénérateur simple, solide — plus il y a de pièces plus on risque de pannes, — sûr et d'un prix abordable peut intéresser les usagers.* » Ainsi toutes les pièces de la « dernière née » (6 mètres de diamètre, 6 kilowatts de puissance) se trouvent dans le commerce. Le moteur, par exemple, fait pour entraîner des machines (utilisé donc en sens inverse, comme générateur d'énergie), coûte 2 000 francs. Le système de régulation a été simplifié.

Aujourd'hui solidement plantée dans un carré de poireaux, l'éolienne, longue silhouette élégante, tourne silencieusement. Mais Michel Herfray ne peut pas calculer son prix de revient : « *On ne compte pas six ans de travail et d'insomnies, des centaines d'heures passées à 12 mètres du sol pour prendre les mesures, pendant que la famille attend que les peintures de la maison soient faites* », des mois d'études et d'essais. La machine de 8 mètres de diamètre, la seule pour laquelle il a fallu acheter des pièces neuves, a coûté 16 000 francs de matériel et mille heures de travail.

« *C'est un prototype,* affirme le créateur. *Le prix de revient d'une éolienne dépend du nombre de machines, des garanties offertes, etc.* » Va-t-il installer un atelier ? chercher un partenaire industriel ? Il ne sait pas.

Combien sont-ils en Bretagne, ces passionnés de l'énergie éolienne qui peuvent conter la même histoire que le souffleur de verre de Pleumeleuc ? A Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) et à Questembert (Morbihan), deux classes de lycée construisent des éoliennes. Un professeur de Rezé (Loire-Atlantique), M. Raymond Jullien, a organisé pour ses élèves un voyage au Danemark afin de visiter une éolienne de 900 kilowatts construite par des enseignants et des jeunes. Une association se passionne pour les « éoliennes à axe vertical ». Un groupe de travail éolien se réunit dans le Morbihan (1). En Ille-et-Vilaine, un voyageur de commerce a aussi planté des aérogénérateurs dans son jardin, de même qu'un garagiste de Lamballe et un gardien de phare ouessantin.

Le virus a même atteint des chefs d'entreprise. La société Aéroturbine, à Rennes, est spécialisée dans la construction de petites machines de 6 à 12 kilowatts (2). Enag, à Quimper (Finistère), a vendu deux mille petites éoliennes depuis quarante ans (3).

« Nous récusons l'uniformité nationale »

A côté des initiatives individuelles existe aussi une volonté « politique ». Plogoff a obligé les habitants de la région, qui refusaient la construction de la centrale nucléaire, à dépasser la contestation pour proposer des « alternatives ». Des associations, mais aussi des scientifiques, des spécialistes, des partis politiques, ont vanté les ressources propres de la région. Ainsi que le remarquait un ancien responsable... d'E.D.F., participant il y a quelques semaines à l'élaboration du Livre blanc de l'environnement : « *Nous récusons l'uniformité nationale, au nom de laquelle chaque région doit avoir sa centrale nucléaire, alors que les besoins et les potentiels énergétiques sont différents.* »

Le député socialiste de Douarnenez, M. Jean Peuziat, qui a dû son élection à son engagement dans la lutte antinucléaire, a fait faire une enquête sur les besoins régionaux, contestant les calculs d'E.D.F. pour justifier la création d'une centrale à la pointe du Raz. Le Comité d'études et de liaison des intérêts bretons (CELIB), qui milite farouchement en faveur de l'énergie éolienne, n'est pas à court d'arguments économiques. « *Le tissu industriel de la région se prête parfaitement à l'exploitation de cette énergie,* affirme M. Bernard Le Nail, son secrétaire général. *Il est constitué de chantiers navals, d'entreprises spécialisées en constructions mécaniques, métalliques, en électricité. De nombreux projets verraient le jour si l'opportunité et les moyens nous en étaient donnés par les pouvoirs publics.* »

La Bretagne s'enorgueillit de posséder le premier « gisement » éolien économiquement exploitable de France. C'est même E.D.F. qui l'a constaté lorsque, entre 1947 et 1966, la France avait engagé un important programme de recherches en la matière, avant d'abandonner les trente-huit anémomètres installés en Bretagne (trois cent douze autres jalonnant l'Hexagone) : dans la région, les vents soufflent toute l'année. Mais le pétrole bon marché avait fait abandonner études et projets. Seuls les services des phares et balises avaient continué à s'y intéresser, mettant en service une quarantaine de petites éoliennes.

Comment s'étonner que la décision d'E.D.F., qui a confié à une entreprise parisienne, la petite société Aerowatt (vingt employés), filiale à 80 % du Commissariat à l'énergie atomique, la tâche de construire une éolienne de 100 kilowatts à Ouessant, ait déclenché de violentes polémiques ?

D'autant que l'expérience, dans un premier temps, n'a pas été concluante. L'aérogénérateur, qui a tourné cent heures à peine, s'est effondré en juillet 1980. Le directeur de la société, M. Jean-Marc Noël, affirme que toutes les difficultés sont résolues et que la machine sera à nouveau installée au printemps 1983. Mais, remarque M. Le Nail, « *des sociétés bretonnes auraient, elles aussi, été intéressées par le projet s'il y avait eu appel d'offres. Pourquoi accorder 5 millions de francs de subventions à une entreprise parisienne plutôt qu'à des sociétés régionales qui financent à grand peine leurs propres recherches sur les éoliennes ?* »

En revanche, l'installation, à Lannion (Côtes-du-Nord), du Centre national de recherches et d'essais éoliens, est saluée comme une reconnaissance (4). Le Centre sera géré par un groupement d'intérêt économique associant l'institut universitaire de technologie de Rennes, la chambre de commerce et d'industrie des Côtes-du-Nord, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (A.F.M.E.) et le Centre scientifique et technique du bâtiment. L'A.F.M.E. a d'ores et déjà versé 1 050 000 francs pour 1981 et 1982 ; 2 millions de francs en 1983 permettront de compléter l'équipement du Centre, installé sur un terrain de 5 hectares mis à sa disposition par le conseil général.

Ce que le bureau des mines est à la voiture...

« *Nos clients,* expliquent MM. Jacques Wolf et Jacques Givri, président et ingénieur du Centre, *seront des entreprises qui souhaitent tester, améliorer leurs éoliennes. Le Centre sera à l'aérogénérateur ce que le bureau des mines est à la voiture. Nous définirons des normes, donneront des avis techniques et délivrerons des certificats de conformité ; la machine pourra ressortir du Centre estampillée et commercialisable.* »

Quel est l'enjeu final de toutes ces recherches ? A E.D.F., M. Louis Groppa, sous-directeur de la région de Brest, n'est pas très enthousiaste : « *L'aérogénérateur doit être associé à un autre mode de production énergétique,* explique-t-il. *Cela impose un double investissement ; il faut donc que le prix de revient d'une telle machine soit compétitif. C'est le cas à Ouessant. Le kilowatt fourni par le Centre coûte 1,50 à 2 francs ; fourni par l'éolienne, il nous reviendrait à 1,60 franc environ. La construction d'un aérogénérateur peut donc se justifier pour des sites isolés, par exemple. Mais nous n'avons actuellement aucun programme de développement de cette énergie.* »

Les Bretons ont pour leur part d'autres « ambitions » : un marché national peut justifier la construction d'éoliennes individuelles ; mais, selon une étude américaine, la demande mondiale (notamment des pays en voie de développement) pourrait être évaluée à 2 milliards de dollars (plus de 14 milliards de francs).

Sans doute, l'aérogénérateur ne peut prendre une place significative dans la production d'énergie que si des moyens puissants sont mis au point. Or il faut bien reconnaître qu'en matière de recherche l'on n'en est qu'aux balbutiements. « *Notre situation,* affirme M. Givri, *est comparable à celle des frères Wright en aéronautique au début du siècle. Des éoliennes puissantes ont déjà fonctionné il y a vingt ans, mais les techniques ont évolué. Les Etats-Unis ont mis au point des machines de 2 000 à 2 500 kilowatts, mais ils ne veulent pas en révéler le prix. Ce qui coûte cher dans l'éolienne, aujourd'hui, c'est la matière grise. L'aérogénérateur ne doit pas être un autre Concorde.* » ■

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

(1) Groupe de travail éolien, Yves Boulay, L'Hermain, Molac, 56230 Questembert ; Association pour la promotion des éoliennes à axe vertical, Michel Morel, Pen an allée, 22700 Perros-Guirec. Parmi les autres groupes : Association Eco-vent, Le Fozo, 44410 Herbignac ; Centre d'essais éoliens, Gabriel Viaud, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 44270 Machecoul ; Bretagne énergie, 5, rue Martenot, B.P. 66 A, 35031 Rennes Cedex.

(2) 6 *bis*, rue Baudelaire, 35000 Rennes, tél. (99) 36.52.52.

(3) 255, route de Pont-l'Abbé, 29000 Quimper, tél. (98) 55.19.97.

(4) Milin Lann 22560 Trébeurden.

CRIBLE

par Annie Batlle

A SUIVRE

Sentiment d'impuissance et cancer

Le sentiment d'impuissance prédisposerait au cancer. Selon les travaux de la psychologue Madelon Visintainer, de l'université de Pennsylvanie, et de son équipe, présentés récemment dans le magazine *Science*, les rats soumis à des chocs électriques qu'ils ne peuvent pas éviter rejettent moins souvent que les autres les tumeurs implantées artificiellement. Tandis que 63 % des animaux soumis à des chocs qu'ils peuvent éviter rejettent les tumeurs.

D'après Madelon Visintainer, l'expérience du sentiment d'impuissance interférerait avec la capacité de l'organisme à résister aux tumeurs. Cette conclusion rejoint d'autres observations selon lesquelles le système immunitaire des personnes incapables d'affronter l'adversité se trouve en quelque sorte mis hors circuit. Ce qui accroîtrait la vulnérabilité face au cancer.

★ *Psychologie*, 49, rue de la Vanne, 92120 Montrouge. Tél. : 656-89-00.

Vive le vent

On met au point à l'heure actuelle aux Pays-Bas un projet pour rendre un village complètement indépendant du réseau électrique grâce à l'énergie éolienne et au bio-gaz. Les moulins à vent peuvent aussi entraîner directement des outils. L'utilisation la plus importante est naturellement la pompe à eau pour irrigation. Une entreprise néerlandaise a mis au point un moulin à eau avec réservoirs d'eau. Ce modèle peut pomper l'eau souterraine jusqu'à une profondeur de 75 mètres.

★ Agra-Hollande 6, Boîte postale 20401, 2500 EK, La Haye, Pays-Bas.

BOITE A OUTILS

Changement technique

Dans *Research Policy*, vol. II nº 3, une étude de Giovanni Dosi sur « Technological paradigms and technological trajectories » (« paradigmes et trajectoires technologiques »). Un domaine technologique estime l'auteur, est assez largement comparable à un domaine scientifique.

Dans son article, il reprend cette comparaison pour étudier les changements qui se produisent dans la technologie : continus (correspondant aux progrès à l'intérieur d'un paradigme) et discontinus (correspondant au passage d'un paradigme, c'est-à-dire d'un corps de concepts, à un autre). L'apparition d'un nouveau paradigme est conditionnée par le progrès scientifique, les facteurs économiques, les contraintes institutionnelles, et les difficultés du paradigme en cours. L'article essaie de prendre en compte tous ces facteurs, pour définir le processus de sélection d'un nouveau paradigme technologique parmi les modèles possibles.

★ North Holland Publishing Company, P.O. Box 211, Amsterdam, Pays-Bas.

Le bruit

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) propose une bibliographie sur le bruit, sous forme d'une fiche supplémentaire à sa *Lettre d'information* nº 67 : généralités, effets, réglementations et normes, réduction. Une trentaine d'ouvrages, rapports, articles, français et internationaux, sur le sujet.

★ *La Lettre d'information de l'ANACT*, 7, boulevard Romain-Rolland, 92120 Montrouge, tél. : (1) 657-13-30.

Publications officielles étrangères

Les publications gouvernementales américaines et britanniques, ainsi que les publications officielles japonaises en langue anglaise, peuvent être obtenues facilement par l'intermédiaire d'une librairie spécialisée, World Data.

Un grand nombre de publications américaines importantes, comme par exemple l'*Economic Report of the President*, (« rapport économique du Président »), le rapport annuel du Département de la défense, les annuaires statistiques, et bien d'autres, sont disponibles directement. Toutes les publications britanniques et celles des agences fédérales américaines peuvent en outre être obtenues sur commande dans un délai de deux à quatre semaines. Le délai est un peu plus long pour les publications japonaises.

Une liste périodique, adressée gratuitement sur simple demande, tient les lecteurs informés des parutions essentielles ; elle offre aussi une sélection de publications d'organismes comme l'Institut international d'études stratégiques de Londres ou le SIPRI de Stockholm, dans les domaines de l'économie, des relations internationales et des questions militaires.

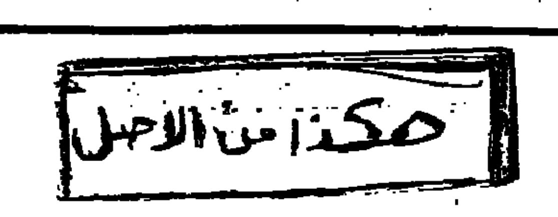
★ *World Data*, B.P. 68, 75060 Paris Cedex 02. Tél. : (1) 508-85-66.

L'informatisation des entreprises

On confond souvent « l'informatisation » des entreprises avec l'utilisation de techniques informatiques.

Ainsi, les interrogations sur le devenir des entreprises, des activités et des formations se concentrent généralement sur un groupe d'emplois donnés et une population, les informaticiens, et par rapport à une discipline, l'informatique. « L'informatisation des activités de gestion : mutations en cours et perspectives », dans le *Dossier* nº 33 du CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), analyse les modalités de prise en charge par l'ensemble des salariés des entreprises de l'automatisation du ou des systèmes d'information. L'étude des pratiques des entreprises « restitue » l'informatique dans son contexte technique économique et social. Le dossier présente les principaux axes de transformation et, de façon prospective, les étapes essentielles du développement de l'informatisation, du point de vue de ses acteurs.

• *La Documentation française*, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07. Tél. : (1) 261-50-10.



[هكذا من الأصل]

Rires au futur

Vers des robots drôles et des pilules pour faire rire ? Ou une réaction de défense à l'oppression ?

QU'EST-CE qui fera rire les gens de demain ? Riront-ils par plaisir, ou seulement par compensation ou par réaction à l'oppression ? Si dans les pays de l'Est, la Pologne est le pays où l'on vous raconte les histoires les plus drôles, c'est aussi parce que les Polonais ont beaucoup souffert. A l'intérieur des pays, vous trouvez que les minorités font souvent appel à l'humour comme moyen de survie.

L'humour est aussi militant. Dans le tiers-monde, les dirigeants des mouvements de libération avaient dans l'ensemble un sens d'humour qui s'est évaporé au fil des années après l'indépendance de leurs pays. Pour l'humour comme pour le rire, il faut être en situation où l'on donne plus que l'on ne prend. Dès que l'inverse se produit on commence à se prendre au sérieux.

La prespective de l'humour est difficile parce que nous manquons de données quantifiées. Il n'y a pas encore d'humorométrie ni d'indicateurs socioculturels sur l'humour. La prospective de l'humour dépend aussi du modèle de développement économique et social et des institutions politiques pour lesquels on opte et de l'évolution probable des systèmes de valeurs socioculturelles d'une société donnée. Les systèmes pédagogiques y sont aussi pour beaucoup, car les systèmes d'éducation et d'apprentissage n'encouragent pas le sens de l'humour chez l'enfant. Bien au contraire, ils développent chez lui toute une série d'inhibitions qui limitent la créativité et l'imagination.

Les formes d'expression de l'humour, c'est-à-dire la littérature, le théâtre, la poésie, le dessin, les arts plastiques, la musique, les traditions populaires, les proverbes, les discours politiques, sont déjà et seront encore plus affectées à l'avenir par certains développements scientifiques et technologiques.

Mais Alfred Sauvy n'est pas très optimiste pour l'avenir de l'humour. « *L'humour*, écrit-il, *semble s'éteindre chez les hommes politiques. En France, l'ENA s'avère moins efficace de ce point de vue que le barreau, grand fournisseur de ministres de la III*[e] *et de la IV*[e] *République. Et ne parlons pas des austères successeurs de Khrouchtchev...* »

Quels autres facteurs pourraient avoir un effet sur l'évolution de l'humour ? Il y a en premier lieu un début d'institutionnalisation de l'humour, donc un début de formalisation et éventuellement de « récupération ».

Des banques de données

En Bulgarie, il y a aujourd'hui, à Gabrovo, une Maison de l'humour, créée en 1972, et l'Institut national de l'humour (1979). On y trouve neuf salles d'exposition, une bibliothèque avec 20 000 tomes, 47 000 œuvres originales d'arts plastiques et de pièces de musée ayant trait à l'humour. Et depuis 1981 on y organise un Festival de films humoristiques. Aux Etats-Unis, une Association américaine des études sur l'humour existe depuis dix ans, elle publie un bulletin de liaison trimestriel, y compris une rubrique bibliographique. Le dernier numéro signale 250 titres. Plusieurs universités américaines offrent des cours et des séminaires qui ont trait à l'humour — l'histoire de l'humour, l'idéologie de l'humour, la sociologie de l'humour, l'art et l'humour, etc.

Il existe aussi des banques de données sur l'humour et des congrès internationaux. Le premier s'est tenu au Pays de Galles en juillet 1975, le second à Los Angeles en août 1979 et le troisième en août 1982 à Washington. Il y a un aspect bénéfique dans ces développements, car ils informent et sensibilisent les gens, mais les risques inhérents à toute institutionnalisation n'en demeurent pas moins inquiétants.

La tête qui vous revient...

La deuxième tendance qui se dessine à l'horizon est celle de la technocratisation de l'humour. Cela a commencé par l'informatique. Plusieurs programmes — surtout parmi ceux qui ont des fins éducatives — contiennent de l'humour programmé pour maintenir l'éveil. La prochaine étape se situera au niveau de la robotique : les robots pourront également être des mimes et faire rire tout en procédant à leurs tâches. Le design des robots est d'ailleurs en pleine transformation, surtout au Japon où les robots ont des « visages » de plus en plus « humains ». Chacun pourra commander à l'avenir la tête de robot qui lui revient le plus. Il pourra être programmé pour rire à des moments déterminés ou pour vous réveiller avec un sourire.

La troisième et dernière tendance — et probablement la plus dangereuse, — c'est la médicalisation de l'humour. Le recours au rire et à l'humour comme thérapie n'a rien de nouveau. On connaît les bienfaits physiologiques et phychologiques du rire. Le danger qui s'esquisse et qui est du domaine de la réalité scientifique, et non pas de la science-fiction, c'est celui des produits pharmaceutiques qui conditionneront à volonté le comportement et l'humeur des individus.

L'Association royale de médecine du Royaume-Uni a publié une étude à ce sujet en 1980. On pourra prendre un comprimé deux heures avant d'aller à un enterrement pour y pleurer pendant une demi-heure, ou un autre comprimé pour rire à des moments déterminés.

Les progrès scientifiques des dernières années en neurophysiologie et en neurobiologie ouvrent des perspectives encourageantes pour la santé, mais risquent également de provoquer des transformations énormes dans le comportement des individus, leur tempérament et leur sens d'humour. Ce concept risquerait alors de prendre un sens totalement différent de celui qui a de tout temps prévalu, car la spontanéité est déjà sérieusement affectée par la baisse de la communication interpersonnelle.

Pour limiter les conséquences négatives de ces trois tendances (institutionnalisation, technocratisation et médicalisation), il faut encourager deux contre-tendances : la participation et l'anticipation. L'humour, on l'a vu, ne tolère pas l'autoritarisme, même si celui-ci provoque par réaction un humour défensif et amer. L'humour, humanisant et humaniste, requiert un milieu tolérant et ouvert où la liberté d'expression est assurée. L'humour est créateur et imaginatif. Il favorise la vision prospective, car il cultive la modestie et l'humilité et empêche celui qui étudie le futur de se prendre *trop* au sérieux.

Ouvert sur l'espace (participation) et sur le temps (anticipation), il pourrait avoir un grand avenir et introduirait une note de fraîcheur humaine dont la prospective a grandement besoin. L'humour est un sujet sérieux, sauf pour les gens qui se croient sérieux...

MAHDI ELMANDJRA,
professeur à l'université Mohammed-V de Rabat, président de Futuribles, *fondateur de l'Association marocaine de prospective.*

Légendes des montagnes californiennes

Entre « Silicon Valley » et l'océan Pacifique en Californie, les montagnes de Santa-Cruz sont une contrée sauvage où l'on adore le démon et où fleurissent les légendes.

ON répète inlassablement que la Californie, c'est l'avenir. Pour le prouver, on cite ses mœurs et coutumes neuves et souvent assez bizarres, mais aussi ses industries de haute technologie, comme les microprocesseurs. Ces industries se concentrent dans la vallée de Santa-Clara, surnommée « la vallée du silicium » (Silicon Valley) justement parce que toute cette technologie repose sur la base du circuit intégré imprimé dont le support est en silicium.

Entre la vallée du Silicium et l'océan, se trouvent les montagnes de Santa-Cruz. Dans ces montagnes, boisées de sapins et d'abres rouges, règne un esprit tout à fait différent, plus primitif, bourré des croyances d'un autre âge. Des croyances peu différentes de celles des Indiens qui habitaient autrefois la région, et qui croyaient que ces pentes, sombres sous les branches touffues des conifères, abritaient les esprits du mal. Un ex-motard qui avait passé toute sa vie dans la région assure : « *Je pourrais montrer aux gens au moins une douzaine d'endroits diaboliques dans ces montagnes, mais je ne veux pas les approcher, parce qu'ils ne sont pas sûrs.* »

Beaucoup de légendes se répètent aussi. On dit que Holy-City (la Ville sacrée), un des quelques petits hameaux de montagne, abrite un fantôme. Holy-City fut fondée par un prédicateur protestant nommé Riker, qui avait l'idée d'en faire une communauté à philosophie religieuse. Mais au commencement du siècle, quand il a transporté son « Église californienne de l'amour » dans les montagnes de Santa-Cruz, les communautés à philosophie religieuse ou autre n'étaient pas encore à la mode. Son hameau resta toujours très petit, avec un bar-bureau de poste-épicerie et quelques maisons. Le prédicateur, cependant, persista, ne renonçant jamais à sa foi, écrivant de temps en temps des articles philosophiques qu'il envoyait à un journal dans la future vallée du silicium, qui les imprimait sur la page réservée aux lettres des lecteurs. Vieillard, il devint infirme, cloué sur un fauteuil roulant. Il mourut nonagénaire.

Les adeptes du démon

Après sa mort, sa maison brûla. On éteignit les flammes, mais on laissa les décombres sur place, tels quels. Maintenant, il y a des gens qui jurent qu'ils voient, la nuit venue, le fantôme du prédicateur Riker, assis dans son fauteuil roulant dans les ruines de son ancienne maison.

On parle aussi des adeptes de la démonolâtrie. Ils se réuniraient un peu partout, dans les montagnes de Santa-Cruz, toujours la nuit, en groupes de vingt à trente personnes. Ils auraient même leurs propres communautés, non loin des chemins forestiers désaffectés, du côté de la mer. On dit qu'ils dansent et chantent frénétiquement, qu'ils forniquent en groupe, qu'ils célèbrent des messes noires, qu'ils renversent la croix et la brûlent. Certains disent aussi que les adeptes seraient des gens très comme-il-faut des villes de Silicon Valley, mais on n'ose jamais s'approcher assez pendant leurs cérémonies pour le savoir vraiment.

Mais si on ne les entend ou si on ne les voit que de loin, on trouve des traces de leur passage, des cadavres de poulets ou de chiens, saignés, ou avec une bande de peau découpée tout autour du corps, mutilés selon les rites noirs. « *Pour autant que je sache* », déclare une ancienne résidente des montagnes, « *ils ne se livrent pas au sacrifice humain* ». Mais il est des gens pour le croire.

La légende la plus curieuse, cependant, est celle des albinos. Leur histoire aurait commencé au dix-neuvième siècle. Pour les gens de l'époque, avoir un enfant albinos aurait été une tare affreuse, un déshonneur qui aurait rejailli sur toute la famille. Pour cacher leur honte, les parents de ces enfants les auraient enfermés dans leurs chambres jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans, puis ils les auraient lâchés dans les montagnes.

Comment auraient-ils pu survivre ? On ne l'explique pas très bien. La légende raconte seulement qu'ils auraient survécu par leurs propres moyens, en mangeant des fruits, des graines et des insectes. Et qu'il en existerait encore aujourd'hui. « *On dit qu'ils sont tout à fait sauvages, comme des bêtes, et qu'ils sont aussi très forts. Ils rôderaient nus, en bandes, toujours la nuit, car, les yeux des albinos sont très sensibles à la lumière. Ils seraient assez agressifs, prêts à attaquer des campeurs dans les montagnes. Quand ils vous attrapent, dit-on, c'est fini. Ils vous tuent.* »

Un habitant des montagnes prétend les avoir vus. Il prétend aussi avoir vu un film qui les représente. « *Les albinos poursuivaient une jeep pour l'attaquer, et les gens à l'arrière de la jeep les filmaient, en super-8.* »

Qu'il y a-t-il de vrai dans toutes ces légendes ? Si le prédicateur de l'« Eglise californienne de l'amour » a bien existé, l'existence de son fantôme est impossible à prouver.

En revanche, les adeptes de la démonolâtrie sont bien réels. Au commencement des années 70, une série de crimes sanglants dans la région de Santa-Cruz déclencha des enquêtes. Dans les montagnes, on trouva plusieurs communautés d'adeptes des messes noires. Un enquêteur, Ward Damio, écrivit cependant dans un livre, *Urge to kill* (Désir de tuer), sur les crimes de Santa-Cruz : « *Personne n'a jamais prouvé que les adeptes de la démonolâtrie ont commis des crimes. Pendant des années, on a répandu le bruit de meurtres résultant de la pratique de la sorcellerie, mais ce bruit n'a été conforté par aucune preuve.* »

Dans aucune de ces enquêtes, il ne fut fait état des albinos sauvages. Les journalistes n'en parlèrent pas non plus. Seuls les montagnards racontent cette histoire.

Cette légende serait-elle le témoin d'une culture montagnarde qui refuserait le monde ultramoderne qui l'environne ? En partie, peut-être. Mais il existe aussi d'autres explications.

Dans les montagnes de Santa-Cruz, il y a beaucoup de petites fermes, de petits lopins, où on cultive une seule plante, mais pour cela très demandée : la marijuana. « *Le climat y est idéal,* assure l'ancienne résidente. *Elle est aussi bonne ou même meilleure que celle de Humboldt, qui est plus connue. (...) Elle est plus connue grâce aux nombreuses arrestations de vendeurs et à la notoriété qui en résulte. Dans les montagnes de Santa-Cruz, où l'on n'ose pas se risquer volontiers, il n'y a pas d'arrestations.* »

Les légendes, les fantômes, les sinistres adeptes de la démonolâtrie, les féroces albinos y seraient-ils pour quelque chose ? « *C'est possible.* »

C'est même probable.

DONNA EVLETH.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

LUTTES

Femmes, arabes et israéliennes

Féministes, des femmes arabes d'Israël se battent contre le sort qui leur est fait dans leur milieu. Palestiniennes, elles mènent un combat politique. Pour ces militantes peu nombreuses, il est parfois difficile de définir des priorités.

DISCRÈTES, elles avaient installé leur stand au fond du hall obscur — deux mauvaises tables encombrées de journaux, de quelques objets artisanaux, et recouvertes d'autocollants contre la guerre du Liban. Dans la cohue et le brouhaha de l'ouverture de ce cinquième congrès féministe d'Israël, le 8 octobre dernier à Haïfa, on les remarquait à peine. Et pourtant, la présence de ces cinq femmes était un événement : pour la première fois, les femmes arabes d'Israël participaient en tant que telles à une réunion de femmes israéliennes — entendons juives. Jusqu'au conflit de l'été qui a ébranlé la société israélienne, elles n'avaient jamais été invitées ; et sans doute aussi n'avaient-elles pas eu l'idée de venir, se sentant peu concernées par les thèmes féministes.

Dans l'auditorium, mal à l'aise, elles se sont installées au dernier rang. Attentive, Samira, soixante-huit ans, au visage auréolé de cheveux gris, écoute le discours d'inauguration. Des expressions reviennent souvent : « *femmes battues, viols, inégalités* ». Samira hoche la tête. « *C'est vrai que nous n'abordons jamais ces questions-là avec nos femmes*, murmure-t-elle de temps à autre, *il le faudrait mais c'est peut-être encore trop tôt*. » Dans l'immédiat, Samira a des préoccupations plus urgentes. « *Je suis femme palestinienne d'Israël*, explique-t-elle. *Je suis opprimée en premier lieu en tant qu'arabe, malgré ma nationalité israélienne, et ensuite en tant que femme dans ma propre société — et cette oppression est renforcée par la première.* »

Pour préserver leur identité au sein d'Israël, les femmes arabes (chrétiennes ou musulmanes) se protègent avec les règles rigides de leur culture d'origine. Mais Samira est de celles qui pensent que se battre pour les femmes ne va pas à l'encontre de la lutte générale des citoyens arabes d'Israël pour l'égalité de leurs droits avec ceux des nationaux juifs. Peut-être parce qu'elle est parmi les premières qui ont pu faire des études. Depuis 1950, elle est enseignante. « *Je crois bien qu'à l'époque, je me suis trouvée la première et la seule femme travailleuse à prendre chaque matin à 5 h 30 l'autobus qui transportait les ouvriers arabes de Nazareth à Acre.* » Elle en rit aujourd'hui. Mais c'était une petite révolution pour cette ville, cœur arabe de la Galilée fertile.

En 1948, Samira, fille de cordonnier, l'aînée de dix enfants, a appris à lutter : pour ne pas être mariée (destin inéluctable des aînées), pour faire des études ; pour aller travailler hors de sa ville ; et, dans son lieu de travail, contre la ségrégation. En 1960, elle est licenciée avec plusieurs de ses collègues après l'interdiction de la centrale syndicale des enseignants arabes.

> ## Plus de 600 000
>
> **Les Arabes de nationalité israélienne sont ceux qui n'ont pas fui la guerre en 1948. Ils étaient alors 150 000. Ils sont aujourd'hui plus de 600 000, soit un cinquième de la population d'Israël et une croissance de 4 % par an. 75 % d'entre eux ont moins de trente ans. Ils vivent pour la plupart en Galilée, le nord du pays, d'où ils sont originaires.**
>
> **La majorité d'entre eux travaillent dans le bâtiment, la restauration et les garages. Beaucoup de femmes sont employées dans le textile.**
>
> **Ils sont seulement 2 000 inscrits dans les universités, soit 4 % des étudiants israéliens.**

Depuis cette date, Samira se bat pour les autres, et particulièrement pour les femmes. Elle est maintenant permanente d'une organisation politique. Elle se bat, par exemple, pour ces femmes du village de Yaffa, près de Nazareth, où la famille occupe une maison neuve, mais comme inachevée, et déjà vétuste. La mère, entourée de ses deux belles-filles, reste à la maison avec une flopée d'enfants. La vieille, rude et chaleureuse, est obsédée par le souvenir de sa terre, confisquée par les Israéliens. Les deux plus jeunes rivalisent de soins à son égard ; l'une, fluette, ne dit rien et l'autre, énorme, se plaint de son inactivité forcée. Forcée, certes, par la société qui l'enferme, mais aussi par les conditions de vie. Si Sahah devait travailler à l'extérieur, il lui faudrait par exemple, en plus de son travail et des autres tâches ménagères, préparer les repas de ses enfants : faute de subventions, les écoles arabes n'ont pas de cantine. La journée commencerait à 4 heures du matin...

Dans le village de Dabouri, au pied des montagnes, les femmes musulmanes portent encore les vêtements traditionnels, la tête enfermée dans un châle. Réunies dans leur pièce, jeunes et vieilles, solidaires, se lamentent. Ici, on a perdu une fille, tuée lors d'affrontements avec la police — Dieu seul est responsable... Et devant cette obstination, cette résistance par la tradition et les prières, Samira reste muette.

A Nazareth, dans l'atelier rudimentaire d'une des grandes entreprises de la ville, où se mêlent la sueur et la poussière, vingt-cinq ouvrières confectionnent des pyjamas. Dans la plus grande ville arabe d'Israël, de nombreuses femmes travaillent en effet aujourd'hui essentiellement dans le textile. Mais elles n'ont pas de mots d'ordre propres à leur condition de vie : ni l'égalité des salaires ni la sécurité de l'emploi. Devant les revendications féministes des Israéliennes (juives) : viol, femmes battues, etc., elles s'étonnent : « *Réclamer de telles choses pour nous, aujourd'hui, serait détourner et affaiblir la lutte pour nos droits nationaux.* »

Le pire

Une femme qui veut subsister en choisissant de vivre autonome soulève encore la réprobation générale.

Zuheïra, trente-sept ans, fabrique des fleurs artificielles dans son atelier-domicile, une pièce de 10 m² dans un immeuble neuf de la ville haute. Sa fille de dix-sept ans et son fils de douze ans vivent auprès d'elle. Lorsque Zuheïra s'est installée, voilà un an, dans ce logement minuscule, elle n'avait rien ; l'ameublement est un ensemble de pièces disparates données par de rares amis. Elle fuyait, contre l'avis général, un mari brutal qui l'enfermait et la battait jusqu'au sang. Mariée à seize ans par sa famille (chrétienne) à cet homme riche, de quinze ans son aîné, Zuheïra avait interrompu ses études et depuis elle n'avait jamais travaillé.

Lorsqu'elle a quitté le domicile conjugal, totalement démunie, elle a connu le pire, jusqu'à sa mère qui l'a dénoncée comme prostituée à la police. Parmi ceux qui la soutiennent aujourd'hui, Samira n'a de cesse de l'aider à reprendre des études. Elle est sur le point de lui obtenir une bourse d'une école d'infirmiers spécialisés auprès des handicapés.

Faisant presque figure de provocatrice, Maha, vingt-sept ans, a aussi appuyé Zuheïra. Elle habite une petite maison à l'ombre des vignes et du jasmin, dans la rue principale de Nazareth, au long de laquelle se succèdent toutes les religions du monde. On lui a proposé de diriger un complexe social arabe, qui regroupera une clinique, un cabinet juridique, un service social et un centre pour femmes. Et pourtant, devant cette offre inouïe pour une femme de son âge, elle hésite. Elle désire, avant tout, se former davantage pour mieux aider les femmes de sa communauté. Si elle clame qu'elle est d'abord palestinienne, elle n'hésite pas à bouleverser les tabous de la société arabe. A chaque réunion publique, elle parle toujours, elle, de l'égalité des sexes, du viol et des femmes battues. Calme mais ferme, elle affirme : « *Je suis une femme palestinienne. Je me bats comme palestinienne, et comme femme, même si ces deux combats paraissent contradictoires à certains. Ils sont complémentaires.* »

Pendant un an, elle a travaillé à Haïfa dans un centre pour femmes battues, en collaboration avec des concitoyennes juives. Si cette expérience a été riche d'enseignements, elle remarque : « *Je n'ai vu aucune femme arabe se présenter ici. Elles ne sont pas moins battues, mais elles n'osent pas se plaindre, encore moins à des femmes qui appartiennent à une société et une culture qui les oppriment.* »

Maha se bat avec hargne pour faire évoluer les siens. Mais devant les autres, les Israéliens juifs, son premier réflexe est de taire ses critiques pour ne parler comme les autres que de l'inégalité entre juifs et Arabes au sein d'un même Etat. Ainsi lors du congrès féministe, la séance de travail intitulée « Femmes arabes » a très vite glissé sur le second terme.

A ce débat, en pleine guerre du Liban, juste après les massacres de Sabra et de Chatila, les femmes juives ont écouté, presque muettes, les femmes arabes. Beaucoup d'entre elles rencontraient, pour la première fois, les représentantes d'une population qu'elles côtoient chaque jour. ■

EDITH GIELMAN.

REFLETS DU MONDE

THE ECONOMIST

Le passé royal de l'Europe

« Où sont passés tous les anciens rois ? », se demande le très sérieux hebdomadaire anglais *The Economist*. Il consacre une page entière au *« club très sélect des anciens rois d'Europe »*. Il a constaté que *« Humbert II, qui régna quatre semaines sur l'Italie (avant que ses compatriotes ne se prononcent pour l'établissement d'une République), pourrait être autorisé à rentrer dans son pays dans le courant de l'année prochaine (...). Agé de soixante-dix-huit ans et soigné pour un cancer osseux il suouhaite pouvoir revenir en Italie avant de mourir (...) »*.

« Le gouvernement socialiste autrichien a autorisé en septembre l'ancienne impératrice Zita — la veuve du dernier empereur de la lignée des Habsbourg à retourner chez elle pour la première fois depuis soixante-trois ans (...). Agée de quatre-vingt-dix ans, elle refuse toujours de renoncer à ses prétentions au trône perdu en 1918. Alors que son fils Otto l'a fait et a été autorisé à rentrer en Autriche il y a plus d'une décennie. C'est un partisan passionné de l'unité européenne et il est à présent député au Parlement européen pour la C.S.U. bavaroise. On raconte à son propos l'histoire suivante, inventée sans nul doute : il demande à l'un de ses collègue député où il court. « Voir à la télévision le match Autriche-Hongrie », répond celui-ci. Et Otto de Habsbourg de demander, l'air ingénu : « Contre qui jouent-ils ? »

The Economist rappelle ensuite que Louis Ferdinand de Prusse, le petit-fils du dernier kaiser, vit tranquillement à Berlin-Ouest, que le comte de Paris et le prince Louis Napoléon vivent en France, que le duc de Bragance (petit-fils du dernier roi portugais qui avait abdiqué en 1910) vit dans son pays. L'hebdomadaire constate qu'en revanche les anciens souverains des pays de l'est de l'Europe sont moins bien lotis : l'ancien roi de Grèce, Constantin, ne peut rentrer dans son pays, pas plus que l'ancien roi de Bulgarie, Simeon, exilé en 1946 par le pouvoir communiste, ou que l'ancien roi de Roumanie Michel, qui dut abdiquer à la fin de 1947. Le gouvernement yougoslave actuel est, lui, fort irrité par le comportement d'Alexandre Karadjordjevitch, fils du dernier roi yougoslave Pierre II. Lorsque son père était mort en exil en 1970, Alexandre avait renoncé à ses prétentions au trône en faisant une déclaration solennelle à cet effet à l'église orthodoxe serbe de Londres. Mais il semble avoir changé d'avis depuis qu'il s'est fixé aux États-Unis : il prend régulièrement la parole à des réunions de monarchistes serbes. Quant au prétendant albanais Leka, proclamé roi d'Albanie en 1961 par des monarchistes albanais dans un hôtel parisien après la mort de son père, Zog, il est pour *The Economist*, *« le plus insignifiant »* des membres des familles royales de l'Europe de l'Est.

Pariser Kurier

Un discours répétitif

Tout le monde sait bien que les hommes politiques n'écrivent pas toujours eux-mêmes, tant s'en faut, les discours qu'ils prononcent. Et il est courant que plusieurs collaborateurs rédigent ensemble le texte que lira un seul parlementaire ou ministre. Mais il est moins fréquent que plusieurs orateurs lisent l'œuvre d'un seul auteur. C'est pourtant ce qui est arrivé à la tribune de la Chambre haute du Parlement ouest-allemand. Du moins si l'on en croit l'écho publié par le *Pariser Kurier*.

Le mensuel franco-allemand écrit : *« La loi des probabilités a subi un coup terrible à Bonn, au Bundesrat, la chambre des Länder. Deux hommes politiques ont prononcé tour à tour le même discours. Mot pour mot, le secrétaire d'État au gouvernement régional de Bavière Nüssel a répété ce que venait de dire le ministre régional de Rhénanie-Palatinat, Johann Wilhelm Gaddum, à propos de la politique agricole du Marché commun.*

» A l'origine de cette coïncidence, un malentendu : en fait, c'est le ministre régional de l'agriculture de Rhénanie-Palatinat, Otto Meyer, qui devait prononcer le discours en question. Empêché ce jour-là, il a confié le texte à son collègue Gaddum, qui a d'abord refusé de le lire à la tribune du Bundesrat. Sur ce, le texte est arrivé sur le bureau du secrétaire d'État bavarois qui s'est décidé à en faire lecture sans se rendre compte que le ministre Gaddam venait de changer d'avis.

NEWSWEEK

Un curieux emballage

Le film américain MASH sur les horreurs qui se sont passées dans un hôpital de campagne pendant la guerre de Corée a donné naissance à une série télévisée qui doit se terminer cet hiver après onze années d'existence.

L'hebdomadaire américain Newsweek rapporte qu' *« un fabricant de spiritueux de l'Illinois a, pour fêter l'événement, mis sur le marché sa vodka MASH 4077 dans un emballage imitant les bouteilles à perfusion. Un porte-bouteille permet de la placer sur la table de nuit avant de biberonner grâce à l'embout spécial. Les commissions d'État des spiritueux dans le Kansas et à New-York ont interdit la vente de ce produit en raison de sa ressemblance trop réaliste à un équipement médical. Mais partout ailleurs les ventes se font bien à raison de 25 dollars la bouteille »*. (180, — F.).

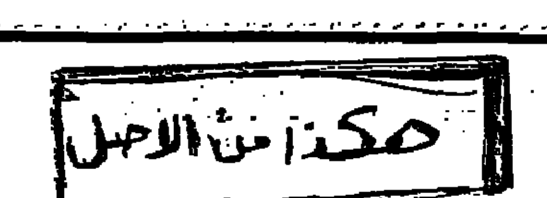
LE SOIR

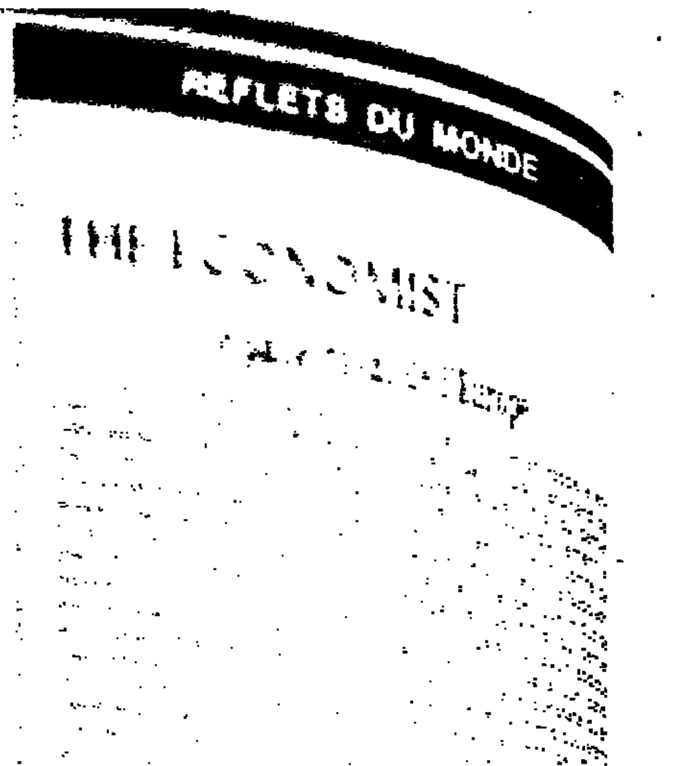
Il n'est jamais trop tard pour apprendre

Le développement des ordinateurs se fait, semble-t-il, plus rapidement que l'apprentissage de leurs utilisateurs. Ainsi, rapporte le quotidien bruxellois *LE SOIR*, *« un moine âgé de cent sept ans a troublé l'ordinateur de la localité finlandaise de Heinavisi. Celui-ci a en effet notifié récemment au vénérable religieux qu'il devait se présenter avec son cartable à l'école de la commune pour la rentrée scolaire.*

» En Finlande, l'entrée à l'école s'effectue à sept ans et l'ordinateur n'avait retenu que les deux derniers chiffres de l'âge du moine, qui est le doyen des Scandinaves ».







هكذا من الأصل



MICHEL LAMOUREUX

CLEFS

Claude Lefort le peuple et le pouvoir

Pour Claude Lefort, le pouvoir – même totalitaire – n'est jamais unique, ni définitif : il n'est que le produit des conflits qui traversent une société.

CLAUDE LEFORT – qui a fondé en 1948, avec Cornélius Castoriadis, le groupe Socialisme ou Barbarie – a longuement analysé l'expérience des conseils ouvriers hongrois, celle des syndicats polonais. Pour ce philosophe, qui fût l'intime de Maurice Merleau-Ponty, l'invention démocratique est une expérience sans limite. Lecteur de Machiavel, il avance qu'une société se définit par le sort qu'elle fait à la division, au conflit. Et c'est dans l'écart entre le pouvoir et l'ensemble de la société que l'on peut prendre la mesure de l'ouverture sociale.

Très loin des philosophes politiques qui prétendent dire ce qu'il en est vraiment du peuple, Lefort travaille sur les difficultés d'un peuple qui est, en un sens, toujours divisé. Pourtant, si la domination est forte, elle n'est ni nécessaire ni inéluctable ; et la lutte pour la démocratie est toujours neuve, même si la révolution démocratique a plusieurs siècles.

Claude Lefort a notamment publié : *Eléments d'une critique de la bureaucratie ; le Travail de l'œuvre : Machiavel ; Sur une colonne absente ; les Formes de l'histoire* (Gallimard), ainsi que *Un homme en trop, essai sur l'Archipel du Goulag* (Seuil) et *l'Invention démocratique, les limites de la domination totalitaire* (Fayard).

∴

« Dès 1949, vous avez dans *Socialisme ou Barbarie* analysé l'U.R.S.S. comme une nouvelle formation économico-sociale qui n'avait rien à voir avec un prétendu socialisme. Vous faisiez le pari – bien avant les explosions d'Allemagne de l'Est, de Hongrie, de Tchécoslovaquie ou de Pologne – que des mouvements politiques allaient renaître dans les pays totalitaires.

– La revue *Socialisme ou Barbarie* était, à sa création, l'expression d'un groupe qui, en rupture avec le mouvement trotskiste, se proposait de restaurer la critique des rapports sociaux inaugurée par Marx ; elle voulait aussi poser les principes d'une nouvelle politique révolutionnaire, face au système mondial de domination en train de se dessiner.

» Nous refusions le modèle du capitalisme occidental, s'unifiant sous la direction de l'impérialisme américain, ainsi que le modèle réalisé à l'Est, à la faveur d'une bureaucratisation des organisations ouvrières, de la fusion du pouvoir d'Etat et du pouvoir économique. Ces deux versions semblaient à notre petit groupe à la fois rivales et complices. La représentation trotskiste des mouvements communistes, comme mouvements ambigus, combinant des traits révolutionnaires et contre-révolutionnaires, m'était tôt apparue comme irrecevable.

» A mes yeux, l'expérience historique ne laissait pas de doute sur le sort d'une révolution qui porterait au pouvoir le parti communiste. Dans une telle hypothèse, celui-ci n'était nullement destiné à se voir débordé par les masses. Il gagnerait bien plutôt les moyens d'éliminer toute opposition et réussirait à cristalliser autour de lui toutes les forces en quête d'un nouveau mode de domination. A l'époque, Castoriadis élaborait une analyse des rapports de production en Union soviétique, qui donnait à Socialisme ou Barbarie une fondation théorique essentielle.

Le totalitarisme n'est pas inébranlable

– Vous avez abandonné le projet de Socialisme et Barbarie.

– J'ai quitté, dès 1958, le groupe qui animait la revue et travaillait, à tort selon moi, à la création d'une nouvelle organisation révolutionnaire. Mes critiques ont porté à partir de ce moment non plus seulement sur le marxisme des épigones, mais sur la théorie de Marx et l'idée, qui était en son centre, de la révolution prolétarienne. En outre, le système de type soviétique (qu'il faut bien appeler par ce nom, quoiqu'il se soit imposé, comme chacun sait, par la destruction des soviets) m'est de plus en plus apparu comme une *forme* politique : une variante du totalitarisme moderne. Ce qui m'a conduit non pas à négliger ses traits proprement socio-économiques, mais à les réapprécier.

» J'attache, à présent, plus d'importance à l'analyse des relations qu'entretient le totalitarisme avec la démocratie, qu'il détruit mais d'où il émerge, qu'à celle d'une dynamique supposée de la bureaucratie.

– Il y a au moins deux illusions que vous avez toujours combattues : l'une, que le socialisme était édifié ou en cours d'édification en U.R.S.S. et dans l'Europe de l'Est ; l'autre, que ces pays connaissaient un système d'oppression si complet qu'aucun conflit ne pouvait y surgir.

– Ces deux illusions sont jumelles. Elles conduisent pareillement à exclure toute possibilité de changement à l'Est, à mettre le socialisme ou le totalitarisme à l'abri de toute contradiction, en somme à trouver en lui la fin de l'histoire. A vrai dire, si la première s'est estompée à la rude épreuve des faits, elle n'a pas disparu – pas plus que la seconde, d'ailleurs. Nombreux sont à présent ceux qui, tout en faisant (bruyamment) leur deuil du modèle soviétique, se refusent à le définir. Inlassables dans la dénonciation de l'impérialisme américain, ils deviennent étrangement muets quand il s'agit de donner un nom à la forme de société qui s'est pour la première fois dessinée en U.R.S.S. et se retrouve maintenant sur divers continents. Tout se passe comme s'il était inconvenant de condamner un membre de sa famille, alors même qu'on juge qu'il a mal tourné.

» De cet état d'esprit, la réaction aux derniers événements de Pologne donne une illustration frappante. Comme je l'ai relevé ailleurs, on s'empresse de dénoncer un prétendu coup d'état militaire et de confondre Jaruzelski et Pinochet pour dissimuler la continuité du pouvoir communiste et la logique de la domination totalitaire.

» Quant à l'autre illusion, elle s'est même renforcée. L'hostilité violente que suscite le régime soviétique s'accompagne souvent de la conviction qu'il est inébranlable. A cet égard, l'exemple de la Pologne est encore significatif : on juge le combat de Solidarité admirable parce que héroïque, héroïque parce que sans espoir ; la puissance de l'U.R.S.S. paraît sans faille. A mes yeux, la série de soulèvements qu'a connus l'Europe de l'Est témoigne des contradictions dans lesquelles est empêtré le système communiste. Elles se révéleront à long terme insurmontables pour la bureaucratie du Kremlin.

– On pourrait vous objecter que le cas de l'Union soviétique est tout différent de celui de la Pologne ou de la Hongrie. Le sentiment national activerait les oppositions de caractère économique et social.

– C'est vrai. Mais les tensions d'ordre national sont si importantes à l'intérieur de l'U.R.S.S. – telle est la nature du système – que ce qui se produit à la périphérie exerce inéluctablement des effets sur le centre. Le Bloc voit ses fissures se multiplier. Voilà le fait majeur. Certes, personne ne peut prédire l'avenir, mais il est absurde de l'imaginer à jamais barré.

– A la suite de Zinoviev, beaucoup de gens affirment que l'U.R.S.S. a forgé un nouveau type d'hommes qui, à coup de combines et de vodka, s'est fait à l'idée que « c'est horrible mais cela ne peut être autrement ».

– Je ne songe pas à récuser les descriptions de Zinoviev. Le tout est de savoir si elles suffisent à fonder ses conclusions politiques. Ce qui donne un certain malaise à le lire, c'est la manière dont il renverse l'image qu'accréditaient les communistes. Ils soutenaient que le peuple soviétique adhérait pleinement aux valeurs du socialisme ; lui affirme qu'il adhère pleinement à la loi de la corruption, du cynisme, de la lutte de tous contre tous. Ils décrivaient un peuple essentiellement *un* ; lui, présente un peuple en morceaux. Ce mode de renversement s'accompagne d'une thèse qui rejoint la thèse dominante : le peuple a le pouvoir qui lui correspond, qu'il souhaite.

» Je me demande, pour ma part, si l'on est jamais en droit de poser l'entité peuple, de lui donner une définition. Peut-on induire d'attitudes, d'opinions, de comportements, si répandus soient-ils, un jugement général, là où règne le despotisme, là où les repaires de la loi sont effacés et toutes les libertés étouffées ? Les gens qui vivent sous le despotisme s'y adaptent de mille manières, y compris les plus exécrables. Cela ne veut pas dire que du haut en bas de la société ils s'y plaisent.

CHRISTIAN DESCAMPS.

(Lire la suite page X.)

MODE

L'objet post-moderne

TABLE en forme de truelle, bibliothèque en lignes brisées, désordonnées, rocking-chair culbuto, ça amuse, mais très vite on réalise que ça fonctionne aussi. Des cubes, des cercles, des triangles, toujours des formes franches et de la couleur élémentaire, tonique. Meubles-jouets ou meubles-sculptures ? Les créations du studio Memphis, à Milan, nous désarçonnent.

Jacques Pagnat, styliste en mobilier des Galeries Lafayette, justifie la démarche de ce studio italien : « *Le meuble, l'objet, dans le projet post-moderne, ne doivent pas être contraignants parce qu'ils ne sont pas primordiaux, mais relatifs ; ce qui compte, c'est notre relation avec eux, c'est le regard que nous portons sur eux en toute liberté, sans références socio-économico-culturelles.* »

Sans références, que penser, par exemple de la coiffeuse dessinée par Hans Hollein pour Mobel Industrie Design ? Portions de cercle, le miroir et le tiroir n'en forment qu'un sur un fond de véritables plumes d'autruche rayonnantes rose shocking ! Et que penser de la chaise au coin brisé éditée par Roche-Bobois ?

La frontière entre le bon et le mauvais goût s'estompe. L'objet post-moderne ne se situant pas, comment se situer par rapport à lui ? Il est réfractaire au jugement. Il faut le sentir en prenant notre liberté là où celle du projet moderniste s'était arrêtée.

Une exposition au Musée des beaux-arts de Paris, « La modernité : un projet inachevé », et le mur d'images et de textes de la galerie du C.C.I. au Centre Georges-Pompidou nous éclairent sur la nature et la limite de la liberté des modernistes. Elle se situe dans le temps ; avec Hegel elle affirme que seuls le présent et l'avenir ont de la fraîcheur, le reste est blafard : elle jette des fleurs sur l'avenir pour égayer le présent. Les modernes partagent l'optimisme d'Arnold Toynbee : ils sont convaincus que la civilisation industrielle leur donne la force matérielle de faire passer dans la pratique leurs idéaux sociaux et pensent que pour la première fois dans l'histoire ils ont le pouvoir d'étendre l'action des biens de la civilisation d'une minorité privilégiée à l'humanité dans son ensemble.

Rien de tel chez les post-modernes : guerres mondiales, Hiroshima, guerres économiques..., c'est le désenchantement. Ils ne sauraient, comme les modernistes avec Marinetti, s'émerveiller, encore moins prôner une adhésion inconditionnelle aux valeurs qu'expriment la machine, la mégapolis, la vitalité forcenée du monde industriel. La liberté utopiste des modernes était assurée de pouvoir renouveler globalement les formes de la civilisation humaine à partir de l'essor formidable de la technologie et du dynamisme de la vie moderne. Séduite par l'exploit industriel et technologique, elle s'y soumet.

En 1834, Gottfried Semper veut que la brique apparaisse comme brique, le bois comme bois, le fer comme fer, tous soumis aux lois de la statistique qui leur sont propres. Le matériau, insiste-t-il, doit parler son propre langage et se montrer sans voile, sous la forme et dans des rapports que la science et l'expérience ont désignés comme les plus adéquats. En 1855, quand Baudelaire visite l'Exposition universelle de Paris, il exprime l'admirable, l'immortel rapport entre la forme et la fonction et soumet l'esthétique au fonctionnel. En 1826, L. Donaldson est catégorique, c'est la rationalité qui donne à la forme sa valeur esthétique. Le mot d'ordre est : simplification. L'esthétique de l'objet, c'est la simplicité fonctionnelle de sa forme ; le rationnel est esthétique.

La fin du dix-neuvième siècle énonçait en termes péremptoires ce qui allait devenir le souci, les préoccupations du Bahaus et de Walter Gropius : définition et pédagogie de la rationalité, de la fonctionnalité, la standardisation et les rapports de l'art et de l'industrie.

Libre de toutes conventions

Mine d'or pour les éventuels archéologues du modernisme, Ecart International (1), dirigé par Andrée Putman, a pour première vocation celle de ressusciter avec fidélité des meubles, des objets d'environnement de la première partie du vingtième siècle. Tous conçus dans un esprit de diffusion, ces meubles inquiétèrent leurs contemporains. Une suite de raisons-écrans les firent disparaître.

Dans un autre contexte, ils naissent une seconde fois. Ils frappent par la diversité de leur expression. On se demande alors si le rationnel, le fonctionnel, sont vraiment plus présents dans la géométrie moderniste rigoureuse de la penderie en bois laqué, en métal nickelé et en Plexiglas d'Eileen Gray ou dans le style art nouveau mais finalement ergonomique du banc et de la chaise en chêne de Gaudi. Et cette chaise bicolore en bois laqué créée en 1927 par Van-Ravesteyn, n'est-elle pas post-moderne ? Sur le mur d'images du C.C.I. la salle de lecture de la Bibliothèque nationale conçue en 1868 par H. Labrouste avait aussi quelque chose de post-moderne, tout comme le pont Britannia sur le Menai construit en 1850 par Robert Stephenson.

Le modernisme se veut de son temps et a le projet de l'investir entièrement. Totalitaire, univoque, manichéiste en toute bonne foi, salvateur, il livre un combat sans merci au passé, au néo-passéisme. Les nostalgies l'irritent. Le post-modernisme non seulement s'accommode du néo-antique – par exemple la boutique des parfums Caron avenue Montaigne à Paris, conçue par Jean-François d'Aigre et Valerian Rybar, – mais aussi du néo-modernisme, comme la boutique Hémisphère à la Muette dessinée par Andrée Putman. Dans les deux cas, il ne s'agit pas de reconstitution mais d'interprétations, de variations intelligentes, nomades, sur un thème prétexte.

Le post-modernisme, post-rationalisme est libre de toute règles, de toutes conventions. Il n'en impose, n'en oppose aucune. Libre, il entend qu'on le soit également. Il flotte, on peut le rencontrer en tout lieu, en tout temps, en toute société. Pluridirectionnel, éclectique, il explose en fragments, en moments, en désirs. Pragmatique, il constitue ses propres critères de rationalité. Il est plus préoccupé de communication immédiate, spontanée, que de pédagogie réfléchie. Il ne veut pas convaincre, à la rigueur séduire, mais il tient surtout à être en relation directe avec nos sens.

Pour cela, il est prêt à tous les jeux. Pour piquer notre imagination, bousculer nos idées reçues, il ne craint pas les apparences superficielles, anecdotiques, frivoles, colorées. Il peut avoir la rigueur d'un objet moderne, mais son intention est autre. C'est son projet plus que son objet qui le distingue radicalement du modernisme. C'est sa remise en cause de toutes les hiérarchies, entre autres celle du bataclan technologico-industriello-culturello-financier et économique. Où est la place du concepteur-créateur ? celle du jeu ? de la sensibilité ? du caprice ? du désir ? du plaisir ?

Le moderne veut libérer la raison, l'intelligence cartésienne. Le post-moderne veut déshabiller l'intelligence des leçons trop bien apprises et retrouver l'intelligence instinctive. ■

MOHAND MESTIRI.

(1) 8, rue Pavée, 75004 Paris.

ACTUELLES

Une conquête méthodique

« *On comprend que l'Allemagne est devenue industrielle et commerçante comme elle devint militaire, délibérément. On sent qu'elle n'a rien épargné. Si l'on veut s'expliquer cette grandeur nouvelle et sans fantaisie, on imagine une application constante, une analyse minutieuse des sources de la richesse ; une construction intrépide des moyens de la produire, une rigoureuse topographie des lieux favorisés et des chemins favorables et, surtout une* obéissance entière, *une* soumission de tous les instants *à quelque conception simple, jalouse, formidable – stratégique par sa forme, économique par son but, scientifique par sa préparation profonde, et par l'étendue de son application. Tel nous saisit l'ensemble des opérations allemandes. Si l'on revient alors à ce qui se voit et se touche, aux documents, aux rapports diplomatiques, aux statistiques officielles, on peut admirer à son aise la perfection des détails après la majesté des grandes lignes, et jouir de savoir comment – lorsque tout ce qu'il était possible de connaître a été connu, lorsque tout ce qu'on pouvait prévoir est prévu, lorsque le mécanisme de la prospérité est déterminé – une action douce ou brutale, générale, continue, est étendue à tous les points du monde par tous les points de l'Allemagne pour faire* revenir *le maximum de richesses de tous les points du monde à tous les points de l'Allemagne.* »

Écrit et publié à Londres, en français, dans *The New Review* de janvier 1897, sous le titre *la Conquête allemande*, par un jeune homme de vingt-cinq ans qui s'appelait Paul Valéry.

JEAN GUICHARD-MEILI.

Claude Lefort, le peuple et le pouvoir

(Suite de la page IX.)

» Et le fait est qu'on est surpris, quand un régime de cette nature craque, de voir la haine qu'il avait suscitée... Il y a parfois chez Zinoviev, me semble-t-il, des traces de cynisme dans sa dénonciation du cynisme. Cela me fait douter de la sérénité de ses analyses.

Il y a toujours un homme en trop

– Dans *Un homme en trop*, vous décriviez – à partir de l'œuvre de Soljenitsyne – des figures de résistance à l'Etat tout-puissant et sans division.

– Mon intention était de montrer que *l'Archipel du Goulag* contenait en filigrane une véritable analyse politique du totalitarisme. Cette œuvre ne se réduit pas au témoignage impressionnant d'une victime et d'un historien des camps. Je voulais montrer aussi que l'analyse était d'un tout autre ordre que les opinions de l'homme Soljenitsyne – opinions parfois réactionnaires, à la lettre du terme – qui faisaient écran pour nombre de ses lecteurs. Si j'ai intitulé mon essai *Un homme en trop*, c'est que je voulais mettre en évidence un ressort du système totalitaire. A la faveur d'une dénégation de la division et du conflit, le régime identifie le peuple avec le prolétariat, celui-ci avec le parti, ce dernier avec son organe dirigeant, et cet organe avec le maître absolu, l'égocrate.

» Simultanément, il mène son entreprise fantasmatique d'unification et d'homogénéisation de la société en se fabriquant constamment un ennemi, un homme en trop : l'opposant ou le perturbateur, le parasite, le déviant. Simultanément encore, il lui faut, pour l'affirmation pleine du corps social ou pour garantir le fonctionnement autonome de la machine sociale, engendrer un *autre*, un grand individu qui incarne le social dans son propre corps. Ce grand ingénieur décide de tous les mouvements supposés rationnels : il fait de plus en plus peser sur tous la menace de son arbitraire et, en raison de sa toute-puissance, la menace de son délire.

– Staline n'était pas un despote, il n'avait pas de généalogie. Ce type de pouvoir ne s'instituait pas dans une légitimité transcendante ; par là, il inventait quelque chose de monstrueusement neuf.

– Oui, je viens de le préciser au passage, le totalitarisme est une formation politique moderne. Le despotisme avait un caractère plus ou moins religieux. Le pouvoir jouissait d'attributs surnaturels, il était censé inscrire l'ordre de la société dans l'ordre du monde. En revanche, la société dans laquelle paraît s'édifier le communisme est censée détenir le principe de son institution. Elle ne reconnaît rien hors d'elle-même.

» Significativement, l'égocrate ou l'organe collectif qui vient à le remplacer ne reconnaît rien en dehors de son pouvoir. C'est lui qui fait la loi et la vérité. Ce phénomène « *monstrueusement neuf* », comme vous dites, donne la clé de la paranoïa stalinienne comme de la paranoïa nazie.

La société n'est pas un corps

– A côté des analyses du totalitarisme, vous avez repris une interrogation philosophique sur la démocratie, balayant les pseudo-différences entre démocratie réelle et démocratie formelle. Pour vous, il est notoirement insuffisant de voir dans la démocratie une invention bourgeoise.

– Je ne balaie pas les différences entre démocratie formelle et démocratie réelle. Il est bien vrai, par exemple, comme le disait Marx, qu'il y a des libertés reconnues en droit comme universelles, dont l'exercice est en fait limité ou dénaturé par la puissance dont jouissent des groupes dominants. Ce que j'ai tenté de montrer, c'est que la critique de la démocratie formelle ne suffit pas ; la démocratie désigne une *forme de société*, une constitution symbolique. Le lieu du pouvoir s'y présente comme un lieu vide. Ce lieu ne peut être occupé par personne ; ceux qui exercent l'autorité politique le font temporairement, au terme d'une compétition dont les conditions doivent être conservées. La légitimité du pouvoir en acte est ainsi liée à la permanence du conflit : son fondement n'est jamais assuré.

» Du même coup, la société se sait divisée ; le conflit politique fait signe vers le conflit social ; les intérêts se nomment et s'affrontent ; les droits acquis entraînent le désir de nouveaux droits. La société, constituée dans la dimension du conflit, cherche son identité dans des figures unifiantes : l'Etat, le peuple, la nation. Mais ces figures sont elles-mêmes instables, assujetties à des représentations antagonistes, toujours interrogées. En bref, la société ne se définit pas comme une unité substantielle, comme un *corps*. La même raison fait que le lieu du pouvoir demeure symboliquement vide et que la nature de la société demeure indéterminée.

» Comme le pouvoir ne peut se pétrifier dans un organe au-dessus de la société – s'incorporer à la personne d'un prince ou à un organe collectif, – il existe en dehors de lui, pleinement reconnus, un pôle de la loi, un pôle du savoir. Sous ces pôles se développent une dynamique des droits, une dynamique de la connaissance. Aucune critique du fonctionnement de fait de tel ou tel régime démocratique ne saurait sans danger nous faire oublier les vertus de cette forme de société.

– Vous êtes sévère pour la tentation, si fréquente à l'extrême gauche, de présenter la démocratie comme un totalitarisme larvé.

– Autant il importe de scruter les ambiguïtés de la démocratie et de voir par où elle se prête à la formation d'idéologies et de mouvements totalitaires, autant nous devons garder à l'esprit la différence d'essence entre deux formes de société. Quant à la qualification de la démocratie comme bourgeoise, je crois, en effet, qu'elle est erronée. Non que l'essor de la démocratie ne soit pas lié à l'émancipation de la bourgeoisie. Mais celle-ci s'est efforcée, tant qu'elle l'a pu, de mettre des bornes à son développement ; elle a cherché, au dix-neuvième siècle, à circonscrire à l'intérieur du peuple *la bonne société*, composée de ceux qui déterminaient les « capacités », ou, comme on disait encore, « *puissance, richesse et honneur* ». Elle a résisté à l'institution du suffrage universel, combattu les libertés d'association des travailleurs.

» Toute cette série de traits, qui nous paraissent aujourd'hui inséparables de la démocratie, sont l'effet des luttes du mouvement ouvrier. La démocratie n'est pas l'invention d'une classe, elle est le produit du conflit civil. Il résultait lui-même de la perte des fondements derniers du pouvoir, de la dissolution des repères de certitude en fonction desquels s'ordonnait la vie sociale dans toutes les formations politiques antérieures.

– Comment distinguer dans le cadre de notre société les luttes qui sont l'effet du morcellement des intérêts de celles qui s'exercent pour l'acquisition de nouveaux droits. A présent, les viticulteurs, les commerçants, les camionneurs, ne cessent d'affirmer des droits.

– La distinction est affaire de jugement. Ce mot doit retrouver tout son sens. Face à une situation concrète, il s'agit de prendre le risque de trancher, à chaque fois. Si le jugement est possible (sans pour autant que sa vérité soit garantie), c'est bien sûr parce qu'on possède par devers soi le principe d'une discrimination. Mais remarquons que chacun le possède. La réflexion politique n'est pas étrangère au sens commun. Celui-ci distingue l'utile et le vrai, comme il distingue ce qui est juste de ce qui est simplement avantageux. Voilà qui ne veut pas dire, évidemment, qu'il ne les confonde, quand, précisément, si j'ose dire, il y a intérêt à maquiller son intérêt sous les bonnes apparences du droit. Dans une démocratie, ce travestissement est de plus en plus suscité, parce que chaque groupe attend une protection de l'Etat, affirme son droit à cette protection. En outre, il dispose de plus en plus de moyens pour faire résonner sa revendication dans l'opinion publique.

Vertus et dangers de l'autogestion

» Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'économique doit être radicalement séparé du politique et que la notion d'Etat protecteur est la cause de tous les maux. Je trouve même cette position indéfendable. Mais il est vrai que lorsqu'un pouvoir et des partis politiques cèdent, pour mieux accréditer leur légitimité, à des revendications qui ne sont dictées que par l'intérêt d'une catégorie en feignant de les tenir pour justes, ils précipitent le processus de corruption de la démocratie. Car, à la longue, les droits eux-mêmes apparaîtront comme des intérêts. La notion d'espace publique se dérobera. Alors, la société, devant l'image de son morcellement et d'un pouvoir trivial à la remorque des intérêts, sera toute prête à accueillir le langage du fascisme ou du communisme, annonciateur d'un ordre nouveau.

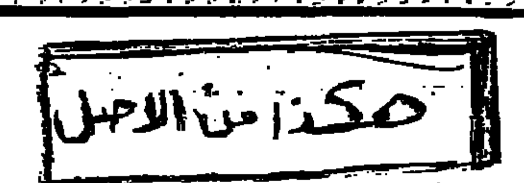
– Longtemps vous avez été partisan de l'autogestion généralisée. N'y avait-il pas dans ce projet une idée de transparence du corps social avec lui-même ? Faire aujourd'hui du conflit le principe constitutif de l'espace politique, c'est imaginer des espaces irréconciliables.

– Le concept d'autogestion est équivoque, j'en ai pris de plus en plus conscience. Je pense qu'un des pôles de la dynamique démocratique, c'est la participation des hommes aux affaires qui les concernent. Tocqueville, qui n'était certes pas révolutionnaire, remarquait en substance que, si on interdisait aux gens de se mêler des questions qu'ils rencontrent dans le cercle le plus proche de leur vie, il était vain d'attendre d'eux qu'ils s'intéressent aux affaires générales de la société.

» L'autogestion est à mes yeux une formule moderne de cette participation, dans le cadre de la production, de l'administration, de la vie communale... En revanche, conçue comme mode de fonctionnement de la société, *prise dans son ensemble*, l'autogestion me paraît fantasmagorique et même redoutable. Elle pourrait servir les desseins d'un mouvement totalitaire ; celui-ci, sous le couvert de la démocratie de masse, à tous les échelons, pourrait ramener toutes les actions et les représentations au dénominateur commun d'une supposée volonté collective.

» L'autre pôle dynamique de la démocratie, c'est la pleine reconnaissance du conflit social, de la différenciation des sphères politique, économique, juridique, scientifique, esthétique, de l'hétérogénéité des mœurs et des comportements. Regardons encore ce qui s'est passé à l'Est. Les Polonais et les Hongrois, dans leur combat contre le totalitarisme, ont cherché à lier deux exigences. Ils ont voulu recréer un tissu associatif et rendre une autonomie aux diverses sphères d'activités et aux divers espaces de vie. » ■

CHRISTIAN DESCAMPS.



ÉTATS-UNIS

Ces messieurs de l'« establishment »...

Ils viennent des meilleures universités. Ils contrôlent les grands journaux, les principales fondations, le « big business ». Ils font partie de l' « establishment », cette aristocratie sociale et intellectuelle qui tient le haut du pavé aux Etats-Unis...



PAR rapport aux sociétés européennes – surtout celles appartenant à l'aire latine, – le monde anglo-saxon jouit d'une stabilité remarquable. Un changement de gouvernement, le remplacement d'une équipe politique par une autre, est tout simplement la relève d'une administration. Le livre de Leonard et Mark Silk *The American Establishment* (1) nous aide à comprendre cette situation.

Establishment est un mot anglais ayant un sens précis dans le vocabulaire socio-politique. Il puise son origine dans le statut de l'Eglise anglicane, Eglise établie, c'est-à-dire Eglise d'Etat, avec tous les privilèges que cela comporte. Aujourd'hui, l'expression *establishment* a une signification moins restreinte et s'est considérablement élargie, accueillant tous ceux qui, dans le monde civil, militaire et ecclésiastique, ont pignon sur rue. En fait, tous ceux qui comptent.

Un pamphlétaire anglais du XIXe siècle, William Cobbett, se réfère déjà à cette réalité qu'il nomme *« la Chose » (The Thing)*. Il en donne la description suivante : *« Un réseau d'individus et d'institutions qui frappe la monnaie, invente et prêche la morale, crée et dirige les meilleures écoles, accorde les honneurs et est le soutien du système. »* Nuançant davantage leur jugement, les auteurs de *The American Establishment* ne voient dans ce « club » qu'une composante du pouvoir, et leur livre s'attache précisément à analyser le rôle qu'il y joue et à décrire les différentes couches qui en font partie.

L'élévation morale et spirituelle de la société.

D'emblée, les Silk reconnaissent que « la Chose » est loin d'être l'objet de l'admiration générale. Nombreux sont les Américains qui éprouvent un malaise face à ce corps amorphe dont le rôle est si important dans la vie du pays. Entre autres forfaits, ils l'accusent de piller les richesses du monde et de vouloir étouffer la liberté démocratique dans son propre pays. Maints hommes éminents partagent cette méfiance. Richard Nixon ne fut pas le seul à être obsédé par le pouvoir malfaisant de cette « maffia » : en 1979, Jimmy Carter déclarait qu'elle était *« snob, arrogante, et pleine de dérision et de méfiance »* envers le bon peuple – parmi lequel Carter se comptait. Selon d'autres formulations plus subtiles, cette « maffia » est composée de gens très influents, habitant généralement le secteur nord-est des Etats-Unis. On ajoute toutefois qu'elle serait en train de perdre de l'influence, le pouvoir se déplaçant aujourd'hui vers le sud et l'ouest.

Toutes les opinions à l'égard de l'establishment ne sont cependant pas toujours aussi péjoratives. Il en est pour qui c'est une force durable qui, pendant longtemps, a tenu – et continue à tenir – une société vaste et discordante. C'est une force d'équilibre, voire de médiation entre d'autres forces plus puissantes, à savoir la démocratie populaire et le grand capitalisme. Et telle semble être la thèse de nos auteurs.

Le berceau de l'establishment serait la Nouvelle-Angleterre, et plus concrètement l'université Harvard, avec les *« Unitarians »*. Occupant une position intermédiaire entre les calvinistes orthodoxes et le courant déiste des Lumières, cette secte est à l'origine du « christianisme libéral », religion optimiste et rationaliste où la préoccupation morale se substitue au traditionnel souci dogmatique des puritains.

Pour les unitariens, le rôle de l'Eglise consiste, non pas à conserver le dogme, mais à promouvoir l'élévation morale et spirituelle de la société. Et peu à peu cette élévation morale se verra dépouillée de toute dimension dogmatique : la question devient tout simplement de créer un homme harmonieusement équilibré dont la conduite est gouvernée par la prudence et la constance ; un homme, enfin, mû par une affection tout à fait désintéressée. Le penchant des unitariens pour la tolérance se traduira par un engagement en faveur de la liberté intellectuelle.

L'idéologie des pères fondateurs de l'establishment contribuera à en faire une sorte de tierce force dans la vie de la politique américaine, les deux autres étant l'argent *(business)* et le gouvernement. Tandis que le monde des affaires a pour objectif le profit, et celui de la politique le pouvoir, l'establishment aurait pour but le désintéressement et la moralité publique. A l'instar de toutes les institutions humaines, celle qui nous occupe ici n'est pas toujours à la hauteur de ses idéaux.

Il reste que sa pensée est généreuse – et ses soucis ne se cantonnent pas aux seuls problèmes américains, car elle *« se préoccupe non seulement de la nation mais aussi de l'humanité »*. Investie de l'infaillibilité que la science semble lui avoir accordée, la nouvelle élite entreprend, à sa manière, une nouvelle croisade.

Nombreux et divers sont les protagonistes de l'establishment. Leonard et Mark Silk ont fait un choix – qu'ils admettent être arbitraire : l'université Harvard, le *New York Times*, les fondations Rockefeller et Ford, la Brookings Institution, le Council on Foreign Relations, et le *big business*. Pour Kenneth Galbraith, pourquoi ne pas ajouter l'université de Yale, le *Washington Post*, le *Los Angeles Times* et les grands cabinets d'avocats de Washington et New-York. Mais la liste ne s'arrête pas là, on peut y incorporer encore le *Wall Street Journal*, en fait le premier sinon le seul quotidien national des Etats-Unis. Les universités Columbia et Stanford, ainsi que celles de Princeton, Californie, de Chicago, et d'autres, méritent aussi d'y figurer. A moins de visées encyclopédiques, il aurait été impossible de consacrer, dans le corps d'un simple livre, un chapitre à chacune des entités composant l'establishment. Ajoutons que l'appartenance respective des auteurs – père et fils – au *New York Times* et à Harvard peut en partie expliquer leur ordre de préférence.

Issu d'un milieu de privilèges, le « club » n'en évolue pas moins dans le cadre d'un société ouverte. Par rapport à d'autres pays, la mobilité sociale y est très importante. C'est ainsi qu'aujourd'hui on trouve un Noir à la tête de la Fondation Ford. L'aristocratie blanche américaine de souche anglo-saxonne et protestante devient, avec le temps, une réalité humaine plus diversifiée sur le plan ethnique et religieux. Au travers d'un long processus, le principe d'une méritocratie assez œcuménique s'est substitué au principe aristocratique. Le conflit entre élitisme et dogme démocratique a, sans doute, été ressenti au sein de cette auguste corporation. Conflit mitigé, cependant, car les membres cooptés ont été à l'avance assimilés.

Cela dit, cette institution humaine n'est pas plus à l'abri des crises que les autres, et elle en a connu de profondes. L'une des plus récentes – et des plus sérieuses, peut-être – date des années 60. La décennie précédente avait coïncidé avec l'apogée des libéraux.

En 1961, John Kennedy, et avec lui une partie de Harvard, prend les commandes des Etats-Unis. Désormais, semble-t-il, tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes. Sans doute étaient-ils les meilleurs, et leur préparation avait été longue et de qualité. Cependant, l'apparition du *« Nouvel Etat industriel »*, en 1967, marque la déroute du consensus libéral. C'est la guerre du Vietnam, c'est aussi l'échec de la « grande société » de Lyndon Johnson, qui a promis plus que ce qu'il pouvait donner. Le scientisme, dont la poussée semblait si forte au début du siècle, a accouché de cauchemars.

Les crises de conscience du « New York Times »

Le chapitre consacré au *New York Times* – ses développements, ses crises de conscience, ses conflits internes – est l'un des plus intéressants du livre. Comment faire partie de l'establishment et devenir en même temps sa conscience critique ? Voilà, résumé en deux mots, le problème de ce journal qui, contrairement à ce qu'avancent les auteurs, n'est plus aujourd'hui le seul quotidien national. Comment enfin gagner de l'argent sans trahir la mission que le journal s'est fixée : avoir toujours en vue le bien-être de la nation ?

Les esprits éclairés de l'establishment américain n'ont pas oublié le mot de Max Weber : si au commencement le capitalisme était le fruit de l'idéalisme pratique de la bourgeoisie, il avait débouché, aux Etats-Unis tout particulièrement, sur une orgie matérialiste. Les grandes fondations américaines, dont la première fut l'œuvre d'un émigré écossais, Andrew Carnegie, avaient pour but de concilier le capitalisme et une mission plus haute. *« Le problème de notre temps est celui d'une administration juste de la richesse, de façon que les liens de la fraternité puissent encore unir les riches et les pauvres dans des rapports harmonieux. »*

Dans la mouvance du scientisme, les nouveaux philanthropes consacrèrent une part considérable de leurs énormes fortunes à promouvoir l'étude des sciences sociales, susceptibles d'aider à mieux connaître et mieux organiser la société. Ces fondations feront apparaître ce côté unique de l'establishment américain, à savoir un véritable « service privé » où les intellectuels, réunis sous le patronage bienveillant de l'argent, s'adonnent, loin de l'emprise de l'Etat et de la bureaucratie, à l'étude des problèmes sociaux et à la recherche d'éventuelles solutions.

Dans la même lignée apparurent des instituts privés, comme la Brookings Institution, du nom de son fondateur, Robert S. Brookings. Sa mission : étudier, en coopération avec les représentants du service public, le processus politique en vue de promouvoir l'efficacité et l'économie de ses opérations, et de faire progresser la science de l'administration. Ce fut ensuite l'Institute for Government Research, initiative privée qui vit le jour pendant la première guerre mondiale, pour aider le gouvernement à mieux gérer le pays et l'effort de guerre ; cet institut donna au gouvernement fédéral son premier budget car, pour incroyable que cela puisse paraître, l'Etat fédéral avait pendant un siècle et demi opéré sans budget.

Le bilan des réalisations est imposant. Mais l'on se pose à présent la question : où se trouve l'establishment aujourd'hui ? Quel est son avenir ? Les derniers présidents, Nixon, Carter – et l'on pourrait ajouter Reagan – se sont considérés, à des degrés divers et avec des inspirations idéologiques différentes, les élus d'un monde nouveau. Nixon s'était en fait fixé une mission : créer un nouvel establishment, conservateur et patriote par rapport à l'ancien, qu'il estimait baignant dans la négativité d'un libéralisme assez pourri. La « nouvelle majorité » réclamait une nouvelle classe politique, un nouveau mouvement éloigné des idéaux de l'élite aristocratique qui, depuis Harvard, Yale et Wall Street, avait gouverné les Etats-Unis.

Les ennemis de l'establishment, extrême droite et extrême gauche, représentent en réalité un populisme toujours vivant et qui, de temps à autre, voudrait refaire la guerre de l'Indépendance. Aujourd'hui, c'est le monde rural – l'Amérique profonde ? – et le monde du Sud et l'Ouest qui se rebellent contre la dominance politique et économique de la côte est, d'autant plus que la richesse et le véritable pouvoir sont désormais passés entre leurs mains : la Nouvelle-Angleterre commence à être le passé de la nation.

Assistons-nous donc à la fin de la prédominance de deux siècles d'une élite nombreuse et douée dont les frontières assez floues autorisaient toutes sortes de combinaisons ? C'est possible. Mais il n'est pas exclu que la capacité d'adaptation de l'establishment – ce « club » où la mobilité sociale joue un si grand rôle – lui permette d'intégrer, comme elle le fit déjà dans le passé, les nouvelles forces sociales et les nouveaux pouvoirs d'une société en mutation. Ainsi serait perpétuée une tradition bien anglo-saxonne qui, malgré ses côtés négatifs, favorise un développement social sans trop d'à-coups. ■

HENRY CAVANNA

(1) *The American Establishment*, de Leonard et Mark Silk, Basic Books, New York, 1981.

Catalogue de la rentrée

CHAQUE association de généalogistes ou presque possède son propre bulletin. Grâce à lui, vous entrez directement en contact avec les généalogistes de votre région ou, si vous le désirez, avec ceux de la région voisine.

En voici quelques-uns : *Nord Généalogie* (1), un si petit format pour une association qui regroupe les territoires des Flandres, du Hainaut et de l'Artois. Il faut cependant reconnaître la densité de ce bulletin où, par exemple, se développent les trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf quartiers de la famille Courcel, ou encore un précieux relevé des épitaphes valenciennoises. Dans les *Echos et Nouvelles* de l'ARGO (2), une quinzaine d'extraits de la presse limousine de 1775 à 1810 côtoient une excellente table alphabétique des notaires du Bas-Limousin. Quel dommage que cette table ne soit pas un répertoire double (notaires et communes) !

Les Cahiers de Saint Louis (3) : près de quatre cents correspondants soutiennent l'abbé J. Dupont dans ses publications trimestrielles. Le thème unique de ces cahiers est la présentation des descendants de Saint Louis. Douze ans après le septième centenaire de la mort de Saint Louis (1270), dix-neuf cahiers d'une excellente composition rassemblent les travaux effectués et vérifiés. *La France généalogique* (4) est l'organe du Centre d'entraide généalogique. Dans cette revue sobre et bien construite, une succession d'informations permettent, dans la première moitié, un rapide tour d'horizon des nouvelles publications, tandis que la seconde est réservée aux questions et réponses des lecteurs. La revue *Stemma* (5) communique une liste des couples vivant à Paris ayant placé leurs enfants à Sannois (Val-d'Oise) de 1548 à 1792. *L'Écritoire* (6), dans ses cahiers de recherches et de réflexions, ouvre ses colonnes à la généalogie populaire : un besoin des hommes du vingtième siècle de retrouver leurs racines.

Par *la Revue du Vivarais* (7), les Cholvy et leurs alliés prennent place dans les études proposées aux lecteurs sous le titre : « Un enracinement entre Mézenc et Gerbier-de-Jonc. » Publiée sous le patronage de la Fédération des sociétés françaises de généalogie, d'héraldique et de sigillographie, la revue bimestrielle *Héraldique et Généalogie* (8) offre à ses lecteurs sa principale particularité : deux cents à deux cent cinquante questions dans chaque numéro. Les deux tiers de ces questions trouvent une réponse dans les mois qui suivent.

La bibliographie offre quelques titres comme *Recherchez vos ancêtres* (9) à conseiller aux jeunes généalogistes, ou encore l'étude des *Deux cent quinze bourgeois gentilshommes au dix-huitième siècle, les secrétaires du roi à Besançon* (10), publiée avec le concours du C.N.R.S. Cette étude démontre aisément que la généalogie est à la base de l'histoire, qu'elle soit sociale, politique ou culturelle.

Les Capitouls

Parmi les nouvelles publications, il en est une à remarquer : *Preuves de noblesse des Capitouls de Toulouse* (11). Cette ville a fortement marqué la vie publique d'une institution puissante et originale, celle des Capitouls, une noblesse qui tire ses racines du peuple. L'*Encyclopédie de la fausse noblesse* (12) s'est enrichie de dix-sept nouvelles notices dans cette seconde édition en un volume des deux tomes de la première. Pour les jeunes héraldistes, le *Petit dictionnaire des termes du blason* (13) donnera quelques adresses utiles auxquelles s'ajoutera un répertoire alphabétique des termes couramment employés dans le blasonnement. Vingt-trois chapitres ont réunis les vingt et un présidents de la République française et leur famille (14) ainsi que la généalogie de l'unique vice-président de la République et du président du Sénat ayant exercé provisoirement et à deux reprises la présidence de la République.

La rentrée généalogique, c'est également le cycle des conférences : au centre culturel communal de Brive-la-Gaillarde, l'ARGO (15) offre des week-ends d'initiation à la généalogie pour le troisième âge. A la Sorbonne (amphithéâtre Richelieu), une grande conférence publique sera présentée par les sociétés généalogiques de la généralité de Bourgogne (16).

Pour préparer l'avenir des relations internationales entre les associations de généalogistes, la Confédération internationale de la généalogie se réunira, en 1983, à Montmorency. Ce sera également en 1983 que se déroulera le Congrès national de généalogie prévu en septembre à Versailles. Ce congrès aura pour thème, « La Généalogie sans frontière ». Enfin, Europe 1 dans son émission « Recherches » et Radio-Monte-Carlo dans « J'ai retrouvé votre oncle d'Amérique » offrent de la généalogie sur les ondes. ■

LÉO JOUNIAUX.

(1) *Nord Généalogie* : Boîte postale 547 - 59060 Roubaix. Cedex 1. Le numéro : 18 F. Abonnement : 70 F.

(2) *Echos et Nouvelles* : Brive Loisirs - 31, avenue Jean-Jaurès, 19100 Brive. Abonnement : 75 F.

(3) *Les Cahiers de Saint Louis* : Y. ou C. Dupont, 25, bd Robert Schuman - 44300 Nantes.

(4) *La France généalogique* : 69, rue du Cardinal-Lemoine - 75005 Paris. Abonnement : 90 F.

(5) *Stemma* : 46, route de Croissy - 78110 Le Vésinet. Abonnement : 95 F.

(6) *L'Ecritoire* : Boîte Postale 31 - 13652 Salon-de-Provence. Cedex. Abonnement : 1 F, 20 F, 50 F.

(7) *La Revue du Vivarais* : Pierre Exbrayat - La Prade, Montréal - 07110 Largentière. Abonnement : 60 F.

(8) *Héraldique et Généalogie* : Ed. Derreumaux, 98, rue du Fresnoy - 59390 Lys-lès-Lannoy. Abonnement : 130 F.

(9) *Recherchez vos ancêtres* : Gilles Henry - Editions Charles Corlet, 22-26, rue de Vire - 14110 Condé-sur-Noireau. 60 F.

(10) *Deux cent quinze bourgeois gentilshommes au dix-huitième siècle, les secrétaires du roi à Besançon* - Les belles lettres, Paris.

(11) *Preuves de noblesse des Capitouls de Toulouse* : P. de Vignerie-Sedopols - 104 *ter*, bd Voltaire, 75011 Paris. 100 F.

(12) *Encyclopédie de la fausse noblesse* : P.-M. Dioudonnat. Editions Sedopols, 104 *ter*, bd Voltaire, 75011 Paris. 276 F.

(13) *Petit dictionnaire des termes du blason* : J.-M. Thiébaud. Ed. Marque-Maillard - 39000 Lons-le-Saunier. 70 F.

(14) *Les présidents de la République française et leur famille* : Michel Sementéry. Editions Christian, 5, rue Alphonse-Baudin, 75011 Paris.

(15) Centre culturel communal de Brive-la-Gaillarde, 31, av. Jean-Jaurès, 19100 Brive-la-Gaillarde. A compter du mois d'octobre, jusqu'en mars 1983. Forfait groupes : 300 F. Particuliers écrire.

(16) Sorbonne, samedi 20 novembre à 14 h 30, amphithéâtre Richelieu, 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris.

POÉSIE

Antonin Artaud

Antonin Artaud – Marseille 1896 – Ivry-sur-Seine 1948 – fait de la poésie une expérience totale. Ses œuvres complètes sont en cours de parution chez Gallimard. Ce poème inédit de la fin de sa vie dit encore et toujours une tension de l'Être et du corps. Génial inventeur de langues, l'auteur du *Pèse-Nerfs* et du *Théâtre et son double* déjoue toutes les lois, déracine toutes les généalogies. Celui qui refusait à quiconque le droit de mesurer l'esprit affirmait aussi que *« tout vrai langage est incompréhensible »*.

CHRISTIAN DESCAMPS.

Or si le corps s'est rétabli avant la chute c'était en lui que l'être était toujours dans sa perpétuité formé mais que dans l'éternité il n'était pas encore formé et ne le sera jamais.

Tu n'es pas un corps éternel, m'ont dit les prêtres, tu es un corps perpétuel.

Ce fut leur aveu subconscient mais la perpétuité n'est pas un abîme d'âme, elle est un morceau de bois sempiternel *et c'est moi, l'âme est sa voix et son cœur interne, dehors il y a non pas de l'âme et de l'esprit mais d'autres morceaux de bois ; les corps des êtres. – Du bois noir.*

Le saint-esprit est ce qui fut toujours brûlé par la flamme sortie du bois.

Le bois n'est pas toujours là dans le même morceau car il y a plusieurs morceaux de bois, il change par addition et se prolonge lui-même en se répétant plus loin et non dans des enfants.

D'où est-il donc venu que des enfants êtres mauvais l'ont fait souffrir

et comment étant sempiternel, donc existant toujours, a-t-il dû se faire être ?

Parce que la petite fille son âme s'est retirée avec toutes ses sœurs toujours devant le saint et l'esprit.

Et comment le saint et l'esprit étaient-ils en lui puisqu'il était un être, donc imparfait.

Il n'était pas un être peccable mais un morceau de bois pur, toujours du bois tenté d'avoir une âme et qui se replongera dans l'abîme du corps jusqu'à ce que l'âme puisse être.

Ils n'avaient vu que ce qui leur plaisait, le reste ils n'avaient pas voulu le voir.

La perfection est d'être toujours perfectionnable, mais certain. *– C'est-à-dire réel en non irréel de corps.*

Le point de l'histoire.

Le bois bois est lui-même âme et se sent âme de bois recta pour toujours,

et bois il était bois hors notion âme ou fille,

seul avec des inertes

et d'abord seul,

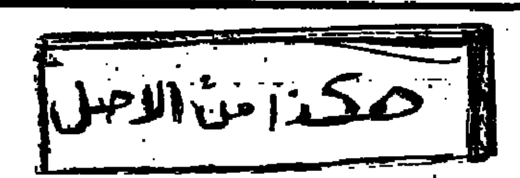
cela ne m'étonne pas, j'ai toujours aimé mieux être seul.

Des inertes un jour lui inspirèrent un jour l'idée de l'amour non masturbatoire et de la charité à quelqu'un

car il était détaché de tout et leur amour était si fort que tous les êtres en lui furent jaloux et voulurent les détruire,

Catherine, Neneka, Cécile, Yvonne, l'autre Catherine à départager d'avec Anie.

Rodez, peut-être 33 hommes, 2 petites filles, une jeune fille, une femme.



ASSOCIATIONS

Une presse dispar
et méconnue

POÉSIE

Antonin Artaud

ASSOCIATIONS

Une presse disparate et méconnue

Du bulletin confidentiel ronéotypé à la revue diffusée à des milliers d'exemplaires, les publications des associations sont innombrables. Elles revendiquent un statut spécifique...

PRESSE à but non lucratif, à petits tirages, généralement employant peu de personnel – souvent non professionnel et formé sur le tas, – la presse associative ne s'intéresse pas aux grands événements ; elle est directement branchée sur la vie des groupes, la formation, la pédagogie... Reflet direct de la diversité associative, championne des causes sociales, locales, nationales ou mondiales, témoignage d'une véritable expression démocratique, elle est aussi disparate qu'innombrable.

La plupart des quelque quatre ou cinq cent mille associations locales ou nationales en activité éditent au moins une publication régulière, voire plusieurs. On y trouve des bulletins internes de quelques feuillets ronéotypés et de véritables revues d'une présentation soignée : du bulletin confidentiel des Amis du vieux Saint-Jacot (Côtes-du-Nord), diffusé à 500 exemplaires, à la *Nouvelle Famille éducatrice*, publiée par les associations de parents d'élèves des écoles libres (800 000 exemplaires) et à la revue *Pourquoi ?* tirée à plus de 50 000 exemplaires par la Ligue de l'enseignement.

L'ensemble de la presse associative ne représente pas moins d'un demi-million de titres, chiffre considérable (1). Mais son impact social ou politique reste faible. D'ailleurs, si la grande presse a alimenté études et analyses de toutes sortes, la presse associative, qui diffuse un volume de messages cent fois plus important, n'a jusqu'à ce jour suscité *aucune* recherche spécifique. La presse associative elle-même ne s'est guère interrogée jusqu'ici sur son rôle et son identité. Développée dans un climat de liberté (la loi générale sur la presse est antérieure de vingt ans à celle de 1901 sur la liberté d'association), elle n'a pas non plus engendré de tradition militante qui aurait perpétué son histoire.

Hervé Collet, rédacteur en chef de la revue de l'Union française des centres de vacances, l'U.F.C.V. (2), sociologue de formation, devenu par la force des choses « spécialiste » de la question, *« parce que tout de même il fallait quelqu'un »*, évoque ce no man's land : *« La méconnaissance de la presse associative procède de celle du fait associatif dans son ensemble. Il y a deux cents ans, on parcourait déjà le continent africain, mais il n'y avait pas de prise de conscience de l'africanité. Eh bien, il s'est passé la même chose pour le monde associatif et pour sa presse ! »*. Cette prise de conscience s'est affirmée depuis le 10 mai 1981, mais les prémices en remontent à la création de la DAP (Développement des associations de progrès), et elle a pu se cristalliser sur deux problèmes majeurs : l'attribution d'un numéro de commission paritaire et le régime fiscal de la presse associative.

Une loi du 29 décembre 1976 a contraint les journaux et publications à payer la T.V.A. (3). Entrée en vigueur le premier janvier suivant pour les quotidiens et les publications assimilées (au taux de 2,1 %), cette loi prévoyait une exonération transitoire jusqu'au 31 décembre 1981 pour les autres publications – dont la presse associative.

Hervé Collet, qui siège au bureau de la FONDA (4), résume l'avis des groupements d'associations : *« Cette mesure, qui porte les recettes (constatées par l'encaissement d'un chèque ou un paiement en espèces) et nécessite une déclaration mensuelle, a imposé de nouvelles charges administratives et financières désastreuses aux associations. En outre, il est choquant de voir les publications à but non lucratif ainsi assimilées au secteur marchand. »* Toutefois, seules sont assujetties à la T.V.A. les publications disposant d'un numéro d'inscription à la commission paritaire des publications et agences de presse (C.P.P.A.P.). Celles qui ne possèdent pas un tel numéro sont dispensées de T.V.A., mais en retour elles perdent les avantages (allégement des tarifs postaux et exonérations diverses) liés à cette inscription.

Un accès restrictif

Le législateur n'accorde que de façon très restrictive l'accès des publications associatives à la commission paritaire *(voir encadré)*. Pourtant, on estime que les deux tiers au moins des titres qui bénéficient de ses avantages proviennent de ce secteur. Mais l'agrément accordé peut être retiré à tout moment par la C.P.P.A.P.

Les associations accusent celle-ci d'être plus « coulante » avec les publications commerciales pour les infractions aux règlements, la commission disposant d'un pouvoir quasiment discrétionnaire en la matière. Les litiges portent presque toujours sur la place accordée à la publicité. L'inscription à la commission paritaire est en effet subordonnée à un dosage strict entre la publicité et les informations générales *(voir encadré ci-dessous)*. Or on assimile souvent à de la « publicité pour soi-même » la référence dans un article à l'association éditrice ou à l'une de ses activités. Par exemple, l'emploi du sigle M.J.C. (maison des jeunes et de la culture), passé dans le langage courant, dans l'organe de la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (F.F.M.J.C.) a été considéré comme de la publicité !

Pratiquement, la réglementation oblige les rédacteurs en chef à parler le moins possible de leur « boutique », ce qui va à l'encontre de la vocation première de la presse associative qui est précisément de rassembler sur une idée des personnes dispersées.

Ce statut précaire et sélectif est de moins en moins accepté par les associations, qui demandent notamment la révision de la notion « d'information générale », l'entrée d'un représentant de la presse associative à la C.P.P.A.P., une augmentation sensible des inscriptions à cette commission, et, bien sûr, l'exemption de la T.V.A. sur les recettes.

Évidemment, on ne peut placer sur le même plan et traiter de même le bulletin ronéotypé, à parution sporadique, d'une association de quartier et la revue en quadrichromie d'une association à vocation nationale. Il faudra faire des choix.

Sur quels critères ? On ne dispose encore d'aucune donnée statistique précise sur la presse associative, mais on peut tout de même esquisser une typologie selon la taille. *« En dessous de 2 000 exemplaires – la quasi-totalité des titres, – les publications sont en général ronéotypées et réalisées, voire imprimées, par les membres de l'association eux-mêmes*, explique Hervé Collet. *Entre 2 000 et 8 000 exemplaires, apparaissent des professionnels de la presse, mais on ne trouve d'équipe structurée à l'intérieur de l'association qu'au-delà.*

Ensuite, la presse associative fonctionne de plus en plus comme la presse commerciale. Les tirages fabuleux (plusieurs centaines de mille) des trois grandes associations de parents d'élèves s'adressent à un public naturellement très vaste (les parents « de base »), tandis que la revue de l'U.F.C.V. ou celle de l'École des parents (qui tirent toutes deux aux alentours de 8 000) sont plutôt destinées aux « cadres » : directeurs de centres de vacances, responsables familiaux... La lettre de la FONDA, tire à moins de 1 000 exemplaires... »

Le caractère d'utilité sociale

Une extension à la presse associative des avantages accordés à la presse tout court passe donc par une définition militante de la première : celle-ci engloberait, selon Hervé Collet, *« tout bulletin périodique et d'expression publique édité par une association « associative »*. Autrement dit, le caractère d'*« utilité sociale »*, dont la reconnaissance est au cœur des revendications associatives, serait un des critères de sélection.

Les associations paraissent déterminées aujourd'hui à mener la lutte pour que leur presse acquière une assise officielle. La partie s'engage tout juste. Il leur faudra venir à bout des réactions corporatistes de la grande presse (celle-ci craint que l'Etat ne rattrape sur elle les sommes abandonnées à d'autres) et des réticences du pouvoir (les associations sont toujours les premières victimes des restrictions budgétaires). Cela nécessitera, selon Hervé Collet, la constitution d'un « groupe de pression » des associations : si un consensus se dégageait entre les groupements associatifs, il pourrait entraîner... la création d'une nouvelle association ■

DANIEL GARCIA.

(1) On ne possède pas de chiffre précis, car nombre d'associations ne font pas le dépôt légal de leur titre à la Bibliothèque nationale (en général par ignorance) ou ne font pas appel à un imprimeur, qui pourrait le faire pour elles.

(2) 54, rue du Théâtre, 75015 Paris.

(3) La loi prévoyait un taux de 7 %, finalement ramené à 4 % par M. Laurent Fabius, ministre du budget.

(4) Voir *le Monde Dimanche* du 10 octobre 1982.

L'ARTICLE 72

Pour être inscrit à la Commission paritaire des publications et agences de presse (C.P.P.A.P.), journaux et périodiques doivent acquitter la T.V.A. sur les recettes perçues, comme l'indique l'article 298 (7° à 13°) du code général des impôts. Mais pour bénéficier des avantages prévus, ils doivent aussi remplir certaines conditions supplémentaires, précisées dans l'article 72 de l'annexe III du même code. Elles doivent présenter un caractère d'intérêt général, satisfaire aux obligations légales, ne pas avoir une surface publicitaire supérieure aux deux tiers de la surface totale... et (c'est le 6°) : *« N'être assimilables, malgré l'apparence de journaux ou de revues qu'elles pourraient présenter, à aucune des publications visées sous les catégories suivantes : (...)*

e) *Publications qui constituent des organes de documentation administrative ou corporative, de défense syndicale ou de propagande pour des associations, groupements ou sociétés.*

f) *Publications dont le prix est compris dans une cotisation à une association ou à un groupement quelconque. »*

CONSEILS

La fondation

La *fondation* est, en droit, une institution fort ancienne qui ne peut avoir d'existence légale et être dotée de la personnalité morale que par un décret en Conseil d'État (plus rarement une loi ou une ordonnance) la reconnaissant d'utilité publique.

Certes, il existe des associations déclarées conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 qui dans leur titre portent le nom de fondation. Aucun texte ne leur interdit, car il toucherait au domaine de la liberté d'association garantie par la Constitution, mais nous devons bien préciser qu'elles portent ainsi un titre qui ne correspond absolument pas à leur statut juridique : *« Le régime des fondations n'est pas déterminé par une loi. Il résulte d'une pratique administrative que la jurisprudence du Conseil d'État a entérinée. Cette pratique est résumée dans des statuts-types, périodiquement révisés en fonction de l'évolution générale des circonstances »* (réponse du ministre de l'intérieur à une question écrite, publiée au *Journal officiel*, débats parlementaires, du 27 août 1977).

Le point de départ est *« l'acte de fondation »*. C'est *« l'affectation irrévocable par une ou plusieurs personnes physiques ou morales de biens, de droits ou de ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif »*.

Deux règles semblent actuellement s'imposer pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique par le Conseil d'État :

1) Que la dotation ainsi que les autres ressources envisagées permettent un fonctionnement régulier de l'établissement, assurent son équilibre financier ;

2) Que la fondation demeure un établissement de droit privé et que son indépendance soit assurée tant vis-à-vis de la puissance publique que des fondateurs eux-mêmes.

Une fois reconnue d'utilité publique, la fondation, en tant que personne morale, fonctionne librement dans le cadre de ses statuts. Toutefois, *« sa gestion administrative et financière est soumise au contrôle du préfet commissaire de la République du département du lieu de son siège social, du ministère de l'intérieur et des ministres dont elle relève de par ses activités »*. En cas de mauvaise gestion ou d'activités non conformes à l'objet statutaire, le retrait de reconnaissance d'utilité publique peut être prononcé, ce qui entraîne automatiquement la dissolution et la dévolution des biens.

Les fondations bénéficient de dispositions fiscales particulières, liées à leur reconnaissance d'utilité publique, notamment pour ce qui concerne les droits de mutation sur les donations et les legs, les droits en matière d'acquisition.

Nous vous conseillons de vous reporter, pour tous les textes en la matière, à la brochure éditée par le *Journal officiel* (n° 1351) et pour une étude approfondie au *Traité des fondations*, de Michel Pomey (PUF).

★ Cette rubrique est rédigée par Service-Associations, association loi 1901, 24, rue de Prony, 75017 Paris. Tél. : (1) 380-34-09.

PETITES ANNONCES POUR LES ASSOCIATIONS

RUBRIQUES* : Appels ☐ Convocations ☐ Créations ☐ Manifestations ☐ Sessions et stages ☐

* Cocher la rubrique souhaitée.

VOTRE TEXTE :

1 . . . .
2 . . . .
3 . . . .
4 . . . .
5 . . . .
6 . . . .
7 . . . .
8 . . . .
9 . . . .
10 . . . .

- Prix de la ligne : 25 F (28 signes, lettres ou espaces).
- Délai d'insertion : deux semaines après réception de la demande d'insertion ACCOMPAGNÉE DU RÈGLEMENT libellé : Régie Presse L.M.A.
- A envoyer à : REGIE PRESSE L.M.A., 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

annonces associations

appels

Assoc. travaillant à l'insert. socio-profess. de jeunes défav. ch. collaborateurs bénévoles. ALPHABETISATION, ACTIVITES MANUELLES et CULTURELLES, SECRETARIAT et BRICOLAGE. Ecr. Association du Sentier, 14 bis, boul. de la République, 92250 La Garenne-Colombes, ou tél. Mlle Fruchet. 334-24-61.

Aidez-nous à aider des jeunes à partir en vacances, en nous faisant DON d'objets de brocante. (Rech. aussi vélos et matériel de camping). A.C.P.A., tél. 622-01-13 (soir).

Assoc. Education et Progrès A.E.P. poursuit sa campagne « PREVENIR : drogues, sectes, suicides, Assez ». Ecrire pour donner ou recevoir, informat. A.E.P., B.P. n° 2, Coulommiers, Ville haute, 77120 Coulommiers.

Emploi mi-temps, musicien acc. diatonique. Formation longue durée animateurs. S'adresser CHANTS et DANSES de FRANCE, 113, rue Caponière, 14000 CAEN.

Personnel des services alimentaires des établissements hospitaliers de France-Publics et privés, votre association nationale existe A.C.E.H.F. ch. Laennec 29107 Quimper. but : formation/information/participation/congrès, etc., 22 délégations régionales, loi de 1901.

L'Atelier « Le Ballon Rouge » cherche à louer d'urgence locx de plus de 100 m² (1er, 2e, 3e, 4e arrondissement), rez-de-ch. ou 1er ét. (près jdin si possible). T. 274-11-51 ou 887-38-80.

Les Amis de la reliure d'art (ARA), association internationale de bibliophiles, libraires, artistes professionnels et amateurs, crée des comités régionaux ou locaux pour faire connaître et aimer cet art essentiel. Renseignements : ARA 34, r. de Metz, 31000 TOULOUSE

convocations

Auteurs, défendez vos droits. Venez à l'assemblée générale du Syndicat des écrivains de langue française, le samedi 11 décembre prochain, à 10 h., à la Confédération des T.I., 1, r. de Courcelles, 75008 Paris.

L'IDAR (Information, Défense, Action, Retraite) tient son assemblée générale le samedi 27-11-82, de 9 h 30 à 12 h. 15, rue Gay-Lussac, Paris-5e. Buts : étudier les problèmes, informer, défendre les droits des retraités et personnes âgées, préserver l'autonomie, renforcer la solidarité.

créations

CONFIDENTIEL : Vidéomagazine artistique, TRIMESTRIEL 4, ruelle de la Boucherie, NICE

manifestations

Festival Musique Poésie 26/27/28 nov. à Nice La Trinité. Expo. concerts. Rens. « A4j », 32, r. Sospel, 06340 La Trinité.

LUCID BEAUSONGE à Grenoble le 14 nov. à 17 h au Théâtre. Venez la découvrir et aider l'action des Amis de la Terre. Téléphonez-ns au (76) 44-10-61.

Avenir de la vie associative et le projet de loi actuel au Centre culturel les Fontaines, à Chantilly, les 13/14 novembre, avec F. Bloch-Lainé, M. Cayron et M.-T. Chéroute au (4) 457-24-60.

sessions et stages

FAIRE SON JOURNAL de A à Z. 48 h. de formation théorique et pratique depuis la rédaction jusqu'à l'impression du 29 NOVEMBRE au 4 DECEMBRE de 1 400 F à 2 200 F selon revenus Programme complet sur demande. Centre de formation pour la presse associative. C.F.D., 17, villa Curial, 75019 PARIS Tél. : (1) 357-71-04.

Cours public - 20, 21 novembre. Travailleurs du quart-monde partenaires de l'administration Mouv. A.T.D. Quart-Monde 107, rue du Général-Leclerc 95480 Pierrelaye (037-11-11).

Nouveau support pédagogique droit du trav. 350 diapos Formation de Formateurs 17/18 janvier 1983. Social Formation, 24, rue Jeunehomme, 51100 Reims. Tél. : (26) 09-22-82.

Cours d'anglais intensifs, initiation-perfectionnement. 12 heures hebdo, 25 F l'heure. Greta de la Défense. Téléphonez au : 775-97-30.

Ecriture - déblocage - approfondiss. Ateliers hebdomad. et w.-end (20-21 nov.). CICLOP, T. 586-63-91 et 264-81-24.

Groupe Balint pour médecins aspects psychanalytique et institutionnel de la relation au malade. 2 soirées/mois association de psychologie et de sociologie cliniques « Ariane ». 46, rue Hamelin, 75116 Paris.

AUDIOVISUEL

Les collections d'automne

PARLER d'édition à propos de la vidéocassette relève encore, dans la plupart des cas, de la facilité de langage. Pour les sociétés directement liées à la production ou à la distribution cinématographique, la vidéo permet surtout d'offrir aux films une seconde carrière après leur exploitation en salle. Les autres éditeurs se disputent les films restants avec plus ou moins de succès.

Peu de stratégie « éditoriale » dans tout cela : les catalogues vidéo ne sont pas plus « pensés » que la programmation hebdomadaire des films imprimée sur les journaux spécialisés. Ils se contentent de classer les films disponibles par genres (western, policiers, aventure, etc.) en habillant d'une cohérence toute relative le hasard des achats de droits.

Cet empirisme commercial trouve son prolongement dans l'exploitation : la carrière moyenne d'une cassette n'excède pas trois mois, le temps d'une campagne promotionnelle. Les films d'une certaine notoriété continuent à tourner au ralenti pendant un an, puis retombent dans l'oubli des stocks. Le consommateur, lui-même, loue une cassette pour voir un film qu'il a « raté » au cinéma et se laisse guider, pour le reste, par les présentoirs des vidéoclubs.

Si l'édition vidéo apparaît ainsi comme un simple marché dérivé de l'industrie cinématographique, c'est sans doute parce que cette dernière lui fournit l'essentiel de ses programmes, mais aussi parce que le marché est encore trop jeune pour avoir trouvé ses structures spécifiques et sa place dans la consommation culturelle. Pourtant, les choses évoluent vite, et on voit apparaître cet automne de véritables collections qui marquent une nouvelle approche de l'édition vidéo.

C'est le cas de « Série noire » chez G.C.R. Au départ, il ne s'agissait que d'une idée promotionnelle astucieuse : reprendre sur les jaquettes des cassettes la célèbre couverture jaune et noir de la collection de Marcel Duhamel. L'accord entre Gaumont et Gallimard, au sein d'Edivisuel, permettait d'envisager ainsi l'édition de toute une série de films policiers français. Mais après les premiers titres (*Touchez pas au grisbi, la Chair de l'orchidée, Chair de poule*), « Série noire » s'est enrichie d'autres films n'appartenant pas au catalogue Gallimard ou à la production française *(les Yeux de Laura Mars, Plus dure sera la chute, Plein soleil)*.

C'est que, pour Alain Lacombe, directeur de la collection, cinéphile passionné et producteur à France-Musique d'une émission sur la musique de film, « Série noire » n'est pas une simple opération de marketing : *« Il s'agit de donner une sorte de label à toute une série de films qui constituent des approches différentes et complémentaires du phénomène « roman noir ». Un phénomène à la fois culturel et social. En 1945, Marcel Duhamel et sa collection étaient proches de l'existentialisme. Aujourd'hui, le renouveau de la littérature policière recouvre un rapport original des gens aux problèmes de notre époque. La vidéo permet justement de retrouver cette cohérence culturelle. C'est pour cela qu'il faut être très exigeant sur le choix des titres. »*

Alain Lacombe entend développer sa collection au rythme de douze titres par an pour fidéliser son public. Les premiers résultats sont encourageants : *Plein soleil*, qui n'avait connu qu'un maigre succès lors de sa première sortie en cassette, a vu ses ventes quintupler après son passage en « Série noire ». *« Cette logique de la collection,* explique Alain Lacombe, *va nous permettre de proposer des inédits, et en particulier des films policiers italiens et japonais. Cette confrontation entre des approches culturelles différentes du même phénomène est passionnante. On s'aperçoit que le film est un langage social et que l'édition vidéo peut devenir sa grammaire. »*

Autre collectionneur passionné, Armand Panigel est rentré, lui, à Régie Cassette Vidéo (R.C.V.). On le connaît, à travers son émission « La tribune des critiques », comme un défenseur passionné du disque classique, mais il possède également une très importante collection privée de films et de vidéogrammes. *« J'enregistre la télévision depuis les débuts du magnétoscope et, dès 1967, j'avais rédigé un rapport au gouvernement sur l'avenir de l'édition vidéo. Aujourd'hui, R.C.V. me donne les moyens de faire pour le cinéma et la télévision le même travail culturel qu'autour du disque. »*

La complémentarité entre l'écrit et l'image

La collection « Mémoire du cinéma » proposera une cinquantaine de films par an parmi les grands classiques du cinéma français, italien et anglais. Armand Panigel, qui croit à la complémentarité de l'écrit et de l'image, complète chaque cassette par un dossier d'information critique réalisé en collaboration avec la revue *l'Avant-scène*. Les premières parutions seront consacrées à *Senso* de Visconti, en version originale et version française, et à Marcel Carné, avec *Le jour se lève*. Des cassettes qui sont les premiers tomes des œuvres complètes de ces réalisateurs.

Les accords passés avec l'Institut national de la communication audiovisuelle (INA) vont permettre à Armand Panigel de lancer six collections sur la télévision et d'éditer les œuvres de Jean-Christophe Averty, un projet qui lui tient particulièrement à cœur. Mais Armand Panigel songe aussi à promouvoir le jeune cinéma d'auteur et à donner une chance à des films qui n'ont pas réussi à trouver leur public en salles : *« Il est normal et sain qu'un éditeur gagne beaucoup d'argent avec* Emmanuelle. *Il est logique qu'il le réinvestisse dans une politique plus ambitieuse et plus réfléchie. Cette démarche va se généraliser avec le développement du marché, même si, pour le moment, on ne voit pas encore très bien les enjeux. Souvenez-vous qu'au début du disque les critiques ne croyaient pas à l'avenir de la « musique en rondelles ». Trente ans après, c'est un secteur culturel reconnu et rentable. »*

Danielle Delorme a fait le même pari avec sa collection « Témoins », une série de reportages et d'entretiens consacrés aux grandes personnalités culturelles de notre époque. L'aventure est plus difficile car il faut, là, produire les documents avec un coût moyen de 800 000 F par film, difficilement amortissable en l'état actuel du marché. Mais, grâce au concours de FR3, les premières cassettes sur Jean Genet, Mikis Théodorakis et Carolyn Carlson sont sorties. Philippe Soupault, Jacques Prévert et Rolf Lieberman rentreront à leur tour dans cette grande encyclopédie audiovisuelle qui se constitue peu à peu avec la vidéocassette. ■

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

PRATIQUES

VIDÉO

Un guide de la vidéocassette

Le magazine mensuel *Vidéo 7* publie avec le soutien de la société Brandt Electronique un guide des vidéocassettes préenregistrées. Cet ouvrage de quatre cent cinquante pages présente plus de quatre mille titres, ce qui constitue un panorama assez complet de l'édition grand public disponible aujourd'hui dans les vidéoclubs. Ces titres sont classés par ordre alphabétique, par genre et par éditeur. Le *Guide de la vidéocassette* comporte aussi un classement des distributeurs et un chapitre de conseils pratiques. Il est disponible en kiosque et dans certains vidéoclubs au prix de 39 F.

Accessoires

Le marché de la vidéo légère est maintenant suffisamment développé pour créer des besoins en équipements complémentaires. Ainsi le catalogue Brandt Electronique propose-t-il une série d'accessoires, parfois indispensables, à qui veut tirer un usage maximum de son magnétoscope. Outre un large échantillonnage de cassettes V.H.S. et de cordons de liaison portant le label de la marque, nous avons noté pas moins de quatre modèles de housse de transport dont une mallette de transport (avec poignée et baudrier) pouvant contenir un magnétoscope portable de type VK 36 P ou similaire, et une caméra légère choisie parmi les trois modèles de la marque.

Pour ce type de caméra, une épaulière adaptable est disponible en vue d'améliorer la stabilité de la prise de vues, et deux objectifs — grand angle et téléobjectif — sont également prévus pour ne pas être prisonnier des caractéristiques immuables des blocs optiques inamovibles.

La torche autoventilée HC 01 délivre 1000 W équilibrés en utilisation continue ; une barrette de fixation facilite la manipulation. Le complément MZ 1 motorise le zoom manuel de toute caméra analogue à la référence CRC 05. Enfin, sous l'appellation « mini studio vidéo », Brandt commercialise également un pied tripode pour caméra et un support pour magnétoscope et téléviseur qui offre la particularité de dissimuler les câbles disgracieux dans le montant de la structure.

Stages vidéo

● *L'Office régional d'éducation audiovisuelle* (OREA) organise, à Toulouse, toute l'année à des dates fixes une série de sessions consacrées à l'apprentissage des techniques et des langages audiovisuels.

« Le montage électronique » aborde, en trois jours, les techniques propres au support vidéo. Ces manipulations se font à partir d'images enregistrées et insistent sur les problèmes d'interactions entre les images et les sons, les rythmes, et la postsynchronisation. Ce travail s'effectue sur des machines trois quarts de pouce. De même durée, la session *« Vidéo pratique »* fait le tour des techniques de prise de vues et de manipulation des matériels. Enfin, *« Conception et réalisation d'un programme »* et *« Utiliser la vidéo »* concernent la mise en pratique des acquis précédents dans le cadre d'une production ou d'une utilisation institutionnelle. D'autres modules abordent la photographie, le son et les techniques d'expression.

Pour tous renseignements on peut joindre l'OREA : 1, avenue Lacordaire, 31078 Toulouse Cedex (tél. (61) 53-38-93).

● *L'Ecole nationale Louis-Lumière* organise une série de stages audiovisuels, qui peuvent être pris en charge par des employeurs ou des organismes au titre du 1 % patronal. Le module *« Ecriture et montage vidéo »* aborde, principalement, les problèmes de décryptage de séquences filmées, le travail sur scénario et l'élaboration d'un plan de montage à partir d'un tournage de type reportage. Ce stage s'adresse aux personnes ayant déjà manipulé une caméra vidéo. La prochaine session est prévue fin octobre. Prix : 4 575 F. Sous le titre *« Vidéo et communication : la personne filmée »*, cinq jours pleins sont consacrés à l'analyse des problèmes de communication liés à l'image de la personne filmée. Les dates des sessions et des renseignements complémentaires sont disponibles à : Greta Auvigraph, École nationale Louis-Lumière, centre de formation continue, 8, rue Rollin, 75005 Paris.

PHILIPPE PELAPRAT.

HI-FI

Des disques très haute fidélité

Sans attendre la révolution du laser et du tout-digital, il est possible de se procurer des disques sur support traditionnel offrant une qualité de gravure et d'enregistrement vraiment exceptionnelle. A l'instar des clubs bibliophiles, quelques labels d'origine américaine éditent des œuvres choisies à tirage limité. La rareté et la qualité du travail transforment ce moyen de diffusion de masse en objet de collection coûteux, nécessitant un matériel de lecture et de diffusion d'une qualité nettement au-dessus de la moyenne.

A gravure exceptionnelle, méthode de fabrication particulière. La première donnée est la restitution la plus fidèle possible du son original. Pour cela, on réduit le nombre des stades intermédiaires entre la prise de son et le pressage et l'on utilise les techniques d'enregistrement les plus performantes. Chez Mobile Fidelity Sound Lab, le principe est de travailler exclusivement à partir de la bande « master » originale, évitant ainsi les pertes de signal dues à la copie en troisième ou quatrième génération. D'ailleurs l'enregistrement de studio utilise de plus en plus la technologie P.C.M. (Modulation par impulsion codée), autrement dit le langage numérique. Ce détour par le digital permet de traiter le signal sonore en régie sans l'altérer d'aucune manière. Ensuite le burin graveur peut transcrire un signal analogique dépourvu de bruits et de distorsions. Les matrices de Fidelity sont gravées à semi-vitesse pour garantir vraiment la restitution de toutes les nuances, si infimes soient-elles.

A Sheffield Lab on préfère la gravure directe. La matrice est directement fabriquée pendant la prestation de l'orchestre ou du chanteur, ce qui nécessite une parfaite maîtrise de l'ensemble du processus d'enregistrement, et des éxécutants rompus à ce genre de performance. Cette phase initiale terminée, le pressage du support commercialisable va lui aussi subir des contraintes draconiennes. Tout d'abord, les vinyles utilisés sont de qualité supérieure et absolument vierges. La quantité de matière utilisée garantit une épaisseur donc une rigidité exceptionnelle du support. La durée de vie de l'enregistrement s'en trouve très nettement prolongée. Les presses les plus modernes tournent à un rythme réduit : trois minutes au lieu des quinze secondes nécessaires à la fabrication d'un disque traditionnel. Le nombre de pièces est strictement limité pour garantir une qualité constante. — P. P.

PHOTO

Tirage d'épreuves sans laboratoire

Durant de longues années, la photo instantanée ne fut considérée que comme un gadget. Ainsi, la firme américaine Polaroïd, qui produisait les films et les appareils, put-elle exploiter seule durant près de trente ans ce procédé et devenir l'une des plus puissantes sociétés mondiales de l'industrie photochimique.

L'importance prise dans les années 70 par la photo instantanée et les progrès accomplis, notamment dans la production de films en couleurs, incita Kodak à entrer à son tour sur ce marché. En 1976, le géant américain de la photo lance son premier procédé de film couleur à développement instantané, le PR-10. Depuis, en 1981, un troisième fabricant, le japonais Fuji, réalise à son tour un tel procédé, d'ailleurs compatible avec celui de Kodak (les mêmes appareils sont utilisables pour les pellicules Kodak et Fuji). Pour l'instant, seul le marché japonais est alimenté en appareils et films Fuji.

De la prise de vue, la photo instantanée passe au laboratoire au début de 1982, lorsque Kodak annonce l'Ektaflex. Ce procédé permet le développement des épreuves papier d'agrandissement en couleurs selon la technique de la photo instantanée, ce qui élimine tous les traitements de laboratoire. L'utilisateur n'a donc plus besoin de cuvettes et de bains de développement (révélateur, fixateur et bain de blanchiment). C'est par cette voie que, au début de 1983, une quatrième firme, la société germano-belge Agfa-Gevaert, entre à son tour dans le secteur de la photo instantanée avec le procédé Agfachrome Speed. Celui-ci, comme l'Ektaflex de Kodak, permet le développement d'une épreuve en couleurs simplement en la plongeant durant 90 secondes dans un activateur. L'Agfachrome Speed se présente sous la forme d'un film et d'un papier assemblés en sandwich. Après exposition sous un agrandisseur, l'ensemble est placé dans l'activateur qui assure aussitôt le développement du film avec transfert des colorants sur le papier où ils forment l'image positive (donc avec les couleurs du sujet).

Contrairement à l'Ektaflex, qui permet des tirages aussi bien avec un négatif couleur qu'avec une diapositive, l'Agfachrome Speed n'est utilisable qu'avec des diapositives. Par contre, il peut être employé à la prise de vue dans une chambre photo, ce que ne permet pas, pour l'instant, l'Ektaflex. De plus, tandis que ce dernier n'est disponible qu'en deux formats (13 × 18 cm et 20 × 25 cm), l'Agfachrome Speed sera livré dans tous les formats classiques, du 13 × 18 cm au 50 × 60 cm.

ROGER BELLONE.

RADIO

Un numéro-« cadeaux »

Il est des revues comme des livres que l'on aimerait conserver. Des numéros exceptionnels, des numéros-synthèses, des numéros-« cadeaux ». Des numéros-blocs-notes, des numéros-souvenirs, des numéros-humour. Pour tous les passionnés, amateurs, professionnels, pirates ou officiels, le numéro 2 (1982) de la revue *Interférences* jouera tous ces rôles à la fois. Des enquêtes passionnantes (le champ de bataille des ondes courtes, leur rôle dans les régions en crise et l'arme de la radio comme moyen de résistance...), des dossiers fiables, des rencontres avec des personnages étonnants, l'évocation d'expériences étrangères, l'histoire des groupes privés et des services publics de radiodiffusion constituent des points d'éclairage pour mieux connaître le territoire radiophonique dans sa diversité et, comme disent les auteurs, *« dans ses potentialités »*.

Mais l'ouvrage — car c'en est un — peut aussi devenir outil de travail et son dossier pratique regroupant des informations sur la gestion et le coût d'une radio, son recueil d'adresses et ses conseils en matière de matériel d'équipement, forment un dossier pratique et précieux pour les promoteurs de radios libres. Enfin, ce livre fourre-tout aurait été incomplet en l'absence du poète, et des textes de ceux qui ont rêvé la radio, ou qu'elle a intrigués et fascinés : Bertolt Brecht, Jean Cocteau, Francis Ponge...

Des articles souvent intemporels, mais terriblement d'actualité, nostalgiques et incroyablement toniques. Un titre qui est en fait un parti pris. Pour redécouvrir la radio et apprendre à la réinventer...

ANNICK COJEAN.

★ *Interférences* (Radio Mon Amour), 114, rue du Marché-Saint-Honoré, 75002 Paris (38 F).

VIDEOCASSETTES SELECTION

Le plan comptable

Au début de l'année 1983, les entreprises devront abandonner les dispositions du plan comptable de 1957 pour définir un nouveau système. L'importance des révisions exigées par une harmonisation européenne modifie la conception générale et les règles de base de cet exercice comptable. Pour venir en aide aux entreprises, aux responsables de formation et aux enseignants, la société EVA (Enseignement vidéo assisté) édite un cours complet sur le plan comptable révisé, en quatre vidéo-cassettes.

Pour venir à bout de ce travail, les responsables d'EVA se sont adjoint le concours de spécialistes dont un certain nombre de professeurs de l'université de Paris-XIII, avec laquelle la réalisation est coproduite. Les séductions de l'image ont été délibérément sacrifiées au profit de la démonstration pédagogique. Celle-ci s'appuie sur plus de 800 tableaux et maquettes animés par des procédés vidéo-classiques : clignotement, affichage, coloration, etc. La première cassette présente l'ensemble du nouveau cadre comptable, la seconde traite du plan de compte, la troisième des écritures et la dernière des résultats de synthèse.

★ *Le plan comptable révisé.* Quatre vidéo-cassettes (3 h 20 mn) accompagnés d'un livret pédagogique. Une coproduction EVA et université de Paris-XIII. Distribué par EVA, 177, rue Saint-Honoré, 75002 Paris.

Phantasmes

La société M.P.P. Productions édite un nouveau magazine « de charme » spécialement produit pour la vidéocassette. Nous avons déjà évoqué les problèmes soulevés par la transposition de ce type de presse à l'image animée (*le Monde Dimanche* du 13 juin). Si *New look* se rapproche plutôt de *Lui* ou de *Play-boy*, *Phantasmes* participe plutôt de l'esthétique de *Photo*.

A cette différence près qu'il n'y a ici ni rubrique ni commentaires rédactionnels. Le seul fil conducteur réside dans les pérégrinations de Jean Rougeron, photographe-aventurier, qui, armé de ses seuls appareils, traque autour du monde ce gibier moderne que sont les « top models ». Antonioni n'ayant pas épuisé dans *Blow up* la symbolique érotique de la prise de vues, notre photographe décline à son tour toutes les positions : couché, débout, voyeur, masochiste ou dominateur...

Le seul risque de ce safari sophistiqué, c'est l'ennui. Une heure de cette gymnastique répétitive, c'est long, même s'il n'y a rien à redire sur la beauté des jeunes femmes qui s'offrent à l'objectif ou la qualité des images. La seule chose qui change au fil des séquences, c'est le décor, et l'on se prend parfois à préférer la beauté des paysages à celle des modèles. Du réalisme physiologique du film pornographique au spectacle glacé de ce magazine, l'érotisme n'a pas encore trouvé d'expression très convaincante en vidéocassette. Sans doute parce que l'audiovisuel a oublié la grande leçon des chefs-d'œuvres de la littérature érotique : avant d'être une image, le phantasme est d'abord un langage.

★ *Phantasmes magazine vidéo*, cinq numéros par an. Édité et distribué par M.P.M. Productions.

FILMS

Films français

René la canne, de Francis Girod, avec Gérard Depardieu, Sylvia Kristel et Michel Piccoli. Édité et distribué par R.C.V.

Le secret, de Robert Enrico, avec Jean-Louis Trintignant, Marlène Jobert et Philippe Noiret. Édité et distribué par R.C.V.

Objectif 500 millions, de Pierre Schoendoerffer, avec Bruno Cremer et Marisa Mell. Édité par U.G.C. vidéo et distribué par R.C.V.

Le grand Meaulnes, de Jean-Gabriel Albicocco, avec Brigitte Fossey et Jean Blaise. Édité par La Guéville vidéo et distribué par R.C.V.

Films étrangers

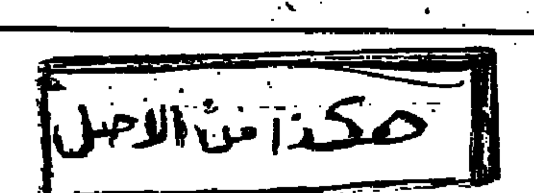
Les yeux de Laura Mars, de Irvin Kersshner, avec Faye Dunaway et Tommy Lee Jones. Collection « Série noire », éditée et distribuée par G.C.R.

Les grands fonds, de Peter Yates, avec Jacqueline Bisset et Robert Shaw. Édité et distribué par G.C.R.

Grands classiques

La fièvre dans le sang, d'Elia Kazan, avec Nathalie Wood et Warren Beatty. Édité et distribué par Warner Home vidéo.

J.-F. L.



ACTUALITE DU DISQUE

Classique

L'« ORPHÉE » de Gluck avec René Jacobs

En composant son *Orphée et Eurydice*, Gluck pensait bien régler son compte à l'*opera seria* traditionnel, empêtré dans les conventions du mythe, et en finir ainsi avec les structures figées d'un genre qui survivait plus par les prouesses vocales des castrats (les *primi uomini*, comme on disait alors) qui y étaient distribués que par la dimension tragique des œuvres en soi.

L'*Orphée* de Gluck retrouve donc d'une certaine manière le souffle de vie et la vocation réaliste du drame musical à ses débuts et rend d'abord justice à la force expressive du texte, à la charge d'humanité des personnages. La musique n'est plus seulement prétexte à des vocalises virtuoses, faire-valoir commode pour les vedettes du *bel canto* baroque, mais se fait le miroir du conflit des passions, de la violence des principes élémentaires — l'amour, la vie, la mort — dans un climat de lyrisme à la fois tendu et élégiaque qui tranche, lui aussi, avec les stéréotypes de l'opéra à l'italienne.

C'est à la vérité première de l'*Orphée* que prétend revenir cet enregistrement à l'ancienne qui a soumis à un examen minutieux les sources musicales du temps, pour réussir une exhumation — ou plutôt une résurrection — d'une fidélité scrupuleuse aux usages et à la pratique lyrique de l'époque. Toutes les versions (Vienne, Paris...) ont été soigneusement confrontées par Sigiswald Kuijken, qui conduit ici les étonnants instruments d'époque de sa Petite Bande et un plateau vocal dominé par la performance de René Jacobs dans la prise du rôle-titre. Le haute-contre gantois ré-invente littéralement le personnage dans un registre intimiste qui fait oublier tous les autres choix possibles, celui du baryton comme celui du ténor (dans la version française). Mais, outre cette caractérisation dramatique saisissante, il y a l'homogénéité de la réalisation, la souplesse et le délié des chœurs du Collegium Vocale, réplique des effectifs réduits de la création à Vienne.

Et enfin, et surtout, l'éventail fabuleux de nuances et d'accents dispensés par les musiciens de la Petite Bande, qui retrouvent et ravivent tous les effets de l'orchestration première : la couleur sombre des cornets et des trombones, les chatoiements et la mobilité de timbres des bois baroques, et ces jeux d'échos qui replacent ici l'auditeur dans les conditions exactes d'une écoute au dix-huitième siècle.

Revivifiée par de tels atouts, cette interprétation est beaucoup plus qu'un retour aux sources et qu'un décapage exemplaires. Grâce à elle, un chef-d'œuvre que l'on croyait pourtant bien connaître nous apparaît sous un éclairage autre, avec un pouvoir d'émotion totalement neuf et cette intensité dans la douleur ou la tendresse qui nous bouleverse comme chez Monteverdi et Mozart (deux disques Accent, A.C.C. 822324).

ROGER TELLART.

MUSIQUES POUR QUATRE MAINS de Mozart

Malgré Jean-Chrétien Bach, Clementi et quelques autres, les œuvres pour deux pianos et pour piano à quatre mains de Mozart occupèrent dans la seconde moitié du dix-huitième siècle une position unique, pour ne trouver de véritable descendance qu'une quarantaine d'années plus tard, avec celles de Schubert. Deux coffrets faisant partie des souscriptions de fin d'année, et qui sont autant de rééditions, regroupent ces chefs-d'œuvre tout en venant étoffer une discographie assez maigre. Leur contenu n'est pas tout à fait le même. Christoph Eschenbach et Justus Frantz interprètent six *Sonates*, une série de *Variations* (K.501) et les deux *Fantaisies en fa mineur* dites « *pour orgue mécanique* » (K.595 et K.608), de façon correcte mais trop sage et trop gracieuse, sans étincelle véritable (3 d. DG, 2740 258 ; offre spéciale).

Absolument indispensable apparaît au contraire l'album de Paul Badura-Skoda et de Jörg Demus, diffusé jadis par Erato. Aux neuf ouvrages évoqués ci-dessus viennent s'ajouter cinq autres, dont certains laissés inachevés par Mozart et complétés soit par Badura-Skoda lui-même, soit par tel ou tel éditeur. Interprétations plus heurtées et tendant parfois, en fin de mouvement, à l'emportement, mais d'une prodigieuse vitalité, rendant impossible l'écoute passive et ne masquant aucune des audaces de l'écriture mozartienne, comme en témoigne par exemple l'extraordinaire introduction lente de la grande *Sonate en fa* K.497 (4 d. Amadeo, 6769093 ; offre spéciale).

MARC VIGNAL.

« LA FIANCÉE VENDUE » de Smetana

Destin paradoxal que celui de cette *Fiancée vendue*, dont Smetana voulait faire un symbole du nationalisme musical tchèque et qui connut très vite une célébrité universelle. Avec cette intrigue paysanne, il courait le risque soit d'un sentimentalisme doucereux, soit d'un comique douteux. Grâce à sa culture musicale, à une imagination raffinée qui allie les audaces d'écriture à la tradition des airs et danses folkloriques, il a construit une œuvre d'humour certes, mais aussi d'un humanisme profond et chaleureux où les personnages, minutieusement dessinés, respirent la vitalité et la malice.

Amoureusement servi par la Philharmonie tchèque et son superbe chœur, dirigés par Zdenek Kosler, confié à une distribution à la fois parfaitement homogène et totalement familière de cet univers, cet enregistrement est l'un des bonheurs de la rentrée discographique (3 d. Supraphon, 301 - 974 - 445 ; offre spéciale).

ALAIN ARNAUD.

« LA PÉRICHOLE » d'Offenbach

Michel Plasson aime l'opérette. Cela s'entend et se sent dans sa direction : un son clair, franc, une battue vive et aérée créant une gaieté sans artifice mais sachant, lorsqu'il le faut, laisser poindre la tendresse grave sous le propos léger.

Certes, les passages parlés sont, comme souvent, bien peu naturels ; certes, les chœurs sont parfois bruyants. Mais il y a une équipe de tout premier ordre, avec nos gloires nationales (Gabriel Bacquier, Michel Sénéchal, Michèle Command...) et, marché oblige ! deux super-stars internationales : José Carreras et Teresa Berganza. Bien sûr, ils ont une pointe d'accent (mais il est vrai que l'intrigue se passe... à Lima !) et un style qui est plus le leur que celui d'Offenbach. Mais, de la première à la dernière note, pas un instant l'attention ne se relâche. N'est-ce pas là l'exigence cardinale de l'opérette ? Avec l'Orchestre et les chœurs du Capitole de Toulouse (2 d. EMI, 167-73093/4 ; offre spéciale).

A. A.

GREAT DAY IN THE MORNING

La partie musicale du grand spectacle de « spirituals » donné récemment par Jessye Norman au Théâtre des Champs-Élysées (*le Monde* du 15 octobre) est heureusement débarrassée dans cet enregistrement de la plupart des interludes discutables. Mais les magnifiques images de Bob Wilson manquent parfois pour relier et soutenir ces émouvantes images de l'âme noire. On est certes éloigné de la rigueur d'ensembles tels que le Golden Gate Quartet, et une certaine sophistication due à l'agencement scénique ne laisse pas de gêner et d'affaiblir l'expression, mais nombreux sont les moments de grâce, d'un admirable jaillissement intérieur, avec les voix exceptionnelles de Jessye Norman, Laverne Williams, et de leurs compagnons (Philips, 6769.104).

JACQUES LONCHAMPT.

Nous avons remarqué aussi :

— *Te Deum* de Berlioz, direction Claudio Abbado. — Un *Te Deum* grandiose qui fait la part belle aux chœurs (ceux du London Philharmonia et une pléiade de *school choirs*) et à l'orgue. Une fresque sonore plus majestueuse que recueillie, plus puissante que fervente. Admirablement servie par Abbado à la tête de son cher Orchestre des jeunes de la Communauté européenne, avec en soliste Francisco Araiza (DG, 2532.044).

— *3e Symphonie et Ouverture tragique* de Brahms, par l'orchestre Philharmonia, direction Carlo-Maria Giulini. — Un enregistrement de 1962 d'une beauté extrême, par l'inexprimable transparence d'âme, la tendresse, la sérénité, la noblesse du chef italien, et la beauté de son orchestre. Très différent de la version Furtwaengler, mais non moins indispensable (EMI, 059-43099).

— *Ballade, Pelléas et Mélisande, Masques et Bergamasques, Pavane* de Fauré, par Jean Hubeau et l'Orchestre de chambre de Lausanne, direction Armin Jordan. — Si merveilleux dans la musique de chambre de Fauré, Jean Hubeau se montre trop modeste dans la *Ballade*, trop mélancolique aussi pour une œuvre contemplative certes, mais scintillante de jeunesse. Armin Jordan semble un peu rude pour la subtilité rayonnante, le sourire mozartien de *Masques et Bergamasques*, mais on retrouve le grand chef de *Parsifal* dans *Pelléas et Mélisande*, qui convient à sa nature méditative et intense (Erato, STU 71-495).

— *Six Concerti grossi* op. 3 de Haendel, par l'Academy of Saint-Martin-in-the-Fields, direction Neville Marriner. — Nouvel enregistrement numérique de ces œuvres brillantes faites pour accompagner les moments heureux comme pour éclairer les heures sombres au fil des jours (Philips, 6514.114).

— *Concerto no 15 en si bémol* K. 450 et *no 21 en ut* K. 467 de Mozart, par Alfred Brendel et l'Academy of Saint- Martin-in-the-Fields, direction N. Marriner. — Brendel poursuit sans hâte une intégrale exemplaire par le modelé et le relief pianistiques alliés à une élégance et un esprit parfaitement mozartiens, où la profondeur du sentiment ne perd jamais ses droits (Philips, 6514.148).

J. L. et A. A.

Rock

Sur la route avec Telephone

(Suite de la page I.)

Tout bêtement, ils savent dire merci, ce qui change des caprices de stars auxquels les groupes sont habitués. C'est peut-être aussi ce qui les rapproche de leur public et ce qui préserve leur fraîcheur.

Un moment de panique

Tout à coup derrière la scène, c'est la panique. Quelqu'un dans la salle vient de lancer une bombe lacrymogène sur scène. Le *backstage* est déserté. Les gens de l'équipe pleurent, toussent, crachent. « *Putains de Marseillais*, lance François, *c'est toujours trop chaud ici. L'année passée, on a sorti un mec de la foule, il avait le visage entièrement tailladé au rasoir.* » Sans autre forme de procès, un membre du S.O. attrape violemment par le col deux gamins éberlués qui se trouvent là par hasard. Corine, qui assiste à la scène, l'invite à plus de modération. C'est la grande angoisse de Corine, qui veille constamment à ce que le S.O. ne maltraite pas les gamins.

Vingt minutes plus tard, le groupe est sur scène. A chaque instant les infirmiers évacuent des fans qui s'évanouissent aux premiers rangs. Pendant une heure et demie ponctuée de hurlements, les quatre se donnent à fond. Ensuite c'est l'épuisement ; hagards, vidés, ils tentent de récupérer, tandis que l'équipe charge en une heure et demie le matériel dans les camions avant de partir directement pour la prochaine ville.

Direction le restaurant. A table, la conversation tourne autour du type qui a envoyé la bombe lacrymogène.

« *Ils l'ont retrouvé. Ils m'ont dit qu'ils lui ont mis des claques pour adultes. Rien de grave mais juste histoire qu'il ne lui prenne plus l'envie de recommencer.*

— *J'espère seulement qu'ils ne se sont pas trompés de mec.* »

Dans une tournée, le principal sujet de conversation, ce sont les problèmes de sécurité. Toujours difficile de faire la part des choses. Où commence la provocation ? Et le groupe se sent responsable. On apprend que tout à l'heure, à Paris, quelqu'un a tiré dans la foule à la sortie du concert d'Imagination : trois blessés et un mort. Ça jette un froid.

« *Lorsque tu montes sur scène, tu n'y penses pas*, dit Richard. *Tu as le trac, bien sûr. Mais si tu as peur, c'est fini. Tu ne joues plus.* »

Retour au bus. Il a disparu. Plus de bus. Décidément, ce soir, c'est le jour ! Evidemment, tous les vêtements, les papiers, les guitares du groupe ont disparu avec. Et les jeux vidéo de Louis, sur lesquels il passe le plus clair de son temps, aussi. Finalement, après avoir fait une déclaration au commissariat, Phify retrouve le car 200 mètres plus loin. Les flics l'avaient déplacé. 3 h 30. Un dernier verre dans une boîte. 4 heures. Allez, encore un dans la chambre de Jean-Louis. Mais c'est le dernier. Demain ça recommence.

Le lendemain, à 1 heure, rendez-vous dans le hall du Sofitel. Les teints ne sont pas très frais et les yeux comme des soucoupes volantes. Dans le car, en route pour Montpellier, Phify et François dorment. Louis et Reynald, un ami du groupe qui les a rejoints hier, jouent de la guitare. C'est le moment où le groupe fait tomber la température. Jean-Louis s'acharne sur le jeu vidéo. Richard échange des plaisanteries en franglais avec Dave en écoutant des cassettes à fond la gomme, tandis que Corine discute avec Michael Zwerin. Cinquante-deux ans, Américain d'origine russe, musicien de jazz et journaliste au *Herald Tribune*, Michael joue un moment du trombone pendant le concert. Un soir, après une interview, Jean-Louis lui a demandé s'il veut partir en tournée avec eux pendant cinq semaines. « *Je ne sais pas encore pourquoi, mais je me suis entendu dire oui*, se souvient-il. *Jean-Louis n'avait aucune idée de la façon dont je jouais. J'aurais pu être un vieux mec qui fait dans le dixieland. C'est très fort comme symptôme de son caractère, la façon spontanée dont ça s'est passé.* »

Arrivée à Montpellier à 17 heures. Le backline (les trois roadies — le personnel technique — les plus proches du groupe) teste les instruments en jouant des morceaux de Telephone. Cow-boy règle le son. Il est là depuis 11 h. 30. Louis est le premier à monter sur scène. Il est toujours le premier. « *Ah, c'est ripou le son !* » Louis ne vit que pour son instrument. C'est le perfectionniste du groupe. Les autres le rejoignent pour faire une « balance » du son, qui durera trois quarts d'heure.

Pendant ce temps, Patrick installe son stand de T-shirts. Il a passé un contrat de licence avec Telephone. En moyenne, il vend une centaine de T-shirts et d'écharpes, et deux cents badges par concert. « *Le gros de la clientèle, ce sont les plus jeunes, les 12-14 ans. Certains achètent tout ce qui se rapporte au groupe.* »

Ce soir, c'est Carte de séjour qui assure la première partie. Seul point noir de l'organisation, les groupes de première partie sont mal payés, ils ne disposent pas du système d'éclairage ni du temps nécessaire pour régler le son. Mais c'est la règle du jeu. C'est l'occasion de jouer devant cinq mille personnes, et, après tout, Telephone a débuté en volant la vedette à Eddie and the Hot Rods et Television.

Et puis, bientôt, c'est la confusion. Le groupe termine une interview pour une télévision régionale. Richard et Louis chahutent comme ils en ont souvent l'habitude. Louis tombe. Il souffre de l'épaule. Un SAMU le transporte aussitôt à l'hôpital. On apprendra plus tard qu'il a une triple fracture de la clavicule gauche. Dans le *backstage*, c'est le désespoir. On vient constamment aux renseignements. Les regards sont lourds. On sait que c'est la fin. Dans la loge, Cow-boy dit : « *La chance ne nous a pas quittés depuis six ans. Il y a un truc qui nous protège. J'y crois.* »

Un gros, gros pépin

Richard est abattu, la gorge nouée, il se sent responsable de l'accident. De retour à l'hôpital, silencieux, les musiciens évitent les regards et s'enferment dans leur loge. Le service de sécurité est inquiet : il y a cinq mille personnes dans la salle qui menacent de tout casser. Ce soir, Corine, Richard et Jean-Louis vont monter sur scène. Le premier concert de Telephone, sans Louis.

Toutes lumières allumées, sous les acclamations, Corine fait taire le public : « *Attendez, attendez. On a un gros, gros pépin. Louis s'est cassé la gueule tout à l'heure, il a l'épaule fracturée, il va se faire opérer. Mais on va faire ce qu'on peut à trois* (hurlements du public). *Il reste trois semaines, la tournée sera reportée et tous les billets seront valables. On reviendra pour un vrai concert avec une première partie et avec Louis. Mais aujourd'hui on va quand même jouer un peu, comme vous vous êtes déplacés, pour que vous ne repartiez pas les mains vides.* »

Dans la salle, c'est le délire, le public scande *Telephone ! Telephone !* Les lumières s'éteignent et le groupe attaque *J'avais un ami*. En vingt minutes, ils improvisent un concert à trois, incroyablement émouvant. « *Il faut remplacer Louis, on compte sur vous.* » J'ai vu des petites filles pleurer, hurler, se tirer les cheveux, s'évanouir, comme au plus beaux jours de la Beatlemania. J'ai vu la joie sur les visages, poussée à son paroxysme. Telephone venait de leur offrir le plus beau des cadeaux.

Plus tard. Bien plus tard, assis sur un banc, la tête baissée, Jean-Louis, le regard dans le vide, épuisé, un peu perdu, douloureux, dira doucement : « *On a le plus merveilleux public. Il fallait vraiment qu'on le fasse. On est des funambules, un peu comme un cirque. J'avais juste envie de dire ça. Un soir, mon père viendra peut-être de mourir et il faudra que je monte sur scène. On est des artistes. Connement. Juste des artistes. Rien de plus.* » ■

ALAIN WAIS.

Le Monde
DIMANCHE
NOUVELLE

Monsieur Stanislas

par FRÉDÉRIC POTTECHER

JE suis V.R.P., et, de temps en temps, pour mes affaires, je me rends par le train à Moss, en Belgique. On y est en moins de trois heures trente par le rapide Paris-Amsterdam. A mon dernier voyage sous la pluie, j'ai noté que cette gare belge, vaste, claire, bien ordonnée, prolongée par un restaurant-buffet convenable et un « bureau téléphonique » d'une propreté au-dessus de tout soupçon, offrait des commodités qui manquent bien souvent à nos gares françaises de moyenne importance.

A Moss, on n'est pas mesquin. Voyez donc le parking qui est devant la gare : vous y trouverez au moins une cinquantaine de places pour les voitures particulières, sans compter les taxis et les cars, qui ont des espaces réservés. Ce qui m'avait frappé aussi et surtout, à propos du parking de la gare de Moss, c'est la présence d'un gardien à la fois paisible et vigilant, assis sous un auvent mobile. Il est coiffé d'une casquette grenat et se déplace à l'aide d'une béquille métallique dont il insère la traverse d'appui sous son aisselle. Les employés de la gare l'appellent familièrement *« Directeur »* et, parfois, avec une nuance de considération (sinon de respect, *« Monsieur Stanislas ».*

Je ressentis que mon imagination cristallisait à partir des images de cet homme et de son parking – dont il était le « directeur » – un ferment de curiosité, une sorte de petit ébranlement interne. Je sentais que l'homme et son parking n'étaient pas pour moi de fugaces visions comme la presque totalité de celles qui passent et que nous oublions aussitôt.

Un de mes fournisseurs m'avait recommandé à Moss, tout près de la gare, le modeste mais confortable Hôtel de l'Etoile. J'y fus accueilli par une grosse femme d'une cinquantaine d'années, brune et vive. Elle me donna « le 24 », au deuxième étage, sur la rue. Une certaine odeur d'encaustique flottait dans l'air. Le lit était large et haut. Amédée (le fils de la patronne), qui m'accompagnait, réussit à me convaincre qu'en dépit d'une certaine fatigue les installations sanitaires fonctionnaient parfaitement. Il m'avait dit : *« Le 24, c'est la meilleure de nos seize chambres. »* Vrai ou faux ? Que sais-je ? Peu importe. Ce qui est plus important, c'est que la rue de l'Etoile entre 22 heures et 6 heures du matin est très calme. Le passage des rapides de nuit, qui ne s'arrêtent pas à Moss, et de deux trains de denrées (à 2 heures et à 5 heures du matin) ne trouble pas le silence profond de la rue.

« Le potin ne commence que vers les 7 heures, à l'arrivée en gare du premier omnibus régional », me dit Amédée.

Je déposai ma valise et redescendis. On ne pouvait regagner la rue qu'en traversant la salle du restaurant. Je remplis ma fiche et courus à mes affaires. Après un excellent dîner en compagnie du P.-D. G. et de l'administrateur de la société La Tuile moderne et mécanique, je regagnai l'hôtel vers 23 heures. Celle que j'appelais la *« patronne »* était en réalité Mme veuve Marie T., propriétaire de l'établissement. Elle terminait une partie de cartes avec son fils Amédée et les futurs beaux-parents de ce dernier : des gens gras et bruyants, dont la fille n'était ni belle ni laide, mais pas indifférente. Il était visible que sa situation et ses attitudes de fiancée dissimulaient des désirs – peut-être impérieux – et des passions rudes : celle de l'argent entre autres. Ce sont des choses qui se voient souvent dès que les fiancés sont mariés et « établis ». Quant à Mme veuve T. elle avait, outre d'assez beaux yeux, l'alacrité particulière à beaucoup de femmes trop fortes. Elle avait hâte – disait-elle – de *« laisser son hôtel aux jeunes... »*

En tout cas, elle avait su donner à son établissement une sorte de tranquillité bourgeoise, apaisante et confortable. Je m'y trouvai si bien qu'au lieu de monter directement à ma chambre je me fis servir un café décaféiné. Je me sentais à l'aise et bavardai agréablement avec deux collègues que j'avais déjà rencontrés à Namur et à Charleroi.

A mon réveil, le lendemain, vers 7 heures et demie, je décidai de prendre mon temps, et de ne rentrer en France que par le rapide de 10 h 47. Je descendis au restaurant pour le petit déjeuner. A l'odeur d'encaustique qui traînait partout s'ajoutait celle du chocolat. Dans la salle du restaurant la patronne, Mme Marie, repassait des serviettes et des taies d'oreiller. Tout semblait ici voué à fixer des heures tranquilles. Je m'assis. Amédée me servit un très bon café-complet et me tendit *la Libre Belgique ;* puis une fille mince et pâle d'une vingtaine d'années entra : c'était Justine, la femme de ménage. La patronne, en lui tendant les clés, lui dit : *« Tenez, Justine, vous faites la cuisine et le 11, comme tous les matins ; puis le 9 et le 24, que le monsieur vient de quitter. »*

Le monsieur, c'était moi. Justine disparut dans la cuisine après avoir donné un coup de pied dans le va-et-vient qui grinçait. C'est alors seulement que je vis, de l'autre côté de la salle mal éclairée, un homme penché sur un journal. Il était chauve, moustachu et d'une pâleur presque cireuse. Je m'étonnai de ne l'avoir pas aperçu plus tôt étant donné qu'il portait des bretelles noires sur une chemise ocre-rouge. Je le regardai avec attention. Soudain je le reconnus : c'était le « directeur » du parking de la gare !


ANNE SAINT-PIERRE

C'était lui qui couchait dans le chambre 11. Je ne doutai plus que la présence de cet homme était pour moi un avertissement, le signe avant-coureur d'une intrigue montée par le destin. Une chose était sûre : ce n'est pas moi qui étais allé à lui ; ce n'est pas moi qui l'avait placé sur ma route. Je le regardai avec plus d'attention. Il ne bougeait presque pas, mastiquait lentement et, de temps en temps, penchait son visage sur son journal. Pendant ce temps, le fer à repasser de Mme Marie continuait à venir et aller sur des nappes blanches ; Justine, dans la cuisine, continuait à remuer des casseroles... Tout cela était réglé, ordonné, prévu. C'était la vie, me disais-je, la vie sans désir.

Environ un quart d'heure plus tard, vers 9 heures, quelqu'un toussa... C'était lui. Je le vis se lever ; je fus surpris car je l'avais imaginé plus grand. Il prit sa béquille posée près de lui, l'ajusta à son aisselle, puis se dirigea vers la patère où étaient pendues sa veste et sa casquette. Sa jambe gauche avait au moins six à sept centimètres de moins que sa jambe droite. Il était pitoyable mais ne donnait pas la sensation de se sentir en marge du commun des mortels.

Au moment où il sortait, la patronne se leva, s'assura qu'il avait bien repoussé la porte à fond et dit : *« Ce n'est pas encore le printemps ! »*

C'était un appel à la conversation. Que pouvais-je dire sinon – en faisant allusion au « directeur » du parking de la gare – que, de nos jours, il y avait des accidents terribles...

« Ah ça, vous pouvez le dire ! », fit-elle.

ET elle me raconta que M. Stanislas, contrôleur-chef aux chemins de fer, un après-midi, il y a environ cinq ans, avait été « tamponné » par un wagon « haut-le-pied » en traversant une voie de garage. Le wagon roulait tout doucement... Il ne l'a pas vu venir. Il a eu la poitrine enfoncée par les tampons, une jambe prise sous une roue... On a cru qu'il était mort. Il paraît même, d'après certains qui l'ont vu à ce moment-là, qu'il était réellement mort. On l'a emporté à l'hôpital. Le directeur des chemins de fer a dit, après l'avoir vu : *« M. Stanislas est vivant, très faiblement, mais vivant quand même, bien qu'il ait une jambe broyée, la cage thoracique enfoncée et un poumon perforé. »* Mme Marie me dit encore que M. Stanislas était resté au moins trois semaines dans le coma, que les religieuses avaient appelé le Père aumônier et que c'est ce religieux qui avait dit : *« Sans doute, Dieu n'abandonnera pas notre ami, mais, s'il survit, ce sera quand même... une drôle de chose... une très drôle de chose. »*

Et voilà que, quelques mois plus tard, on revoit, M. Stanislas dans la rue, tout pâle, tout tordu, avec une béquille certes, mais vivant.

Mme Marie était émue par ces souvenirs. Ses yeux brillaient, elle était troublée, elle me dit : *« Malgré tout ce que l'on peut croire, M. Stanislas n'est pas un homme malheureux... Il ne se sent pas diminué... Je crois le comprendre, bien qu'il parle peu et qu'il ne livre pas ses sentiments... »*

Le récit de la patronne était entrecoupé de silences, de détails inutiles et d'accès subits de volubilité...

« Son frère, l'ingénieur – celui qui a été député, – continua-t-elle, *possède une villa sur le boulevard des Remparts ;c'est assez loin d'ici, dans le haut de la ville... Il y est resté en convalescence au moins deux mois. Ils ont eu, paraît-il, entre eux, des discussions au sujet de l'assurance et de la pension. Pour finir, ça s'est arrangé : en plus de sa pension, la ville lui a donné la direction du parking, avec un petit salaire. C'est avec ça qu'il paie sa chambre, ses repas. Car il ne passe plus chez son frère que les week-ends, c'est-à-dire du samedi soir au dimanche soir. »*

Mme Marie ajouta d'une voix un peu sourde : *« Ma chambre 11 est à lui depuis près de quatre ans... C'est un client impeccable. Jamais un mot !... Jamais un reproche ! Il paie ponctuellement, sans jamais discuter... »*

Je demandai : *« Comment est-il venu chez vous ? Vous le connaissiez ? »*

Réponse : *« Je ne le connaissais pas. C'est lui qui se souvenait d'avoir passé sa nuit de noces ici, en 1962. Sa femme est morte peu après. Il la « revoyait » un peu en venant chez nous. Il essayait de revivre ces heures-là. Il ne m'en a jamais parlé, mais ça se devine. »* Elle s'arrêta, puis s'écria tout à coup : *« Pourquoi est-ce que je vous raconte tout ça à vous qui n'êtes pas d'ici ?... Moi qui ne m'occupe jamais des gens, je vous parle comme si je vous avais choisi !*

– Vous aviez peut-être besoin d'en parler et je me suis trouvé là au bon moment...

– Peut-être bien. »

Elle se pencha sur la baie vitrée qui donnait sur la vaste place de la gare : *« Vous voyez, il est là, assis sur son pliant, sous l'auvent mobile qu'on lui a installé près de la porte d'entrée des voyageurs. Il sera là tout l'été. Je crois qu'il se plaît comme ça. Des fois, quand le parking est plein et qu'il y a des histoires entre les chauffeurs des taxis et des cars, il agite sa béquille. Il a une grosse voix... Il fait peur aux gens. Tout le monde le connaît, le craint...*

– Et vous ?

– Moi ? » Elle se tut. Elle était touchée ; elle était au bord d'un secret qui la dévorait et qu'elle n'osait pas me communiquer. Elle murmura : *« Oh ! Moi, je ne peux rien dire. Il est parfait, parfait.*

– On dirait qu'il vous inquiète, qu'il vous fait peur ? Pourtant, c'est un très brave homme, non ?

– C'est vrai. N'empêche que je crois que sa belle-sœur et son frère le craignent ! Je sais aussi que son cousin, notre bourgmestre, lui demande parfois des conseils. Il paraît qu'il ne se trompe jamais... Jamais...

– Et vous, demandais-je, *que dites-vous de lui ? »*

La patronne me regarda longuement. Elle ne pouvait pas rester sur un tel silence qui nous obsédait l'un et l'autre. Je le lui fis sentir très doucement.

Alors, tout à coup, elle s'écria : *« Je n'en peux plus !... Ecoutez-moi bien : M. Stanislas, c'est un homme qui vous fait peur !... Oui, peur !... parce que... ce n'est pas normal un homme qui ne fait jamais une bêtise, qui ne dit jamais un mot de trop, ça finit par inquiéter... »*

Mme Marie respira profondément, fit effort pour écarter sa timidité et se débonda enfin : *« Croyez-moi, Monsieur, ce n'est pas normal qu'après un accident pareil dont tout le monde a parlé... et les radios et les journaux... ce n'est pas normal qu'il soit encore vivant !... Je ne dis pas qu'il aurait dû mourir... mais tout de même ! Tout de même !... Ce n'est pas normal !... Quand je pense qu'un homme pareil tiré de la mort, rejeté par la mort, refusé par la mort, couche chez moi, j'en suis malade... »*

A ces mots, elle éclata en sanglots. ■

[Frédéric Pottecher, qui est né en 1905, a été pendant de nombreuses années chroniqueur judiciaire à la radio et la télévision. Il a été évincé de l'O.R.T.F. après la grève de mai 1968. Il a écrit *A voix haute* (Lattès, 1977) et *le Procès Pétain* (Lattès, 1980).]

